P.Q
Govt P
Que
Agric

CAHIER 3

3

PLAN DE DÉVELOPPEMENT

Région-pilote:

Bas-St-Laurent,
Gaspésie et
Iles-de-la-Madeleine

UN PROJET ARDA

Chapitre II

Objectif de modernisation des secteurs de base traditionnels

Deuxième partie: LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

LEGISLATIVE LIBRARY
WITHDRAWN

bureau d'aménagement de l'est du québec
B.A.E.Q., 30 juin 1966

Chapitre II:

Objectif de modernisation des secteurs de base traditionnels.

Cahier 3

Le secteur de l'Agriculture

BUREAU D'AMENAGEMENT DE L'EST DU QUEBEC, 30 JUIN 1966.

TABLE GENERALE DES MATIERES

Introduction générale

Chapitre I: LES GRANDS OBJECTIFS DU PLAN

Cahier 1

Chapitre II: Objectif de modernisation des secteurs de base traditionnels
Première partie: LE SECTEUR DE LA FORET

Cahier 2

Chapitre II: Objectif de modernisation des secteurs de base traditionnels
Deuxième partie: LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Cahier 3

Chapitre II: Objectif de modernisation des secteurs de base traditionnels
Troisième partie: LE SECTEUR DES PECHES

Cahier 4

Chapitre III: Objectif de création d'activités dynamiques nouvelles
Première partie: LE SECTEUR DU TOURISME

Cahier 5

Chapitre III: Objectif de création d'activités dynamiques nouvelles
Deuxième partie: LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Cahier 6

Chapitre IV: OBJECTIF DE VALORISATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Cahier 7

Chapitre V: OBJECTIF DE L'ETABLISSEMENT D'UN CADRE INSTITUTIONNEL DE PLANIFICATION ET DE PARTICIPATION

Cahier 8

Chapitre VI: L'ESPACE REGIONAL ET LES OBJECTIFS DU PLAN

Chapitre VII: L'EXECUTION DU PLAN

Cahier 9

Chapitre VIII: LE PLAN DES ILES-DE-LA-MADELEINE

Cahier 10

TABLE DES MATIERES

	Pages
INTRODUCTION GENERALE: Options de développement du secteur	1
SECTION I: Problématique du développement de l'agriculture	11
A- VARIABLES STRATEGIQUES	11
1- Décalage dans l'ajustement de la ferme aux conditions économiques et bio-physiques	13
2- Adaptation lente des agriculteurs à leur nouveau rôle de chef d'entreprise	19
3- Dispersion des efforts dans la commercialisation des produits de la ferme	22
B- POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT	28
1- Politique d'adaptation des structures agraires	29
2- Politique de formation, de professionnalisation et de recyclage des cultivateurs	34
3- Politique de normalisation de la structure des fermes	41
4- Politique de concentration des activités du secondaire	45

SECTION II: La programmation du développement du secteur 51

PROGRAMME 1: ZONAGE DES REGIMES DE CULTURE ET PRODUCTIONS SECONDAIRES 51

PROGRAMME 2: FORMATION, PROFESSIONNALISATION ET RECLASSEMENT DES CULTIVATEURS 108

PROGRAMME 3: NORMALISATION DE LA STRUCTURE DES FERMES 135

PROGRAMME 4: REGIONALISATION DU SECONDAIRE AGRICOLE 225

CONCLUSION GENERALE 289

A- LES OBJECTIFS DE LONG TERME: 1977 289

B- LES OBJECTIFS DE MOYEN TERME: 1972 295

C- EFFORTS GOUVERNEMENTAUX POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS 1967 - 1972 298

INTRODUCTION GENERALE

Options de développement du secteur

Dans l'élaboration d'un Plan, il s'avère essentiel de déterminer avec précision les options fondamentales qui sous-tendent les politiques de développement qu'on se propose de mettre en oeuvre. Antérieurement à toutes les autres options, il faut définir en premier lieu l'option globale la plus importante: faut-il développer ou non le secteur agricole? Dans l'affirmative, faut-il opter pour un aménagement agricole de type économique qui met davantage l'accent sur la rentabilité des exploitations ou plutôt sur un aménagement de type social qui vise à faire vivre le plus grand nombre possible de familles (1). Quelle doit être l'unité d'intervention privilégiée? Est-ce que l'intervention doit porter indifféremment sur toutes les surfaces à vocation agricole actuellement occupées ou plus spécifiquement au niveau des espaces agricoles homogènes? Faut-il opter pour une agriculture individuelle ou de groupe? Une agriculture à caractère industriel ou familial? Voilà en bref les principales options à définir dans un processus de développement planifié.

1- Option de développer l'agriculture

Dans le cadre d'un plan provincial, il serait relativement facile d'établir la contribution du territoire-pilote à la production agricole

---

(1) Voir dans Planification pour le développement économique dans la région des Caraïbes, Puerto-Rico, 1963, l'article de Michel Cointal "Planification en vue du développement agricole".

globale du territoire québécois. Un tel plan permettrait une meilleure connaissance de la vocation, du potentiel bio-physique et du degré d'utilisation de tous les sols agricoles des régions planifiées. Ainsi, se dégageraient les régions où il faudrait soit accentuer, soit freiner le développement de l'agriculture.

Un tel cadre de référence n'existant pas, nous faisons le pari que l'agriculture dans la région-plan doit demeurer une activité économique relativement importante. Ce pari est fondé sur les raisons suivantes:

- Une partie des sols défrichés de bonne qualité de la région est située dans une zone climatique telle que ceux-ci peuvent se comparer aux régions centrales de la province. Compte tenu de certaines conditions, il est donc raisonnable d'affirmer qu'il est possible d'instaurer une agriculture rentable dans le territoire à l'étude.

- L'agriculture contribuera à l'économie de la région en terme d'emploi, en terme de revenu tant au primaire, au secondaire qu'au tertiaire. En effet, elle créera de 5,000 à 6,000 emplois permanents au primaire, et un revenu brut d'environ 50 millions d'ici 15 ans. Le secondaire procurera environ 200 à 300 emplois. Enfin, il y aura un nombre important d'emplois (difficile à évaluer) au tertiaire qui seront directement reliés à l'agriculture.

- Il existe une infrastructure relativement importante engendrée par l'agriculture; si celle-ci disparaissait, une telle infrastructure ne serait plus justifiée.

Ces quelques raisons nous paraissent suffisantes pour motiver notre pari.

2- Un aménagement de type économique

A l'intérieur de l'option globale précédente, un aménagement agricole de type économique est la première option que pose le B.A.E.Q. Le contexte actuel de l'économie nord-américaine, une population agricole relativement peu dense et les progrès accélérés de la technologie imposent de façon impérative un tel choix. Il ne s'agit pas de faire vivre le plus grand nombre possible de familles et de perpétuer ainsi une agriculture de subsistance, mais plutôt de rendre l'agriculture aussi profitable que les autres secteurs économiques. D'où l'importance de constituer des unités de production où il y a un équilibre optimum entre tous les facteurs de production disponibles: équilibre d'emploi, équilibre de superficie et équilibre de capitalisation. Cette option implique donc une diminution importante dans le nombre des exploitants; il faut bien se rendre compte que le dépeuplement des campagnes est un phénomène irréversible; la période du "retour à la terre" et des primes au défrichement est révolue. Ce qui importe, c'est d'assurer la rentabilité des exploitations existantes et conséquemment d'en augmenter la productivité. Une telle augmentation est à la base du processus de développement. Selon les termes du Dr Saco, "...si, par développement économique, nous entendons l'augmentation du revenu réel par habitant, l'accroissement réel de la productivité des divers facteurs de production est une condition "sine qua non" de ce développement" (1).

L'accroissement du coefficient input-output nécessite en définitive une action directe, immédiate et en profondeur sur les structures mêmes

---

(1) Dr Alfredo Saco, "La productivité et le revenu agricole dans leurs rapports avec l'expansion économique" dans Cycles de conférence sur le développement économique, Organisation Européenne de Coopération Economique, Université de Madrid, Juin 1961.

de l'agriculture du territoire, et cela tant au primaire et au secondaire qu'au tertiaire. La planification doit se faire par l'amont et par l'aval. Ainsi il est absolument essentiel de rationaliser tout le processus de la mise en marché, c'est-à-dire concentrer le plus possible les installations physiques, localiser de façon stratégique les activités de transformation, intégrer les diverses administrations et diversifier davantage la production. Cette rationalisation, cette recherche de l'efficacité permettra au cultivateur de recevoir un meilleur prix pour son produit. Il s'agit en résumé de deux problèmes fondamentaux de l'agriculture moderne: faut-il agir seulement sur les structures, seulement sur les prix ou sur les deux à la fois? Les types d'intervention préconisés varieront selon que l'une ou l'autre de ces deux approches est valorisée. A cause des conditions particulières qui prévalent dans la région à planifier, nous considérons que les deux approches sont complémentaires et interreliées: il serait illusoire de vouloir améliorer la position du cultivateur en ne comptant que sur une action sur les prix. Cette dernière approche peut être valable dans les régions où des changements structuraux importants ont déjà eu lieu, mais il est évident que ce n'est pas le cas dans le territoire à l'étude. Au B.A.E.Q., nous privilégions l'approche structurelle car nous sommes convaincus qu'une action en profondeur sur les structures s'impose pour sortir l'agriculture du marasme actuel. De plus, une planification efficace via le marché se conçoit difficilement dans une perspective de planification régionale.

3- L'unité d'intervention: l'espace agricole homogène.

Pour assurer l'efficacité du plan agricole, il faut isoler, à l'intérieur de la région, les espaces possédant la même spécificité.

Ainsi, il y a un espace agricole où l'agriculture sera très intensive en terme de capital et de main-d'oeuvre à l'acre. C'est là vraiment où l'agriculture doit être modernisée, car c'est le

seul espace où vraiment on est certain d'une vocation à long terme de l'agriculture.

Il y a un second espace dont les caractéristiques sont plus difficiles à préciser en termes de délimitation et de possibilité de rentabilité des productions. Celui-ci à cause du faible prix de la terre sera orienté vers des productions très extensives. Il faudra de plus utiliser au maximum les bâtiments en place et voir à ce que les investissements ne se fassent que sur des biens mobiliers: animaux et machinerie.

Il y a enfin un troisième espace où actuellement, il se fait une agriculture de subsistance. Dans cet espace, à cause des conditions bio-physiques tout à fait défavorables qui y prévalent, on ne peut espérer faire une agriculture commerciale.

En plus d'établir la vocation générale, cette adaptation doit aussi définir les productions agricoles les plus rentables. La conclusion à laquelle nous arrivons sur ce sujet au B.A.E.Q. est qu'il y a rareté d'options possibles. En effet, compte tenu des conditions bio-physiques et économiques, il n'y a que la production de fourrage qui soit généralisable à l'ensemble des espaces agricoles. La production de grain est limitée aux zones plus chaudes tandis que la production de patate se concentre dans quelques aires bien précises; il en est de même pour la production fraisière.

Par conséquent, la vocation agricole générale du territoire est fondée sur les herbages, produit végétal transformable en produit animal. Les diverses possibilités étaient donc de produire soit du lait, soit du boeuf de boucherie, soit du mouton, soit une combinaison de ces diverses productions.

Dans l'espace à production intensive, la production de lait industriel a été choisie comme étant celle qui serait la mieux adaptée pour les raisons suivantes: cette production a une productivité beaucoup plus forte à l'acre, et elle utilise beaucoup plus de main-d'oeuvre à l'acre; de

plus, il en coûterait beaucoup plus cher de modifier la structure agraire et la structure de production en fonction d'une production complètement nouvelle et plus extensive; en troisième lieu, il serait relativement plus difficile, plus coûteux et plus long de vouloir former les agriculteurs à une production nouvelle plutôt qu'à une production déjà connue; finalement, dans le cadre d'une planification provinciale, il serait peut-être souhaitable de laisser aux régions périphériques la production de lait industriel et d'orienter les régions du centre vers la production de lait nature, les légumes et les fruits.

Pour ce qui est du boeuf et du mouton, il semble que ces productions sont beaucoup mieux adaptées à l'espace dit extensif, car, dans cet espace, le prix de la terre est faible, la structure agraire et la structure de production doivent être réorganisées complètement et finalement beaucoup de terres sont abandonnées. L'incertitude quant à la vocation de cet espace nécessite une action prudente: il faut investir modérément dans ces productions de façon à assurer une certaine souplesse d'adaptation.

Le porc et la volaille, productions non-liées au bio-physique, ne sont limitées que par des contraintes économiques. Etant donné que celles-ci sont axées sur l'importation des grains de l'ouest, et qu'elles deviendront des productions spécialisées, il est rationnel de limiter ces productions aux possibilités de consommation régionale (1); et ceci évidemment dans la perspective d'un abattoir régional. Autrement, s'il n'y a pas d'abattoir,il ne semble y avoir aucun avantage économique à produire du porc et de la volaille dans la région, sinon de créer quelques emplois au primaire et cet avantage n'est pas suffisant.

---

(1) Le terme "région" implique ici les comtés limitrophes au territoire-pilote.

4- Une agriculture de Groupe

Faut-il opter pour une agriculture de groupe ou une agriculture individuelle? A notre avis, cette alternative ne se pose même pas. Seul le rassemblement des efforts par une action collective concertée peut atténuer les faiblesses intrinsèques de l'agriculture. L'agriculteur isolé, faut-il le répéter, est battu d'avance. Une action collective s'impose tant au niveau de la production que de la mise en marché. Au niveau de la production, pour maximiser les effets des énergies individuelles, les synchroniser, les concerter et les unifier, pour augmenter la productivité des divers facteurs, il faut de toute nécessité constituer des structures de groupe (groupe de production et de gestion agricole). Il faut aussi instituer un service technique d'aménagement foncier pour faciliter le processus d'agrandissement des fermes. Il en est de même au niveau de la mise en marché où la concentration et l'unification des activités doivent être assumées par une coopérative régionale et le syndicalisme agricole.

5- Une agriculture industrielle ou familiale?

Une très grande ambiguité entoure les concepts d'agriculture à caractère industriel et d'agriculture à caractère familial. Ainsi l'agriculture à caractère industriel est souvent conçue comme une agriculture où le prix de revient minimum est l'objectif primordial à atteindre. Pour illustrer cette conception, on réfère souvent aux vastes fermes du Centre Américain ou de l'Ouest Canadien où les rendements à l'acre et les frais d'opération sont très bas. On réfère encore à des fermes où au contraire il se pratique une agriculture très intensive avec cette fois des investissements et des rendements très importants tels que les fermes à culture sous serre, les fermes d'élevage du poulet de gril, etc.

Par ailleurs, le concept de ferme familiale est souvent compris comme une exploitation typiquement traditionnelle qui utilise des méthodes de production artisanale et une main-d'oeuvre strictement familiale, qui produit principalement pour les besoins de la famille et qui finalement confond les opérations budgétaires de l'unité d'exploitation avec celles de l'unité familiale (1).

Au B.A.E.Q., nous croyons qu'il faut poser le problème en des termes quelque peu différents. Ainsi, l'objectif de base que nous poursuivons et qui guide toute notre action, c'est de constituer des exploitations agricoles rentables et cela, quel que soit le mode de tenure: faire-valoir direct, métayage ou exploitation en commun. C'est en ce sens que nous parlons d'agriculture industrialisée c'est-à-dire d'une application dans l'agriculture des méthodes de production industrielle. Méthodes de production caractérisées par une organisation scientifique de la production, une division des tâches, une spécialisation poussée et une substitution du capital à la main-d'oeuvre. En ce sens, il ne peut y avoir d'opposition entre les concepts de "ferme familiale" et de "ferme industrielle": on peut fort bien concevoir une "ferme familiale" à une ou plusieurs unités-travail qui fonctionne selon les mêmes principes que ceux de l'industrie et qui est rentable.

Toutefois, étant donné le décalage entre l'agriculture actuelle de la région et l'agriculture industrialisée, nous n'en sommes pas à l'étape de vouloir généraliser la ferme atelier(2)

---

(1) Pour éviter cette connotation traditionnelle de mauvais aloi entachée au concept de ferme familiale, nous allons lui substituer dans le reste du cahier les concepts de ferme à une ou plusieurs unités-travail.

(2) René Dumont, Le développement agricole de l'Est du Québec - Quelques éléments de réflexion pour un problème difficile. B.A.E.Q., 1966.

où par exemple, une ferme se spécialise dans le lait, une seconde dans l'alimentation et une dernière dans l'élevage des génisses de remplacement. Il est possible cependant que dans certains cas, ce type de ferme soit organisé. Nous croyons toutefois qu'il ne devrait pas y avoir plus d'une production monnayable sur une ferme c'est-à-dire, production céréalière ou fourragère, élevage de génisses de remplacement et production laitière. Une telle ferme peut utiliser deux unités-travail à plein temps. Elle possède ainsi plusieurs éléments de souplesse qui lui permettent un certain degré d'adaptation dans le temps.

6- Une interrégionalisation

Une dernière option qui mérite d'être soulignée, c'est que la planification du développement agricole dans la région-pilote n'est pas conçue de façon "autarcique". Nous croyons au contraire qu'il est nécessaire de régionaliser les diverses productions agricoles dans le territoire québécois. Sauf pour le porc et la volaille, toutes les productions que l'on recommande d'instaurer dans la région assignée ont été choisies à cause de leur adaptation avantageuse aux conditions biophysiques et économiques de cette région. Il serait souhaitable qu'il en soit de même dans les diverses régions agricoles du Québec, c'est-à-dire qu'elles se spécialisent dans les productions où elles jouissent d'un certain avantage comparatif. C'est pourquoi nous parlons d'interrégionalisation. On peut élargir ce problème en considérant les relations entre la région Bas-St-Laurent - Gaspésie et la Rive-Nord. Il est bien évident qu'il pourrait y avoir une interdépendance profitable entre ces deux régions. Profitable à la Rive Sud qui pourrait écouler sa production d'origine agricole et forestière sur ce marché de 100,000 habitants où le revenu moyen per capita ainsi que le taux de croissance de la population sont supérieurs à ceux de tout le territoire québécois. Profitable aussi à la Rive Nord qui recevrait une production de

qualité et en quantité, à l'année longue et à des prix sensiblement inférieurs. Mais, y-a-t-il vraiment une telle complémentarité entre les deux régions (1)? L'examen des principales statistiques agricoles (et manufacturières) des deux régions, à savoir, les populations rurales agricoles, les superficies cultivées et les valeurs respectives de la production agricole, indiquent que cette complémentarité est fondée. Pour un certain nombre de raisons qu'il serait fastidieux d'énumérer ici, cette complémentarité ne s'est pas concrétisée dans le passé. Il est permis de croire que la création d'une coopérative régionale qui canalisera la production agricole actuellement très dispersée à travers tout le territoire, qui fabriquera un produit de qualité et qui utilisera les principes de la promotion des ventes, un tel organisme régional ainsi que l'amélioration continuelle des moyens de transport renforciront les liens commerciaux interrives.

Nous croyons en résumé qu'il est possible de "démarginaliser" le secteur agricole du territoire en misant sur une rentabilité optimale des exploitations, une adaptation du type d'agriculture et des productions aux conditions bio-physiques et économiques, une agriculture de groupe, une agriculture industrialisée et une interrégionalisation des activités.

---

(1) Cf. Ronald Clark et Albert Dumas, La région du Bas St-Laurent - Gaspésie et le marché de la Côte Nord, texte non publié - B.A.E.Q. 1963.

SECTION I

Problématique de développement de l'agriculture

L'introduction générale présente sommairement les principales options du développement agricole telles que perçues au B.A.E.Q. Sauf évidemment la première option fondamentale selon laquelle l'agriculture doit demeurer une activité économique relativement importante dans la région, toutes les autres options sont d'un caractère général.

Nous verrons dans cette première section les principales composantes du problème agricole régional, les éléments-clefs susceptibles d'être modifiés dans une perspective de changements structurels. L'analyse de ces variables et de leurs interrelations ainsi que les grandes options définies en introduction permettront d'élaborer quatre politiques de développement: une politique d'adaptation des structures agraires, de formation des cultivateurs, de normalisation de la structure des exploitations et de concentration des activités au secondaire.

A- VARIABLES STRATEGIQUES

Il s'agit ici de définir de façon dynamique les variables de base du problème agricole, variables susceptibles d'être modifiées pour donner un décollage, un essor, une impulsion supplémentaire au développement agricole. Cependant, nous croyons utile avant de faire cette analyse, d'indiquer brièvement les principales variables macro-économiques du secteur. Retenons les grandes variables suivantes: la population agricole, le nombre de fermes, la superficie cultivée, le revenu

agricole brut et la productivité (1).

En 1961, la population agricole de la région s'élève à 83,870 individus soit 26% de la population totale. On dénombre alors 11,700 fermes exploitées par des cultivateurs qui dans 50% des cas sont âgés de 49 ans et plus. Si on réfère à la carte des zones homogènes économiques agricoles (2), on constate que la moyenne de superficie cultivée dans la meilleure aire se situe autour de 80 acres alors que cette même superficie dans les autres aires diminue graduellement pour finalement atteindre une moyenne de 30 à 35 acres dans les aires ls plus pauvres.

Pour la même période du recensement, le revenu brut agricole de la région assignée totalise $18,800,000. Si la valeur nette est égale à 45% de la valeur brute (3), un montant approximatif de $8,460 millions serait versé en salaires et profit dans le primaire agricole. C'est la production laitière qui sans conteste demeure la production la plus importante du territoire: ainsi en 1961, le revenu brut provenant de la vente des produits laitiers représente 46.6% du revenu brut total ($18,800,000). Les ventes de bétail et de porcs viennent en second lieu avec respectivement 14.6% et 13.6% du total. Finalement, les divers facteurs de production utilisés sur la ferme ont une productivité très faible: par exemple, alors que le chiffre de vente à l'acre devrait être de $85. à $90. (4),

---

(1) Cf. Esquisse du Plan, l'Agriculture, pages 17-74.

(2) Voir Atlas régional du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine, Imprimeur de la Reine, Québec.

(3) Selon un estimé de l'Office du Crédit Agricole.

(4) Référer aux fermes-normes à la Section II, Programme 4, du présent cahier.

il ne s'élève qu'à $65 à $70 (1) dans la meilleure zone et de $45 à $50 dans la zone pauvre. Il en est de même pour la production moyenne des vaches qui devrait être deux fois plus élevée soit 8,000 livres de lait annuellement au lieu de 4,000.

1- Décalage dans l'ajustement de la ferme aux conditions économiques et bio-physiques.

La ferme est une entreprise opérant dans une industrie très concurrentielle. De ce fait, si elle veut subsister et prospérer, elle doit s'ajuster au rythme de l'évolution de l'industrie. Il faut se rappeler que depuis la dernière guerre l'agriculture s'est modernisée et a adopté un rythme d'évolution très rapide. Cette modernisation et cette évolution se sont opérées par l'introduction de méthodes de production de plus en plus modernes, une technologie de plus en plus efficace, une plus grande spécialisation des fermes et une division des tâches. En somme, l'accroissement de productivité (2) des divers inputs s'est réalisé par une substitution progressive du capital à la main-d'oeuvre.

Une telle orientation a rendu désuète la structure traditionnelle de la ferme qui a dû s'ajuster à ces nouvelles techniques. Il semble bien cependant que cette adaptation ne s'est pas faite au même rythme à l'intérieur de la province. Pour un certain nombre de raisons qui seront analysées plus bas, les fermes du territoire ne s'adaptent

---

(1) Cf. l'Esquisse du Plan, l'Agriculture, pages 80 à 90.

(2) Yves Dubé et Jean-Marie Martin, Problèmes de l'Agriculture dans la région du Bas St-Laurent. Le Conseil d'Orientation Economique du Bas St-Laurent, Québec 1963, p. 194.

pas aussi rapidement à ces nouvelles conditions que celles du centre de la Province. Ainsi dans les comtés (1) de la province où l'évolution s'est réalisée le plus rapidement, la superficie cultivée moyenne des fermes est passée de 90 à 120 acres entre 1951 et 1961 et la valeur du capital investi de $15,000 à $24,000. Durant la même période, la superficie cultivée moyenne des fermes du territoire est passée de 28 à 46 acres et la valeur du capital investi de $6,500 à $12,000 ce qui est inférieur à la moyenne provinciale laquelle est passée de 43 à 54 acres cultivées et de $10,000 à $17,000 de capital investi.

Il faut souligner ici que la moyenne régionale n'exprime pas très bien la réalité: en effet, les grandes différences à l'intérieur du territoire nous obligent à disséquer cette moyenne en procédant par zone homogène (2). Ce zonage découpe le territoire en quatre grandes zones homogènes économiques agricoles. Ces zones seront qualifiées relativement les unes aux autres.

La première zone est située sur les basses terrasses entre Notre-Dame-du-Portage - St-Simon et autour de Rimouski. Les sols de classes 1 et 2 y dominent. Cette zone, qui comprend les plus vieilles paroisses agricoles du territoire, jouit d'un climat maritime très favorable à l'agriculture et c'est là où celle-ci est la plus prospère. Le lait est le produit principal tandis que le porc

---

(1) Verchères, Laprairie, St-Jean, Missisquoi, Chambly, la production laitière était la production principale de ces comtés en 1951 et 1961.

(2) Voir Atlas régional du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine, Zone homogène économique agricole, Imprimeur de la Reine, Québec.

et la pomme de terre constituent les deux productions secondaires importantes (1).

La seconde zone homogène n'est pas constituée d'aires qui ont exactement les mêmes caractéristiques bio-physiques. Une partie de cette zone comprend certaines paroisses des hautes terrasses du comté de Rivière-du-Loup, une autre partie comprend les paroisses des basses terrasses du comté de Rimouski entre St-Simon et Bic, les paroisses des basses terrasses du comté de Matane entre Métis et Matane, les paroisses de la vallée de Matapédia et finalement quelques paroisses à

---

(1) Cf. Carte des possibilités d'utilisation agricole du sol par A. Mailloux, A. Dubé et L. Tardif, 1964. Les autres cartes utilisées dans le plan agricole sont les suivantes:

- Carte de l'utilisation actuelle du sol, V. Raiche, B.A.E.Q., 1964.

- Carte d'affectation générale du sol, B.A.E.Q., 1964.

- Carte morpho-sédimentologique (dépôts superficiels), V. Héroux et J.-C. Dionne, B.A.E.Q., 1965.

Toutes ces cartes ont été préparées pour l'ensemble du territoire à l'échelle de la photographie aérienne et elles sont en possession du B.A.E.Q. sous forme manuscrite à l'échelle de 1:50,000; elles sont à la base des descriptions du milieu naturel et elles pourront servir éventuellement à la mise en valeur des terres. Les cartes ci-dessous à l'échelle 1:250,000 ont également servi aux mêmes fins:

- Carte géologique, C. Drapeau, BAEQ, 1964.

- Carte géomorphologique, V. Héroux et C. Greffard, B.A.E.Q., 1963.

- Carte de la végétation du Bas St-Laurent et de la Gaspésie, M. Grandtner, B.A.E.Q., 1964.

l'ouest du comté de Bonaventure. Cette zone est moins prospère que la première. La production laitière est l'activité principale et la production porcine est la seule production secondaire d'une certaine importance.

La troisième et la quatrième zone sont constituées surtout de paroisses localisées sur les hautes terrasses et sur les plateaux. Il y a prédominance de sol de classe trois. Le climat est très rigoureux et la période de végétation courte. Ces zones sont dans une situation très marginale. Le lait est la production de base et les produits forestiers représentent la production secondaire la plus importante.

Ces différentes zones ne s'adaptent pas avec la même vitesse aux conditions nouvelles de l'agriculture. Le tableau à la page suivante donne quelques indices du décalage de la structure de la ferme et de la rapidité d'introduction des techniques modernes.

La première zone s'adapte assez bien à ces nouvelles conditions. Sauf l'indice de superficie cultivée moyenne, tous les autres indices sont assez près de ceux des meilleurs comtés de la province. De plus, étant donné les conditions biophysiques avantageuses, le risque d'une mauvaise adaptation des cultures est minime.

Il n'en est pas ainsi dans les trois autres zones. Ici le décalage de la structure de la ferme est très grand comparativement aux meilleurs comtés de la Province. Dans les deux dernières zones, la situation est même inférieure à la moyenne provinciale. La superficie cultivée et la capitalisation sont très faibles, les techniques modernes ne sont introduites qu'à un rythme très lent. De plus, l'adaptation aux conditions bio-physiques ne s'est pas faite complètement. On produit des grains et des pommes de terre alors que la production de fourrage, bien que moins exigente, est déjà difficile. Quelles sont les causes de ce décalage? Celles-ci sont nombreuses, interreliées et difficiles à pondérer.

TABLEAU 1 : Indice d'évolution de la structure de ferme, de productivité des facteurs de production et d'adaptation aux techniques modernes selon les zones homogènes économiques agricoles.

	Superficie cultivée moyenne **			Capitalisation totale moyenne/ferme**			Capitalisation machinerie et bétail moyenne/ferme**			Productivité du capital *** RB/ capital	Motorisation tracteur/ferme ****	Mécanisation Presse ramasseuse à foin/ ferme ****
	1951*	1961*	accroissement	1951*	1961*	accroissement	1951*	1961*	accroissement	1961*	1961*	1961*
	acres	acres	%	$	$	%	$	$	%	¢	Nombre	Nombre
Zone 1	66	73	10	15,800	20,700	30	5,800	7,800	34	16	.99	.22
Zone II	58	64	10	11,300	15,900	40	4,700	6,400	36	15	.78	.08
Zone III	41	53	29	8,000	11,800	47	3,200	4,800	50	12	.67	.07
Zone IV	17	37	117	4,000	7,500	87	1,600	3,100	93	7	.44	.03
4 comtés * du centre de la Prov.	90	121	34	15,300	23,800	55	5,300	7,800	47	18	1.2	.26
Province	43	54	25	10,400	17,000	65	4,100	6,400	56	18	.74	.13

* Source : B.F.S., Recensement 1951, 1961, Agriculture Québec.

** Indice de l'évolution de la structure de la ferme.

*** Indice global de la productivité des facteurs de production.

**** Indice d'adaptation aux techniques modernes.

Il y a en premier lieu, la marginalité même de l'agriculture régionale. Cette marginalité, due à des conditions bio-physiques plus difficiles, à l'éloignement des marchés urbains importants et à des coûts d'approvisionnement plus élevés à la ferme à cause des distances, rend l'agriculture moins profitable; il n'est donc pas surprenant qu'elle ne se développe pas au rythme des meilleures régions agricoles.

Une autre raison importante est que la ferme n'est pas conçue partout comme une entreprise économique qui doit être rentable et doit ajuster les inputs en fonction de cette rentabilité. Il est fréquent et surtout dans les deux dernières zones de concevoir l'agriculture comme un mode de vie. Les dépenses de la famille ne sont pas dissociées des dépenses de la ferme. La ferme est une assurance minimum contre des phénomènes économiques tels que la crise économique de 1930 et le chômage. On ne produit pas en fonction des besoins du marché, mais pour les besoins de la famille.

Un autre phénomène qui a retardé l'ajustement de la ferme fut la présence d'une industrie forestière importante. La présence de cette industrie offrait une source additionnelle de revenu aux cultivateurs. Ceci rendait moins impérieux la nécessité d'organiser une ferme rentable. Cette industrie a sans doute aussi contribué à maintenir la conception d'une agriculture plus ou moins de subsistance.

Il y a enfin une quatrième raison qui n'est pas intrinsèque à la situation mais qui peut l'expliquer; il s'agit de la non-régionalisation des politiques agricoles. Les politiques agricoles sont conçues pour l'ensemble de la province et comme telles, elles reconnaissent une "situation moyenne". Mais nous sommes ici (excepté pour la première zone) dans une situation extrême de telle sorte que ces mesures ne peuvent avoir d'effets bénéfiques aussi grands que dans d'autres régions. Si la structure de la ferme accuse un retard, ce n'est

pas par un crédit et des mesures épars et dilués qu'on réussira à attraper ce retard, mais par un effort systématique et massif d'agrandissement de fermes, d'achat d'animaux, de rénovation des bâtiments.

Ce sont là les principales raisons qui expliquent le décalage de la structure de la ferme comparativement au reste de la province et surtout aux meilleures zones agricoles de la province.

2- Adaptation lente des agriculteurs à leur nouveau rôle de chef d'entreprise.

Il ne suffit pas d'avoir une ferme adaptée aux conditions économiques et bio-physiques; elle doit aussi être administrée d'une façon rationnelle. Il faut que l'agriculteur soit un réel entrepreneur, qu'il possède des connaissances techniques et administratives suffisantes, qu'il détecte les productions ou les groupes de production les plus rémunérés et qu'il suive l'évolution des marchés.

La gestion rationnelle d'une telle entreprise exige une formation technique et administrative adéquate et un apprentissage sur la ferme. Elle exige aussi un contact assidu avec des agronomes et des techniciens qui peuvent indiquer les erreurs de gestion et vulgariser les développements techniques les plus récents. Malheureusement, la majorité des cultivateurs ne sont pas adaptés à ces exigences modernes. Un inventaire fait à Trois-Pistoles et à Ste-Irène (1) révèle que la scolarité moyenne des exploitants est la cinquième année

---

(1) Cf. Enquête socio-économique dans les paroisses de Trois-Pistoles et de Ste-Irène. Document inédit, B.A.E.Q., 1964.

du cours primaire, qu'un très faible pourcentage soit 2% à 3% ont suivi des cours à une école moyenne d'agriculture et que plusieurs ne tiennent aucune comptabilité même sommaire. Dans tout le territoire, le pourcentage des cultivateurs qui ne tiennent aucune comptabilité s'établit à 74%. De plus, on retrouve le même pourcentage de cultivateurs qui nient la proposition suivante: "Les cultivateurs n'ont pas le temps de faire de comptabilité" (1).

Trois raisons importantes peuvent expliquer cette situation: une valorisation du métier traditionnel d'agriculteur, une vulgarisation moins intensive que dans les meilleurs comtés agricoles de la province et finalement l'absence d'un contexte industriel susceptible de stimuler la prise de conscience des exigences des entreprises modernes.

a) Valorisation du métier traditionnel d'agriculteur.

La conception traditionnelle de l'agriculture comme mode de vie fait percevoir la profession d'agriculteur comme un métier simple, sans problème administratif, exigeant beaucoup de travail manuel. Il (le travail) constitue même pour certains cultivateurs le fondement des classes sociales: "Les petits, c'est ceux qui travaillent, les cultivateurs, les journaliers, tous ceux qui travaillent". Ceux qui "pensent" ou étudient ne travaillent pas. Le travail, c'est en somme l'expression de tout le corps et le cultivateur, c'est celui qui travaille d'abord. On va même jusqu'à définir le bon cultivateur par le travail: "C'est quelqu'un qui travaille et qui aime ça. Un homme qui travaille pas sur sa terre, même s'y a un cours d'agriculture, y arrivera pas, parce que sur une

---

(1) Cf. Questionnaire sociologique général, B.A.E.Q., été 1964.

terre il faut travailler". Voilà quelques témoignages recueillis au cours d'entrevues auprès de cultivateurs. Le questionnaire sociologique (1) confirme d'ailleurs l'interprétation que l'on fait des entrevues car 42% des cultivateurs sont d'accord avec l'affirmation suivante: "On n'a pas besoin d'être instruit pour être un bon cultivateur". "Que le cultivateur se définisse d'abord par le travail, implique une relation étroite entre son activité et la terre (au sens large). En d'autres termes, être cultivateur, ce n'est pas calculer, penser... mais transformer matériellement le milieu de production. Bref, le cultivateur est un artisan et on comprend pourquoi l'objet sur lequel il travaille soit entouré de signification quasi symbolique. Ce mode de communication avec l'objet rend la critique difficile parce que l'individu est comme incorporé à l'objet. Il en est de même d'ailleurs souvent de la famille. Tel n'est pas le cas cependant de l'entrepreneur agricole qui vit dans un contexte moins affectif. Le cultivateur, pour être rationnel, doit prendre distance de l'objet de son travail pour mieux le maîtriser" (2).

Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant de voir que l'apprentissage à la ferme du métier agricole semble suffisant. On croit à la nécessité d'une formation scolaire pour un futur électricien, un futur docteur, mais on ne croit pas encore tellement à la même nécessité pour celui qui doit prendre la relève sur la ferme.

---

(1) Questionnaire sociologique général, BAEQ, été 1964.

(2) Voir Gilles Picard et Albert Juneau, Etude sociologique sur la mentalité des cultivateurs, B.A.E.Q.

b) Vulgarisation et information moins intensives.

A défaut d'une formation de base et d'une formation technique, il aurait dû y avoir dans la région une vulgarisation et une information plus intensives peut-être que dans les meilleures régions agricoles. Elle s'est faite au contraire d'une façon plus extensive et plus sporadique. Qu'il suffise ici de mentionner le nombre insuffisant d'agronomes dans le territoire. De plus, il n'existe à peu près pas dans le territoire de plan d'intégration, ce qui a privé les cultivateurs des agronomes ou des techniciens qui sont généralement fournis par les entreprises intégratrices.

c) Absence d'un contexte industriel important.

Les meilleures régions agricoles de la Province sont baignées dans une atmosphère technologique due à la présence de nombreuses industries modernes. Un tel contexte finit par influencer le comportement de l'agriculteur: il constate alors que les entreprises modernes investissent des sommes énormes, embauchent une main-d'oeuvre qualifiée, modernisent leurs équipements selon les techniques les plus modernes et utilisent les services d'ingénieurs et de techniciens compétents. Or un tel contexte est inexistant dans le territoire ce qui contribue indirectement à une adaptation plus lente des cultivateurs aux exigences d'une agriculture moderne.

3- Dispersion des efforts dans la commercialisation des produits de la ferme.

En plus de rechercher l'efficacité de son entreprise il importe que le cultivateur obtienne un prix convenable pour son produit. On mentionne souvent que le problème du faible prix des produits

au niveau de la ferme provient du fait que le cultivateur ne va pas assez loin dans le processus de commercialisation de son produit, qu'il y a trop d'intermédiaires; bref, que le cultivateur ne reçoit que le résidu du montant payé par le consommateur ultime. Cette perception peut être valable mais elle ne règle pas complètement le problème: si le cultivateur veut s'intercaler dans le processus commercial, il devra là aussi rechercher l'efficacité.

En ce qui concerne la production laitière, la plus importante de la région, le cultivateur s'est intercalé directement dans la mise en marché via sa coopérative. En 1963, par exemple, il contrôlait ainsi 80% du volume de lait transformé dans le territoire (1). Pourtant, il ne recevait en moyenne que $2.35 du 100 lbs de lait (ou équivalent crème) alors que certaines usines dans le territoire payaient $2.65 à $2.70 et que des usines très efficaces du type de la Coopérative de Granby payaient $3.15 à $3.25. Or, les prix des produits laitiers payés par les grossistes, les détaillants et les consommateurs étaient sensiblement les mêmes partout. Ce prix peu élevé payé au producteur du territoire provient donc de l'inefficacité même des entreprises de transformation.

Cette inefficacité s'explique par le faible niveau d'opération des usines; il y a beaucoup trop d'usines proportionnellement au volume de lait disponible. Ainsi, en 1963, il y avait 46 usines de transformation du lait pour un volume de 313 millions de livres de lait (ou équivalent crème). Ceci fait en moyenne un peu moins de 7 millions de lbs de lait disponibles par usine. En fait, 5 usines transformaient plus de 13 millions de lbs de lait chacune, dont une 35 millions, alors que

---

(1) Cf. Ferdinand Ouellet, La consolidation des usines laitières dans la région Bas St-Laurent - Gaspésie, B.A.E.Q., 1964.

toutes les autres transformaient moins de 13 millions. Un tel niveau d'opération empêche les usines de produire aussi efficacement qu'elles le pourraient. Dans la conjoncture actuelle, le seuil minimum de rentabilité pour une usine laitière se situe autour de 50 millions de livres de lait transformé annuellement. Pour ce volume, les frais fixes d'opération sont beaucoup trop élevés par 100 lbs de lait.

Une autre caractéristique des usines actuelles qui découle de leur faible taille, c'est la non diversification de la transformation et la non utilisation de sous-produits. En 1963, 44 usines sur 46 ne produisaient que du beurre. Or, l'évolution non parallèle des prix des différents produits laitiers indique assez clairement que si l'usine veut vendre son produit au meilleur prix possible, elle a tout avantage à diversifier sa transformation pour suivre les marchés les plus avantageux. Les usines laitières vraiment adaptées aux conditions modernes produisent du beurre, du fromage, de la poudre (rouleau et "Spray") de la caséine, des bases de crème glacée, etc.

Il y a plusieurs autres conséquences qui découlent de la faible taille des usines: l'impossibilité d'avoir des administrations vraiment efficaces, l'impossibilité d'avoir un bon programme de publicité pour vendre son produit, etc.

La présence d'un grand nombre d'usines sur un territoire aussi restreint affecte aussi l'efficacité des usines. En effet, il y a multiplication inutile des frais de transport. En 1963, par exemple, dans au moins 35 municipalités, il y avait plus de 3 camions d'usines différentes qui ramassaient quotidiennement le lait, alors qu'un seul réseau aurait suffit. Comment expliquer la persistance d'une telle situation?

Au point de départ, la coopérative agricole a été conçue sur une base locale. Cela répondait aux besoins du moment. En effet, les méthodes modernes de conservation de lait n'existaient pas, les routes et les moyens de transport

ne permettaient pas un transport rapide du lait. Ces obstacles étant disparus, les coopératives locales auraient dû se regrouper sur une base plus large. Or, cette évolution bien qu'elle ait été amorcée dans le territoire (18 coopératives ont été fusionnées ou sont disparues entre 1951-1961) ne s'est pas faite à un rythme suffisamment accéléré (1). Ce processus a été bloqué pour différentes raisons.

La première raison est sûrement l'existence d'un esprit paroissial, d'un esprit de clocher très fort. On craignait que les cultivateurs de la paroisse voisine prennent le contrôle de l'usine. On était fier de sa petite coopérative locale. Cet esprit était tellement fort qu'il faisait accepter des situations plus ou moins économiques. Les cultivateurs acceptaient de remettre du capital dans la coopérative pour financer un déficit; ils acceptaient des prix inférieurs pour leurs produits afin de maintenir leur coopérative.

Une seconde raison expliquant le rythme lent du processus de regroupement est l'intervention financière de l'Etat. Entre 1958 et 1962, le gouvernement provincial a fourni aux coopératives dans les seuls comtés du Bas-St-Laurent, $157,588 pour financer des déficits (2), l'achat d'équipement et la réparation de bâtisses. Ceci a contribué

---

(1) Cf. J. Fortier et P. Bélec, Recherche sur les coopératives du territoire-pilote, B.A.E.Q., 1965.

- Monic Bélec, Les coopératives agricoles du Bas St-Laurent et de la Gaspésie, B.A.E.Q., 1965.

- L'Esquisse du Plan, l'Agriculture, pages 192 à 238.

(2) Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation Québec: chiffres fournis par l'inspecteur des coopératives.

à maintenir des entreprises non-viables qui autrement auraient dû fermer leur porte.

Le faible niveau d'opération empêche ces entreprises de disposer de fonds importants et par conséquent, il leur est extrêmement difficile de modifier sensiblement leur situation présente et de s'adapter à des normes d'efficacité.

Depuis deux ans, il faut dire que le rythme d'évolution semble vouloir s'accélérer: plusieurs fusions se sont réalisées autour de la coopérative de Bic et un comité s'est formé dans la Matapédia pour étudier les problèmes de fusions. Cette évolution est due d'abord à un nouveau besoin des agriculteurs. Ceux-ci sont de plus en plus désireux d'envoyer le lait entier à l'usine; au fur et à mesure que la ferme grandit, ils sont de moins en moins intéressés à écrémer sur la ferme. Une autre raison de cette évolution est sans doute le travail plus intensif de la Coopérative Fédérée dans cette perspective. Les recherches du B.A.E.Q. dans le secteur coopératif, les nombreuses rencontres des chercheurs avec les centres de décision coopératifs et la structure d'animation qu'il a créée, voilà autant de facteurs qui ont sensibilisé la population du territoire au problème de la régionalisation des usines laitières. En outre, depuis quelque temps, la Fédérée sent le besoin de mettre sur pied une structure régionale qui regrouperait les forces coopératives afin de mieux faire face aux exigences du marché. Même si la Fédérée n'a pas de pouvoir de décision sur les coopératives locales, elle a quand même par ses services et par les contacts de ses spécialistes avec les locales, une certaine influence sur l'action et les décisions des coopératives locales. De ce fait, la nouvelle orientation prise par la Fédérée influence sûrement le comportement des coopératives locales face au problème de regroupement, de fusion.

Un autre facteur qui peut expliquer en partie ce rythme accéléré de fusion des deux dernières années, c'est la montée rapide du syndicalisme agricole spécialisé ayant pouvoir de former un

plan conjoint. Cette formule mise de l'avant par l'U.C.C. est en voie d'être généralisée à toutes les productions agricoles du Québec. Les coopératives locales sentent bien que cette formule, même si elle n'est pas concurrente, les forcera à atteindre un plus haut degré d'efficacité. Cette formule permet en effet aux cultivateurs de négocier le prix de son produit. Ce prix ne sera sûrement pas fixé sur celui que paient les usines marginales mais plutôt sur celui des usines moyennes et même sur celui des usines qui sont au-dessus de la moyenne. Par conséquent, les usines marginales ne pourront pas résister. Les coopératives locales ont perçu ce nouveau phénomène et on pense graduellement de plus en plus en terme de regroupement des coopératives locales.

Le but de cette analyse était de rappeler sommairement les principales composantes du problème agricole régional dans une perspective dynamique (1). Les principales variables considérées se situent aux niveaux de la ferme, de l'exploitant et du marché. Au niveau de la ferme, le retard dans le développement agricole du territoire se manifeste par une superficie et une capitalisation inférieures à la moyenne provinciale. Au niveau de l'exploitant, l'adaptation lente des agriculteurs à leur nouveau rôle d'entrepreneur provient principalement d'une très faible scolarité, d'une formation technique inexistante et de l'absence d'une vulgarisation agricole systématique. Finalement, au niveau de la mise en marché, la dispersion des efforts que dénotent le nombre élevé d'usines de transformation, la faible taille de celles-ci, la concurrence interusines et des administrations inefficaces, voilà autant de facteurs qui ont une incidence directe sur les prix payés au cultivateur. L'interaction de ces diverses variables et la dépendance de l'agriculture aux conditions biologiques aboutissent en définitive à une position

---

(1) Pour plus de détails, référer à l'Esquisse du Plan, l'Agriculture, pages 1 à 248.

intrinsèque d'infériorité. Nous demeurons convaincus qu'il est possible d'infléchir ces variables, de les orienter, de les modifier de façon à rendre l'agriculture aussi profitable que les autres sphères d'activité. C'est dans ce sens que nous parlons de politiques de développement.

B- POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

Nous préconisons quatre grandes politiques de développement: à la variable "ressource" correspond une politique d'adaptation des structures agraires qui vise à rationaliser les phénomènes d'occupation du sol, à établir l'harmonie entre les modalités d'exploitation du sol et ses potentialités.

A la variable "exploitant" correspond une politique de formation et de professionnalisation des cultivateurs. Le but de cette politique est de doter l'agriculteur des outils intellectuels et techniques nécessaires à une gestion rationnelle de son exploitation: et ceci via l'élaboration d'une nouvelle structure de groupe.

L'action sur la variable "ferme" se traduit par une politique de normalisation de la structure des exploitations afin de normaliser les fermes du territoire. Cette normalisation ne pouvant s'effectuer d'une façon définitive et exhaustive dans le temps, nous recommandons l'instauration de fermes-pilotes pour vérifier, préciser ou ajuster selon les cas les normes définies. Enfin, pour faciliter la normalisation, nous croyons nécessaire d'instituer un service technique d'aménagement foncier.

En dernière analyse, nous proposons une politique de développement du secondaire agricole, politique correspondant à la variable "marché". Celle-ci vise à concentrer et rationaliser les

opérations économiques et commerciales des entreprises, à moderniser les équipements, à intégrer les diverses administrations et à diversifier la production.

1- Politique d'adaptation des structures agraires

Adapter les structures agraires, c'est avant tout faire subir à l'espace agricole des transformations qui auront comme conséquence de rétablir l'harmonie entre les modalités d'exploitation de la principale ressource agricole, le sol, et les potentialités de cette ressource. Dans le territoire-pilote ces transformations sont nécessaires parce que la configuration de l'espace agricole et le paysage agraire lui-même sont loin de représenter un optimum (1).

L'aménagement agricole doit, pour trouver sa justification, aboutir à l'utilisation rationnelle du sol. Que faut-il entendre par utilisation rationnelle du sol? Utiliser de façon rationnelle des terres, c'est les exploiter conformément à leur vocation. Cette vocation comporte deux aspects dont l'importance relative est parfois sous-estimée mais qu'on aurait tort de ne pas considérer à titre égal: l'aspect intrinsèque ou naturel et l'aspect extrinsèque ou conjoncturel.

La vocation naturelle d'un sol se fonde principalement sur des facteurs bio-physiques qui constituent des contraintes en ce sens qu'elles

---

(1) Cf. Esquisse du Plan, l'Agriculture, Deuxième chapitre, pp. 56 à 71.

obligent l'exploitant à se plier à un certain déterminisme que même les techniques les plus évoluées ne peuvent éliminer entièrement. Il s'agit de la nature même du sol, dont les propriétés physico-chimiques sont extrêmement variables et déterminent les productions végétales, même si ces propriétés peuvent être quelque peu modifiées; la topographie, sans doute le facteur le plus difficile à modifier et qui peut conditionner les façons culturales; finalement le climat, dont la rigueur et les fluctuations saisonnières et annuelles fixent le nombre et les variétés de plantes pouvant être cultivées sur un sol donné. Ces éléments naturels sont étroitement liés et leur interaction constitue le principal critère de différenciation des milieux naturels.

Les éléments extrinsèques de la vocation d'un espace agricole donné sont d'ordre géographique et économique et ne constituent pas à proprement parler des contraintes. En effet, ces facteurs sont reliés à la conjoncture qui est susceptible de modifications. Même si l'exploitant doit tenir compte de la conjoncture, il peut, du moins avec le temps, l'infléchir dans le sens de ses intérêts. Ces éléments dont il faut tenir compte dans la détermination de la vocation d'un espace agricole sont principalement la distance qui sépare l'unité de production de l'unité de transformation ainsi que la situation géographique et économique du marché. La densité relative de l'occupation du territoire peut également, dans une certaine mesure, influencer le choix des productions agricoles.

En somme, la vocation d'un territoire agricole donné est intimement reliée à la géographie de ce territoire. C'est pourquoi il importe de connaître les différences qui existent entre le territoire-pilote et les autres régions de la Province de même que les différences à l'intérieur même du territoire-pilote.

Le Bas-St-Laurent et la Gaspésie couvrent une superficie de 15,473 milles carrés mais seulement 16% de cette superficie (1,590,000 acres) peut

être considéré comme terre arable (1). Environ la moitié seulement de cette superficie est présentement exploitée. Si l'on admet que toutes les terres arables du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie pourraient avoir une vocation naturelle pour la culture herbagère et les cultivateurs être orientés vers la production laitière, on pourrait, en exploitant au maximum les ressources, satisfaire aux exigences d'un formidable marché. Mais ce marché n'existe pas ou du moins le territoire-pilote n'est pas son unique source d'approvisionnement. En conséquence, il faut maintenir les dimensions de l'espace occupé à un optimum compatible avec les exigences de la conjoncture économique. Ceci implique qu'il ne faut pas s'engager dans de nouveaux défrichements.

Mais il ne suffit pas de produire conformément à l'aptitude naturelle du milieu et en rapport avec la demande. Encore faut-il que l'agriculture soit rentable et que le cultivateur puisse tirer un revenu adéquat de son travail. Pour y arriver, il faut en premier lieu soustraire à l'exploitation agricole les sols peu propres ou impropres à la culture. Dans tout le territoire-pilote 218,000 acres de terres cultivées entrent dans cette catégorie et devront être reboisées. Adopter une politique de réajustement des structures agraires, c'est par conséquent non seulement mettre un frein à l'expansion du territoire exploité, c'est même réduire ce territoire de près de 20%: en 1966, il y a plus de 1,000,000 d'acres défrichées dans le Bas-St-Laurent et la Gaspésie; à la fin du Premier Plan, il devrait y en avoir environ 876,000 acres.

La production laitière, on l'a vu, constitue la vocation agricole du territoire-pilote.

---

(1) Cf. L'Affectation générale du sol du territoire-pilote, suite à l'Esquisse du Plan, l'Agriculture, B.A.E.Q., 1966 p. 21.

Or, point n'est besoin de parcourir longuement le territoire pour se rendre compte que la prospérité relative des exploitants varie en fonction de l'éloignement du littoral. Si l'on admet que ces variations réflètent des différences dans l'aspect naturel et l'aspect conjoncturel de la vocation du milieu, il faut dès lors admettre la nécessité pour l'Etat de procéder avec discernement dans l'application des mesures d'aide (crédit foncier, subventions à la production) destinées à placer le cultivateur au seuil de la rentabilité. Il faut par conséquent définir à l'intérieur du territoire des aires qui, par leurs caractéristiques naturelles ou bio-physiques et par leur situation géographique et économique distinctes, requièrent l'application de régimes de culture distincts. C'est pourquoi, même si la production laitière constitue naturellement la production de base dans l'ensemble du territoire-pilote, on pourra envisager aussi des façons culturales différentes dans différents milieux et même des productions plus ou moins intensives, en termes de valeur à l'acre, autres que le lait lorsque cette production risquera de s'avérer moins rentable. D'où la nécessité de définir géographiquement d'une part des aires où la production du lait devra s'accompagner de d'autres spéculations (1), d'autre part des aires où la production du lait devra être progressivement remplacée par des productions moins dépendantes de la proximité des usines de transformation. Autres conséquences donc d'une politique d'adaptation des structures agraires: diversification des régimes de culture et spécialisation, au niveau local ou sous-régional, des productions.

Enfin, rationaliser l'utilisation du sol du territoire-pilote peut avoir de sérieuses répercussions sur l'économie de certaines parties du territoire puisqu'il faudra bien admettre, à la lumière des conclusions qui se dégagent de l'inventaire, que certaines parties du territoire, de

---

(1) Non sur une ferme mais dans une même aire.

par la nature du milieu bio-physique et la situation géographique, n'ont pas une vocation agricole et que les habitants de ces localités devront, dans certains cas au moins, être déplacés (1).

En résumé, adopter une politique d'adaptation des structures agraires, c'est:

- mettre un terme au défrichement (sauf à une échelle réduite pour rationaliser la structure d'une exploitation donnée) en discontinuant la distribution des billets de location;

- procéder dans un délai compatible avec les exigences techniques au reboisement des terres impropres à la culture;

- favoriser l'implantation de nouvelles productions dans les zones où la production du lait industriel ne saurait être rentable;

- encourager certaines cultures intensives dans les zones où les conditions naturelles le permettent et dans la mesure où la conjoncture le justifie;

- hâter l'adoption de nouvelles techniques agronomiques et l'application de régimes de culture appropriés dans les zones où les méthodes traditionnelles ne sauraient assurer une augmentation adéquate de la productivité;

- prendre les mesures nécessaires pour permettre aux cultivateurs qui exploitent des terres dans des zones non-agricoles de changer de place ou d'occupation.

Les modalités d'application de cette politique font l'objet du programme de zonage agricole décrit plus avant.

---

(1) Ce problème est repris au chapitre sur l'exécution du Plan.

2- Politique de formation, de professionnalisation et de recyclage des cultivateurs.

La politique précédente d'adaptation des structures agraires devant servir de base à la réorganisation de l'agriculture du territoire, cette réorganisation se fera, tel que mentionné dans l'introduction générale, dans le sens d'une agriculture plus scientifique et plus industrialisée. Ces deux caractères essentiels de l'agriculture moderne doivent se concrétiser dans les faits par une augmentation de la rentabilité des exploitations. Cette rentabilité ne viendra cependant pas toute seule; elle exigera, en plus d'une action sur les exploitations, la production et la mise en marché, une action directe sur les producteurs eux-mêmes. Si ces derniers sont dynamiques, convaincus de la nécessité d'une évolution et suffisamment bien préparés, l'agriculture du territoire progressera rapidement pourvu que soient appliquées entre autres les différentes politiques de développement du secteur agricole. C'est pourquoi une politique de formation, de professionnalisation et de recyclage des cultivateurs nous semble essentielle et prioritaire.

Des quelque 12,000 exploitants de fermes de 1961, on estime qu'il n'en restait plus que 8,500 en 1965. La diminution de ce nombre est symptomatique surtout si on met en relation le nombre potentiel d'unités-travail à plein temps (6,000) que peut supporter, dans l'état actuel, l'agriculture du territoire. S'il est essentiel de diminuer le nombre de cultivateurs dans la région, cette diminution ne doit pas se faire au hasard. Il faut planifier le mouvement de sortie de l'agriculture en fonction du plan d'aménagement des différentes zones du territoire.

Deux catégories de cultivateurs sont théoriquement appelés à quitter l'agriculture, ce sont d'une part les cultivateurs âgés (55 ans et plus) qui ne possèdent pas une ferme rentable et d'autre part les cultivateurs qui doivent ou veulent quitter l'agriculture pour exercer un autre métier. Les premiers, c'est-à-dire les cultivateurs de 55 ans

et plus qui ne possèdent pas une ferme rentable, seront incités, au moyen d'une pension, à se retirer de l'agriculture lorsque cette mesure sera de nature à favoriser l'agrandissement des fermes voisines, l'établissement des plus jeunes et la constitution de pâturages communautaires. Cette mesure devrait toucher plus particulièrement les zones A et B, dans la période 1967-1972, à cause de la priorité donnée à ces deux zones dans le Premier Plan. Par contre, les cultivateurs qui doivent ou veulent quitter l'agriculture pour exercer un autre métier pourront profiter des mesures de formation professionnelle, de recyclage et de mobilité de la main-d'oeuvre telles que définies dans le chapitre intitulé "Objectifs de valorisation de la main-d'oeuvre" du présent Plan.

Cette sortie d'un certain nombre de cultivateurs de l'agriculture devra être comblée par la consolidation des exploitations des autres cultivateurs de même que par l'établissement des jeunes. Ces derniers seront sensibles aux politiques de développement, dans la région, d'une agriculture rentable appliquant des techniques modernes. Cependant, ces jeunes devront acquérir une solide formation théorique et pratique en agriculture s'ils veulent être aptes à relever le défi qui les attend. Les jeunes d'âge scolaire devront, à partir de 1967, poursuivre des études académiques plus avancées que leurs aînés, soit l'option agricole du cours secondaire, allant éventuellement, en longue période (après 1977), jusqu'à un diplôme d'institut. Ces jeunes devraient de plus faire un apprentissage d'au moins trois ans avant de s'établir sur une ferme. Une prime d'apprentissage serait versée à ceux qui accompliraient un tel apprentissage. Quant à ceux qui ne seront plus d'âge scolaire et qui ont le désir de s'établir sur une ferme, ils devront effectuer un rattrapage scolaire jusqu'à la 9e année inclusivement, à moins qu'ils aient déjà atteint ce niveau. De plus, ils pourront se prévaloir, s'ils le désirent, des mêmes avantages d'apprentissage que les plus jeunes.

Quant aux cultivateurs, exploitants, capables et désireux de demeurer en agriculture, on

ne peut pas les laisser à eux-mêmes. Ce sont eux qui sont les piliers de l'agriculture et c'est sur eux qu'il faudra compter, du moins dans un premier temps, pour réorganiser l'agriculture du territoire. Il est vital de leur procurer le plus rapidement possible une solide formation professionnelle. Les moins de 40 ans sont incités fortement à effectuer un rattrapage scolaire jusqu'à la 7e année inclusivement, à moins qu'ils aient déjà atteint ce niveau. Les plus de 40 ans, à cause de leur âge plus avancée, peuvent plus difficilement effectuer un tel rattrapage scolaire.

En plus de la formation académique décrite plus haut, les cultivateurs du territoire, surtout les 25-54 ans, ont besoin d'une solide formation pratique en techniques de production et en gestion ainsi que d'une assistance technique très intensive pendant quelques années afin de combler les carences de leur formation académique actuelle. On ne saurait trop insister sur l'évidente nécessité de fournir aux cultivateurs du territoire des conseils pratiques en production et en gestion tout en respectant leur initiative personnelle et leur dynamisme et tout en encourageant fortement leur éveil collectif. C'est en groupe et seulement en groupe, avec bien sûr des conseillers agricoles avertis, que les cultivateurs acquerront une telle formation de la façon la plus efficace et la plus rapide possible. En effet, le groupe permet une émulation et une auto-animation qui peuvent être extrêmement efficaces pourvu que l'on mette en pratique les notions modernes de la dynamique de groupe. Cette méthode a été trop négligée jusqu'à maintenant dans les programmes de vulgarisation agricole. On s'est beaucoup trop contenté d'une vulgarisation individuelle, sporadique et partielle. Il nous faut dans la région rejoindre des collectivités de cultivateurs et non plus des individus isolés. Il nous faut également agir sur ces cultivateurs en profondeur, de façon assidue et avec intensité. Il nous faut de plus, par cette méthode, chercher à atteindre la majorité des cultivateurs si on veut vraiment "démarginaliser" l'agriculture du territoire. Voilà pourquoi nous proposons d'organiser dans la région des groupes

de production et de gestion agricoles (G.P.G.A.) tels que définis dans le programme 2 du présent cahier agricole. L'organisation de ce type de groupe dans la région du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie devient nécessaire si on veut combler le retard qu'ont pris l'agriculture et les cultivateurs du territoire dû à certaines conditions défavorables et à un nombre insuffisant d'agronomes au service des cultivateurs.

Le rythme avec lequel les cultivateurs acquerront une meilleure formation professionnelle commandera tout le rythme de développement de l'agriculture du territoire. D'ailleurs tous les autres programmes et projets de développement agricole sont axés sur ce rythme de formation du cultivateur. Il est donc très important de briser la routine établie quelque fois depuis fort longtemps, non seulement chez les cultivateurs, mais également chez les cadres supérieurs. Il ne faudrait cependant pas interpréter le rythme rapide que l'on veut adopter comme la manifestation d'une précipitation qui risque d'entraîner les cultivateurs dans un labyrinthe ou dans une impasse. Nous sommes bien conscients qu'un certain nombre de cultivateurs ne pourront pas suivre aussi rapidement que les autres. Il faudra tenir compte de ce fait dans le travail des groupes. Cependant, il ne faudrait pas minimiser a priori les possibilités d'évolution des cultivateurs ni l'efficacité étonnante que peut avoir un groupe de cultivateurs qui analysent ensemble, régulièrement et avec leurs conseillers agricoles, leurs problèmes concrets, réels, individuels et collectifs. L'efficacité de ce système comme nous le verrons dans le programme 2, reposera essentiellement sur la méthode de travail utilisée.

Toute la formation des cultivateurs doit être axée sur les nouvelles exigences de l'agriculture du territoire que l'on veut moderne, scientifique et industrialisée. Cette nouvelle agriculture fera changer considérablement le métier d'agriculteur. D'ores et déjà le progrès technique commande toute l'évolution de l'agriculture. C'est

pourquoi le cultivateur ne peut viser seulement à être un bon technicien, il doit viser également à être un bon gestionnaire. Ceci exigera du cultivateur beaucoup de souplesse et de largeur de vue. "Ainsi, le métier d'agriculteur devient chaque jour plus compliqué, mais le chef d'exploitation serait bien prétentieux, s'il voulait être à la fois excellent technicien, avisé commerçant, fin financier, précis comptable, efficace organisateur et distingué économiste" (1). Cette modernisation de l'agriculture implique une division du travail qui exige à son tour deux choses: spécialisation et recours à des spécialistes ou à des organismes spécialisés.

La spécialisation permet de simplifier le système de production et par là même la gestion tout en augmentant considérablement l'efficacité et les revenus. La spécialisation se dit de l'exploitation et de l'exploitant. Lorsque l'exploitant est seul sur sa ferme, il tendra à ne garder qu'une seule production monnayable à moins que deux productions soient absolument complémentaires (exemple: l'horticulture ou la patate et le boisé de ferme). Mais rares sont les productions qui peuvent être complémentaires dans la région à part de l'exemple ci-haut mentionné. Quant au chef d'exploitation qui peut faire appel à plusieurs unités-travail à plein temps (2), il pourra choisir soit de spécialiser son exploitation dans une seule production (par exemple, le lait) et profiter ainsi des économies à l'échelle, soit d'organiser plus d'une production spécialisée, par exemple: le lait

---

(1) J. Chombart de Lauwe, J. Poitevin et J.C. Tirel, Nouvelle gestion des exploitations agricoles, Paris, Dunod, 1963, page 9.

(2) Les différentes formes d'exploitation en commun permettent plus facilement ces combinaisons optima.

et la patate, ou le lait et le porc s'il est avantageux d'en produire (1). Cependant, quelle que soit la situation, l'unité-travail homme doit se spécialiser et acquérir une compétence dans un domaine particulier.

La division du travail réfère également à la consultation de spécialistes et d'organismes spécialisés. Ainsi, par exemple, le cultivateur a besoin qu'on mette à sa disposition non seulement des capitaux ou du crédit, mais également et peut-être surtout des techniciens de toutes sortes et des conseillers en gestion. Le cultivateur a besoin également d'organismes spécialisés qui lui permettront de résoudre ses problèmes, groupes de production et de gestion, organismes d'aménagement foncier, organismes de transformation et de mise en marché, laboratoires de recherche, fermes-pilotes, enseignement post-scolaire, organismes de reclassement de la main-d'oeuvre, etc. Ainsi, il est essentiel d'établir un lien très étroit et une collaboration constante entre le cultivateur et les conseillers agricoles ou autres techniciens, entre l'exploitation et le laboratoire de recherche, entre la production et la mise en marché, entre l'agriculture et l'industrie.

Voilà donc le cadre général d'une politique de formation, de professionnalisation et de recyclage des cultivateurs. Les modalités d'application de cette politique seront discutées dans le programme 2. Cependant, il serait bon de rappeler, en quelques propositions brèves, quel sera l'aboutissement de cette politique, ce qui équivaut à définir ce que pourrait être le cultivateur de demain si les objectifs du Plan sont réalisés.

Le cultivateur professionnel serait celui qui:

---

(1) Voir la politique précédente sur l'adaptation des structures agraires.

a) consacre 75% ou plus de son temps à du travail agricole incluant la production (exploitation et gérance) de denrées agricoles et de plantes industrielles mais excluant le boisé de ferme; incluant l'étude et le perfectionnement en agriculture ainsi que les activités professionnelles et syndicales;

b) possède un avoir-propre d'au moins 15% ($6000 dans le cas d'une ferme laitière à une unité-travail) pour les moins de 40 ans et de 15% à 25% pour ceux de 40 à 55 ans, augmentant avec l'âge et la diminution de la capacité de remboursement de l'individu;

c) possède une formation adéquate, c'est-à-dire:

- l'option agricole ou l'école moyenne d'agriculture, plus 3 années minima d'apprentissage, pour les jeunes d'âge scolaire désireux de s'établir en agriculture;

- une 9e année plus 3 ans d'apprentissage pour les jeunes qui ne sont plus d'âge scolaire et qui désirent s'établir en agriculture;

- une 7e année ou l'équivalent (mais une expérience réussie d'au moins 5 ans en agriculture pour ceux qui n'ont pas la 9e année) plus 5 ans au moins de perfectionnement professionnel obtenu par la participation à un groupe de production et de gestion, à un cercle de gestion ou à un syndicat de gestion, pour les cultivateurs en place de moins de 40 ans;

- une expérience réussie d'au moins 5 ans en agriculture avec en plus la participation à un groupe de production et de gestion, à un cercle de gestion ou à un syndicat de gestion, pour les cultivateurs de 40 ans et plus;

d) reçoit un revenu net agricole qui représente au moins les 2/3 de son revenu net total. Ce revenu net agricole doit cependant être d'au

moins $4,500 par année, soit $3,500 de revenu net monétaire;

e) appartient à une association professionnelle.

Il va de soi qu'une telle définition ne peut pas être prise à la lettre de façon à refuser aux cultivateurs qui ne se qualifient pas, selon cette définition, comme professionnels, toute subvention ou tout octroi. Il s'agit plutôt d'un objectif à atteindre dans les quelque 10 ou 15 prochaines années dans la région. C'est d'ailleurs dans ce sens que cette définition a été interprétée et acceptée par le Comité consultatif régional agricole (C.C.R.A.) formé en majorité de cultivateurs.

3- Politique de normalisation de la structure des fermes

La politique sur l'adaptation des structures agraires vise à rationaliser l'utilisation de la ressource en exploitant les sols conformément à leur vocation. La seconde politique, qui porte sur la variable "entrepreneur", propose de perfectionner les cadres actuels des entreprises par un programme accéléré de formation via la création d'une nouvelle structure de groupe. Ces deux politiques s'avèrent absolument fondamentales et leur application contribuera sans aucun doute à accroître le revenu réel de l'exploitant. Nous croyons toutefois que cet accroissement n'est pas suffisant pour atteindre l'objectif fixé, soit $3,500 de revenu monétaire et $1,000 de revenu non-monétaire.

Pour constituer des exploitations agricoles rentables, il est absolument nécessaire, à l'instar de l'industrie, d'organiser scientifiquement la production, d'exercer une action sur la structure même des exploitations. Ainsi, en termes de superficie en culture et en pâturage amélioré, les fermes du territoire sont trop petites: selon

la carte des zones économiques agricoles (1), la superficie moyenne en culture dans la meilleure aire homogène ne dépasse pas 80 acres; dans les aires les plus pauvres et conséquemment les plus désorganisées, cette superficie ne s'élève qu'à 35 acres. Même si la productivité du sol était maximisée sur de tels lopins de terre, il est raisonnable d'affirmer que la situation du cultivateur n'en serait pas améliorée pour autant. Il faut accroître l'échelle de production non seulement en améliorant la productivité des sols mais aussi en agrandissant la superficie cultivée.

Il existe déjà une tendance à l'augmentation de la superficie des exploitations: ainsi, dans l'ensemble des comtés à l'étude, il y avait en 1961, 21,700 fermes comparativement à 11,700 en 1951 (2). Certes, plusieurs de ces fermes ont été abandonnées mais cette tendance à la consolidation est tout de même présente. L'examen du nombre de fermes par classes de superficie totale en 1951 et en 1961 dénote ce qui suit: dans les classes inférieures de superficie, soit celles de 3 à 69 acres, de 70 à 129 et de 130 à 179, il y eut un déclin respectif dans le nombre de fermes de 76%, 54% et 10%; par ailleurs, dans les classes supérieures de superficie, soit celles de 240 à 399 acres, de 400 à 559 et de 560 à 579, le nombre de fermes s'est accru cette fois de 14%, 24% et 43%. En 1965, selon un estimé (3), il y a environ 8,500 fermes dans le territoire. Compte tenu de la

---

(1) Voir Atlas régional, op. cit.

(2) Cf. l'Esquisse du Plan, l'Agriculture, pp. 19-26.

(3) Estimé basé sur une enquête dans deux paroisses agricoles du territoire, une étude auprès des usines laitières et un recensement effectué par les agronomes du MAC sur les pertes de récolte.

superficie recommandée au B.A.E.Q. (1), soit 120 acres de sols propres à la culture, le nombre potentiel maximum de cultivateurs est de 5,700. On peut se demander si l'initiative individuelle sera suffisante pour faire passer le nombre de fermes de 8,500 à 5,700 de façon rationnelle et efficace dans les délais prévus par le Plan. Nous ne le croyons pas: une intervention directe de l'Etat dans le domaine de l'agrandissement des fermes est absolument essentielle pour assurer et accélérer une consolidation rationnelle des terres.

Il faut mettre en place une structure permettant un contrôle serré de toutes transactions immobilières touchant les biens-fonds agricoles (2) dans le but d'éviter le morcellement de la propriété foncière. Ce contrôle s'impose d'autant plus que le régime de tenure prédominant actuellement dans le territoire est celui du faire-valoir direct et que plusieurs centres de décision seront impliqués dans les transactions visant à réduire de 8,500 à 5,700 le nombre de fermes du territoire. La première tâche de ce nouvel organisme consisterait à dresser un plan précis de restructuration agraire et à proposer un schéma des nouvelles structures qui puissent servir de guide au remembrement.

L'importance du problème et l'urgence relative de la situation nécessitent une initiative de groupe: il est inadmissible qu'une minorité d'exploitants, en vertu d'une interprétation étroite du droit de propriété, réussissent à bloquer un processus aussi vital que l'agrandissement des exploitations et à freiner l'évolution de l'agriculture en général au détriment de la majorité des cultivateurs. C'est pourquoi nous préconisons une étroite collaboration entre l'organisme chargé de

---

(1) Cf. Dans le présent chapitre au Programme sur le Zonage des régimes de cultures.

(2) Cf. au projet 5 du présent cahier.

planifier la restructuration agraire (le service technique agricole de l'Office régional de développement) et l'organisme responsable de la formation des cultivateurs (groupe de production et de gestion agricole). Les associations professionnelles de cultivateurs (U.C.C.) ont également un rôle à jouer à cet égard. Ce rôle consiste principalement à faire prendre conscience à leurs membres de la nécessité d'un aménagement foncier planifié de façon à rallier les suffrages de la majorité, sinon de la totalité des intéressés, touchant l'approbation des modalités de la restructuration telle que proposée par l'organisme responsable.

Toutefois, il faut agir non seulement sur le facteur "terre" pour en accroître la superficie et la productivité, mais aussi sur l'ensemble des facteurs de production pour en améliorer l'efficacité. La structure actuelle des fermes du territoire n'est pas équilibrée: les facteurs de production, terre, travail et capital, ne sont pas combinés d'une façon optimale. Qu'il suffise ici de rappeler les principales conclusions d'une analyse portant sur une ferme-type et une ferme-norme d'une zone prospère du territoire: "Les facteurs sont beaucoup plus productifs sur la ferme-norme que sur la ferme-type; la surface agricole utile rapporte $25 de revenu brut de plus à l'acre sur la ferme-norme; pour chaque dollar de revenu brut, il faut $0.90 de capitalisation de plus sur la ferme-type que sur la ferme-norme; une heure de travail sur la ferme-type rapporte $1.80 de revenu brut, alors qu'une heure de travail sur la ferme-norme rapporte $2.10 de revenu brut" (1). Normaliser la structure de la ferme, c'est en définitive l'organisation scientifique de la production, la détermination des proportions optimales des facteurs fixes et variables de production. Nous croyons que l'initiative individuelle fondée sur de simples mesures incitatives est nettement insuffisante pour une telle normalisation.

---

(1) Cf. l'Esquisse du Plan - Agriculture, p. 83.

Certes, l'émulation engendrée par les groupes de production et de gestion agricole, les conseils techniques des agronomes ou techniciens rattachés aux groupes et la restructuration agraire effectuée par le service technique agricole, voilà autant de facteurs qui vont entraîner des changements structurels et contribuer ainsi à une meilleure combinaison des facteurs physiques de production. Pour accélérer ces changements structurels, nous croyons qu'il devrait y avoir une intervention plus directe sur l'ensemble des facteurs de production et ceci via l'octroi d'un crédit global. Ainsi, quand il existe un déséquilibre flagrant des divers facteurs utilisés, le crédit agricole ne serait pas accordé spécifiquement pour améliorer tel ou tel facteur bien précis, mais plutôt pour ajuster l'ensemble des facteurs les uns par rapport aux autres. De plus, il serait souhaitable que ce crédit global soit subordonné à un aménagement foncier préalable, ce qui suppose un lien étroit entre les organismes de crédit (l'Office du Crédit Agricole et la Société du Crédit Agricole) et le service technique chargé de la restructuration.

4- Politique de concentration des activités du secondaire

Les trois politiques précédentes appliquées au niveau primaire de l'agriculture vont favoriser un accroissement de la productivité des fermes. Bien que la nécessité de réformer l'organisation du secondaire agricole (1) tienne en grande partie à l'évolution des marchés, l'augmentation

---

(1) Le terme secondaire agricole est utilisé dans un sens extensif. Il désigne les entreprises de transformation et leurs activités connexes comme, par exemple, la fourniture des produits d'utilité professionnelle.

de productivité du primaire intervient pour accélérer et intensifier cette réorganisation. Comme l'indique l'analyse précédente des variables stratégiques, l'organisation du secondaire agricole est actuellement insuffisante pour favoriser et soutenir cette croissance du primaire.

La politique de concentration que nous proposons vise d'abord à mettre entre les mains de l'ensemble du secondaire agricole de la région les instruments nécessaires pour qu'il lui soit possible de favoriser et de soutenir la croissance du primaire. C'est pourquoi notre politique de développement du secondaire agricole pour la période du Premier Plan (1972) préconise deux choses: la consolidation technique des entreprises du secondaire agricole de la région et leur intégration administrative. Cette double réorganisation devra se faire dans le but de permettre aux cultivateurs de tirer un profit maximum de l'augmentation de leur productivité. De plus, elle devra viser à augmenter la part des produits agricoles de la région qui sont transformés dans la région.

Il faut distinguer trois aspects à la consolidation technique: d'abord la concentration des activités, ensuite la rationalisation des opérations économiques et commerciales, enfin la modernisation des équipements.

La concentration des opérations économiques doit être appliquée surtout aux entreprises qui transforment actuellement du lait industriel ou de la crème et à celles qui préparent des moulées. Dans chacun de ces deux cas, l'augmentation du volume d'opération permet de réaliser des économies à l'échelle importantes. De plus, la diminution du nombre des installations permet de réduire les frais d'administration tout en rendant possible l'engagement d'un personnel plus compétent. Ces deux transformations entraînent en même temps une amélioration de la qualité des produits et des services aux producteurs.

La politique de rationalisation des opérations économiques et commerciales s'applique

principalement aux opérations de transformation laitière et à tout le problème du transport des produits de la ferme. Suivant les périodes de l'année, il y a intérêt à ce que les usines laitières de la région puissent fonctionner en réseau, à ce qu'elles soient complémentaires dans certaines de leurs opérations. De même, il y a des épargnes considérables à réaliser par la rationalisation du transport du lait, le ramassage des animaux et la livraison des produits d'utilité professionnelle.

La modernisation des équipements s'applique d'abord aux équipements de transformation. Proposant de les moderniser, l'on vise surtout à diversifier les produits fabriqués dans la région de façon à ce que les entreprises soient mieux intégrées aux marchés et aux besoins des producteurs. L'on vise également à une meilleure utilisation des sous-produits, dans le lait surtout. La modernisation des équipements s'applique ensuite aux techniques d'administration et de gestion. A la suite de l'augmentation considérable de la taille des entreprises qui sera provoquée par l'application du Plan, la modernisation des techniques administratives et de gestion contribuera à la sécurité financière de ces entreprises.

L'objectif poursuivi par cette politique consiste aussi à promouvoir la formation d'une seule entreprise régionale qui regrouperait la majorité des entreprises de transformation du secondaire agricole.

Cette intégration administrative est une mesure évidemment souhaitable si l'on veut que les différentes politiques énoncées plus haut donnent leur effet maximum. En effet, les diverses opérations économiques peuvent être rationalisées à partir d'une administration centrale. De même les achats de produits d'utilité professionnelle de toutes sortes peuvent y gagner à être unifiés au niveau régional.

Du point de vue financier, l'intégration administrative permet l'augmentation de la capacité d'emprunt de l'entreprise grâce à une meilleure

utilisation de tous les investissements. De plus, l'intégration administrative, parce qu'elle nécessite et permet l'utilisation d'un personnel plus qualifié et la mise en oeuvre de techniques de contrôle plus évoluées, augmente la sécurité offerte au capital de l'entreprise.

Du point de vue mise en marché et vente des produits, une entreprise régionale dispose plus facilement des moyens nécessaires pour faire connaître par l'utilisation de la publicité, ses produits, et pour offrir le prestige et la garantie de l'entreprise.

Enfin du point de vue des producteurs, certains services nouveaux, comme un service de financement, un service d'aide aux opérations commerciales des fermes, peuvent s'appliquer à un grand nombre de producteurs. Le coût en est réduit d'autant si ces services relèvent d'une administration centralisée.

Les politiques énoncées précédemment préconisent la réorganisation d'activités économiques déjà existantes dans la région. Cette réorganisation est en somme un prérequis au développement agricole régional. Cependant, ce développement pourrait être stimulé très efficacement si, en plus de favoriser la réorganisation d'activités déjà à l'oeuvre, ces politiques suscitaient l'intention de transformer dans la région une part accrue des produits de la région. Ainsi une politique de concentration des activités au secondaire pourrait conduire à la création d'un abattoir régional, qui abattrait les animaux élevés dans la région. Elle serait également applicable à la pomme de terre qui ne subit actuellement aucune transformation dans la région.

Rappelons que le producteur agricole se trouve depuis une décade au centre d'un étau: ses coûts augmentent, les prix qu'il obtient du marché augmentent peu ou pas du tout de telle sorte que son revenu net diminue. La politique de développement que nous préconisons vise en définitive à contraindre l'augmentation des coûts des fournitures de fermes. Elle vise aussi à donner une efficacité

maximum, dans le contexte régional, aux premières étapes de la mise en marché, soit la transformation et la préparation des produits pour la vente. Ces mesures ne sont évidemment pas à elles seules capables de redonner à l'agriculture de la région sa prospérité et au secondaire agricole un rythme de croissance égal à celui des entreprises des meilleures régions agricoles du Québec. A côté de cette politique, il y a place pour la structure légale des plans conjoints de mise en marché qui réglemente la qualité des produits, qui en unifie l'offre et qui agit sur les conditions du marché en contrôlant les ventes de façon à utiliser ce marché à l'avantage des producteurs. En bref, nous croyons que cette politique de développement est une condition indispensable pour une mise en marché ordonnée et efficace.

CONCLUSION

Nous préconisons en résumé quatre politiques de développement qui couvrent en grande partie la réalité socio-économique agricole: une politique d'adaptation des structures agraires, de formation des cultivateurs, de réorganisation de la structure des exploitations et de concentration des activités au secondaire.

Il est inutile de s'attarder longuement sur la nécessité d'agir sur toutes les variables à la fois: les diverses politiques préconisées sont interreliées, complémentaires et constituent un tout cohérent qu'il ne faut pas dissocier. Nous considérons que la mise en oeuvre de toutes ces politiques est une condition sine qua non du développement agricole. C'est une condition nécessaire mais non suffisante: la réalisation des divers programmes de développement implique non seulement l'acceptation par les agents gouvernementaux des principes de base énoncés sous la forme des politiques précédentes, mais cette réalisation implique aussi une déconcentration administrative du ministère de l'Agriculture.

Il ne suffit pas toutefois d'élaborer de grandes politiques à caractère théorique. Il faut les concrétiser, il faut qu'elles fassent l'objet de programmes de développement bien précis. Nous verrons donc, dans la prochaine section les programmes et les projets inhérents aux politiques recommandées.

SECTION II

La Programmation du développement du secteur

Les quatre politiques précédentes permettent l'élaboration de quatre programmes sur lesquels se greffent quatorze projets et trente-deux recommandations. Aux politiques d'adaptation des structures agraires, de formation des cultivateurs, de réorganisation de la structure des exploitations et de concentration des activités au secondaire correspondent les programmes de zonage des régimes de culture et productions secondaires, de formation des cultivateurs, de normalisation de la structure des fermes et de régionalisation du secondaire agricole. Cette seconde section explique la nature de ces programmes et des projets qui leur sont reliés.

PROGRAMME 1: ZONAGE DES REGIMES DE CULTURE ET PRODUCTIONS SECONDAIRES.

Comme on l'a vu dans l'introduction générale de ce cahier, la production agricole principale du territoire est constituée d'herbages. Cette production est et continuera d'être principalement axée sur l'industrie laitière. Il est maintenant nécessaire de spécifier cette affirmation et d'en saisir toutes les conséquences tant au point de vue d'une réorganisation de l'industrie laitière que du point de vue des autres branches industrielles agricoles qui peuvent être implantées dans la région, parallèlement à l'industrie laitière. Un zonage des régimes de culture sera donc proposé qui impliquera plusieurs recommandations concernant la production d'herbages reliée à l'industrie laitière. De plus, les productions secondaires possibles seront passées en revue et, finalement, on proposera la réalisation de deux projets, soit

l'implantation de l'élevage de bovins laitiers et l'implantation de l'élevage du vison.

Vocation naturelle et options fondamentales.

Le territoire-pilote, par son climat frais durant la saison de croissance et l'absence de déficit en eau qui en découle, est une région à vocation naturelle herbagère. Les céréales, en particulier l'avoine (1), s'y trouvent également bien adaptées. Toutefois, les conditions climatiques qui favorisent l'adaptation des herbages favorisent aussi la prolifération des mauvaises herbes et réduisent l'efficacité des moyens de contrôle (herbicides hormonaux) actuels, de sorte que les régimes de culture à base de céréales utilisées comme plante-abri et fourrage (au lieu d'un type de semis sous plante-abri) resteront en usage tant que des herbicides mieux adaptés aux climats frais n'auront pas été mis au point.

La culture des céréales pour le grain se limitera cependant aux parties du territoire où la rigueur du climat est tempérée par l'influence maritime, influence rapidement décroissante à mesure que l'on s'éloigne du littoral. Dans la partie intérieure du territoire, les céréales ne devraient être utilisées que comme plante-abri et récoltées comme fourrage.

Toutefois, le relief du territoire-pilote est tel qu'il donne lieu à de nombreux micro-climats. Il est, par conséquent, très difficile de tracer avec précision sur une carte la limite maximum possible de culture du grain. Cette limite est en réalité représentée par une "zone tampon" sise entre deux zones à régimes de culture différents.

---

(1) J.-M. Girard, Plantes fourragères et céréales, B.A.E.Q., 1966.

Quant aux fourrages, les rendements obtenus par coupe, dans le territoire-pilote, sont comparables à ceux de la région de Montréal, mais la possibilité d'y faire deux coupes par saison est restreinte à la zone littorale. Mais à cette fin, encore faut-il µtiliser des variétés hâtives dont le rendement risque d'être moindre qu'aux environs de Montréal si ce n'était du facteur sécheresse qui contribue à limiter les rendements de cette dernière région.

Le climat de la partie agricole du Bas St-Laurent et de la Gaspésie favorise la pousse végétative des plantes fourragères, mais, à cause du haut degré d'humidité, il accentue le problème de la conservation: il est assez difficile de faire du foin séché dans le champ et de lui conserver une bonne qualité pour l'engrangement. L'ensilage des fourrages peut donc être envisagé pour tout le territoire-pilote, au moins théoriquement. En pratique, parce que les investissements actuels en bâtisses et machinerie ont été faits surtout en vue de l'engrangement du foin, l'ensilage ne devrait être recommandé que dans les cas où la désuétude des bâtiments et machineries servant à la récolte du foin oblige à un ré-investissement. Le séchage artificiel à l'air frais pourrait être introduit dans les autres cas en vue d'assurer une meilleure conservation des fourrages.

Enfin, dans le cas ou deux coupes de plantes fourragères sont possibles, il devient beaucoup plus impérieux d'investir immédiatement dans l'équipement et la machinerie d'ensilage par suite des difficultés de séchage dans le champ à l'automne.

Si le climat du territoire-pilote dans l'ensemble est particulièrement bien adapté à la production des plantes fourragères, il n'en reste pas moins que d'autres productions végétales sont

possibles: les légumes (1), les fruits (2) et particulièrement, la pomme de terre (3). De plus, parce qu'indépendantes des conditions bio-physiques, certaines productions animales, comme le porc et la volaille, peuvent y être pratiquées. Toutefois, parce que, en ce qui concerne les premières, l'espace susceptible d'être affecté à ces productions est relativement restreint et, quant aux secondes, en raison de la concurrence des autres régions en ce domaine, ces productions ne sauraient occuper, du moins durant le Premier Plan, qu'une position secondaire dans l'économie agricole du territoire-pilote.

L'alternative lait-boeuf.

De ce qui précède, il semble évident que seule la production de fourrage est susceptible d'être généralisée à l'ensemble des espaces agricoles du territoire-pilote. Or, ces fourrages peuvent servir indifféremment aux productions laitières et bovines. Il se pose donc un problème de sélection des spéculations en vue d'un rendement optimum. Idéalement, la sélection devrait s'effectuer en se basant sur la théorie des coûts comparés qui vise à expliquer les conditions optimales de l'échange entre les nations et même entre les régions d'un même pays. Les coûts relatifs représentent des données synthétiques qui tiennent compte

---

(1) Jacques Thériault, La Culture des légumes dans le Bas-St-Laurent et la Gaspésie, B.A.E.Q., 1966.

(2) Jérôme Arcand, Production de fruits sur le territoire-pilote, B.A.E.Q., 1966.

Jérôme Arcand, La production de fraises sur le territoire-pilote, B.A.E.Q., 1966.

(3) Jérôme Arcand, Production de Pomme de terre dans le territoire-pilote, B.A.E.Q., 1966.

autant des contraintes économiques que bio-physiques et géographiques. Selon les termes de Klatzmann, "il convient de choisir les spéculations agricoles pour lesquelles la région est le plus avantagée par rapport aux autres ou le moins désavantagée" (1). Malheureusement, nous ne possédons pas une statistique agricole aussi élaborée qui permette une application systématique de cette théorie. Tout en visant à minimiser le plus possible les risques d'erreurs, le choix des spéculations ne peut donc s'effectuer qu'en tenant compte de certaines variables globales et régionales.

Si on fait l'hypothèse qu'en longue période, les accroissements relatifs et absolus de production à l'intérieur de chaque région reflètent jusqu'à un certain point les avantages naturels respectifs de ces régions, il semble que le territoire devrait se spécialiser dans la production laitière de préférence à la production d'animaux de boucherie. En effet, la production de bovins de boucherie tend à se localiser de plus en plus dans les provinces de l'Ouest: le taux annuel absolu de croissance de la production d'animaux de boucherie y est de 3.5 fois plus élevé que celui de l'Ontario et de 11.0 fois plus élevé que celui du Québec et des Maritimes (2). Exprimée en pourcentages, la production, dans l'Ouest, croît à un taux moyen annuel de 4.1% comparativement à 2.7% pour l'Ontario et 1.4% pour le Québec et les Maritimes. Les tendances sont inversées en ce qui concerne la production laitière. Ainsi, de 1921 à 1963 les deux principales provinces au point de vue laitier, le Québec et l'Ontario, ont augmenté leur production laitière respective à un rythme

---

(1) M. Klatzmann cité par J. Chombart de Lauwe, J. Poitevin et J.C. Tirel dans Nouvelle gestion des exploitations agricoles, Dunod, Paris 1963, p. 246.

(2) Ronald Clark, Problème de l'alternative lait-bceuf, B.A.E.Q., 1966.

moyen annuel de 67,464,000 livres, soit un taux de 2% et de 44,134,000 livres, soit un taux de 0.9%. Ces accroissements sont considérablement élevés car, au début de la période, en 1921, la production des provinces centrales représentait déjà 67.0% de la production laitière totale du pays. Depuis lors, l'importance relative du Québec s'est accrue de 5.8% et celle de l'Ontario a décliné de 3.4%. Cette importance relative est encore plus marquée si l'on considère seulement la production de beurre de fabrique. A elle seule, la province de Québec s'accaparait, en 1962, 40% du total canadien de cette production. Bref, si l'hypothèse énoncée au début est valable, à savoir que les tendances de longue période des différentes productions reflètent les avantages comparés respectifs, il semble que les Prairies devraient se concentrer de plus en plus dans la production des bovins et l'Est dans la production laitière. Rappelons ici les principales conclusions de la Commission Royale d'enquête sur les transports eu égard à la structure des taux de rail sur les expéditions des grains, des animaux vivants et des animaux abattus de l'Ouest vers l'Est. Selon les termes de cette Commission: "Malgré l'aide accordée au transport des provendes, il devient de plus en plus avantageux d'élever et d'abattre du bétail dans l'Ouest du Canada et d'expédier la viande débitée dans les régions de consommation de l'Est plutôt que d'expédier des Prairies les céréales de provende destinées à l'alimentation du bétail de l'Est" (1).

Jusqu'ici le problème de l'alternative lait-boeuf n'a été traité que sous un angle global, en termes de macro-variables canadiennes. Il s'agit maintenant de se demander quelles sont les incidences régionales sur le revenu, l'emploi et les investissements selon que l'une ou l'autre des productions est instaurée dans la région.

---

(1) Rapport de la Commission Royale d'Enquête sur les transports, Volume II, décembre 1961, page 298.

Il n'existe pas de statistiques au Québec permettant une comparaison valable des différents inputs et du revenu des deux types de ferme. Cette comparaison est néanmoins possible en utilisant certaines statistiques de l'Ontario. Ces dernières indiquent que, pour trois années qui ont fait l'objet d'études, le nombre d'unités-hommes est sensiblement identique dans les deux types de ferme mais que la capitalisation, la quantité d'unités-animales et la superficie sont supérieures dans les fermes d'animaux de boucherie. Malgré cette utilisation accrue des facteurs de production, le revenu y est de 4 à 6.5 fois moins élevé que dans les fermes laitières. L'objectif du B.A.E.Q. étant d'utiliser de façon intensive tous les facteurs de production disponibles et de réorganiser la structure agricole à un coût minimum tout en assurant un niveau de revenu satisfaisant, il en résulte que les efforts d'aménagement doivent s'orienter de préférence dans l'industrie laitière.

Un autre facteur à ne pas négliger est la position proéminente de la production laitière dans la région. En 1961, selon les termes de recensement, 65% du revenu brut agricole du territoire provenait de la vente des produits laitiers et des sous-produits du lait. Les cultivateurs possèdent donc un certain "know-how" de l'exploitation des fermes laitières. On peut présumer que dans ces conditions, il est beaucoup plus facile d'augmenter la productivité des fermes laitières du territoire-pilote et, conséquemment, d'assurer un revenu équitable au cultivateur dans un laps de temps assez court plutôt que d'escompter un revenu provenant d'une reconversion qui peut nécessiter une adaptation très longue: adaptation aux nouvelles techniques exigées dans l'élevage d'animaux de boucherie et adaptation surtout des différents facteurs de production. Il faut bien se rendre compte qu'il y a une certaine rigidité dans la mobilité des facteurs.

C'est un fait acquis que la réorganisation de l'agriculture ne peut s'effectuer sans une diminution imposante du nombre des exploitants.

Le problème consistera dès lors à créer suffisamment d'emplois dans les autres secteurs économiques pour absorber le surplus de main-d'oeuvre agricole qui sera récupérable. La substitution du boeuf au lait accentuerait énormément ce problème. Ainsi la généralisation à toute la région de la ferme laitière-norme entraîne une diminution de 7,800 individus, classés comme cultivateur par le BFS. Par contre, une reconversion complète de l'industrie laitière à l'élevage occasionnerait une diminution additionnelle d'environ 4,000 individus classés comme cultivateurs.

Les coûts de réorganisation constituent une variable très importante dans le choix des spéculations. Que représentent respectivement l'amélioration des fermes laitières et le passage du lait au boeuf, en termes de coûts? Le coût de réorganisation d'une ferme laitière dans une zone prospère du territoire s'élève à environ $28,000 (1) Si on généralise cette norme à l'ensemble d'une aire prospère typique de la région, il en coûte dès lors $10,600,000 pour améliorer 380 fermes. Par contre, le coût d'organisation d'une ferme d'élevage dans la même zone prospère totalise $82,500 pour une seule ferme, soit $15,700,000 pour les 190 fermes de la zone à réorganiser. Cependant, si l'on estime les mêmes coûts pour les zones agricoles pauvres, on obtient des résultats inverses; dans ce cas, il est plus dispendieux d'améliorer les fermes de production laitière que de les convertir en fermes d'élevage.

Voilà en résumé les principaux facteurs qui ont motivé le B.A.E.Q. à préconiser une restructuration agricole de la région basée sur l'industrie laitière plutôt que sur la production bovine.

---

(1) Ronald Clark, op. cit.

A- ZONAGE DES REGIMES DE CULTURE EN FONCTION DE L'INDUSTRIE LAITIERE

Il ressort des considérations qui précèdent que le territoire-pilote a une vocation naturelle herbagère et devra se spécialiser dans la production laitière. La prépondérance de cette production, d'une part, et la difficulté d'établir les coûts de productions des spéculations secondaires, d'autre part, donnent lieu à un type de zonage particulier. En effet, il s'agit essentiellement de partager le territoire en zones susceptibles de recevoir l'application de divers régimes de culture en fonction de l'industrie laitière.

Par régime de culture, il faut entendre la répartition proportionnelle des superficies en céréales, en prairie et en pâturages cultivés ou naturels. Cette répartition est très variable d'une partie à l'autre du territoire (1) suivant que les céréales peuvent être récoltées comme grain ou ne peuvent être utilisées que comme plante-abri et récoltées comme fourrage. La possibilité de faire une ou deux coupes de foin par année influence également le régime de culture adopté. Enfin, le mode de conservation des fourrages (foin séché ou ensilage) détermine dans une large mesure la répartition proportionnelle des surfaces affectées à divers usages.

Si les régimes de culture, en industrie laitière, varient suivant les productions végétales et les méthodes de conservation des fourrages, celles-là sont étroitement conditionnées par le milieu naturel et, particulièrement, par le climat et les sols. L'option fondamentale de vouer en priorité la région à la production du lait industriel étant prise, le premier type de découpage en

---

(1) Victor Raiche, L'Utilisation du sol du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie, B.A.E.Q., 1966.

"compartiments homogènes" (1), différents selon les régimes de culture à appliquer et les façons culturelles à adopter, doit reposer sur la connaissance du milieu naturel.

Il importe au plus haut point de retenir qu'il s'agit d'un zonage de base, amplement suffisant pour permettre une réorganisation de l'industrie laitière, mais inadéquat pour localiser toutes les spéculations possibles dans le territoire. Une localisation aussi précise pourrait se faire dans une étape ultérieure pour aboutir finalement à un zonage intégral. En d'autres termes, alors qu'au départ on parle d'une zone à céréales et de zones à une ou deux coupes de foin, on devra en arriver à délimiter avec précision une zone à pommes de terre, une zone à boeuf et ainsi de suite pour chacune des spéculations. Pour le moment, ces spéculations sont considérées comme complémentaires mais pourront, après vérification par la méthode des fermes-pilotes, être recommandées comme productions principales dans des aires données. L'essentiel est que le zonage actuel, justement parce qu'il est conçu comme une première étape, garde suffisamment de souplesse pour pouvoir être précisé ou modifié au besoin.

1- Critères de zonage.

Les critères utilisés pour le partage du territoire en zones susceptibles de recevoir l'application de divers régimes de culture sont, par ordre d'importance, le climat, les sols et la topographie.

---

(1) La carte des zones homogènes agricoles établie à partir des données du Recensement demeure valable, mais diffère de celle proposée en certains endroits où l'adaptation de l'agriculture aux conditions naturelles n'est que partielle.

Au point de vue climat, les facteurs limites sont les précipitations et la température durant la période de croissance des végétaux. Or, dans le territoire-pilote, la répartition de ces deux éléments est telle que le bilan hydrique est positif (1). Le risque de sécheresse étant réduit au minimum, seul le nombre de degrés-jours annuels au-dessus de 42°F a été retenu comme élément significatif dans la délimitation de zones agricoles. Ce facteur permet, d'une part, de définir un territoire à vocation céréalière avec indications des risques de perte dus aux fluctuations annuelles du climat et, d'autre part, de localiser les aires où la production de certaines cultures spéciales est climatiquement possible.

L'étude détaillée des sols (carte taxonomique) du territoire-pilote reste à compléter. Aussi les critères pédologiques utilisés dans le zonage agricole du territoire ont-ils une valeur toute relative. La synthèse de la carte des possibilités d'utilisation agricole des sols (2) et de la carte d'utilisation actuelle du sol a permis de localiser les limites optimales du territoire agricole. Le territoire à vocation non céréalière a été subdivisé sur la base de l'importance relative des sols de classe 3.

Le macro-relief, dans la mesure où il peut influencer le climat et les façons culturales, est au nombre des critères de différenciation des milieux agricoles. Le territoire à l'étude est, à cet égard, caractérisé par trois grands types de paysage: les terrasses littorales, d'une largeur maximum d'environ 8 milles, les deux grandes

---

(1) Robert De Chancenotte, Le climat du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie, B.A.E.Q., 1966.

(2) A. Mailloux, A. Dubé, L. Tardif, Classement des sols selon leurs possibilités d'utilisation agricole. Cahier de géographie de Québec, vol. VIII, No: 16, 1964.

vallées de la Matapédia et du Témiscouata et les deux surfaces d'érosion, appelées plateaux, dont la plus récente en bordure des terrasses, a été, en certains endroits, fortement remodelée par les glaciers du Quaternaire.

2- Description des zones et recommandations.

Le lait industriel est actuellement et demeurera la production de base dans l'agriculture du territoire et le zonage agricole tient compte de cette option. Le territoire occupé a été partagé en cinq zones à l'intérieur desquelles les principales caractéristiques du milieu naturel sont à peu près (1) homogènes. Les quatre premières zones sont orientées à des degrés divers vers la production du lait industriel et la dernière est considérée comme non agricole. Chacune de ces zones comprend plusieurs sous-zones. Les sous-zones contiguës se différencient par des caractéristiques de géographie physique.

---

(1) Est-il besoin de rappeler, sans s'étendre sur le concept de zone homogène, qu'on ne doit pas s'attendre à rencontrer une parfaite uniformité à l'intérieur des limites d'une zone qui découlent d'une généralisation et marquent très souvent une transition progressive.

élevage laitier

limite et numéro des municipalités

territoire non organisé

limite de zone

limite de sous-zone

pommes de terre

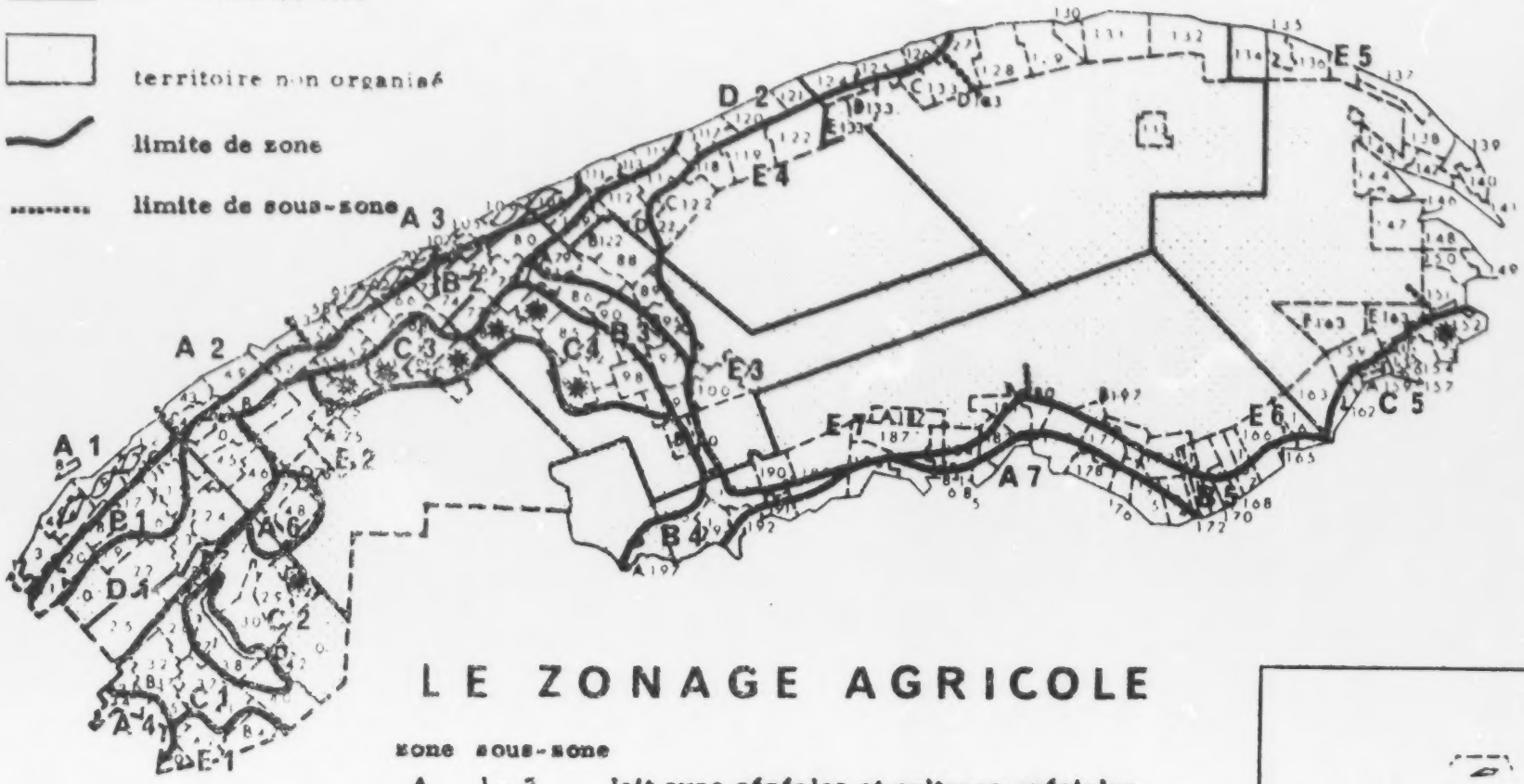

LE ZONAGE AGRICOLE

zone	sous-zone	
A	1 - 7	lait avec céréales et cultures spéciales
B	1 - 5	lait avec ou sans céréales
C	1 - 5	lait sans céréales ou élevage laitier
D	1 - 2	élevage d'animaux de boucherie et lait sans céréales
E	1 - 7	non agricole

0 50

milles

I O 1966
Service de Cartographie

B. A. E. Q.

Municipalités du territoire-pilote regroupées suivant les zones agricoles.

ZONE A - Lait avec céréales et cultures spéciales.

Sous-zone A-1

1. N.-D.-du-Portage
2. Rivière-du-Loup
3. St-Patrice-de-Riv.-du-Loup
4. St-Georges-de-Cacouna
5. Cacouna (village)
6. St-Arsène
7. Réserve Cacouna
8. N.-D.-des-Sept-Douleurs (Isle Verte)
9. St-J.-B.-de-l'Isle-Verte
10. L'Isle-Verte (village)
11. St-Eloi
12. N.-D.-des-Neiges-des-Trois-Pistoles
13. Trois-Pistoles (ville)

Sous-zone A-2

43. St-Simon
44. St-Mathieu
49. St-Fabien
50. Ste-Cécile-du-Bic
51. Bic (village)

Sous-zone A-3

53. N.-D.-du-Sacré-Coeur
54. Ste-Odile-de-Rimouski
58. St-Germain-de-Rimouski
59. Rimouski
60. Rimouski-Est
61. Ste-Anne-de-la-Pte-au-Père
62. St-Anaclet-de-Lessard
64. Luceville
65. Ste-Luce
70. Ste-Flavie
71. Mont-Joli (ville)
72. St-J.-Baptiste
73. St-Joseph-de-Lepage

101. Price
102. Grand-Métis
103. Métis-sur-Mer
104. St-Octave-de-Métis
105. Les Boules
106. Baie-des-Sables
107. St-Ulric (village)
108. St-Ulric-de-Matane

Sous-zone A-4

33. St-David-d'Estcourt (Sully)
34. St-Pierre-d'Estcourt
35. St-Jos.-de-la-Riv.-Bleue
36. Rivière-Bleue (village)

Sous-zone A-5

27. St-Mathias-de-Cabano
31. Cabano (ville)
38. Notre-Dame-du-Lac
39. N.-D.-du-Lac (village)
40. Ste-Rose-du-Dégelé

Sous-zone A-6

28. St-Michel-de-Squatteck
47. Lac-des-Aigles
48. Biencourt

Sous-zone A-7

174. New Carlisle
175. Bonaventure
176. St-Siméon
178. St-Charles-de-Caplan
179. New Richmond
182. Maria
183. Réserve de Maria
184. Carleton
185. Carleton-sur-Mer
186. St-Omer -moitié sud
187. Nouvelle -moitié sud
188. Escuminac
189. Mann -moitié sud
191. Restigouche ptie nd-est
192. St-Laurent-de-Matapédia
194. Réserve indienne

ZONE B - Lait avec ou sans céréales.

Sous-zone	B-1	14. Ste-Françoise
		15. St-Jean-de-Dieu
		16. St-Clément
		17. St-Paul-de-la-Croix
		18. St-Epiphane
		20. St-Modeste
		21. St-Antonin
Sous-zone	B-2	49B. St-Eugène
		52. St-Valérien
		55. Ste-Blandine
		57. Mont-Lebel
		66. St-Donat
		74. Ste-Angèle-de-Mérici
		75. Ste-Angèle (village)
		76. St-Antoine-de-Padoue
		77. Ste-Jeanne-d'Arc
		78. St-Moïse
		79A. St-Noël
		80. St-Damase
		109. St-Léandre
		110. Matane (ville)
		111. St-Jérôme-de-Matane
		113. Petite Matane
		114. Ste-Félicité (village)
		115. Ste-Félicité
Sous-zone	B-3	81. Ste-Marie-de-Sayabac
		82. Sayabec (village)
		86. St-Pierre-du-Lac
		87. Val-Brillant (village)
		90. St-Benoît-Labre
		91. Amqui (ville)
		96. Causapscal (ville)
		97. St-Jacques-le-Majeur
		99. Ste-Florence
		100B. Routhierville
Sous-zone	B-4	193. Restigouche (St-André)
		195. St-François-d'Assise

196. St-Benoît
197. St-Alexis-de-Matapédia
197A. L'Ascension-de-Patapédia

Sous-zone B-5

164. Ste-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons
165. Port-Daniel-Est
166. Port-Daniel-Ouest
167. Shigawake
168. St-Godefroy
169. Hopetown
170. Hope -moitié sud
171. Paspébiac
172. Paspébiac-Ouest
177. St-Alphonse
180. Grande-Cascapédia
181. St-Jules

ZONE C - Lait sans céréales ou élevage laitier.

Sous-zone	C-1	26. St-Louis-du-Ha!-Ha!
		32. St-Elzéar
		37. St-Eusèbe
		41. St-Benoît-de-Packington
Sous-zone	C-2	29. Auclair
		30. St-Dominique-du-Lac (St-Juste)
		42C. St-Godard-de-Lejeune
Sous-zone	C-3	56. St-Narcisse-de-Rimouski
		63. St-Marcellin
		67. Fleuriault
		68. St-Gabriel
		69. St-F.-X.-des-Hauteurs
		75C. St-Charles-Garnier
Sous-zone	C-4	83. St-Cléophas
		84. La Rédemption
		85. Ste-Irène
		92. St-Léon-le-Grand
		93. St-Zénon-du-Lac-Humqui
		94. St-Edmond
		95. Lac-au-Saumon
		98. St-Raphaël-d'Albertville
Sous-zone	C-5	152. Percé
		153. Cap-d'Espoir
		154. Ste-Thérèse-de-Gaspé
		155. Grande-Rivière (village)
		156. Grande-Rivière
		156A. Grande-Rivière-ouest
		157. Petit-Pabos
		158. St-François-de-Pabos
		161. Chandler
		162. Pabos Mills
		163. Newport

ZONE D - Lait sans céréales et élevage d'animaux de boucherie.

Sous-zone D-1

19. St-F.-X.-de-Viger
22. St-Hubert
23. St-Cyprien
24. Raudot (Ste-Rita-Lamy)
25. St-Honoré
45. St-Médard
46. St-Guy

Sous-zone D-2

88. St-Jean-B.-Vianney
89. St-Tharcisius
95B. St-Alexandre-des-Lacs
112. St-Luc
110. St-Adelme
122B. Ste-Paule
122C. Rivière-Matane
117. Grosses-Roches
120. Les Méchins
121. Capucins
123. Cap-Chat (village)
124. St-Norbert-de-Cap-Chat
125. Ste-Anne-des-Monts
126. St-Joachim-de-Tourelle

ZONE E - Non-agricole.

Sous-zone E-1	42.	St-Jean-de-la-Lande
	42B.	Les Etroits
Sous-zone E-2	75A.	Trinité-des-Monts
	75B.	Fonds-d'Orme
	75D.	Esprit-Saint
Sous-zone E-3	100.	Ste-Marguerite
Sous-zone E-4	122C.	St-Nil
	122D.	St-René-Goupil
	118.	St-Jean-de-Cherbourg
	119.	St-Thomas-de-Cherbourg
	122.	St-Paulin-Dalibaire
	133B.	St-Octave-de-l'Avenir
	133D.	St-Bernard-des-Lacs
	133C.	Sacré-Coeur-des-Landes
Sous-zone E-5	127.	Christie
	128.	Marsoui
	129.	Duchesnay
	130.	Mont-St-Pierre
	131.	Mont-Louis
	132.	Rivière-Madeleine
	133.	Murdochville
	134.	Grande-Vallée
	135.	Petite-Vallée
	136.	Cloridorme
	137.	St-Maurice
	138.	Rivière-au-Renard
	139.	L'Anse-au-Griffon
	140.	Cap-des-Rosiers
	141.	Grande-Grève
	142.	Baie-de-Gaspé-Nord
	143.	Sydenham South
	144.	Baie-de-Gaspé-Sud
	145.	Gaspé
	146.	Haldimand

147. York
148. Douglastown
149. St-Pierre-de-la-Malbaie
150. Barachois
151. Bridgeville

Sous-zone E-6

159. Pabos (St-Emond - St-Ch.-Garnier)
163E. St-Gabriel-de-Gaspé - Rameau
163F. Pellegrin
170. Hope (St-Jogues) - partie nord
173. St-Elzéar
197B. Robidoux

Sous-zone E-7

186. St-Omer (Biron) - moitié nord
187. Nouvelle (Dugal) - moitié nord
189. Mann (L'Alverne) - moitié nord
190. St-Fidèle-de-Restigouche-St-Conrad

TABLEAU 2 — Principales caractéristiques des zones et sous-zones agricoles du territoire d'aménagement.

ZONE	SOUS-ZONE	Localisation	Altitude (en pieds)	Type de paysage	Climat : degrés-jours (42oF)	SOLS		Sols de classe 1 et 2 défri. '00 acres	Sols de classe 3 défrich. '00 acres	No. potentiel de fermes 1 UT/				No. de fermes en 1961*	Sup. moy. en culture/ferme. 1961	No. approx. de fermes en 1965
						Texture	Principaux travaux (S.C. M-D-T)			Lait	Pomme de terre	Elevage laitier	Elevage de boucherie			
A	1	R.-du-L. — T. Pistoles	0-500	Terrasses	2200-2300	Arg.-Lim.	a	667	185	605	95			776	70	652
	2	St-Simon — Bic	0-500	Terrasses	2200	lim.-arg.	a, e	249	92	270				442	59	371
	3	Riki — St-Ulric	0-500	Terrasses	2250	Arg.-Lim.	a	737	216	698	72			890	66	748
	4	Riv.-Bleue — Estcourt	500-1000	Plat.-Val.	2300	limons	a	83	27	90				194	38	163
	5	Cabano — Ste-Rose	500-1000	vallée	2400	lim.-arg.	a	179	43	175				272	57	228
	6	Squatteck — Lac-des-Aigles	500-1000	Plateau-vallée	2200	Arg.-Lim.	a	159	51	170				288	38	242
	7	New-Carlisle — Matapédia	0-500	Terrasses	2200-2600	lim.-arg.	b	587	154	590				934	36	784
Total								2661	768	2600	167			3796	54	3180
B	1	St-P.-de-la-Croix — St-J.-de-Dieu	500-1000	Plateau	2100-2200	lim.-arg.	b, d	451	294	550				760	64	547
	2	St-Eugène — Ste-Félicité	0-1000	Plat.Ter.val	2100-2200	Arg.-Lim.	e, a	564	218	580				1150	59	828
	3	Sayabec — Ste-Florence	400-700	vallée	2100-2200	Arg.-Lim.	complexe	396	77	350				586	51	422
	4	St-Alexis	500-1000	Plateau	2100-2300	limons	b	170	26	145				264	41	190
	5	Grande-Cascapédia Gascons	0-1000	Terrasses	2100-2200	lim.-sab.	b	220	88	230				433	27	312
Total								1801	703	1855				3193	53	2300
C	1	St-Elz.-Packing.	500-1800	Plateau	2000	limons	a, c	197	76	190				477	38	334
	2	St-Juste-Lejeune	500-1500	Plateau	2000	lim.-arg.	a	116	42			40		242	39	169
	3	St-Marc — Les Hauteurs	500-1500	Plateau	2000-2100	Arg.-Lim.	e, a	283	60	155		30		481	39	337
	4	La Rédemp. — Albert.	500-1800	Plateau	2000	lim.-arg.	complexe	372	85	210		38		613	38	429
	5	Newport — Percé	0-700	Terrasses	1900-2000	limons	a	118	53	105		4		275	18	192
Total								1086	316	660		112		2088	36	1460
D	1	St-Honoré — St-Guy	1000-1500	Plateau	2000-2100	limons	c, d	172	253	75			90	520	44	364
	2	St-Tharcisius — Ste-Paula-Tourelle	500-1500	Ter. Plat	1800-2000	lim.-sab.	e, b	295	134	45			100	665	40	465
Total								467	387	120			190	1185	42	820
E	1	St-J.-de-la-Landes Les Etroits		Plateau	2000	limons	c, e	27	23					57	38	40
	2	Esp.-Saint — Trinité-des-Monts	500-1200	Plateau	2,000	limons	e	35	24					103	32	72
	3	Ste-Marguerite	1000-1500	Plateau	1,900	lim.-sab.	b	9	19					26	27	18
	4	St-Nil — St-B.-des-Lacs	1000-1700	Plateau	1700-1800	sab.-lim.	b	47	65					196	24	137
	5	Marsoui — Barachois	0-700	Ter-Plateau	1800-2200	lim.-sab.	b	52	69					487	16	341
	6	St-Gabriel-de-G-St-Jogues	200-1200	Plateau	1800	limons	b, e	18	47					91	24	64
	7	Biron — St-Fidèle	500-1200	Plateau	1800-2000	sab. - lim.	b	58	32					149	24	104
Total								246	279					1052	23	770
Grand Total								6261	2453	5235	167	112	190	11314	46	8530

N.B. 81% du nombre potentiel de fermes sont concentrées dans les zones A et B.

* Moins environ 450 aux Iles-de-la-Madeleine et dans des territoires non-organisés impossibles à localiser.

RECOMMANDATION 1: Lait avec céréales et cultures spéciales dans la zone A.

Cette zone, qui représente moins de 25% de la surface occupée du territoire-pilote, est la plus favorisée sur le plan des ressources agricoles. En effet, près de 40% des terres cultivables défrichées du territoire y sont concentrées et près de 80% des sols y sont de classe 1 et 2 (1). Le climat y est moins rigoureux qu'à l'intérieur des terres, le nombre d'unités thermiques atteignant les 2,600 degrés-jours en certains endroits (2). Ainsi la culture des céréales peut y être pratiquée en toute sécurité car la maturation des récoltes y est assurée 9 années sur 10. De plus, la possibilité de deux coupes de foin par année peut y être envisagée.

En raison des avantages comparatifs dont jouit cette zone, c'est dans cette partie du territoire que l'agriculture, une fois réorganisée, est le plus susceptible d'être rentable (3). En conséquence, nous recommandons:

- que le lait industriel y soit maintenu comme production principale;

- que le seuil dimensionnel de la ferme laitière y soit fixé à 125 acres par unité-travail (4);

---

(1) Cf. l'Affectation générale du sol du territoire-pilote, suite à l'Esquisse du Plan, l'Agriculture, B.A.E.Q., 1965.

(2) Cf. R. De Chancenotte, op. cit.

(3) Voir Atlas régional, op. cit., carte des zones homogènes économiques agricoles.

(4) En collaboration, Plan préliminaire d'aménagement de Trois-Pistoles, B.A.E.Q., 1965.

- que le régime de culture actuel, à base de céréales utilisées comme plante-abri et récoltées comme grain, y soit maintenu;

- que l'utilisation de variétés hâtives de fourrages y soit encouragée de façon à permettre deux coupes de foin par année (1);

- que toutes les fermes qui y sont à réorganiser (50%) soient orientées vers l'ensilage et que les autres fermes y soient équipées pour le séchage artificiel du foin;

- qu'en raison des avantages comparatifs dont elle jouit en termes de climat et de sol, les cultures spéciales (légumes, fruits, pommes de terre, etc.) soient limitées à cette zone;

- qu'en raison, d'une part, des investissements moyens moins élevés requis (2) et, d'autre part, d'une meilleure garantie de rentabilité, l'on accorde priorité à cette zone en matière d'aménagement foncier, d'agrandissement des exploitations et de formation des cultivateurs;

- que dans l'établissement des taux d'assurance-récolte, l'on tienne compte que les risques de pertes y seront proportionnellement moins élevés que dans le reste du territoire.

L'importance des recommandations touchant la zone A ne saurait être mise en doute si l'on songe que cette zone, qui comprend moins de 25% de la surface occupée totale, comptait environ 37% des cultivateurs du territoire en 1965 et en comptera près de 50% une fois l'aménagement agricole complété. Environ la moitié de la production régionale agricole brute proviendrait de cette zone en 1977.

---

(1) Cf. J.-M. Girard, op. cit.

(2) Enquête socio-économique à Trois-Pistoles et Ste-Irène, B.A.E.Q., 1964.

RECOMMANDATION 2: Lait avec ou sans céréales dans la zone B.

Le potentiel agricole de cette zone est plus limité que celui de la zone précédente. En plus de compter proportionnellement moins de terres cultivables défrichées (29% du total comparativement à 39% dans la zone A), la valeur intrinsèque des sols propres à la culture considérés globalement y est inférieure; 20% des sols y sont de classe 3. Le climat y est également plus rigoureux; le nombre de degrés-jours annuel au-dessus de 42°F n'y dépasse guère les 2,100. La culture des céréales y est par conséquent plus aléatoire, facteur à retenir dans l'établissement des taux d'assurance-récolte pour les cultivateurs de cette zone qui choisiront de continuer à pratiquer cette culture. La possibilité de deux coupes de foin par année y est également réduite.

Sur la base des considérations qui précèdent, nous recommandons, pour la zone B:

- que le lait industriel soit la seule production dans cette zone;

- que le seuil dimensionnel de la ferme laitière y soit fixé à 135 acres par unité-travail;

- que la culture des céréales pour le grain y soit limitée aux parties de la zone où la maturation est assurée au moins 8 années sur 10;

- que la pratique de deux coupes de foin par année y soit introduite là où la culture des céréales à grain est possible;

- que l'ensilage y soit introduit, comme méthode privilégiée de conservation des fourrages, dans les fermes à réorganiser;

- que les travaux d'épierrement et de drainage y soient accélérés notamment dans la sous-zone 1, en commençant par les fermes qui sont les plus près du seuil de rentabilité;

- que des subventions à l'achat d'équipement spécial y soient accordées dans les parties de la zone où les risques d'érosion attribuables à la présence de fortes pentes justifient l'introduction de la culture en contour, par exemple à Ste-Blandine.

RECOMMANDATION 3: Lait sans céréales ou élevage laitier dans la zone C.

La zone C a une superficie cultivable défrichée représentant environ 16% de l'aire cultivable défrichée totale du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie. Elle se compare à la zone A par la valeur intrinsèque de ses sols dont 77% sont de classes 1 et 2. Les conditions climatiques en font cependant nettement une zone marginale. Avec seulement 2,000 degrés-jours annuels, les céréales ne peuvent y être cultivées que comme plante-abri et doivent être récoltées comme fourrage. De plus, une seule coupe de foin par année y est possible. Il s'ensuit des rendements à l'acre moins élevés que dans la zone à céréales.

En considération du potentiel relativement limité de cette zone nous recommandons:

- que la production du lait industriel dans cette zone soit restreinte aux aires les plus fertiles et les moins éloignées des usines de transformation;

- que le seuil dimensionnel de la ferme laitière y soit fixé à 145 acres par unité-travail;

- que le régime de culture actuel y soit modifié, les céréales devant y être utilisées uniquement comme plante-abri et récoltées comme fourrage; qu'en conséquence l'assurance-récolte applicable aux grains dans les deux zones précédentes soit remplacée par une subvention à l'achat et au transport des céréales d'alimentation;

- que l'ensilage y soit adopté comme méthode de conservation des fourrages dans les fermes à réorganiser;

- que les cultivateurs les plus éloignés des usines de transformation y soit orientés progressivement vers l'élevage de bovins laitiers en prévision de l'augmentation des troupeaux des zones laitières;

- que, dans la mesure du possible, l'aménagement des fermes laitières y soit effectué en priorité sur les meilleurs sols; les terres en friche et les sols de classe 3 pourront y être provisoirement aménagés en pâturage communautaire.

RECOMMANDATION 4: Lait sans céréales et élevage d'animaux de boucherie dans la zone D.

La zone D est, de toutes les zones agricoles du territoire, la plus défavorisée. Elle ne comprend que 10% des terres cultivables défrichées, 45% des sols cultivables y sont de classe 3 (pierrosité et mauvais drainage principalement) et le climat n'y est pas propice à la culture des céréales et ne permet qu'une coupe de foin par année. En outre, cette zone est située à l'extrême limite des bassins laitiers et, par conséquent, loin des usines de transformation.

L'option de conserver l'agriculture là où elle a quelque chance d'être rentable étant prise, nous recommandons pour cette zone dont l'avenir agricole est incertain:

- que le lait industriel y soit maintenu comme production de base, mais qu'aucun investissement majeur de nature permanente (par exemple, construction de nouveaux bâtiments), n'y soit permis tant que les données des fermes-pilotes n'auront pas déterminé la rentabilité comparative des productions possibles;

- que le seuil dimensionnel de l'exploitation laitière, le régime de culture et les méthodes de conservation des fourrages y soient les mêmes que dans la zone C;

- qu'étant donné le nombre relativement restreint d'exploitants (1) qui pourra y être maintenu, l'on y accorde une attention immédiate au problème du recyclage de la main-d'oeuvre.

B- LES PRODUCTIONS SECONDAIRES.

Même si la région, dans l'ensemble, a une vocation naturelle certaine pour la culture fourragère (2), il ne s'ensuit pas nécessairement que le lait constitue partout une spéculation optimale. En se fondant sur les avantages naturels de certaines parties (même réduites) du territoire, d'une part, et sur les coûts relatifs, d'autre part, on pourrait recommander, dans certains cas, des formes d'agriculture plus intensives ou plus extensives que l'industrie laitière. Ainsi, se trouve posé le problème des productions secondaires ou complémentaires.

Les productions secondaires qui peuvent, en raison des avantages naturels ou de la conjoncture, constituer un complément à l'agriculture régionale sont de deux ordres: les productions végétales ou cultures spéciales, qui assurent un

---

(1) En se fondant sur les résultats de l'enquête socio-économique du B.A.E.Q. à Trois-Pistoles et Ste-Irène, environ 120 cultivateurs actuels sur 820, pourraient être amenés au seuil de la rentabilité moyennant des investissements de moins de $5,000 par ferme.

(2) Cf. J.-M. Girard, op. cit.

revenu à l'acre plus élevé que le lait, et les productions animales, c'est-à-dire l'élevage. Cette dernière spéculation se divise en deux catégories: les productions bovines et ovines, dépendantes des conditions bio-physiques, et les productions de porc, de volaille et de vison, surtout dépendantes du marché. Dans certaines zones, le boisé de ferme peut également être une source appréciable de revenu et mérite d'être considéré comme production complémentaire.

RECOMMANDATION 5: Les cultures spéciales (fruits et légumes).

C'est dans la zone des terrasses que la culture des légumes présente le meilleur potentiel quant au nombre d'espèces possibles et aux rendements escomptés. Cet avantage découle de la longue période de végétation de cette bande de territoire (1).

Cependant, comparativement à d'autres régions, par suite du petit nombre d'espèces adaptées, il est difficile d'intéresser les conserveries à s'installer dans le territoire-pilote, parce que celles-ci ne pourraient opérer sur une période annuelle assez longue pour constituer des entreprises rentables.

La production pour la consommation en frais présente des possibilités pour le marché local et pour un certain marché d'exportation comme la Côte-Nord et le nord du Nouveau-Brunswick et Québec. Toutefois, la dispersion des producteurs sur un immense territoire rend difficile l'organisation d'une mise en marché en commun.

Un nombre restreint d'espèces de légumes adaptées à la région pourraient être conservées en

---

(1) Jacques Thériault, op. cit.

entrepôt pour la consommation hors saison. Les possibilités d'avoir des entrepôts communautaires sont limitées à cause de la dispersion et de la non-spécialisation des producteurs.

Une étude sur la culture fruitière (1) démontre qu'elle est peu adaptée au territoire. Les espèces récoltées y donnent pour la plupart un rendement nettement inférieur en qualité ou quantité à ce qui se fait ailleurs dans la Province. Seule la fraise (2) présente quelques possibilités, et cela dans une partie restreinte des terrasses seulement.

A cause des possibilités limitées de culture et de la mise en marché des fruits et légumes, nous recommandons:

- qu'aucune production commerciale de légumes ne soit encouragée durant le Premier Plan;

- qu'on établisse des fermes-pilotes pour faire l'essai de la culture de la fraise et qu'on attende les résultats de ces expériences avant de se lancer dans cette spéculation sur une grande échelle.

RECOMMANDATION 6: Culture de la pomme de terre.

La pomme de terre est une plante bien adaptée aux sols sablonneux et au climat frais de la majeure partie des terrasses littorales, notamment dans le Bas-St-Laurent (3). Le fait que les

---

(1) Cf. J. Arcand, op. cit.

(2) Cf. J. Arcand, op. cit.

(3) Cf. J. Arcand, op. cit.

seuls producteurs spécialisés de la région se rencontrent dans cette partie du territoire en fait foi.

Les études morpho-sédimentologiques et climatiques ainsi que le relevé de l'utilisation du sol ont démontré qu'à l'intérieur de la zone A, environ 40,000 acres de terres actuellement défrichées pourraient convenir à la culture de la pomme de terre. Si cette superficie était exploitée pleinement, le Bas-St-Laurent pourrait produire environ les deux tiers de la consommation québécoise de pomme de terre.

Or, d'autres régions, en particulier le nord du Nouveau-Brunswick, livrent aux producteurs du territoire-pilote une très forte concurrence. Dans l'immédiat, on peut donc tout au plus viser à réduire les coûts de production en augmentant le rendement moyen par une meilleure adaptation écologique.

En conséquence nous recommandons:

- que la production de la pomme de terre soit concentrée dans la zone A (1);

- que l'on établisse des fermes-pilotes pour vérifier si effectivement une meilleure adaptation écologique et la spécialisation des producteurs peuvent contribuer à abaisser suffisamment les coûts de production pour permettre au territoire-pilote de concurrencer avantageusement les autres régions;

- qu'en attendant les résultats des expériences, l'on maintienne le volume de production à peu près à son niveau actuel.

---

(1) Les sous-zones A-1 et A-3 conviennent particulièrement à la culture de la pomme de terre. Pour des raisons de marché et de disponibilité de main-d'oeuvre, la pomme de terre de semence devrait être restreinte à la sous-zone A-1.

En adoptant ces recommandations et en fixant à 100 acres le seuil dimensionnel de la ferme de pomme de terre, la superficie en production pour le marché de la Province serait diminué de moitié mais les rendements seraient vraisemblablement doublés; le volume produit resterait à peu près le même mais pourrait être augmenté de 65% en modifiant la rotation (50 acres en production par année au lieu de 30). Les producteurs spécialisés de pommes de terre pourraient être répartis de la façon suivante: 95 dans la sous-zone A-1, répartis au prorata des sols disponibles entre Trois-Pistoles, l'Isle-Verte, Cacouna et St-Arsène, et 72 dans la sous-zone A-3, répartis entre St-Ulric, Baie-des-Sables et Les Boules. Etant donné la situation géographique du comté de Bonaventure, il serait souhaitable d'attendre les résultats des fermes-pilotes avant de faire des recommandations précises sur la production de la pomme de terre dans cette partie du territoire.

RECOMMANDATION 7: Culture du lin.

Parmi les cultures spéciales, il importe de mentionner le lin dont l'aire actuelle se limite au littoral de la Baie-des-Chaleurs et, principalement, aux environs de Port-Daniel et de New Carlisle. Il s'agit d'une expérience relativement récente qui, selon nous, semble bien amorcée si l'on tient compte de l'augmentation de la superficie consacrée à cette culture au cours des deux ou trois dernières années. Cependant, la rentabilité de cette production est loin d'être assurée (1). C'est pourquoi nous recommandons:

- que des études appropriées soient effectuées dans le but de vérifier l'adaptation

---

(1) Cf. l'Esquisse du Plan, l'Agriculture, page 103.

écologique du lin au littoral de la Baie-des-Chaleurs (1);

- que des études de rentabilité soient effectuées, en collaboration avec les producteurs actuels, en vue d'adopter une politique de subvention au transport si l'éloignement du marché s'avère une contrainte sérieuse.

RECOMMANDATION 8: Elevage de bovins laitiers.

Pour amener au seuil de la rentabilité les quelque 5,000 producteurs laitiers qui peuvent être maintenus dans le territoire-pilote, on estime à 35,000 le nombre de vaches à ajouter aux troupeaux actuels au cours des dix prochaines années. L'achat à l'extérieur d'un nombre aussi considérable de vaches adultes exigerait des déboursés de l'ordre d'environ $7,000,000, dépense globale qui, dans l'état actuel des choses, profiterait à d'autres régions plus prospères de la Province. Or, l'élevage de sujets de remplacement (2) peut être une spéculation profitable, a fortiori s'il existe un important marché dans la région. Par conséquent, nous recommandons:

- que soient organisées, dans la région, un nombre suffisant de fermes d'élevage laitier pour

---

(1) Dans l'affirmative, une subvention analogue à celle accordée ailleurs à des productions du même genre pourrait être envisagée.

(2) Il existe dans la Province une grande disponibilité de génisses nouveau-nées (environ 300,000 par année), qui sont normalement expédiées aux abattoirs d'inspection fédérale, dont d'excellents sujets provenant des producteurs de lait nature qui, en général, font peu d'élevage de sujets de remplacement.

satisfaire au moins aux besoins minima des producteurs laitiers à réorganiser;

- que ces fermes soient localisées à la périphérie de la zone C (1) dans les municipalités les plus éloignées des usines de transformation où, par conséquent, la production du lait industriel est le moins susceptible d'être rentable;

- que des fermes-pilotes d'élevage laitier soient organisées le plus tôt possible non pas tellement dans le but de vérifier la rentabilité de cette production mais plutôt pour préciser les normes techniques à proposer dans ce domaine.

RECOMMANDATION 9: Elevage de boeufs de boucherie et de moutons.

Comme on l'a mentionné précédemment, la partie la plus défavorisée du territoire à vocation agricole est la zone D où 45% des sols défrichés sont de classe 3 et moins de 20% des fermes atteignent la norme de rentabilité.

Par ailleurs, le calcul des coûts de réorganisation semble y favoriser l'introduction de l'élevage de bovins de boucherie. En outre, si l'on en croit le Comité d'étude de la commercialisation des produits agricoles (2), le territoire

---

(1) 14 à Lejeune, 14 à Auclair, 12 à St-Dominique-du-Lac, 10 à St-Narcisse, 9 à St-Marcellin, 11 à St-Charles-Garnier, 13 à La Rédemption, 14 à St-Cléophas, 11 à St-Zénon, 4 à Val-d'Espoir.

(2) Rapport intérimaire du Comité d'étude de la commercialisation des produits agricoles, Province de Québec, 1963, p. 154.

pourrait être propice à l'élevage du mouton. En raison de l'absence de données statistiques valables qui permettent un certain degré de certitude quant à la rentabilité de ces spéculations, nous recommandons:

- que des fermes-pilotes d'élevage de bovins de boucherie et d'élevage de moutons soient mises sur pied dans les parties les plus propices de la zone D en vue de vérifier les normes techniques et d'établir les coûts de réorganisation du lait à l'élevage ainsi que les coûts de production;

- qu'aucun crédit foncier ne soit accordé pour l'organisation de fermes d'élevage de bovins de boucherie ou de moutons tant que les résultats des fermes-pilotes n'auront pas permis de dégager les avantages de ces productions par rapport à la production laitière.

Si l'expérience démontre qu'il y a lieu de préconiser l'implantation de l'élevage d'animaux de boucherie ou de moutons, on pourra s'inspirer du projet d'implantation de l'élevage de bovins laitiers pour la programmation des opérations.

RECOMMANDATION 10: Elevage de porcs et volailles.

La production de porcs et de volailles est indépendante des conditions bio-physiques puisque ces animaux ne vont pas en pâturage. De plus, avec la disparition éventuelle de l'écrémage à la ferme, l'alimentation des porcs se basera davantage sur les grains, le plus souvent importés. Les frais d'alimentation constituent entre 70 et 80% du coût de production de porcs et de volailles.

Nous recommandons donc que les productions spécialisées de viande de porc et de volaille soient situées dans la partie littorale de la zone A, où seront vraisemblablement localisées les meuneries (à proximité des installations portuaires) et les abattoirs.

RECOMMANDATION 11: Elevage du vison.

D'après les études et les expériences conduites par le ministère de l'Agriculture, en 1965, sur l'élevage du vison en Gaspésie (1), il semble que cette partie du territoire-pilote présente des avantages naturels pour ce genre de spéculation.

En conséquence et conformément aux conclusions de l'expérience mentionnée, nous recommandons qu'une ferme-type d'élevage de visons soit établie en Gaspésie dans le but de recueillir toutes les données requises pour décider s'il y a lieu de préconiser cet élevage sur une plus grande échelle.

RECOMMANDATION 12: Le boisé de ferme.

L'exploitation d'un boisé de ferme a toujours constitué, surtout dans les zones marginales du territoire-pilote, une activité complémentaire importante. L'aménagement et la consolidation des fermes, qui s'accompagneront d'une spécialisation plus poussée de la main-d'oeuvre agricole, entraîneront, même dans ces zones, une diminution de l'importance des boisés. Ceux-là n'en constitueront pas moins un important résidu de la consolidation des fermes. Par exemple, dans les parties de la zone C qui seront orientées vers l'élevage de bovins laitiers, le regroupement d'une dizaine de fermes de 100 acres (dont 40 sont actuellement défrichées) pour constituer une unité rentable, laissera environ 600 acres de boisé qui risquent d'être partiellement ou mal exploitées si l'aménagement des secteurs agricole et forestier n'est pas étroitement coordonné.

---

(1) Cf. Rapport sur un essai d'élevage de visons dans le territoire d'aménagement du Québec, par Stephen Poliquin, agronome, Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, Québec 1966.

Dans une perspective d'utilisation optimale des ressources, nous recommandons donc:

- que les organismes respectivement responsables de l'aménagement agricole et de l'aménagement forestier travaillent en étroite collaboration, surtout dans les zones agricoles marginales (1);

- qu'on étudie sérieusement la possibilité de constituer des fermes forestières à même les boisés de ferme actuels libérés par suite des opérations de remembrement (1).

RECOMMANDATION 13: La zone non-agricole.

Il existe dans le territoire-pilote environ 48,000 acres de sols défrichés de classes 1, 2 et 3 (6% du total) dispersées sur un immense territoire dont le climat est trop rigoureux pour permettre une agriculture rentable. De plus, le morcellement des terres arables et l'éloignement des usines de transformation et des marchés constituent un sérieux handicap à toute production commerciale. Au Recensement de 1961, on dénombrait, dans cette zone, un peu plus de 1,000 exploitations dont la superficie moyenne en culture ne dépassait guère 20 acres.

Même si l'agriculture ne constitue pas actuellement une activité importante dans cette zone (zone E) quant au nombre d'individus impliqués, il importe de prendre les mesures nécessaires pour que ces derniers soient orientés vers d'autres occupations. En conséquence, nous recommandons:

---

(1) Chapitre sur la Forêt.

- que l'on procède sans délai au reclassement de la main-d'oeuvre agricole de cette zone;

- que l'on prenne les mesures nécessaires pour fermer les paroisses de l'intérieur dont les infrastructures ne sauraient être maintenues une fois l'activité agricole actuelle discontinuée (1);

- que l'on accorde priorité à cette zone pour les travaux de reboisement des terres impropres à la culture et des terres défrichées dans les paroisses à fermer.

L'application du programme de zonage qui découle de la politique d'adaptation des structures agraires, contribuera à rationaliser les phénomènes d'occupation du territoire en concentrant les activités agricoles. Ce processus est d'ailleurs déjà amorcé (2). Les seules zones A et B, qui ne couvrent que 21% de la superficie totale du territoire, comprenaient au Recensement de 1961 60% des exploitants de fermes de la région et environ 65% en 1965. Avec l'application du plan agricole, conformément au programme de zonage, 80% des cultivateurs du territoire seront concentrés dans ces deux zones en 1977.

En plus de servir de cadre géographique à la transformation du secteur primaire, le programme de zonage donne lieu à deux projets spécifiques d'implantation de productions nouvelles qui sont l'élevage de bovins laitiers et l'élevage de visons.

---

(1) Cf. Chapitre sur la valorisation de la main-d'oeuvre.

(2) Cf. Esquisse du Plan, l'Agriculture, pages 17 à 26.

PROJET 1: Implantation de l'élevage de bovins laitiers.

Selon les normes de rentabilité de fermes laitières, un producteur de lait industriel devrait, pour s'assurer un revenu net minimum de $3,000.00 par année au prix actuel du lait, avoir un troupeau d'au moins vingt-cinq vaches laitières (de 1,000 livres) produisant en moyenne 8,000 livres de lait par année (1).

Compte tenu de la taille actuelle des troupeaux, il faudrait, pour amener les producteurs laitiers du territoire au seuil de la rentabilité, augmenter d'environ 35,000 têtes (90,000 à 150,000) le cheptel laitier.

Au lieu d'importer des vaches adultes selon les besoins, nous croyons préférable d'installer à la périphérie des bassins laitiers proposés, des fermes spécialisées dans l'élevage de bovins laitiers pour satisfaire aux exigences qualitatives et quantitatives des producteurs de lait désirant accroître leurs troupeaux. Ces exigences pourraient être satisfaites par l'importation de 25,000 génisses sur une période de 6 ans.

Les producteurs de lait continueraient à élever, du moins pour quelques années, leurs propres sujets de remplacement.

Nature du projet

Ce projet consiste à introduire annuellement, dans le territoire, un nombre donné de génisses nouveau-nées (voir tableau 3) et de les confier à des spécialistes de l'élevage.

---

(1) Cf. au projet 7 du présent cahier.

L'élevage lui-même et l'organisation de fermes d'élevage ne relèveraient pas du responsable de ce projet dont le travail s'achèverait avec la livraison des jeunes génisses à leurs destinataires.

Ce projet implique, en premier lieu, un travail de prospection auprès de producteurs laitiers du centre de la Province, ainsi qu'un travail de sélection et d'identification des jeunes sujets. La deuxième étape consisterait à rassembler et à transporter des génisses vers les centres d'élevage du territoire. Les destinataires seraient désignés par un organisme du territoire qui pourrait être le Groupe de production et de gestion agricole.

Relation avec le Plan

Ce projet s'inscrit dans l'objectif de l'utilisation optimum des ressources du territoire. En plus de satisfaire aux exigences du zonage des productions, il permettra de rationaliser le processus de dépeuplement des zones périphériques tout en contribuant à assurer un revenu adéquat à un certain nombre de cultivateurs pour qui la production de lait industriel ne saurait être rentable. Mais surtout, il aura un effet appréciable sur l'économie du territoire en permettant de conserver sur place au moins six des sept millions que coûterait l'achat de 35,000 vaches adultes à l'extérieur de la région.

Localisation

On estime à 112 (1) le nombre d'éleveurs requis pour répondre aux besoins annuels minima de nouvelles vaches laitières que nécessitera l'augmentation des troupeaux sur les fermes qui doivent être complètement réorganisées (2). Ce nombre a été réparti sur le territoire au prorata des besoins probables de chaque grand bassin laitier. Ainsi, la sous-zone C-2 (Lejeune, Auclair, St-Dominique du Lac), qui comprend 15,800 acres de terres cultivables défrichées, pourrait recevoir 40 éleveurs (environ 400 acres par éleveur), la sous-zone C-3, 30 (10 à St-Narcisse, 9 à St-Marcellin, 11 à St-Charles Garnier), la sous zone C-4, 38 (13 à La Rédemption, 14 à St-Cléophas, 11 à St-Zénon) et la sous-zone C-5, 4 (à Val d'Espoir). Les cultivateurs des municipalités mentionnées se consacreraient exclusivement à l'élevage laitier.

---

(1) Un éleveur dispose d'environ 400 acres de sol, reçoit 80 génisses nouveau-nées par année et livre 70 génisses prêtes à vêler à l'âge d'environ 27 mois. Une fois en opération, un éleveur aura donc, au début d'un été, donné 80 génisses de 2 mois, 75 génisses de 14 mois et 70 génisses de 26 mois. Comme, d'une part, les acquéreurs de ces dernières ne seront pas tous prêts à les recevoir au début de la saison et que, d'autre part, l'éleveur n'a d'espace au pâturage que pour 155 bêtes, il faudrait prévoir des pâturages communautaires pour les génisses prêtes à vêler qui ne seront livrées qu'à la fin de l'été.

(2) Dans 50% des fermes de la zone A, 66% des fermes de la zone B et 80% des fermes de la zone C, il faudra ajouter, au troupeau actuel, 13 vaches par ferme.

Centres de décision impliqués

Ce projet serait supervisé par le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Mise en oeuvre et opération

Le projet d'implantation de l'élevage de bovins laitiers se fonde sur les postulats suivants:

- l'objectif est de combler les besoins annuels des producteurs de lait dont le troupeau actuel devra passer de 12 à 25 vaches;

- la réorganisation foncière s'effectuera durant la deuxième année de la formation des cultivateurs et les vaches additionnelles devront être introduites sur ces fermes l'année suivante. Par exemple, un cultivateur qui serait admis au Groupe de Production au printemps de 1968, réorganiserait sa ferme au cours de l'année 1969 et recevrait 13 génisses prêtes à vêler à la fin de l'été de 1970;

- les cultivateurs près de la norme élèveraient les 5 ou 6 génisses qu'ils devront éventuellement ajouter à leur troupeau. Si la réorganisation des fermes ne progresse pas au rythme prévu, le surplus de sujets produits sur les fermes d'élevage pourra être absorbé par les cultivateurs qui sont près de la norme.

Le tableau suivant indique la programmation du projet. Les principaux points suivants se dégagent de ce tableau.

- Le premier contingent de génisses nouveau-nées (800) devra arriver dans le territoire au printemps de 1968 pour satisfaire aux besoins de 1970 (700 en calculant 10% des pertes). En conséquence, 10 fermes d'élevage devront être organisées dès 1967, ce qui suppose la fusion d'une centaine de fermes actuelles dans la zone C.

TABLEAU 3 — PROGRAMMATION DE L'ELEVAGE LAITIER DANS LE TERRITOIRE-PILOTE DE 1968 A 1977.

ANNEE	Besoins des producteurs réorganisés (13 vaches par unité-travail)	Génisses achetées à l'extérieur	+	dans T. - P.	Vaches expédiées	+	Vaches des années précédentes	Génisses descendantes	Remplacement		Augmentation pour T. P.		No. d'éleveurs Total
1968	0	800		0	0		0	0	0		0		10
1969	0	2400		0	0		0	0	0		0		30
1970	700	4350	+	250	720		0	320	(10%)	70	250		57
1971	2100	6850	+	860	2160	+	720	1290	(15%)	430	860		96
1972	4100	7250	+	1760	4140	+	2880	3160	(20%)	1400	1760		112
1973	6900	6150	+	2790	6940	+	7020	6280	(25%)	3490	2790	(77)	112
1974	8100	4550	+	4410	8110	+	13960	9930		5520	4410	(41)	112
1975	5500	2950	+	6020	8040	+	22070	13550		7530	6020	(22)	112
1976	2900	—		—	8060	+	30110	17170		9540	7630	(22)	—
1977	1600	—		—	8070	+	38170	20810		11560	9250	(22)	—
TOTAL	31,900	35,300		16,090	46,240			72,510		39,540	32,970		

- Le rythme d'organisation des fermes d'élevage est fonction des besoins. Ceux-là doivent être prévus deux ans à l'avance. Ainsi, pour produire 8,100 génisses prêtes à vêler en 1974 (maximum annuel de la période d'opération) il faudra 112 éleveurs en 1972.

- A compter de 1973 le projet peut prendre l'une ou l'autre des deux orientations suivantes:

- on décide de ne produire que le nombre de génisses requis prêtes à vêler pour les besoins des cultivateurs qui restent à réorganiser. Dans ce cas, on réduit progressivement le nombre d'éleveurs et, durant les deux dernières années, le nombre de têtes par éleveur;

- on décide de maintenir les 112 éleveurs en place. Ceux-ci produiront alors environ 8,000 génisses prêtes à vêler par année. Il y aura donc surplus, par rapport aux besoins, de 2,500 en 1975, de 5,100, en 1976 et de 6,500 en 1977. Ces surplus peuvent être écoulés soit sur le marché provincial, soit sur le marché régional si un certain nombre de producteurs de lait décidaient d'ajouter 10 vaches à leur troupeau au lieu d'élever leurs sujets de remplacement (1).

- Les vaches produites par les éleveurs ayant été sélectionnées, les génisses issues de celles-là auront vraisemblablement le potentiel génotypique pour donner 8,000 livres de lait par année. Il serait donc peu souhaitable d'envoyer à l'abattoir les génisses qui restent après le prélèvement des 25% requis pour le remplacement. C'est pourquoi on a envisagé la possibilité de les retourner sur les fermes d'élevage, ce qui permettra de réduire progressivement le nombre de génisses nouveau-nées importées du centre de la province. Ainsi, après 1973, toutes les génisses élevées dans le territoire seraient issues des

---

(1) Avec 8,000 génisses de 27 mois, on ne comblerait que 25% des besoins en sujets de remplacement du territoire-pilote en 1977.

vaches de ce même territoire.

La programmation dans l'espace devrait être la suivante:

TABLEAU 4: NOMBRE D'ELEVEURS LAITIERS A ORGANISER ANNUELLEMENT PAR SOUS-ZONE.

Sous-zone et localisation d'éleveurs		Nombre d'éleveurs à organiser					
		1968	1969	1970	1971	1972	Total
C-2 Lejeune	(14)	4	7	10	13	6	40
Auclair	(14)						
St-Dominique-du-Lac	(12)						
C-3 St-Narcisse	(10)						
St-Marcellin	(9)	3	6	8	13	0	30
St-Charles-Garnier	(11)						
C-4 La Rédemption	(13)						
St-Cléophas	(14)	3	7	9	13	6	38
St-Zénon	(11)						
C-5 Val-d'Espoir	(4)	0	0	0	0	4	4
TOTAL		10	20	27	39	16	112

L'organisme responsable de l'agrandissement des fermes dans les sous-zones destinées à l'élevage devra amorcer le processus de fusion des

exploitations existantes au moins un an avant la date prévue pour la livraison des génisses nouveau-nées. Rappelons que, dans cette zone, une ferme d'élevage de 400 acres sera constituée d'environ 10 fermes actuelles.

Coût

La répartition des coûts de mise en oeuvre et d'opération du projet apparaît au tableau suivant:

TABLEAU 5: COUT DU PROJET D'IMPLANTATION DE L'ELEVAGE LAITIER DANS LE TERRITOIRE-PILOTE

Année	Achat ($25 par génisse)	Transport ($5)	Administration (1)	Total
1967	0	0	$16,000	$16,000
1968	$20,000	$4,000	32,000	56,000
1969	60,000	12,000	32,000	104,000
1970	115,000	23,000	32,000	170,000
1971	192,750	38,550	32,000	263,300
1972	225,250	45,050	32,000	302,300
1973	223,500	44,700	24,000	292,200
1974	224,000	44,800	24,000	292,800
1975	224,250	44,850	24,000	293,100
1976-77	?	?	?	
Coût total 1967-1975	1,284,750	256,950	248,000	1,789,700

(1) 1 agronome et frais de déplacement: $12,000 par année.
2 techniciens et frais de déplacement: 16,000 par année.
Secrétariat 4,000 par année.

(2) Il faut préciser ici que les frais d'opération de chaque ferme pendant la première année d'opération (frais absorbés par le gouvernement) ne sont pas inclus dans ce total. Ce montant s'élève à environ $1,400,000.

Le calcul des coûts du projet se fonde sur les considérations suivantes:

- le personnel administratif et technique sera engagé dès l'été de 1967;

- le différentiel des coûts de transport des sujets d'élevage suivant leur provenance n'a pas été établi de sorte que le coût de transport indiqué représente un maximum;

- il est pris pour acquis qu'une fois les 112 éleveurs en place (soit à partir de 1973), le personnel administratif pourra être diminué. Cette hypothèse est d'autant plus valable que le nombre de sujet à importer diminuera graduellement.

En résumé, l'Office du Crédit Agricole devra mettre à la disposition des éleveurs, entre 1968 et 1975, environ $1,000,000 ($15,000 en 1968, $45,000 en 1969, etc.). Le coût à l'Etat serait d'environ $505,000 ($16,000 en 1967, $36,000 en 1968, etc.). Ce calcul n'inclut pas, bien entendu, les coûts d'agrandissement des fermes, coûts variables suivant les sous-zones et qui devront être établis par l'organisme responsable de la réorganisation foncière.

Revenus escomptés

Ce projet n'est pas conçu dans une perspective de profit mais plutôt comme un service aux producteurs laitiers. Il consiste uniquement dans l'approvisionnement des éleveurs en sujets d'élevage. Le responsable du projet ne sert en somme que d'intermédiaire entre l'éleveur et le producteur de lait qui fournit les jeunes génisses. Le tableau 6 indique approximativement le revenu de l'éleveur une fois le projet en opération.

TABLEAU 6: REVENU APPROXIMATIF DE L'ELEVAGE DE BOVINS LAITIERS, PAR ELEVEUR

Année	Coût d'achat de 80 génisses à $25	Revenu brut de la vente de 70 génisses à $250	Revenu net (25%)
Première	$2,000	---- (1)	----
Deuxième	2,000	$17,500	$4,400
Troisième	2,000	$17,500	$4,400

(1) Etant donné que l'éleveur ne retire aucun revenu pendant la première année d'opération, nous proposons que le gouvernement absorbe les frais d'opération et verse en supplément un octroi suffisant pour permettre à l'exploitant et à sa famille de vivre convenablement pendant cette première année.

Etant donné le faible revenu durant la période de mise en oeuvre du projet, il serait souhaitable que le remboursement du prêt consenti par l'Office du Crédit Agricole soit différé d'au moins deux ans.

Les répercussions de ce projet sur l'économie des municipalités orientées vers l'élevage de bovins laitiers pourraient se résumer à peu près comme suit: en 1966, les 500 "cultivateurs" de ces municipalités gagnent, (à $500 net par année chacun) environ $250,000; en 1975, 112 éleveurs gagneraient environ $493,000 net, à raison de $4,400 chacun.

Main-d'oeuvre

Pour assurer le succès de ce projet, il faudrait dès l'été 1967, engager à plein temps, un agronome spécialisé dans l'élevage laitier pouvant effectuer la sélection des meilleurs sujets d'élevage et ayant des aptitudes pour l'administration. Il devrait être secondé par deux techniciens agricoles.

PROJET 2: Etablissement d'un prototype de ferme d'élevage de visons

Une expérience d'élevage du vison a été effectuée à Caplan en 1965 par la Division des animaux à fourrure du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, sous les auspices du BAEQ. Cette expérience a donné des résultats très encourageants. Par rapport à un groupe-témoin de visons, les sujets de Caplan ont connu une croissance plus rapide, une formation de fourrure plus hâtive, les peaux étaient plus longues, la qualité de la fourrure supérieure et le prix obtenu aux enchères fut d'environ 10% plus élevé (1).

C'est grâce au climat maritime, à une période d'insolation relativement courte mais surtout à une ration substantielle de résidus de poissons frais que ces résultats ont pu être obtenus.

On le voit, la phase expérimentale de ce projet a été complétée avec les résultats mentionnés plus haut. Il s'agit donc de mettre en place

---

(1) Voir Stephen Poliquin, Rapport sur un essai d'élevage de visons dans le territoire-pilote du Québec, publié comme annexe technique au Plan.

les facilités nécessaires pour spécialiser la main-d'oeuvre requise et fournir des sujets appropriés à la reproduction intensive. Ce sont là les deux fonctions essentielles que devra remplir la ferme d'élevage proposée ici. On verra que le projet comporte pour la région des perspectives intéressantes et sur le plan de l'emploi et sur le plan des revenus tant pour les éleveurs que pour le secteur des pêches.

Conditions pour maximiser le succès du projet

L'élevage du vison ne saurait s'avérer un succès si l'éleveur n'accorde pas toute son attention aux qualités génétiques des sujets, dans le choix des reproducteurs. On doit éviter autant que possible le mélange des races avant d'avoir développé une variété d'une qualité assurée.

D'ailleurs, il est préférable d'implanter au départ une seule variété qui sera répandue chez les éleveurs de la Gaspésie.

L'implantation d'une race de qualité génétiquement supérieure et la propagation de méthodes d'élevage reconnues assureront une rentabilité maximum.

Sur le plan de la main-d'oeuvre, la population d'origine rurale a des prédispositions à l'élevage des animaux qu'il est bon de mettre à profit. L'élevage du vison étant un métier spécialisé, il faudra cependant offrir des facilités de formation.

C'est précisément une des fonctions de la ferme-type que de servir de lieu d'entraînement pour ceux qui désirent se qualifier. Elle devra également diffuser aux éleveurs de la région toute l'information disponible sur les meilleures méthodes d'exploitation. Un technicien spécialisé dans l'élevage du vison sera responsable de l'administration de la ferme; il sera également instructeur pour l'entraînement des éleveurs intéressés.

Une des tendances présentes, dans les centres d'élevage progressifs, est de regrouper, sous un même toit, les différents services communs. On y prépare les aliments, on surveille leur entreposage, on les expérimente sur un petit nombre de visons avant de généraliser leur consommation à un plus grand nombre.

Le projet prévoit donc une bâtisse d'utilité générale devant servir de centre de préparation et de distribution d'aliments pour les producteurs localisés aux environs d'un centre de pêche.

Le projet suppose en outre l'utilisation d'entrepôts frigorifiques disponibles pour la préservation des aliments. Les frais d'entreposage seront basés, comme il est d'usage actuellement, sur la quantité entreposée. Enfin, il faut s'assurer que la ferme soit d'une taille rentable. Sur une ferme normale, 300 femelles reproduisent 1,200 visons et le coût de production, qui comprend la dépréciation des bâtisses et un salaire hebdomadaire de $100 à l'éleveur, est estimé à $12 par unité. Les peaux de visons mâles, élevés à Caplan l'an dernier se sont vendues à l'automne au prix moyen de $19.52 pièce.

Comme les peaux des femelles se vendent entre $12 et $13 par unité, on obtient un prix de vente moyen de $16, ce qui implique un profit d'environ $4 par vison. Pour une ferme de 300 femelles, le profit total serait alors de $4,800 annuellement. Il s'agit là bien sûr d'une ferme de taille minimum.

L'élevage du vison dans le territoire peut donc être relativement lucratif pourvu qu'on prenne au départ certaines précautions.

Nature du projet

Le projet consiste à établir une ferme-type d'élevage de visons dans la région-pilote, plus particulièrement en Gaspésie; il se divise en deux phases.

La première phase (1966) comprend (1):

- la construction, à proximité d'une usine de transformation de poisson, d'une bâtisse d'utilité générale équipée de tout l'outillage nécessaire à la préparation et à la distribution d'aliments; cette bâtisse devra grouper les principaux services communs des futurs éleveurs;

- l'achat de terrains et la construction d'une bâtisse capable de contenir 375 reproducteurs;

- l'achat ou la construction ou la location d'une maison destinée à loger le technicien de la ferme;

- l'achat de reproducteurs: 300 femelles, 75 mâles;

- le financement de la première année d'opération.

La seconde phase (1967) prévoit:

- la construction d'une bâtisse pour abriter les visonneaux qui naîtront au printemps 1967.

L'étude de l'ingénieur devra déterminer si cette deuxième phase doit être incluse ou non dans la première.

La mise en oeuvre du projet pourrait être programmée comme suit:

Phase 1 (1966)

Avril:	Présentation et approbation du projet.
Juin:	Etude de localisation.
Juillet:	Plans et devis, achat de terrains.

---

(1) Ce projet a été présenté au CPAR au cours du printemps 1966. Les dates devront être rajustées s'il y a lieu.

Août: Demande d'octroi de soumissions.
Septembre: Construction et achat de l'équipement.
Octobre: Embauche d'un technicien.
Novembre: Achat des visons.

Phase 2 (1967)

Février 15 - mars 15 Construction d'une bâtisse pour abriter les jeunes visons.

Relation avec le Plan

Ce projet répond à plusieurs objectifs du Plan:

- il procurera des emplois stables et bien rémunérés aux éleveurs et des revenus additionnels au secteur des pêches;

- il permettra à une partie importante de la main-d'oeuvre de se spécialiser davantage;

- il suscitera l'implantation d'unités de production rentables;

- il favorisera une utilisation plus poussée des résidus du poisson et augmentera la valeur de la production de la région.

La portée de ce projet est cependant subordonnée au développement du secteur des pêcheries et à celui de l'agriculture: le poisson et la viande rouge composent en très grande partie la nourriture du vison. La récupération de la viande rouge, difficile actuellement dans la région, pourrait être facilitée par la construction d'abattoirs. Une étude sur les possibilités de récupération de la viande de phoque pourrait peut-être permettre l'élevage de visons aux Iles-de-la-Madeleine.

Localisation

La ferme-type devra être localisée à proximité d'un des quatre grands centres de transformation

du poisson de la Gaspésie, soit Rivière-aux-Renards, Gaspé, Newport, ou Paspébiac. Il semble logique cependant de la localiser dans le centre de pêche le plus rapproché du centre géographique des activités de la pêche en Gaspésie.

La bâtisse d'utilité générale devra autant que possible être adjacente à l'usine de transformation pour réduire au maximum la manutention des aliments. La ferme elle-même pourrait être localisée quelque peu à l'écart, soit sur une ferme abandonnée, ou encore dans une usine désaffectée. L'étude de l'ingénieur devra fournir plus de détails à ce sujet.

Centres de décision impliqués

Ce projet relève du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, section des animaux à fourrure. La Direction des Pêcheries du ministère de l'Industrie et du Commerce devrait être associée à sa réalisation. Le projet nécessite en plus la collaboration des propriétaires d'usines de poissons.

Coût

Le capital total requis pour le projet est estimé à $112,000, dont $95,000 d'investissement et $17,000 nécessaires au pré-financement des opérations de la première année. Ces coûts se répartissent de la façon suivante:

Phase I (1966)

Terrains	$ 4,000	
Bâtisse d'utilité générale	10,000	
Abri pour les reproducteurs	5,000	
Abri pour les reproducteurs	4,000	
Maison du technicien	9,000	
Frais: ingénieurs, notaires, arpenteurs.	3,000	
Sous-total	$35,000	$35,000

Equipement	$ 5,000	
Matériel roulant	7,000	
Frais de démarrage	1,000	
Sous-total	$13,000	$13,000
Achat des reproducteurs		
- 300 femelles à $ 75.00	$22,500	
- 75 mâles à $125.00	9,500	
	$32,000	$32,000
TOTAL PHASE I		$80,000
Phase II (1967)		
Abri pour les jeunes visons	$15,000	
TOTAL PHASE II	$15,000	$15,000
Fonds de roulement (1)		17,000
GRAND TOTAL		$112,200

Il faut noter que, dès novembre 1967, la ferme pourra vendre suffisamment de reproducteurs pour financer ses opérations. Cependant, il serait

---

(1) On admet généralement qu'il en coûte $12 pour amener un vison à maturité, ce qui inclut un salaire à l'éleveur de $100/semaine. Si on assume que les reproducteurs seront achetés au mois de novembre 1966, et que les premiers visons seront vendus à la même date l'année suivante, il faudrait prévoir à cette fin une somme de $14,400 pour l'achat de 1,200 visons. A cela, il faudrait ajouter $2,800 soit la différence entre le salaire du technicien et celui de l'éleveur, i.e. un total d'environ $17,000.

souhaitable que la ferme-type vende ses reproducteurs au prix de revient afin de contribuer au financement des nouveaux éleveurs.

Il est important de souligner qu'à partir du mois de décembre 1967, la vente de reproducteurs et d'aliments permettrait à la ferme de s'autofinancer. La bâtisse d'utilité générale pourrait être vendue à une association de producteurs lorsque ceux-ci seront en nombre suffisant. De même la ferme-type pourrait être vendue à un éleveur après une dizaine d'années d'opération lorsque l'implantation aura atteint son but.

Revenus escomptés

La ferme ne pourra compter sur aucun revenu au cours de la première année; elle pourra cependant s'autofinancer à partir de décembre 1967.

Compte tenu des prévisions de la disponibilité des résidus de poisson qui pourront être transformés en nourriture animale, on estime que les fermes de visons de la Gaspésie pourraient avoir une valeur de production annuelle minimum de quelque $3.9 millions en 1976.

En effet, on prévoit qu'en 1976 les 4 usines actuellement situées dans les centres de pêche de la Gaspésie auront une capacité minimum de 250 millions de livres (1). En opérant à 70% de leur capacité, ces usines transformeraient 175 millions de livres dont 80%, soit 140 millions de livres, seraient composées de poissons de fond. Environ 10% de cette quantité, soit 14 millions de livres seraient disponibles pour la nourriture animale. Par expérience, nous savons qu'il faut environ 110 livres

---

(1) Voir l'Horizon 1972 dans les objectifs de développement du secteur des pêches.

de nourriture par année pour alimenter un vison. Comme le poisson représente 40% du menu, il faut donc 44 livres de résidus de poisson par an pour l'alimentation d'un vison, ce qui donne une possibilité de 318,000 têtes par année (14 millions de livres/44 livres). Par ailleurs, il faut nourrir $5\frac{1}{4}$ visons pour obtenir 4 peaux, ce qui donne une possibilité de 242,000 peaux par année.

Au prix de $19.52 la peau obtenu pour les visons élevés à Caplan au cours de l'été 1965, et compte tenu des femelles à $12 et $13 la peau, la valeur des expéditions se chiffrerait aux environs de $3.9 millions.

Main-d'oeuvre

Le personnel à la ferme, si on excepte le technicien, sera composé uniquement de producteurs à l'entraînement. On assume que l'entraînement de la main-d'oeuvre pourra se faire en vertu d'un des programmes d'aide à la main-d'oeuvre.

Considérant qu'il faut un homme à plein temps et un employé à temps partiel (pendant environ 20 pour-cent du temps) pour prendre soin de 1575 visons, l'élevage de 318,000 visons en 1976 absorberait 200 emplois permanents. En ajoutant à ce nombre les employés à temps partiel on peut prévoir l'équivalent de 40 emplois permanents additionnels.

PROGRAMME 2: FORMATION, PROFESSIONNALISATION ET RECLASSEMENT DES CULTIVATEURS

Nous avons vu que la revalorisation de l'agriculture du territoire exige un réajustement complet de la classe agricole du territoire. Ce réajustement contribuera à la rentabilité des exploitations tout en permettant aux cultivateurs devant quitter l'agriculture de le faire normalement. Cependant, comme il existe plusieurs catégories de cultivateurs actuels ou potentiels qui ne sont pas situés au même niveau, qui n'ont pas les mêmes capacités ni les mêmes besoins, il convient de distinguer ces différentes catégories de cultivateurs, soit: les cultivateurs de 55 ans et plus, les cultivateurs à recycler, les jeunes d'âge scolaire, les jeunes qui ne sont plus d'âge scolaire et les cultivateurs de 25 à 54 ans capables et désireux de demeurer en agriculture.

Pour chacune de ces catégories de cultivateurs, il faudra envisager des mesures spécifiques et appropriées.

RECOMMANDATION 14: Nous recommandons qu'une pension soit offerte aux cultivateurs de 55 ans et plus dans tous les cas où la libération de leur terre sera de nature à faciliter l'aménagement d'une zone ou d'une sous-zone donnée.

Afin de permettre au programme de normalisation de la structure des fermes de s'appliquer pleinement, il est nécessaire de libérer les terres des cultivateurs de 55 ans et plus qui n'ont pas une ferme rentable et qui, par conséquent, peuvent difficilement profiter des programmes de rationalisation de l'agriculture du territoire. Cependant, la libération de ces terres devra se faire dans le cadre du

plan d'aménagement d'une zone ou d'une sous-zone donné de façon à ce que ces terres vendues servent soit à l'agrandissement des terres voisines, soit à l'établissement des jeunes cultivateurs, soit à la constitution de pâturages communautaires, soit au reboisement, etc.

Afin d'inciter ces cultivateurs à vendre leur ferme pour les fins ci-haut mentionnées, une pension devra leur être offerte. Le montant de cette pension, joint au produit de la vente de la ferme, devra être suffisant pour assurer le minimum vital, jusqu'à l'âge de la pension de vieillesse, à celui qui se départit de sa ferme et à sa famille.

Pour déterminer le montant de cette pension, les critères suivants sont utilisés: l'âge, le montant récupéré de la vente de la ferme, l'endroit où s'établit la famille, le nombre de personnes à charge, et les autres revenus. L'âge sert seulement à déterminer le nombre d'années pendant lesquelles sera octroyée une pension; le montant récupéré de la vente de la ferme exprimé annuellement est déduit du revenu annuel minimum qu'on veut assurer à la famille; les familles qui déménagent dans un centre de services de la région auront droit à un revenu annuel supplémentaire de $400; le nombre de personnes à charge détermine le montant global du revenu qu'on veut assurer à la famille. Nous considérons comme minimum le revenu de $1,200 par année pour le chef d'exploitation et de $800 supplémentaires pour l'épouse ou de $400 par enfant aux études ou n'ayant pas encore l'âge scolaire (1), le tout ne devant pas dépasser cependant un maximum de $2,000 par année par famille. Si la famille déménage dans un centre de services de la région, elle pourra

---

(1) Les autres enfants, s'il en est, ne sont pas comptés car ils sont ou capables de travailler ou invalides. Dans le premier cas, ils peuvent gagner un salaire et dans le deuxième, ils reçoivent une pension.

bénéficier d'un revenu supplémentaire de $400 dollars (1).

Nous allons maintenant donner un exemple de la façon dont peut se calculer le montant de la pension, dans le cas d'un cultivateur de 55 ans avec son épouse et dans celui d'un cultivateur de 60 ans également avec son épouse.

TABLEAU 7: EXEMPLE DU MODE DE CALCUL DE LA PENSION POUR LES EXPLOITANTS DE 55 ET DE 60 ANS.

	55 ans		60 ans	
	Reste sur place	Déménage	Reste sur place	Déménage
Produit de la vente de la ferme	$4,000	$4,000	$4,000	$4,000
Revenu annuel jusqu'à 65 ans (2) procuré par la vente de la ferme	400	400	800	800
Revenu familial minimum pour 2 personnes adultes	2,000	2,400(3)	2,000	2,400(3)
Pension gouvernementale annuelle	$1,600	$2,000	$1,200	$1,600

(1) Il nous est impossible d'estimer le coût global de cette mesure car nous ne connaissons pas le nombre de cas éligibles à cette pension. Nous aurons cependant ces renseignements dans quelques mois avec une compilation spéciale du Bureau Fédéral de la Statistique.

(2) Nous prenons pour acquis que dans quelques années la pension de vieillesse sera à 65 ans.

(3) Ce montant ne comprend pas le produit de la vente de la maison. Celui-ci reste à la famille en supplément.

Nous suggérons que le prix payé par le Service technique agricole de l'ORD pour la ferme achetée soit gardé en réserve et distribué mensuellement au cultivateur en même temps que la contribution gouvernementale de façon à assurer au cultivateur un revenu mensuel régulier et assuré jusqu'à l'âge de sa pension de vieillesse.

De plus, nous prenons pour acquis que le cultivateur de 55 ans ou plus peut en général encore travailler (1) et, de ce fait, obtenir un revenu supplémentaire de l'ordre de quelques cents dollars mais ne devant pas dépasser $1,000 par année, sinon la pension sera sujette à être diminuée d'autant. En effet, il est important que les cultivateurs de 55 ans et plus libérés de l'agriculture ne viennent pas concurrencer les autres travailleurs étant donné les emplois disponibles limités dans la région.

RECOMMANDATION 15: Nous recommandons d'intégrer, dans le processus général de reclassement de la main-d'oeuvre, les cultivateurs de moins de 55 ans qui doivent ou veulent quitter l'agriculture pour exercer un autre métier.

Un certain nombre de cultivateurs voudront changer d'occupation. D'autres devront quitter l'agriculture. Ces cultivateurs pourront bénéficier des mesures spéciales de formation professionnelle et de mobilité de la main-d'oeuvre telles que décrites dans le chapitre sur la valorisation de la main-d'oeuvre du territoire.

---

(1) Le cultivateur à sa pension pourra travailler occasionnellement soit comme ouvrier agricole, soit aux travaux d'hiver, soit aux travaux de sylviculture, etc.

RECOMMANDATION 16: Nous recommandons que les jeunes d'âge scolaire, qui désirent s'établir en agriculture pendant la période de réorganisation intensive de l'agriculture du territoire (1967-1977), soient tenus de poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention du diplôme de l'option et soient incités au moyen d'une prime annuelle substantielle, à compléter cette formation académique par trois années d'apprentissage sur une ferme rentable spécialement choisie à cette fin.

Il est nécessaire d'encourager fortement la relève des cultivateurs (qui quittent l'agriculture) par des plus jeunes surtout dans les zones A et B où l'agriculture peut être grandement revalorisée. Cependant, ces futurs cultivateurs s'ils veulent réussir mieux que leurs aînés, devront acquérir une solide formation académique qui doit comprendre au minimum l'option agricole ou l'école moyenne au complet, avec diplôme. Nous croyons cependant qu'après la période de réorganisation intensive de l'agriculture du territoire (1967-1977), ce niveau de scolarité devrait augmenter de façon à ce que la majorité des jeunes qui se destinent à l'agriculture obtiennent au préalable un diplôme d'institut.

En plus de ses années d'études au niveau de l'option agricole, l'aspirant cultivateur devra, pour devenir un véritable professionnel, faire un apprentissage d'au moins trois ans sur une ferme rentable et bien organisée avec un cultivateur progressif et capable d'entraîner un jeune. Il faudra identifier, dans la province et dans la région, plusieurs de ces fermes destinées à l'apprentissage des jeunes du territoire. Chacune de ces fermes devra être capable d'utiliser rationnellement le 0.7 ou le 1.0 unité travail supplémentaire que représente l'apport de l'apprenti. Cependant, afin que cet apprentissage soit vraiment valable, il

faudra qu'il soit contrôlé (les conseillers agricoles pourraient s'en charger) et fait chez des cultivateurs spécialement attitrés à cette fin. Enfin, une attestation officielle d'apprentissage devra être décernée par le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation à tous les jeunes qui ont accompli un tel apprentissage.

On estime que 20% du potentiel agricole de la région (1,200) devrait, d'ici 1980, être constitué de jeunes ayant acquis cette formation, soit l'option agricole et 3 ans d'apprentissage. Pour respecter cet objectif, il faudra que 120 élèves par année, en moyenne, s'inscrivent à l'option agricole pendant la décennie 1967-1977 (1).

Pour dispenser cet enseignement, nous recommandons qu'il soit organisé, dès l'automne 1967, une option agricole dans quatre Commissions scolaires régionales du territoire, soit celles du Grand-Portage, du Bas-St-Laurent, de la Matapédia et de la Baie-des-Chaleurs.

Pendant ses années d'apprentissage, l'apprenti-cultivateur pourra recevoir un salaire relativement minime de son employeur (peut-être entre $1,000 et $1,500 par année, plus logement et nourriture) de façon à couvrir ses dépenses ordinaires d'existence. Cependant, ce minimum vital ne constitue pas une incitation suffisante pour amener les jeunes à poursuivre un apprentissage en agriculture.

Nous recommandons donc que le gouvernement verse une prime d'apprentissage qui s'établit

---

(1) Nous pouvons difficilement nous prononcer sur le réalisme de cet objectif: les cultivateurs seuls, si on leur fournit les structures d'enseignement, détiennent la réponse à cette question. Cependant, si cet objectif n'est pas atteint, on peut douter des chances des cultivateurs d'obtenir la parité avec les travailleurs industriels.

comme suit: $1,000 pour une année complète d'apprentissage, $1,500 dollars additionnels pour deux années complètes d'apprentissage, $2,500 additionnels pour trois années complètes d'apprentissage, soit une contribution gouvernementale pouvant aller jusqu'à $5,000 par apprenti.

Ce fond devra être gardé en réserve et être versé au jeune cultivateur, au moment de son établissement, de façon à lui aider à constituer son minimum d'avoir-propre de 15% ($6,000). Cette prime d'apprentissage pourrait coûter au gouvernement une somme globale pouvant aller jusqu'à un maximum de 6 millions de dollars répartis sur une période de 10 ans (1970-1980), soit $600,000 par année en moyenne.

Pour nous, la prime d'apprentissage est une mesure temporaire destinée à revaloriser l'agriculture du territoire d'ici 1980, en encourageant l'établissement de jeunes cultivateurs bien instruits et bien préparés. C'est pourquoi nous considérons que cette prime d'apprentissage ne doit pas faire disparaître la prime d'établissement actuelle de $1,000 dollars ni la remise de capital de $3,000 consentie au cultivateur dix ans après l'achat de sa ferme.

RECOMMANDATION 17: Nous recommandons que les jeunes, qui ne sont plus d'âge scolaire, qui ont quitté l'école avant d'avoir atteint la 9e année et qui veulent s'établir en agriculture, suivent des cours de rattrapage scolaire jusqu'à la 9e année (cours du 2e cycle); que tous ces futurs cultivateurs soient incités à se prévaloir des mêmes facilités d'apprentissage que les plus jeunes, ou bien, selon leur discrétion, tenus de louer leur ferme du service technique agricole de l'ORD pendant les 3 premières années de

leur carrière professionnelle et de participer aux groupes de production et de gestion.

La 9e année constitue un minimum qu'il est absolument essentiel et possible, dans la plupart des cas, d'obtenir pour les jeunes qui veulent s'établir en agriculture mais qui ont quitté l'école avant d'avoir atteint ce niveau. Ce niveau de scolarité n'est cependant pas suffisant pour devenir un cultivateur professionnel. Nous considérons que trois années d'expérience sont essentielles pour compléter cette scolarité. Afin d'acquérir cette expérience, ces futurs cultivateurs devront soit se prévaloir des mêmes facilités d'apprentissage que les jeunes d'âge scolaire, soit louer une ferme du Service technique agricole de l'ORD, pendant les trois premières années de leur carrière professionnelle, avec option d'achat après ces trois ans. Pendant cette période de trois ans, ils devront être suivis de près par des conseillers agricoles, ce qui nécessite leur participation à un groupe de production et de gestion agricoles, dont il sera question plus loin.

RECOMMANDATION 18: Nous recommandons aux cultivateurs de moins de 40 ans, désireux de demeurer en agriculture et n'ayant pas déjà une 7e année scolaire, de suivre des cours de rattrapage scolaire jusqu'à la 7e année (cours du 1er cycle).

RECOMMANDATION 19: Nous recommandons à tous les cultivateurs du territoire de moins de 55 ans, quel que soit leur niveau d'instruction, de compléter leur formation professionnelle par la participation active et intéressée aux

groupes de production et de gestion agricoles tels que définis dans le projet suivant.

PROJET 3: Organisation de groupes de production et de gestion agricoles (G.P.G.A.) dans le territoire

Nous considérons que les cultivateurs du territoire ont besoin de compléter leur formation professionnelle par une vulgarisation agricole très intensive destinée à combler le retard qu'ont pris ces mêmes cultivateurs et, avec eux, l'agriculture du territoire depuis une quinzaine d'années. Voilà pourquoi nous préconisons l'organisation de groupes de production et de gestion agricoles (G.P.G.A.) dans le territoire.

Nature du projet

Un groupe de production et de gestion agricoles (G.P.G.A.), c'est un groupement de cultivateurs qui s'unissent pour parfaire ensemble, et avec deux conseillers agricoles (un agronome et un technologue ou à défaut un technicien) qui leur sont strictement attachés, leur formation professionnelle. Cette définition trop générale a besoin d'être spécifiée pour révéler vraiment la conception que nous nous faisons du groupe de production et de gestion. C'est pourquoi nous reprendrons systématiquement les trois parties principales de cette définition, soit la notion de groupe, le personnel technique du groupe et les fonctions du groupe.

a) La notion de groupe

Au lieu de concevoir une action des conseillers agricoles sur quelques cultivateurs choisis, pouvant avoir un effet d'entraînement sur

les autres cultivateurs (1), telle la méthode des concours de ferme, nous préconisons plutôt une formule de groupe qui assure une présence continuelle des conseillers agricoles auprès des cultivateurs et qui a l'ambition, au point de départ, de s'adresser à tout le monde, même si on sait que tout le monde ne pourra pas être atteint. Cette formule de groupe doit permettre aux cultivateurs d'exprimer librement leurs vues, leurs désirs et leurs besoins et de les discuter ensemble. De cette manière, le groupe pourra créer, chez les cultivateurs, une émulation et une auto-animation génératrice de progrès. En somme, nous visons à constituer de véritables équipes de travail qui comprendront des cultivateurs et des conseillers agricoles, au sein desquelles ces derniers seront de moins en moins directifs à mesure que se développera la participation et la faculté de décision des cultivateurs. Ces équipes de travail et d'étude seront d'ailleurs le seul moyen pour les cultivateurs d'avoir accès à la vulgarisation agricole dans le territoire, car aucune visite individuelle n'est prévue pour les cultivateurs qui ne sont pas membres des groupes.

Chaque groupe sera formé à l'intérieur d'une aire géographique très restreinte où il existe un potentiel d'environ 200 exploitants agricoles (2),

---

(1) La méthode des concours de ferme n'a pas permis de rejoindre suffisamment de cultivateurs et, surtout, elle n'a eu aucun effet d'entraînement appréciable sur les autres cultivateurs (du moins dans la région).

(2) Nous avons déterminé, dans le territoire, 32 aires comprenant en général 2 ou 3 municipalités chacune. Chacune de ces aires se localise le plus possible à l'intérieur d'une seule sous-zone, de façon à assurer la meilleure homogénéité possible. Voir carte de découpage territorial des groupes de production et de gestion agricoles à la fin de ce projet.

compte tenu de la production possible à ces endroits. L'objectif est d'inclure progressivement dans le groupe au moins 80% de ce potentiel (1). Chaque groupe comptera (à quelques exceptions près) 7 sous-groupes de 20 à 25 cultivateurs chacun (2). Les sous-groupes constitueront les cellules de travail de base et, de ce fait, ils devront être les plus homogènes possible. L'idéal serait que l'on réussisse à former des sous-groupes homogènes à tous points de vue (âge, instruction, capacité d'absorption, mentalité, type de ferme, type de production, etc..). Il est superflu de mentionner que cet idéal est impossible à atteindre et qu'au point de départ, les sous-groupes n'auront pas toute l'homogénéité désirable. Cependant, il demeurera toujours possible de remanier les sous-groupes après 1 an de fonctionnement si cela permet d'établir une plus grande homogénéité.

Le groupe de production et de gestion, tel que conçu ici, n'a aucune existence légale. Cependant, chaque groupe aurait avantage à avoir son bureau de direction (un membre délégué par sous-groupe). Les membres du bureau de direction pourraient se faire les porte-parole des membres de leur groupe et constituer également les collaborateurs immédiats de l'agronome et du technicien. Les membres des G.P.G.A. devraient également verser une contribution financière symbolique qui pourrait être de l'ordre d'environ $10 dollars par année (3).

---

(1) Voir Tableau d'évolution des G.P.G.A. à la fin de ce projet, de même que la période de mise en oeuvre des groupes.

(2) Il y a avantage à limiter le nombre de cultivateurs dans chaque sous-groupe afin d'assurer un travail plus efficace et une participation plus active des cultivateurs.

(3) Cette suggestion a été faite par le Comité consultatif régional agricole.

b) Le personnel technique des G.P.G.A.

Chaque G.P.G.A. devrait avoir un agronome à plein temps réservé à ce groupe. Nous croyons qu'un agronome de formation polyvalente, ayant déjà une certaine expérience du contact chez les cultivateurs, fera bien l'affaire pourvu qu'il acquière, dans l'année précédant son entrée en fonction au sein d'un G.P.G.A., une formation minimum en gestion de ferme, en techniques audio-visuelles et en dynamique de groupe. En fait, pendant la période automne-hiver 1967-1977, il faudra entraîner un premier groupe de 6 agronomes qu'il sera d'ailleurs possible de trouver dans le territoire. Ces 6 premiers agronomes, connaissant déjà les problèmes et les possibilités de l'agriculture du territoire, pourront faire démarrer les 6 groupes prévus en 1967. Par la suite, il faudra aller chercher ailleurs les autres agronomes, à raison de 6 par année, jusqu'en 1971.

Il faudra donc, pour réaliser ce projet, trente (30) agronomes dans la région, spécialement affectés à cette tâche. Nous croyons qu'il est possible de trouver ces trente (30) agronomes sur une période de 5 ans.

Chaque agronome devra être assisté, dans son travail, par un technologue ou un technicien. On peut utiliser à cette fin des technologues diplômés de l'Institut de Technologie de Ste-Anne-de-la-Pocatière, option économie-régie. S'il n'est pas possible de trouver assez de technologues diplômés, il faudra utiliser des gens sur place, cultivateurs, anciens cultivateurs ou gérants de coopératives. Il faudra cependant identifier les candidats possibles à ces postes dès l'automne 1966 afin de leur faire suivre un entraînement spécial pendant l'hiver 1966-67. Par la suite, il sera nécessaire d'engager six (6) de ces technologues ou techniciens avec entraînement, par année, pendant 5 ans, de façon à constituer une équipe de trente (30) technologues ou techniciens capables d'assister les agronomes des groupes de production et de gestion.

Nous sommes d'avis qu'il faudra conserver cette équipe de 30 agronomes et de 30 techniciens, dans la région, au moins jusqu'en 1977. Après cette date, il sera peut-être possible d'en réduire le nombre selon les besoins qui se feront sentir à ce moment. Nous considérons cependant que les techniciens devraient demeurer en permanence avec ces groupes.

c) Les fonctions du groupe

Le groupe de production et de gestion a globalement deux fonctions: la formation professionnelle et la sélection des producteurs. Par formation professionnelle, il faut entendre l'acquisition de connaissances en techniques de production et en gestion qui peut se faire de deux manières: par le travail de groupe et par l'assistance technique à la ferme même. Par sélection, il faut entendre détection des inaptes et orientation de ceux-ci vers une autre occupation.

La tâche prioritaire du groupe de production et de gestion est de procurer une formation adéquate aux cultivateurs. Ces derniers ont besoin de devenir de meilleurs techniciens, de meilleurs comptables et de meilleurs gestionnaires. Nous ne croyons pas cependant que l'étude de la comptabilité soit prioritaire à l'intérieur du groupe. Nous croyons beaucoup plus, dans les débuts, à une phase d'observation systématique de l'exploitation (1) et

---

(1) Voir à cet effet l'excellente brochure de Maurice Carel, Observation méthodique et généralités sur la gestion des fermes, Québec, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, Service de l'économie rurale, publication no 248-avril 1951. L'Ouvrage de J. Chombart de Lauwe, J. Poitevin et J.C. Tirel, Nouvelle gestion des exploitations agricoles, déjà cité, peut également être d'une grande utilité pour les conseillers agricoles.

à une phase plus ou moins parallèle d'analyse des déficiences et des potentialités (de l'exploitation et de l'exploitant) qui sont beaucoup plus du ressort des conseillers agricoles que du cultivateur lui-même. En effet, la première tâche des conseillers agricoles, pendant l'été précédant la formation du groupe, sera non seulement d'inciter un certain nombre de cultivateurs (une centaine) à participer au groupe mais également de faire une enquête détaillée sur les exploitations et les exploitants dont ils auront à s'occuper, de compiler et d'apprécier ces résultats et de procéder à un premier classement des cultivateurs en sous-groupes homogènes. Avec les renseignements recueillis au cours de cette enquête, les corrections apportées par la suite et une meilleure connaissance de l'exploitant procurée par des rencontres régulières, nous croyons qu'il est possible d'amener une bonne partie des cultivateurs du groupe (peut-être une cinquantaine), après un an de fonctionnement, à la prise de décision des améliorations à apporter à l'ensemble de leur exploitation afin d'ajuster celle-ci aux normes établies dans le programme 3. Dans la plupart des cas, il faudra agir par étapes dans la réorganisation de l'exploitation; aussi il faudra décider des investissements prioritaires, privilégiant ceux qui sont de nature à augmenter le plus possible, et le plus rapidement possible, le revenu de l'exploitant. Ce n'est qu'après un certain niveau, soit lorsque le cultivateur possède une ferme viable, qu'on peut parler véritablement de gestion et qu'on peut établir une combinaison optimum des facteurs de production qui donne un résultat global intéressant. A partir de ce moment, le cultivateur pourra s'initier graduellement à la tenue d'une comptabilité qui peut même devenir très complexe (comptabilité analytique) avec le développement de ses habiletés de comptable. Il nous semble d'ailleurs impensable que la majorité des cultivateurs actuels du territoire puissent aller plus loin que l'utilisation de la comptabilité à partie double. Cependant, nous sommes d'avis que la majorité de ces cultivateurs peuvent posséder et gérer une ferme rentable qui leur procure un revenu satisfaisant. Pour ce faire, il faudra suivre ces cultivateurs de très près, surtout dans les débuts, jusqu'à ce qu'on leur ait

inculqué certains automatismes relatifs à l'organisation de leur travail et à leurs techniques de production et qu'on leur ait montré quelles décisions ils ont à prendre et surtout quand ils doivent les prendre, compte-tenu des contraintes bio-physiques, économiques et sociologiques qu'il rencontrent.

Nous considérons que la majeure partie de sa formation, le cultivateur la prendra en groupe (peut-être dans une proportion de 80%). Cependant, l'assistance technique à la ferme même n'en demeure pas moins essentielle et vitale et constitue un complément nécessaire au travail de groupe. Néanmoins, il faut distinguer selon les différentes catégories de cultivateurs. Les cultivateurs les plus âgés, surtout ceux de 50 ans et plus, seront généralement moins aptes au travail de groupe et moins réceptifs également. Ils auront cependant besoin de plus d'assistance technique à la ferme. Les cultivateurs plus jeunes, de même que les plus instruits, pourront en général tirer pleinement profit du travail en groupe. De plus, il faut également distinguer entre les différentes périodes de l'année. L'été est très favorable aux visites à la ferme et aux conseils individuels sur place, alors que l'hiver est très propice au fonctionnement des groupes.

Pendant la période d'hiver, soit d'octobre à avril, l'agronome devra utiliser la très grande majorité de son temps au travail de groupe. Il aura en effet à diriger quatre ou cinq réunions par semaine (une par sous-groupe) d'environ deux heures chacune. La première et la deuxième année de leur fonctionnement, chaque sous-groupe devrait avoir une réunion par semaine, la troisième et la quatrième année, une réunion à toutes les deux semaines et la cinquième année, une réunion par mois. L'agronome utilisera la période d'été pour aller prodiguer ses conseils à la ferme chez les membres du groupe. Pendant l'hiver, le technicien, lorsqu'il aura pris un peu d'expérience, pourra se charger de la majorité de ces visites individuelles à la ferme (chez les membres du groupe) en plus d'agir comme secrétaire du groupe de production et de gestion.

Ainsi, le groupe de production et de gestion met une insistance particulière sur le travail en groupe. Cependant, comme les cultivateurs qui participeront aux G.P.G.A. seront tous des adultes et que par surcroît, ils n'ont généralement pas une instruction très avancée, il faudra utiliser avec eux des techniques pédagogiques appropriées à leur personnalité et à leur niveau de connaissance. Il sera donc essentiel d'être très pratique et de bannir, du moins au point de départ, les notions théoriques. Ces dernières ne doivent être amenées qu'à petite dose et seulement pour expliquer plus profondément un phénomène ou un problème concret.

De même, l'enseignement formel, type scolaire, est mal approprié et risque de décourager totalement le cultivateur. Il convient d'utiliser plutôt la discussion de groupe qui permet, avec une technique d'animation appropriée, aux quelque 25 cultivateurs réunis ensemble, de constituer une véritable équipe de travail et d'étude où l'expérience et les connaissances de chacun sont mises au maximum à contribution. Le conseiller agricole sera là pour procurer du contenu et pour faire fonctionner le groupe.

L'utilisation de cette méthode ne signifie pas que le conseiller agricole ne doive pas préparer abondamment les réunions du groupe. Bien au contraire, le succès réside dans cette préparation préalable; on ne saurait trop insister sur ce point capital. La plupart du temps il sera très avantageux de faire un bref exposé, concret, vivant, destiné à soulever certaines interrogations et à esquisser certaines voies de solutions à un problème donné. Cependant, le conseiller agricole devra se garder d'imposer des solutions toutes faites; il se contentera seulement de proposer certaines solutions possibles permettant ainsi aux cultivateurs de rechercher eux-mêmes les solutions les plus valables et de s'interroger sur les moyens de les appliquer. Cet exposé pourra, selon le moment le plus propice, précéder ou suivre la discussion en groupe.

Pour varier les réunions et afin de faciliter son travail, le conseiller agricole aurait

avantage à utiliser les moyens techniques suivants: le film, les photos et diapositives, les pamphlets, les articles de journaux et de revues, les conférences, les documents, les cartes, les photos aériennes, etc... La télévision et la radio de même que les enregistrements sur bandes magnétiques sont très utiles. Il est possible par exemple, en utilisant la méthode des télé-clubs ou des radio-clubs, de tirer grand profit de certaines émissions télédiffusées ou radiodiffusées. Il est d'ailleurs recommandable que ces média d'information préparent des émissions spéciales en rapport avec les besoins des G.P.G.A. Il ne faut pas négliger les démonstrations et les visites de fermes-modèles ou autres qui peuvent apporter un complément fort appréciable à toutes les autres méthodes utilisées.

En plus de cette formation en production et en gestion, le cultivateur doit connaître également les rouages de la mise en marché de ses produits, les canaux de distribution, les mécanismes des prix, etc... Bien que cette fonction soit proprement du ressort d'organismes de mise en marché comme les coopératives et les syndicats spécialisés, les membres des G.P.G.A. ne doivent cependant pas se désintéresser totalement de cette question à l'intérieur de leur groupe. Il convient plutôt d'établir une collaboration entre G.P.G.A., syndicats spécialisés et coopératives afin que ces deux derniers organismes prodiguent aux cultivateurs des cours appropriés sur la mise en marché des produits agricoles. On pourra réserver ainsi la structure des G.P.G.A. pour approfondir certains problèmes de mise en marché et surtout pour identifier les interrelations que la mise en marché peut avoir avec les problèmes de production et de gestion des cultivateurs.

La deuxième fonction du groupe de production et de gestion est la sélection des producteurs. Un premier aspect de la sélection concerne ceux qui ont atteint l'âge de la retraite. Ils ne seront pas inclus dans le groupe. Quant aux autres, le conseiller agricole les incitera tous à faire partie du groupe. Par la suite, c'est à l'intérieur

même du groupe que pourra se faire une sélection adéquate. Il n'existe pas actuellement de critères bien établis et scientifiques de sélection. Seule la méthode empirique est possible. Cependant, cette méthode empirique, puisqu'elle sera appliquée systématiquement, pourra permettre d'établir certains instruments standards de sélection qu'un spécialiste de la question (par exemple un conseiller en orientation) pourra se charger de préparer en suivant de près le travail des agronomes.

Quant aux cultivateurs qui s'avèreront inaptes à l'agriculture nouvelle, le conseiller agricole devrait les orienter vers l'organisme régional de reclassement des travailleurs, qui se chargera de les aider à acquérir un nouveau métier, à moins qu'ils atteignent l'âge de la retraite ou fassent preuve d'incapacités physiques ou autres.

d) Différences avec les autres groupements de gestion

Le groupe de production et de gestion se distingue du cercle de gestion en ce qu'il est beaucoup plus intensif, car un agronome et un technologue ou un technicien sont spécialement attachés au groupe. Il se distingue du syndicat de gestion en ce qu'il s'adresse au point de départ à des cultivateurs moins avancés et que, d'autre part, la contribution financière des cultivateurs dans le cas des G.P.G.A. n'est que symbolique. Il se distingue également de ces deux structures en ce qu'il a l'ambition de s'adresser à tout le monde, en ce qu'il utilise grandement la dynamique de groupe, en ce qu'il est pratiquement une petite agence de reclassement des cultivateurs qui devra être en rapport constant avec l'organisme régional de reclassement des travailleurs. Le groupe de production et de gestion n'est pas nécessairement une structure permanente. Il est conçu pour combler le plus rapidement possible les déficiences dans la formation des cultivateurs de la région. Il est bien possible, qu'après 1977, les besoins des cultivateurs de la

région changent et que plusieurs n'aient plus besoin d'une vulgarisation aussi intensive. Dans ce cas, la formule des cercles de gestion sera bien appropriée. Il est bien possible également qu'un certain nombre de cultivateurs du territoire, avec l'augmentation de leurs moyens financiers, désirent se former en syndicats de gestion. La coexistence de ces différentes formules sera certainement possible.

Centres de décision impliqués

Les G.P.G.A. sont proprement de la responsabilité du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. Il va de soi cependant que l'organisation de tels groupements nécessite une déconcentration du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation de façon à laisser aux fonctionnaires régionaux un peu plus de latitude dans l'application et l'adaptation des politiques agricoles dans la région. Sans cette déconcentration, on ne peut guère penser à l'organisation aussi rapide et aussi intensive de ces groupements dans la région. D'autant plus que ce type de groupement se fonde sur la participation active des cultivateurs aux rouages et au fonctionnement d'une politique de vulgarisation agricole progressive dans la région.

L'organisation des G.P.G.A. exige une séparation très nette entre la vulgarisation agricole et l'administration, de même qu'un recyclage des conseillers agricoles de façon à ce que les 30 agronomes prévus pour la réalisation de ce programme soient à la disposition exclusive des G.P.G.A. sans aucune fonction administrative. De plus, chaque agronome et chaque technicien devront être exclusifs à leur groupe.

Lors de leur recyclage, les conseillers agricoles devront suivre des cours spéciaux en gestion de ferme, en techniques audio-visuelles et en dynamique de groupe, soit au Québec, soit à l'étranger si nécessaire.

Il est très important qu'il y ait circulation des résultats des différents groupements. Il est également important qu'il y ait discussion et mise en commun des expériences. A cette fin, il faudra prévoir des journées d'étude périodiques pour les techniciens et agronomes et peut-être même pour les membres des différents groupes (1). En plus de l'organisation de ces journées d'étude, la structure régionale du MAC devra rester en communication constante avec les autres groupements de gestion dans la province via le comité provincial de coordination de la gestion agricole et avec les différents organismes de recherche. Ce dernier point est essentiel afin d'en arriver à adapter aux exploitations de la région des techniques utilisées ailleurs ou mises au point dans des stations de recherche. De cette manière, on assure le dynamisme du système tout en faisant un joint entre la recherche et l'application.

Pour s'acquitter adéquatement de sa tâche, la structure régionale du MAC devra avoir un personnel scientifique capable de guider et de coordonner le travail des conseillers agricoles. Il est donc absolument essentiel qu'il y ait dans la région un spécialiste, conseiller en gestion, un spécialiste de l'utilisation des techniques de groupe, un chercheur capable de préparer un instrument standard de sélection des cultivateurs, de même qu'un vulgarisateur capable de mettre la recherche agricole à la portée des conseillers agricoles, ce qui augmentera l'efficacité de ces derniers en leur faisant économiser un temps précieux.

---

(1) Il serait excellent d'organiser des sessions intensives à l'intention de quelques membres, choisis parmi les plus dynamiques et les plus influents, afin que ces leaders incitent les autres cultivateurs à évoluer, ce qui pourrait faciliter grandement le travail des conseillers agricoles.

Période de mise en oeuvre et d'opération

Il existe, dans les zones A, B, C et D, un potentiel de 5,780 cultivateurs, incluant les productions de lait industriel, patate et élevage de bovins. Nous croyons réaliste de viser à former 80% de ce potentiel par la méthode des groupes de production et de gestion, soit environ 4,600 individus: ce nombre représente seulement 40% des cultivateurs de ces quatre zones inclus au recensement de 1961, et 54% du nombre approximatif de cultivateurs qui s'y trouvaient en 1965. Les autres 20% seront des jeunes possédant l'option agricole et 3 ans d'apprentissage.

Pour la première année de fonctionnement des G.P.G.A., nous avons comme objectif d'atteindre environ 50% du nombre possible de cultivateurs dans une aire donnée, soit environ 100 cultivateurs, ce qui peut donner lieu à la constitution de 4 sous-groupes et quelquefois 5. Dans les années subséquentes, nous cherchons à former d'autres sous-groupes de 20 ou de 25 jusqu'à ce qu'on puisse atteindre l'objectif de 80% du potentiel.

Il est possible de couvrir tout le territoire de 1967 à 1972 et d'atteindre la majorité des cultivateurs si on forme 5 groupes par année à compter de 1967 (1). Il faut cependant respecter certaines priorités dans la constitution de ces groupes. Globalement, les zones A et B sont prioritaires, mais plus précisément, il faudra viser d'abord les endroits où se trouvent les plus grandes concentrations de lait, soit, autour des 5 usines possibles, les localités où se fera l'élevage de bovins laitiers ainsi que les localités où l'on recommande la production de la patate, avant que ces dernières soient réorganisées pour d'autres fins.

---

(1) Voir tableau d'évolution des G.P.G.A. à la fin de ce projet.

Selon ce principe, il existe, dans le territoire, 13 groupes prioritaires, soit les groupes 2, 3, 4, 5, 9, 10a, b, c, 15, 16, 18, 21, 24, 27 et 28 (1). Le groupe 10 sera assez différent des autres car il ne comptera que 108 éleveurs répartis dans trois sous-zones différentes. Pour être spécifique, il s'agira, en fait, plutôt de trois groupes différents suivis par le même agronome.

En 1967, les six premiers groupes peuvent commencer à fonctionner avec 6 agronomes du territoire qui auront reçu pendant l'hiver 1966-1967 une formation spéciale en gestion de ferme, en techniques audio-visuelles et en dynamique de groupe. Deux de ces groupes (9, 16) seront subdivisés en 5 sous-groupes, les trois autres n'auront que 4 sous-groupes (le groupe 10 faisant exception).

En 1968, afin de roder la méthode de travail en groupe, il ne s'ajoutera aucun nouveau sous-groupe aux groupes qui ont commencé leur activité en 1967. Cependant, on pourra constituer 6 autres groupes en 1968 avec 6 autres agronomes.

En 1969, il s'ajoute un sous-groupe à chacun des 11 premiers groupes et on fait démarrer 6 autres groupes.

Le même procédé est répété chaque année, il suffit de regarder le tableau d'évolution des C.P.C.A. pour s'en convaincre.

Coûts du projet

Les coûts de ce projet seront presque uniquement des salaires et dépenses du personnel technique des groupes. Nous évaluons à environ

---

(1) Voir Carte de découpage territorial des C.P.C.A. à la fin de ce projet.

$18,000 par année en moyenne le salaire et les dépenses d'un agronome et d'un technicien d'un groupe donné. De plus, partant de l'hypothèse que ces agronomes et techniciens devront, dans l'année précédant leur entrée en fonction au sein d'un G.P.G.A., suivre une formation spéciale d'au moins 6 mois, nous calculons donc pour cette période 6 mois additionnels de salaire.

Les coûts annuels seront répartis de la façon suivante:

En 1966-67:	$ 54,000	En 1972-73:	$540,000
En 1967-68:	162,000	En 1973-74:	540,000
En 1968-69:	270,000	En 1974-75:	540,000
En 1969-70:	378,000	En 1975-76:	540,000
En 1970-71:	486,000	En 1976-77:	540,000
En 1971-72:	540,000		

Le coût global jusqu'au printemps 1977 sera donc de $4,590,000. Ce montant, s'il représente une augmentation des dépenses gouvernementales dans la région, ne constitue cependant pas nécessairement une augmentation du budget global du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Il faudra ajouter à ce montant une dépense de quelques milliers de dollars pour l'achat de matériel audio-visuel.

Rapport avec la consultation

Le schéma du projet d'organisation des groupes de production et de gestion agricoles a été discuté et accepté dans ses grandes lignes par le Comité consultatif régional agricole.

En conclusion à ce projet, nous désirons faire quelques recommandations de nature à inciter les cultivateurs du territoire à adhérer aux groupes de production et de gestion.

RECOMMANDATION 20: Nous recommandons que l'on fasse une animation des cultivateurs susceptibles de faire partie des groupes de production et de gestion, en leur montrant les avantages que peut leur procurer cette formule.

Les conseillers agricoles seront encore les meilleurs animateurs s'ils réussissent d'avance à se faire accepter des cultivateurs. Cependant, les conseillers agricoles devront compter, dès le point de départ, sur les leaders et les associations influentes (comme l'U.C.C. et les Coopératives) pour réaliser cette animation. Il est donc nécessaire, pour les conseillers agricoles, d'identifier le plus tôt possible les réseaux d'influence, associations, leaders, réseaux de parenté et d'amitié et d'utiliser ces canaux pour s'infiltrer chez les cultivateurs et les amener à participer aux G.P.G.A. Il existe des animateurs locaux formés par le B.A.E.Q., lors de sessions intensives à l'Institut Coopératif Desjardins, qui pourront être d'un précieux secours pour les conseillers agricoles. Peut-être sera-t-il nécessaire en certains cas de faire appel à des animateurs professionnels et spécialisés.

RECOMMANDATION 21: Nous recommandons que les cultivateurs participant aux travaux d'hiver soient autorisés à assister, une demi-journée par semaine, à la réunion du G.P.G.A. sans aucune diminution de leur salaire.

RECOMMANDATION 22: Nous recommandons que l'aménagement foncier se fasse d'abord sur les fermes des cultivateurs ayant participé activement aux G.P.G.A., et sur recommandation du conseiller agricole, à moins

qu'il s'agisse déjà de cultivateurs professionnels tels que définis dans la première section. L'Aménagement des fermes des cultivateurs n'ayant pas participé aux G.P.G.A. sera cependant possible s'il reste des fonds et du personnel disponible, mais ira en deuxième priorité.

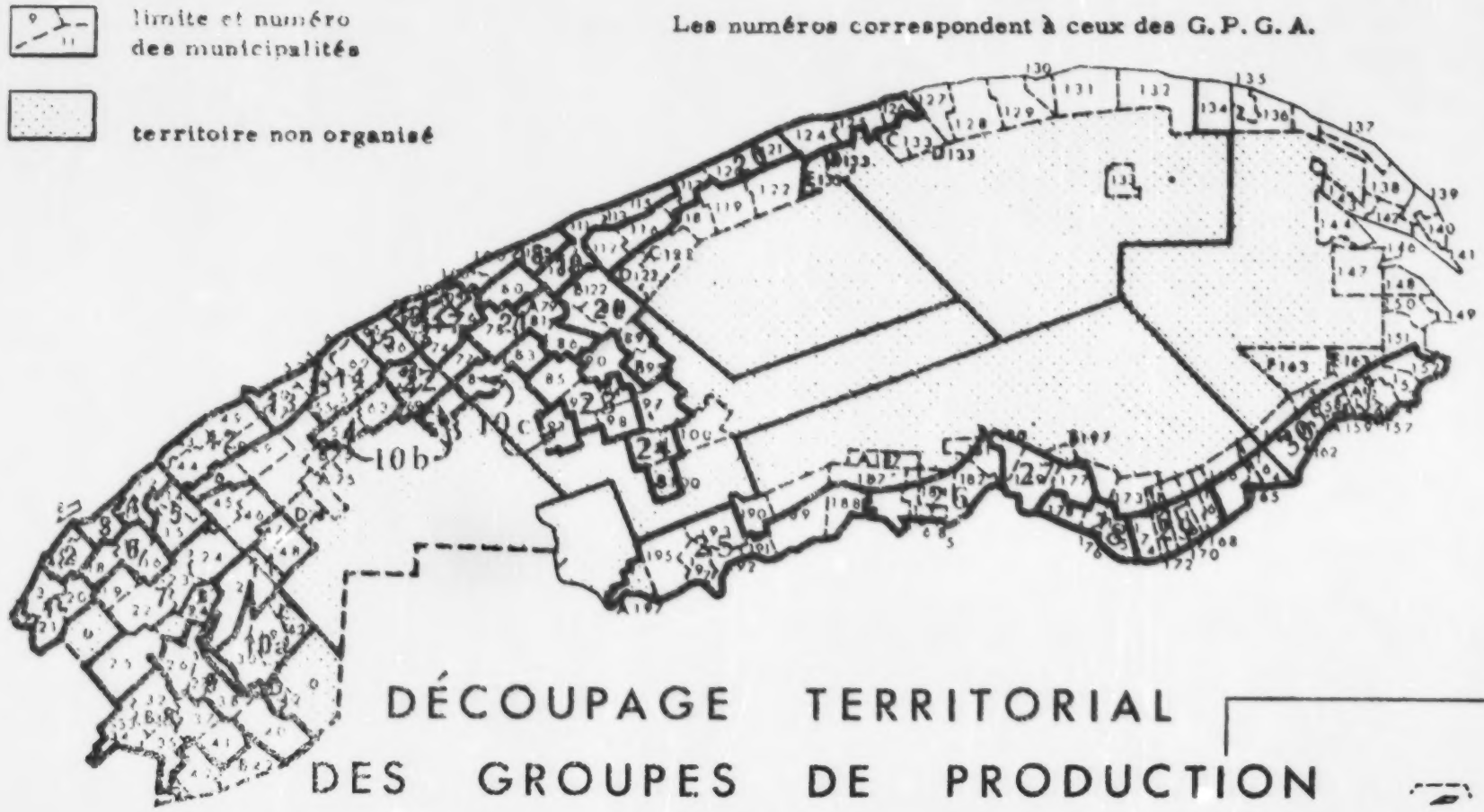
limite et numéro
des municipalités
territoire non organisé
Les numéros correspondent à ceux des G. P. G. A.
10b
10c
DÉCOUPAGE TERRITORIAL
DES GROUPES DE PRODUCTION
ET DE GESTION AGRICOLES
(G.P.G.A.)
0
50
milles
Service de Cartographie
B.A.F.Q.

TABLEAU-8: EVOLUTION DES GROUPES DE PRODUCTION ET DE GESTION DE 1967 À 1973

No. du groupe	Nombre de cultivateurs							Total	Potentiel
	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973		
—	—	—	—	110	20	25	25	180	225
2	—	100	20	20	40(1)	—	—	180	225
3	—	98	25	25	—	—	—	148	185
4	88	—	19	20	20	—	—	147	180
5	—	—	100	25	25	—	—	150	190
6	—	—	—	110	28	45 (2)	—	183	228
7	—	—	—	—	100	25	25	150	190
8	—	—	100	20	25	25	—	170	210
9	108	—	25	25	28	—	—	186	230
10a)	4	7	10	13	—	—	—	40	40
10b)	3	6	7	13	—	—	—	29	30
10c)	3	7	8	11	6		—	35	38
11	—	—	85	25	25	—	—	135	170
12	—	—	—	90	28	25	—	143	172
13	—	—	90	18	20	23	—	151	180
14	—	25(3)	90	20	20	20	—	175	216
15	—	73	20	20	23	—	—	136	168
16	108	—	24	23	—	—	—	155	208
17	—	—	85	25	20	23	—	153	184
18	—	98	—	25	28	—	—	151	190
19	—	—	—	92	25	25	—	142	183
20	—	—	—	—	100	28	25	153	190
21	—	98	20	20	28	—	—	166	208
22	—	—	—	—	110	25	25	160	200
23	—	—	—	—	110	25	25	160	209
24	98	—	24	24	23	—	—	169	215
25	—	—	—	100	20	28	25	173	213
26	—	—	—	—	88	25	25	138	167
27	—	98	19	20	20	—	—	157	200
28	98	—	19	18	28	—	—	163	206
29	—	—	—	90	25	25	—	140	175
30	—	—	—	—	80	20	20	120	155
Total annuel	**510**	**610**	**790**	**1002**	**1119**	**412**	**195**	**4638**	**5780**
Total en formation	**510**	**1,120**	**1,910**	**2,912**	**4,031**	**4,443**	**4,638**	**4,638**	**5,780**

(1) L'agronome du groupe 3 devrait s'occuper d'un de ces sous-groupes afin d'équilibrer davantage le travail.
(2) L'agronome du groupe 4 pourra s'occuper d'un de ces sous-groupes.
(3) L'agronome du groupe 15 s'occupera de ce sous-groupe.

PROGRAMME 3: NORMALISATION DE LA STRUCTURE DES FERMES

On a mentionné, dans la politique reliée à ce programme (1), que le zonage des régimes de culture et la formation de l'exploitant ne sont pas des mesures suffisantes pour permettre d'atteindre l'objectif minimum de revenu net. Il faut, de plus, que l'exploitant travaille sur une ferme adaptée aux techniques modernes; une ferme où ces techniques ont été introduites, où toute la structure de production s'est adaptée à ces nouvelles techniques. Il est évident qu'un très grand nombre de fermes du territoire n'ont pas atteint un tel équilibre (2); la superficie cultivée moyenne dans les meilleures zones (3) est en deçà du minimum de rentabilité; les indices de motorisation, d'introduction de techniques modernes et de productivité sont faibles, comparativement aux meilleures zones de la province et, souvent, même comparativement à la moyenne provinciale.

Bref, pour équilibrer la structure des fermes du territoire, il faut déterminer les proportions respectives des facteurs à utiliser; il faut fixer des normes de superficie, de capitalisation, de main-d'oeuvre, etc. On trouvera en annexe à ce programme les normes que nous recommandons selon les zones et les divers types de production.

---

(1) Cf. Section I, Problématique du développement, Politique 3.

(2) Cf. Section I, Problématique du développement, Variables stratégiques.

(3) Cf. Atlas régional, op. cit., Zones homogènes économiques agricoles.

Nécessité d'une intervention directe

Est-il possible que les fermes du territoire atteignent rapidement et efficacement les normes recommandées en se fiant uniquement à l'initiative individuelle? De tels changements structurels sont impossibles sans une intervention rapide et efficace.

Une étude (1) du phénomène de remembrement des terres dans le territoire, pour la période 1951-1961, a démontré que le rythme d'adaptation naturelle de la structure agraire dans les zones agricoles prospères est très lent: dans celles-ci, le nombre de fermes non-viables (2) ne diminue qu'à un rythme de 2% à 2.5% par année; la superficie cultivée moyenne par ferme ne s'accroît que de 2% annuellement, comparativement à 3.4% dans les meilleures régions agricoles de la province. En somme, il y a dans ces zones une situation de quasi stabilisation en deçà du seuil de rentabilité.

Le rythme est plus rapide dans les zones moyennes du territoire: le taux de diminution des fermes non-viables s'élève à 4% par année. Il faut préciser cependant que le point de départ était beaucoup plus bas dans ces zones que dans les zones prospères. Il est à prévoir que le phénomène de stabilisation apparaîtra à un niveau plus bas que dans ces dernières zones.

De plus, il est à craindre que la hausse du prix du lait freine davantage le rythme d'adaptation de la structure de la ferme. Cette hausse

---

(1) Cf. l'Esquisse du Plan, l'Agriculture, pp. 19-24.

(2) On considère comme non-viables les fermes ayant moins de 129 acres de superficie totale.

permettra en effet à plusieurs fermes non-viables de se maintenir plus longtemps.

En plus de ce rythme lent, il y a un autre inconvénient à confier le soin de réaliser l'agrandissement des fermes à l'initiative individuelle. Etant donné que, dans un tel contexte, les ventes et les achats ne sont pas synchronisés parfaitement, il est fréquent que le cultivateur désirant agrandir sa ferme doive acheter une parcelle de sol assez loin de son bloc principal parce que son voisin ne veut pas vendre. Après un certain temps, nous assistons donc à un parcellement des fermes. Ce danger est d'autant plus grand que depuis juillet 1965 la loi du "Rachat des terres" a été amendée pour permettre l'achat des terres dans un rayon de trois milles de l'exploitation à agrandir.

En résumé, malgré les mesures incitatives actuelles, il semble bien que l'initiative individuelle n'est pas suffisante pour permettre un ajustement rapide et rationnel de la structure de la ferme. Si l'on veut accélérer ce processus de remembrement, si l'on veut le rationaliser, il faudra intervenir directement.

Ce problème n'est pas particulier à la région-pilote; il existe à peu près partout dans le monde. Selon les termes de la F.A.O., "S'il ne fait pas de doute que la structure agraire fait preuve, dans le monde entier, d'une adaptation naturelle aux conditions nouvelles, il n'en demeure pas moins que cette évolution est fort lente, car il est fréquent que la tradition s'oppose au progrès économique et à ses exigences. Les capacités d'adaptation du paysan individuel et de son village sont donc rarement suffisantes pour triompher des difficultés inhérentes au processus d'adaptation"(1). Ainsi, il y a dans plusieurs pays des législations,

---

(1) Le remembrement rural: Principes de législation, F.A.O., 1962, p. 129.

des mesures spéciales qui visent à accélérer, à planifier le processus d'agrandissement des terres et l'adaptation de la structure de la ferme aux conditions modernes. Qu'il suffise ici de donner quelques exemples (1).

En Angleterre, une loi a été votée récemment (1965) pour promouvoir l'agrandissement rationnel des fermes. Elle vise à accroître le plus possible le nombre de fermes commerciales à deux unités-travail. Quatre moyens sont prévus pour atteindre ce but: 1° La loi met à la disposition des cultivateurs un fonds spécial qui financera 50% des coûts d'agrandissement et d'aménagement en vue d'atteindre la taille minimum pour deux unités-travail. 2° Elle met en oeuvre une série de mesures incitant les exploitants, désireux de quitter le secteur agricole, de le faire sans désastre financier. Celles-ci sont différentes selon l'âge de l'individu. 3° Elle permet à l'Etat d'acheter des terres (mises en vente librement) qui pourraient servir à un éventuel remembrement. 4° Elle crée des Bureaux Régionaux d'Aménagement foncier pour les régions les plus défavorisées. La fonction de ces bureaux est de préparer des plans d'aménagement et d'utilisation rationnelle des terres, et de voir à leur exécution. De tels bureaux n'agissent pas uniquement sur les ventes libres; ils possèdent aussi des pouvoirs de préemption.

Il y a en France, depuis 1960, le même genre de législation.

- Recherches pour déterminer la taille optimale d'une ferme à deux unités-travail, selon les conditions particulières de chaque région agricole de la France.

- Création de Sociétés d'Aménagement Foncier. Ces dernières ont pour fonction d'aménager

---

(1) M.-E. Andal et A.-W. Blyth, Farm Enlargement and Consolidation, Proceeding of the Federal-Provincial Conference, January, 1966.

et d'agrandir les fermes non-viables. Elles disposent d'un pouvoir de préemption.

- Création d'un Fonds d'Action Sociale pour financer un plan de pension à vie pour les cultivateurs âgés voulant abandonner l'agriculture.

En Suède, la préoccupation d'une utilisation rationnelle des sols, d'un aménagement et d'un agrandissement systématiques des fermes non-viables, date de 1947. Toutes les mesures et tous les moyens mis de l'avant sont centrés sur la présence de Bureaux Agricoles de Comté. Depuis 1955, ces Bureaux sont appuyés par une loi d'Acquisition des Terres. Cette loi permet à ceux-ci d'acheter, d'aménager des terres et de sélectionner l'acheteur éventuel. Elle leur donne dans certains cas des pouvoirs d'expropriation. L'action de ces Bureaux est complétée par un certain nombre de mesures telles que des garanties de prêts, des octrois, etc.

Pour faciliter l'acquisition des terres, ces Bureaux de Comté sont appuyés par un programme d'action sociale: pension aux exploitants âgés, avec possibilité de conserver leur maison, programme de réorientation de la main-d'oeuvre voulant sortir de l'agriculture, allocation de déménagement, etc.

Ce sont là quelques exemples (1) d'interventions sur l'aménagement de la structure de la ferme. A cause des problèmes de structures foncières beaucoup plus aigus dans ces pays qu'au Québec et au Canada, ces exemples ne sont peut-être pas valables pour les zones moyennes et les zones prospères de notre pays. Nous croyons toutefois que les programmes mis de l'avant dans ces pays seraient très utiles et très valables pour les régions périphériques marginales telles que la région-

---

(1) Pour des nombreux autres exemples, voir: Progress in Land Reform, United Nations 1954. Progrès de la Réforme Agraire, Troisième Rapport, Nations-Unis, F.A.O., 1963.

pilote où il y a décalage de la structure de la ferme et où le processus naturel de remembrement est lent.

Nous préconisons, en conséquence, une intervention directe dans la restructuration de la ferme.

A cause de l'ampleur de la tâche à accomplir et de la complexité des opérations, à cause de l'existence de l'Office et de la Société de Crédit Agricole qui peuvent prendre charge d'une partie des opérations, nous croyons qu'il y aurait intérêt à diviser l'opération de réorganisation de la structure de la ferme en deux parties. Une première partie de l'opération serait constituée par des travaux d'agrandissement et d'aménagement foncier. L'autre partie serait constituée par l'adaptation des autres facteurs (bâtiment, machinerie, bétail, équipement) à des normes très précises.

1- Agrandissement et aménagement foncier

Essentiellement, les cultivateurs du territoire mettent l'accent sur deux éléments dans la structure de leur ferme. En premier lieu, ils considèrent importante la complémentarité entre la production animale et l'alimentation nécessaire à cette production. En second lieu, ils valorisent très fortement le faire-valoir direct et le droit de propriété. Une telle conception nous limite quant au choix du mode de tenure et quant au degré de spécialisation de la ferme. Ainsi, il ne servirait à rien de préconiser une ferme coopérative pas plus qu'il serait réaliste de préconiser la ferme-atelier très spécialisée.

Un découpage du territoire agricole, tenant compte de façon très rigoureuse de cette conception, amènerait une structure agraire très rigide. Cette rigidité empêcherait une adaptation

dans le temps. Il faudrait donc repenser le découpage du territoire dans un avenir assez rapproché.

Afin d'éviter ce danger et pour respecter le plus possible cette conception, nous avons introduit plusieurs éléments de souplesse dans les modèles de fermes et dans l'opération même de remembrement.

L'opération agrandissement des fermes s'effectuera en deux temps. La première période s'échelonne sur environ dix ans. Durant cette période, la superficie des fermes qui répondent présentement aux normes (1) (125 acres de sol de classe 2 et 25 vaches) ou qui sont près des normes (16 vaches et plus et 85 acres et plus) ne sera pas modifiée; et ceci dans la mesure où leur localisation par rapport à d'autres fermes le permettra. Pour accroître la productivité sur ces fermes, les ajustements se feront par un aménagement du fonds de terre, si cela s'impose, et par une amélioration des autres facteurs; ils se feront surtout en sortant le jeune bétail des fermes qui ont de 16 à 25 vaches. Ce dernier ajustement permettra à ces fermes de passer à la norme de 25 vaches par unité-travail, ce qui nécessite la constitution de pâturages communautaires et de prairies communautaires pour l'alimentation du jeune bétail. Les ajustements pour ce groupe de fermes devront se faire à des coûts minimums. En effet, l'utilisation sur ces fermes d'une seule unité-travail à plein temps et l'élimination, dès le début, du jeune bétail ne laissent, comme élément de souplesse, que l'accroissement des rendements physiques végétaux et animaux: d'ici une dizaine d'années, il est à prévoir que la capacité d'accroissement physique des différents inputs sera à peu près nul. Dans une deuxième phase, il faudra probablement intervenir pour modifier complètement leur structure en fonction peut-

---

(1) Cf. aux fermes-normes à la fin de ce programme.

être de nouvelles normes.

Donc, en reportant à une dizaine d'années l'intervention sur la superficie défrichée de ces fermes (environ 2000) (1), nous croyons que l'opération d'agrandissement des fermes possède une certaine souplesse.

La première phase (1967-1977) sera consacrée à l'agrandissement et à la réorganisation complète des fermes qui ne sont pas à ou près des normes préconisées. Or, nous l'avons dit plus haut, cette opération est valable seulement si les modèles de fermes préconisés offrent une certaine souplesse qui permette des ajustements dans le temps. Effectivement, même si nous devons demeurer à l'intérieur de limites relativement traditionnelles, il y a possibilité de mettre sur pied des structures de fermes assez souples.

Toutes les fermes à réorganiser complètement le seront sur un modèle à deux unités-travail à plein temps, avec ensilage, stabulation libre et élevage des génisses de remplacement. Trois ajustements majeurs pourront s'effectuer dans le temps avant que la structure de cette ferme soit désuète.

Premièrement, la rentabilité de cette ferme est basée sur des rendements végétaux et animaux moyens et non sur des rendements supérieurs. Par exemple, au point de départ, la rentabilité est fondée sur un volume moyen de 8,000 livres de lait par vache annuellement pour le troupeau. On sait que cette moyenne peut passer à 10,000 livres et même 12,000 livres.

Deuxièmement, au point de départ, on élève les sujets de remplacement sur la ferme même. Ces fermes n'ont pas accès aux pâturages ou aux prairies

---

(1) Nombre de fermes qui seraient à la norme ou près de la norme de 125 acres et 25 vaches en 1965.

communautaires. Une fois qu'on aura atteint le rendement optimum de chaque vache soit 10,000 ou 12,000 livres de lait, il y aura possibilité de sortir graduellement les sujets de remplacement pour les remplacer par des vaches laitières. Ces fermes auront accès alors aux pâturages et aux prairies communautaires.

Troisièmement, après avoir exploité à fond les deux premiers éléments de souplesse, l'accroissement de productivité par unité-travail se fera en diminuant progressivement le nombre d'unité-travail de 2 à 1 et en remplaçant du travail manuel par du capital. Ces trois ajustements pourront s'effectuer sans modifier la superficie de la ferme.

Ces "trois volants d'expansion" de la productivité rendent donc beaucoup moins rigide et beaucoup plus justifiable un nouveau découpage des sols agricoles.

Compte tenu de ces brèves considérations, voici ce que représenteront, dans le temps, les travaux d'agrandissement de la superficie de la ferme.

D'ici 1972, on devra effectuer le découpage de 460 blocs de terre d'environ 250 acres pour permettre l'organisation de fermes laitières à 2 U.T.(2). Ces blocs seront constitués à partir de fermes qui, actuellement, ne sont pas à ou près de la norme. Dans les sous-zones (1), où la production de pommes de terre est recommandée, on devrait constituer 165 blocs de 100 acres devant servir à cette production.

A cause de la priorité à produire de nouvelles vaches qui viendront s'ajouter au cheptel actuel, il faudra découper rapidement, d'ici 1972,

---

(1) Cf. à la Section II, Programme 1 du présent cahier.

(2) U.T: unité-travail.

112 blocs de 350 acres dans la zone C pour permettre l'organisation des fermes d'élevage laitier. Enfin, pour faciliter les ajustements nécessaires aux fermes qui sont près de la norme, on devra constituer 19 pâturages communautaires d'une superficie minimum de 600 acres. Il y en aura un par sous-zone.

En somme, d'ici 1972, il devra y avoir une intervention directe, en termes d'accroissement de superficie, sur environ 20% de la superficie cultivable potentielle. Alors que, d'ici 1977, on devra intervenir sur environ 60% de la superficie cultivable potentielle.

En plus d'agrandir la superficie des fermes, il faudra aussi procéder à l'amélioration foncière, c'est-à-dire aux travaux de drainage, d'épierrement, d'arrondissement des planches, etc. Il est important que ces travaux soient effectués en même temps que les travaux d'agrandissement.

Nous croyons qu'il est économiquement rentable d'effectuer ces travaux sur tous les sols de classes 1, 2, 3 dans les zones agricoles où ces travaux n'ont pas déjà été faits. Ceci représente une intervention sur environ 15% du potentiel de sol cultivable.

L'exécution de ces travaux sera effectuée par un Service Technique Agricole (1) rattaché à l'Office Régional de Développement.

Ce Service aura comme fonction de préparer des plans de restructuration agraire zonaux et sous-zonaux. Il pourra acheter, louer, agrandir, aménager, déterminer la vocation des sols, administrer des pâturages ou des prairies communautaires, sélectionner, avec la collaboration des Groupes de Production et de Gestion Agricoles, ceux qui pourront les utiliser. Pour faciliter sa tâche et accélérer

---

(1) Voir le chapitre sur l'Exécution du Plan.

le processus d'agrandissement et d'aménagement foncier, il disposera d'un pouvoir de préemption sur toutes terres mises en vente dans les zones agricoles. De plus, dans les cas où des sols agricoles seront abandonnés depuis cinq ans, cet organisme pourra enlever temporairement le droit d'exploitation à son propriétaire et le transférer à un locataire intéressé.

2- Equilibre des facteurs de production

La normalisation de la structure de la ferme implique plus que l'accroissement et l'aménagement de la superficie cultivée. Il faut réajuster tous les autres facteurs de production (bâtiment, machinerie, bétail, équipement) en fonction de la superficie. On peut penser que la participation du cultivateur au G.P.G.A., et que l'agrandissement et l'aménagement de son fonds de terre, auront des effets moteurs suffisamment grands pour l'inciter à équilibrer ses autres facteurs de production. Nous croyons cependant qu'il y aurait intérêt à ce que ce réajustement ne soit pas laissé à la seule initiative individuelle, mais soit favorisé et guidé par une intervention directe. Cette intervention sur les autres facteurs de production devra être synchronisée sur le premier niveau d'intervention et se réaliser simultanément. Ainsi, en même temps qu'on agrandira et aménagera la superficie, on verra à l'achat de machinerie et d'équipement, à compléter le troupeau, etc. Tous ces réajustements se feront selon des normes bien précises. Cette intervention ne sera pas limitée aux fermes nécessitant une réorganisation complète de leur structure. Les fermes, qui sont à la norme ou près de la norme, pourront bénéficier, si nécessaire, de ce second type d'intervention.

Etant donné que ce type d'intervention sera financé par la Société et l'Office du Crédit Agricole, nous croyons que l'intervention à ce niveau devrait être faite par ces deux organismes en étroite collaboration avec le Service Technique Agricole de l'ORD.

Le crédit accordé ne devrait pas être parcellaire mais global: ce serait un prêt qui permettrait d'équilibrer, en fonction des normes, tous les facteurs en même temps et non pas l'un ou l'autre des facteurs séparément.

En bref, la réorganisation de la structure des fermes nécessite une intervention directe immédiate et en profondeur. Les projets inhérents à ce programme préciseront les diverses modalités de cette intervention: un premier projet, soit celui sur l'agrandissement des fermes et l'amélioration foncière, vise à équilibrer rapidement et efficacement la structure des fermes actuelles en fonction de normes bien précises.

L'équilibre, sur les fermes qui sont actuellement à ou près de la norme, sera atteint principalement en éliminant le jeune bétail pour le remplacer par des vaches laitières: un second projet traite donc de la constitution de pâturages et de prairies communautaires dans le but de recevoir ce jeune bétail.

Enfin, la normalisation des fermes ne pouvant s'effectuer une fois pour toutes dans le temps, nous préconisons la constitution de fermes-pilotes pour adapter ces normes au progrès économique et technologique. De plus, étant donné l'incertitude quant à la validité de la statistique utilisée dans certains modèles, nous recommandons quelques fermes-pilotes pour vérifier et corriger, si nécessaire, ces dernièrs modèles.

Annexe au PROGRAMME: FERMES-NORMES

Nous élaborerons dans les pages subséquentes dix modèles de fermes; il s'agit des modèles suivants.

Modèle 1 : ferme laitière à une unité-travail avec foin et grain, de préférence dans les zones A et B.

Modèle 2 : ferme laitière à une unité-travail sans grain, avec ensilage, de préférence dans les zones B et C.

Modèle 3 : ferme laitière à une unité-travail avec grain et ensilage (2 coupes de foin), de préférence dans la zone A.

Modèle 4 : ferme laitière à deux unités-travail avec ensilage, grain et stabulation libre, de préférence dans les zones A et B.

Modèle 5 : ferme laitière à trois unités-travail avec foin et grain, de préférence dans les zones A et B.

Modèle 6 : ferme d'animaux de boucherie à une unité-travail sans grain mais avec foin, de préférence dans la zone D.

Modèle 7 : ferme de fraises à une unité-travail, de préférence dans la zone A.

Modèle 8 : ferme de pommes de terre à une unité-travail, de préférence dans la zone A.

Modèle 9 : ferme d'agneaux à une unité-travail, de préférence dans la zone D.

Modèle 10: ferme d'élevage de bovins laitiers à une unité-travail; de préférence dans la zone C.

Plusieurs sources ont servi à l'élaboration de ces modèles et il serait fastidieux d'en dresser une liste exhaustive. Nous avons particulièrement utilisé les statistiques provenant des concours de fermes du ministère de l'Agriculture, les résultats de la comptabilité analytique des fermes de démonstration existant dans le territoire et des statistiques du ministère de l'Agriculture de l'Ontario (Farm Business Management). Nous avons consulté aussi des spécialistes en gestion de ferme et quelques cultivateurs progressifs du territoire. Ces différentes statistiques ont été adaptées aux conditions particulières du territoire à l'étude.

L'élaboration de modèles de fermes peut se concevoir de différentes façons selon que tel ou tel objectif est privilégié, que telle ou telle contrainte nous limite. Par exemple, si nous avions valorisé la complémentarité agriculture-forêt ou agriculture - autres activités, nous aurions systématiquement élaboré des modèles permettant à l'exploitant de se libérer des travaux de ferme pour certaines périodes de l'année. Un objectif immédiat d'efficacité économique maximum nous aurait peut-être conduits à concevoir des modèles à dix unités-travail et plus, du type ferme coopérative ou ferme industrielle.

A cet égard, les deux grands principes sous-jacents à ces modèles sont les suivants: une professionnalisation de l'agriculteur et une agriculture rentable. Professionnaliser l'agriculture signifie, entre autres, que le cultivateur consacre 75% et plus de son temps (1) sur la ferme. Dans la

---

(1) Cf. à la Section I, Politique 2 du présent cahier.

plupart des fermes-normes, nous utilisons de façon maximum le temps disponible du cultivateur dans les périodes de moindre travail; par exemple, en ce qui concerne les fermes laitières, nous avons voulu utiliser le temps disponible, soit environ 9 heures par jour, durant la période de moindre travail qui coïncide approximativement avec l'hiver: selon des standards moyens, le cultivateur peut alors prendre soin de 25 vaches.

Pour constituer une agriculture rentable, il faut adapter les divers régimes de culture, profiter le plus possible des économies à l'échelle et spécialiser la ferme, compte tenu de certaines contraintes, telle que la mentalité du cultivateur; il faut aussi équilibrer les facteurs de production dans le cadre des techniques modernes. Ainsi les modèles recommandés tiennent compte des conditions particulières du territoire (les modèles varient selon les possibilités bio-physiques des différentes zones), des économies à l'échelle et de la spécialisation des fermes. Il est évident qu'il y a intérêt à augmenter le plus possible l'échelle des opérations: les coûts fixes, très importants au niveau de la ferme, sont alors répartis sur une plus grande production et ils en sont alors diminués d'autant. Il y a aussi avantage à spécialiser le plus possible les fermes; cette spécialisation revêt un double aspect: spécialisation de la production et division des tâches. Ce sont là de grands principes de base sûrement valables, mais très difficiles à pondérer dans l'application. Parmi les multiples combinaisons possibles de facteurs de production, où se situe, de façon précise, l'optimum de rentabilité? S'agit-il d'une ferme à cinq unités-travail avec une capitalisation "x", d'une ferme à dix unités-travail avec une capitalisation "y", ou d'une ferme à vingt unités-travail avec une capitalisation "z"? Quoi qu'il en soit, les statistiques disponibles ne permettent pas une connaissance aussi précise des points optima; même si on avait disposé d'une statistique aussi élaborée, trois contraintes auraient limité notre action, soit la mentalité du cultivateur qui se prête difficilement à un tel changement structurel, la

réorganisation des fermes à un coût minimum et la disponibilité de plusieurs acres de sols propres à la culture en un sol bloc. Voilà l'optique générale selon laquelle ces modèles ont été conçus.

Avant d'en arriver aux modèles proprement dits, nous croyons utile de préciser certains points concernant les facteurs terre, travail, capital et "techniques" ainsi que la méthodologie utilisée pour le calcul du revenu net.

a) La main-d'oeuvre

Tous les calculs sont basés sur une disponibilité de 2700 heures par année de travail effectif de ou des exploitants. De plus, la programmation des modèles de ferme, à partir des périodes de moindre travail, oblige à prévoir une main-d'oeuvre saisonnière pour les périodes de pointe: en ce qui a trait aux fermes laitières, ce travail saisonnier supplémentaire égale .25 unité-travail, soit l'équivalent du travail d'un homme pendant trois mois. Dans les fermes d'élevage de bovins laitiers, ce travail représente .50 unité-travail, soit l'équivalent du travail de deux hommes pendant trois mois. Dans les fermes de pommes de terre, ce travail égale .33 unité-travail, soit l'équivalent du travail de quatre hommes pendant un mois. La main-d'oeuvre utilisée à temps partiel pendant les périodes de pointe peut être, soit une main-d'oeuvre familiale, soit des cultivateurs à la retraite qui jouissent d'une pension, soit les futurs cultivateurs actuellement en voie de formation. Finalement, la main-d'oeuvre temporaire est rémunérée à raison de $1.00 l'heure; cette rémunération est incluse dans le coût total d'opération.

b) Le Capital

Les investissements ont été calculés en tenant compte des prix de l'équipement, de la machinerie, du bétail et du coût approximatif de

construction (1) des bâtiments appropriés, en 1965. Dans tous les modèles, les investissements sur les bâtiments et la machinerie sont considérés comme étant demi-dépréciés et ceci pour fins de comparaison avec les investissements actuels des fermes du territoire. Les investissements prévus dans les modèles ne tiennent pas compte des coûts d'améliorations foncières, des désuétudes et de la résidence.

c) Le Sol

La superficie cultivée, qui est indiquée dans les divers modèles, a été calculée pour un sol de classe 2 (2). Lors de la mise en valeur, il faudra tenir compte de la valeur relative des sols de classes 1 et 3 par rapport aux sols de classe 2. Ces valeurs relatives, par unité de superficie pour les grandes cultures, sont les suivantes:

Sol de classe 1: 2.25
Sol de classe 2: 2.00
Sol de classe 3: 1.50.

d) "Techniques"

Dans les modèles où nous recommandons de produire des grains, les calculs sont basés sur

---

(1) Dans quelques modèles (élevage de bovins laitiers, élevage de bovins de boucherie, de moutons), nous avons supposé que les bâtiments en place étaient satisfaisants. Dans de tels cas, des investissements mineurs ont été prévus pour réparer et agrandir les bâtiments.

(2) Cf. Carte des possibilités d'utilisation agricole du sol, par A. Mailloux, A. Dubé et L. Tardif, 1964.

un rendement approximatif de 50 minots à l'acre; dans les modèles où il y a production de foin, nous basons les calculs sur un rendement approximatif de trois tonnes à l'acre, et ce, dans les zones où deux coupes de foin sont possibles, soit dans les zones A et B. Quand le climat ne permet qu'une seule coupe de foin, le rendement s'élève à environ deux tonnes à l'acre. Lorsque les céréales sont utilisées comme plantes fourragères, on a utilisé un rendement d'une tonne à l'acre. Si le foin est ensilé, le rendement de celui-ci en poids est alors trois fois supérieur à celui du foin séché. L'emploi de variétés tardives de plantes fourragères dans les zones C et D permet un rendement accru. Nous avons établi la période de paissance à 90 jours.

Précisons finalement que les fermes-normes laitières sont basées sur un rendement moyen annuel de 8,000 livres de lait par vache et ceci principalement pour les deux raisons suivantes: premièrement, parce que le seuil de rentabilité se situe approximativement à ce niveau et, deuxièmement, parce que plusieurs cultivateurs du territoire peuvent rapidement amener leur troupeau à cette moyenne grâce à une meilleure alimentation.

En ce qui a trait au taux de remplacement annuel, il s'élève à 25% chez les bovins laitiers, à 12.5% chez les bovins de boucherie et à 16% chez les brebis. Ces taux incluent les pertes causées par la mortalité.

e) Revenu

Dans les divers modèles élaborés, nous déterminons le revenu brut et le revenu net; nous allons donc préciser les principales composantes de ces deux termes. Par revenu brut, on entend habituellement la valeur des produits agricoles vendus, ce qui suppose évidemment une connaissance des prix. Sauf pour le lait, nous avons utilisé, dans ces modèles, le prix moyen des cinq ou dix dernières

années. En ce qui concerne cette production particulière, nous avons tenu compte des dernières modifications apportées par le gouvernement fédéral en 1966: le prix retenu est donc de $3.80 du 100 livres, valeur nette à la ferme.

Le revenu net monétaire est la rémunération du travail de l'exploitant et de la gestion. Le salaire des travailleurs à gages et la rémunération du capital sont inclus dans les frais d'opération. Ce revenu net monétaire n'est donc pas le revenu disponible de l'exploitant ou de sa famille.

Le revenu disponible inclut, en plus du revenu net défini ci-haut, le revenu du capital possédé par l'exploitant et un revenu familial non-monétaire de $800 à $1000 environ: le coût moins élevé du logement et les produits agricoles provenant de la ferme constituent ce dernier revenu. Le revenu disponible comprend aussi une partie du salaire des travailleurs à gages, quand cette main-d'oeuvre est familiale, ainsi que les transferts gouvernementaux de toutes sortes, tels que les allocations familiales, les pensions, etc. Le revenu disponible variant fortement selon la situation particulière de chaque famille, nous n'avons pas introduit ce concept dans les modèles.

Si on s'en tient aux définitions précédentes du revenu brut et du revenu net, la différence entre ces deux termes nous donne les coûts d'opération; ces coûts diffèrent selon les productions et les modèles. Les statistiques disponibles ne permettant pas une connaissance précise en valeurs absolues de la répartition des coûts d'opération, il devenait nécessaire d'établir le pourcentage que pouvaient représenter globalement ces coûts relativement au revenu brut déjà connu. La consultation de nombreuses statistiques nous a permis de fixer ce pourcentage.

MODELE 1

Ferme laitière à une unité-travail avec foin et grain, localisée de préférence dans les zones A et B.

Main-d'oeuvre : -2700 heures de travail effectif de l'exploitant
-80 heures par année par vache et pour les animaux de remplacement
-Environ .25 unité-travail de main-d'oeuvre saisonnière

Sol : -120 acres de sol de classe 2 ou l'équivalent
-Rotation:

grain grainé	20 acres
foin	20 "
foin	20 "
foin	20 "
pâturage	30 "
pertes	10 "
TOTAL	120 acres

Capital : -Fonds de terre: $50 à l'acre $6,000
-Bâtiments: 7,250
-Machinerie: 7,800
-Animaux: 7,850

Production: -25 vaches laitières plus les animaux de remplacement
-200,000 livres de lait par année

Revenu : A) Revenu brut
- 200,000 livres de lait à $3.80 le cent livres $7,600

- Vente de six vaches à l'abattoir	$ 800
- Vente de quinze veaux	525
TOTAL	$8,925

B) Revenu net
- 35% du revenu brut $3,100

MODELE 2

Ferme laitière à une unité-travail sans grain, avec ensilage, localisée de préférence dans les zones B et C.

Main-d'oeuvre : -80 heures par année par vache et pour les animaux de remplacement

Sol : -88 acres de sol de classe 2 ou l'équivalent
-Rotation:

grain grainé	12 acres
foin	12 "
foin	12 "
foin	12 "
pâturage	30 "
pertes	10 "
TOTAL	88 acres

-Avoine récoltée en ensilage
-Le grain doit être acheté

Capital :

-Fonds de terre: 88 acres à $50	$2,640
-Bâtiment:	8,900
-Machinerie:	8,500
-Animaux	7,850
TOTAL	$27,890

Production: -25 vaches laitières plus animaux de remplacement
-200,000 livres de lait par année

Revenu : A) Revenu brut

- 200,000 livres de lait à $3.80 le cent livres		$7,600
- Vente de 6 vaches		800
- Vente de 15 veaux		525
	TOTAL	$8,925

B) Revenu net
- 35% du revenu brut TOTAL $3,100

MODELE 3

Ferme laitière à une unité-travail avec grain et ensilage (2 coupes de foin), localisée de préférence dans la zone A.

Main-d'oeuvre : -80 heures par année par vache et pour les animaux de remplacement.

Sol : -96 acres de sol de classe 2 ou l'équivalent
-Ensilage, rendement équivalent à 3 tonnes de foin
-Rotation:

grain grainé	14 acres
foin	14 "
foin	14 "
foin	14 "
pâturage	30 "
pertes	10 "
TOTAL	96 acres

Capital :	-Fonds de terre: (96 acres à $50)	$ 4,000
	-Bâtiment:	8,900
	-Machinerie:	8,540
	-Animaux:	7,850
	TOTAL	$29,290

Production: -25 vaches laitières plus les animaux de remplacement

Revenu : A) Revenu brut

- 200,000 livres de lait à $3.80 le cent livres	$ 7,600
- Vente de 6 vaches	800
- Vente de 15 veaux	525
TOTAL	$ 8,925

B) Revenu net

- 35% du revenu brut	$ 3,100

Remarque : Ce modèle s'applique tout particulièrement aux fermes dont les bâtiments actuels sont inutilisables.

MODELE 4

Ferme laitière à deux unités-travail avec ensilage, grain et stabulation libre, localisée de préférence dans les zones A et B.

Main-d'oeuvre : -56 heures-homme par année par vache et pour les animaux de remplacement.

Sol : -280 acres de sol de classe 2 ou l'équivalent
-Rotation:

grain grainé	46 acres
foin	46 "
foin	46 "
foin	46 "
pâturage	75 "
pertes	21 "
TOTAL	280 acres

Capital : -Fonds de terre:

(280 acres à $50)		$16,800
-Bâtiment: (incluant la cour)		11,400
-Machinerie: bâtisse	5,400	
champ	6,300	11,700
-Animaux:		15,600
TOTAL		$55,500

Production: -65 vaches laitières plus les animaux de remplacement
-520,000 livres de lait par année

Revenu : A) Revenu brut

- 520,000 livres de lait à $3.80 le cent livres	$19,600
- 16 vaches à $135	2,160
-44 veaux à $35	1,540
TOTAL	$23,300

B) Revenu net

- 33% du revenu brut	$ 7,700
Revenu net par unité	$ 3,850

MODELE 5

Ferme laitière à trois unités-travail avec foin et grain, localisée de préférence dans les zones A et B.

Sol : -361 acres de sol de classe 2 ou équivalent
-Rotation:
a) co-exploitation

grain	60 acres
foin	60 "
foin	60 "
foin	60 "
pâturage à taures	25 "
pertes	15 "
TOTAL	280 acres

b) exploitation individuelle

pâturage à vaches	22 acres
pertes	5 "
total individuel	27 acres
total des trois	81 acres
total de la ferme	361 acres

Capital : a) Co-exploitation

- Fonds de terre - 280 acres à $60 l'acre.	$16,800
- Machinerie de champs	11,500
TOTAL	$28,300

b) Exploitation individuelle

- Fonds de terre - 27 acres à $60	$ 1,620

- Bâtiment	7,250
- Machinerie (étable)	2,390
- Animaux (25 vaches plus remplacement)	7,850
Total: exploitation individuelle	$19,140
Investissements totaux de la ferme à trois unités	$85,300

Production: -75 vaches ou 105 unités animales sur la ferme, soit 25 vaches et remplacement ou 35 unités-animales par individu.

-600,000 livres de lait par année

Revenu : A) Revenu brut (co-exploitation)

B) Revenu net (co-exploitation)

C) Revenu brut (individuel)

- 200,000 livres de lait à $3.80 le cent livres	$ 7,600
- Vente de 6 vaches	800
- Vente de 15 veaux	525
TOTAL	$ 8,925

D) Revenu net (individuel)

- 35% du revenu brut	$ 3,100
- 40% du revenu brut	$ 3,500

Remarques : -Les animaux, les bâtisses et les pâturages (vaches) sont exploités individuellement.

-Les champs de grain, les prairies et les pâturages des taures sont exploités en commun.

MODELE 6

Ferme d'animaux de boucherie à une unité-travail sans grain mais avec foin, localisée de préférence dans la zone D.

Main-d'oeuvre : -18 heures-homme par vache (inclus autres bovins)

Sol : -300 acres de sol de classe 2 ou l'équivalent
-Rotation:

grain grainé	42 acres
foin	42 "
foin	42 "
foin	42 "
pâturage	100 "
pertes	30 "
TOTAL	300 acres

Capital: :

-Fonds de terre:	$ 9,000
-Bâtisses:	5,000
-Machinerie:	9,000
-Animaux:	21,000
TOTAL	$44,000

Production: -100 vaches plus remplacement et 75 veaux de boucherie
-77 veaux et 10 vaches par année

Revenu : A) Revenu brut

- 77 veaux à $100	$7,700
- 10 vaches à $135	1,350
TOTAL	$9,050

B) Revenu net
- 25% du revenu brut $ 2,200

Remarques : -Stabulation libre ordinaire ou à logettes.

-Une subvention de $100 par vache (jusqu'à un maximum de 100 vaches) est accordée à l'achat de celles-ci pour compenser la faible rentabilité actuelle de cette production. Sans subsides spéciaux, nous croyons que cette production est peu rentable.

MODELE 7

Ferme de fraises à une unité-travail, localisée de préférence dans la zone A.

Main-d'oeuvre : -de 1,500 à 1,800 heures, d'avril à novembre
-6000 heures-homme de travail salarié

Sol : -Ferme de 50 acres dont 30 dans la rotation de fraises
-10 acres en production par année
-Rotation:

1e année -	culture nettoyante	10 acres
2e année -	plantation	10 "
3e année -	récolte	10 "
	réserve (1)	15 "

---

(1) La réserve est un champ qui peut servir éventuellement à agrandir les rotations pour porter la récolte au maximum de 15 acres. Ce terrain peut être loué en attendant d'être utilisé par l'opérateur.

	pertes	5 acres
	TOTAL	50 acres

Capital	: -Fonds de terre: (50 acres à $60)		$3,000
	-Bâtiment (remise à machinerie)		2,500
	-Machinerie -de culture	$4000	
	-irrigation	2500	6,500
			$12,000

Production : -80,000 livres de fraises par année, 10 acres en production

Revenu : A) Revenu brut
- 80,000 livres $0.19 la livre $15,000

B) Revenu net
- 20% du revenu brut $ 3,000

MODELE 8

Ferme de pommes de terre à une unité-travail, localisée de préférence dans la zone A.

Main-d'oeuvre : - Opérateur : 1,800 heures par année
-Employés : 700 heures-homme par année

Sol : -100 acres
rendement de 320 minots à l'acre,
foin récolté à forfait

grain grainé: semence, 300 heures-homme, récolte à forfait

Entrepôt communautaire

-Rotation:

1e pomme de terre	30 acres
2e grain grainé	30 "
3e foin	30 "
pertes	10 "
TOTAL	100 acres

Capital : -Fonds de terre:

(100 acres à $60 l'acre)	$ 6,000
-Bâtiment: (remise)	2,500
-Machinerie	7,500
TOTAL	$16,000

Revenu : A) Revenu brut

9600 minots x $1.20	$11,520

B) Revenu net

25% du brut ou $0.30 le minot	$ 2,880

MODELE 9

Ferme d'agneaux à une unité-travail, de préférence dans la zone D

Main-d'oeuvre : - Opérateur : 2700 heures
-Employés : 400 heures

Sol : -300 acres de sol de classe 2 ou l'équivalent

-Rotation:

grain grainé	33	acres
foin	33	"
foin	33	"
foin	33	"
pâturage	135	"
pertes	33	"
TOTAL	300	acres

Capital : -Fonds de terre $ 9,000
-Bâtisse 5,000
-Machinerie 9,000
-Animaux 8,600
TOTAL $31,600

Production: -1.5 agneau par brebis par année
-535 agneaux vendus par année plus 60 brebis

Revenu : A) Revenu brut

- agneaux 535 à $15	$ 8,025
- brebis 60 à $8	480
- béliers 4 à $15	60
- 400 toisons de brebis- 7 lbs par toison -2800 lb.	
- 15 toisons de béliers - 10 lbs par toison -150 lb.	
- Laine totale vendue: 2950 lb. à 0.43 par livre	$ 1,268.50
Ventes totales	$ 9,833.50

B) Revenu net

30% du revenu brut $ 2,950

Remarques : -Nous pensons a priori que le revenu net provenant de cette production peut être élevé, mais l'application des

techniques inhérentes à cet élevage étant particulièrement difficile, nous croyons (toujours a priori) qu'il faudra instituer une subvention de $10 par brebis pour environ 400 brebis. La mise sur pied des trois fermes-pilotes confirmera ou infirmera ces hypothèses.

MODELE 10

Ferme d'élevage de bovins laitiers à une unité-travail, localisée de préférence dans la zone C.

Main-d'oeuvre : -14 à 25 heures par sujet selon l'âge des bovins
-2000 heures de travail payées sur la ferme, incluant 2 employés au temps des foins.

Sol : -400 acres de sol, classe 2
-Rotation:

céréale pour le foin	50 acres
foin	50 "
foin	50 "
foin	50 "
pâturage	160 "
pertes	40 "

Capital : -Fonds de terre: $12,000
-Bâtisse: 5,000
-Machinerie: 10,000
-Animaux: 18,000

TOTAL $45,000

Production: -80 génisses de 1 semaine à 52 semaines
-75 taures de 1 an à 2 ans

-70 taures vêlant à 28 mois
âgées de 24 à 28 mois

Revenu : A) Revenu brut

70 vaches à $250	$17,500

B) Revenu net

25% du revenu brut	$ 4,400

Remarques : -Aucune production de lait sur la ferme.
-Stabulation libre à l'intérieur pour les génisses.
-Stabulation libre extérieure pour les génisses de quelques mois.

PROJET 4: Agrandissement des fermes et améliorations foncières

Nous avons démontré la nécessité d'une intervention directe dans les opérations relatives à la réorganisation de la structure des exploitations. Pour faciliter cette intervention et en assurer l'efficacité, il convient de définir clairement la nature de la tâche à accomplir, de façon à ce que la politique énoncée et le programme qui en découle se traduisent en réalisations concrètes.

Nature du projet

Ce projet consiste à accroître la superficie des exploitations qui sont en deçà du seuil minimum de rentabilité, à améliorer par l'épierrement et le drainage les sols sur les fermes à réorganiser et à aménager de nouvelles unités pour les jeunes exploitants désireux de devenir cultivateurs professionnels. Ces activités impliquent:

- La préparation par le Service technique Agricole de l'O.R.D. d'un plan régional préliminaire à 1:50,000. Ce premier plan obtenu par la superposition de la carte d'occupation actuelle, de celle de l'affectation générale du sol et d'une carte de cadastre, permettra de définir avec assez de précision, au niveau de la sous-zone, les aires agricoles, les aires à reboiser, les bassins de drainage, l'emplacement des pâturages communautaires, etc.

Ce premier plan servira de cadre aux plans plus précis de restructuration agraire (1:15,000) qui seront effectués à la demande des G.P.G.A. par l'entremise des syndicats locaux de l'UCC. Ces plans indiqueront, de façon précise, les propriétaires actuels des lots et tous les détails du processus d'agrandissement des fermes.

- La présentation de chaque plan de sous-zone aux cultivateurs intéressés, qui feront connaître

leur point de vue, et se prononceront sur l'opportunité d'exécuter le plan d'aménagement, tel que modifié;

- L'exécution du Plan par le Service Technique Agricole de l'Office Régional de Développement en recourant, soit à des services compétents du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, soit aux services de sociétés d'ingénieurs ou d'entrepreneurs.

Localisation

Ce projet s'applique à l'ensemble du territoire agricole de la région. Toutes les fermes du territoire sont susceptibles d'être touchées et, par conséquent, il est difficile de parler de localisation des travaux d'aménagement foncier et d'agrandissement des fermes. Toutefois, il serait souhaitable que l'on prenne, comme base territoriale d'intervention, la sous-zone agricole, telle que décrite dans la carte "Zonage (1) Agricole".

Centres de décision impliqués

Sous réserve de l'acceptation de la troisième politique par le gouvernement provincial, les centres de décision impliqués seront: l'Office Régional de Développement, le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, les Syndicats locaux de l'UCC et les individus touchés par ce projet.

- Office Régional de Développement: parce qu'il pourra modifier, à la lumière de l'expérience, les priorités et le type d'intervention que nous

---

(1) Cf. Carte "Zonage Agricole" Section II, Programme 1, du présent cahier.

préconisons; parce qu'il a un rôle moteur à jouer dans tout ce processus de normalisation des fermes par l'achat de fermes mises en vente librement et par la constitution de pâturages communautaires.

- Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation: à cause de la coordination qui devra exister entre le Service technique Agricole de l'ORD et les différents services techniques du M.A.C.; syndicats locaux de l'UCC: comme agent de liaison officiel et légal entre les cultivateurs et le Service technique Agricole de l'ORD; les cultivateurs: étant donné qu'ils sont les principaux intéressés.

Mise en oeuvre et opérations

Durant la première année de fonctionnement des G.P.G.A., le principal travail des agronomes rattachés aux groupes sera de faire prendre conscience aux cultivateurs de la nécessité de réorganiser, d'agrandir leur ferme. Nous croyons qu'à la fin de la première année de formation, la majorité des cultivateurs intégrés dans les G.P.G.A. seront désireux de faire agrandir et aménager leurs fermes. A la suite d'une décision sur vote majoritaire, ces cultivateurs, par l'intermédiaire du Syndicat local de l'UCC, feront la demande au Service technique Agricole de l'ORD d'un plan précis de normalisation des fermes et de restructuration agraire.

Le Service technique Agricole préparera alors des plans détaillés pour les aires coincidant avec chacun des groupes. Ces plans devraient donner tous les détails susceptibles d'éclairer la décision des cultivateurs intéressés. Ces plans, établis suivant les normes des fermes-pilotes, seront présentés aux groupes concernés pour approbation. Une fois le plan discuté, corrigé et approuvé

par une majorité (1) des cultivateurs propriétaires concernés, il deviendra exécutoire (2).

Le rythme d'exécution de l'aménagement foncier devrait, en principe, être étroitement relié à celui des groupes de production et de gestion agricoles. La formation complète d'un cultivateur, par ces groupes, prendra cinq ans. Nous faisons l'hypothèse que les cultivateurs qui sont près de la norme de rentabilité pourront être réorganisés dès la deuxième année de leur formation. Les autres le seraient en nombre égal au cours de la troisième et de la quatrième, de sorte que tous les cultivateurs faisant partie d'un groupe de production fonctionneraient à plein rendement durant leur cinquième année de formation. Le tableau suivant indique le nombre de fermes à aménager chaque année, de 1968 à 1976, pour que cet objectif soit atteint. Cet aménagement pourra s'effectuer soit par des achats ou des échanges de parcelles, soit par des locations, soit encore par le recours au pâturage communautaire.

Main-d'oeuvre

La préparation d'un schéma théorique de restructuration agraire, à l'échelle de la région, et de plans préliminaires de remembrement, à l'échelle de la sous-zone, exigera la collaboration de plusieurs spécialistes travaillant en équipe. Cette

---

(1) Cette majorité devrait être définie dans les statuts de l'organisme responsable de la restructuration, en tenant compte de l'importance du remembrement et du degré de coercition souhaitable.

(2) Des modalités d'appel devraient être prévues pour les propriétaires qui s'estimeront lésés par l'exécution du plan.

TABLEAU 9 : PROGRAMMATION DE L'AMENAGEMENT FONCIER DANS LE TERRITOIRE-PILOTE DE 1968 A 1976.

		1967		1968		1969		1970		1971		1972		1973		1974		1975		1976		TOTAL	
ZONE	SOUS-ZONE	GPGA	OAF	GPGA	OAF	GPGA	OAF	GPGA	OAF	GPGA	OAF	GPGA	OAF	GPGA	OAF	GPGA	OAF	GPGA	OAF	GPGA	OAF	GPGA	OAF
A	A-1	90	—	200	45	65	123	125	105	80	129	—	87	—	51	—	20	—	—	—	—	—	—
	A-2	—	—	—	—	60	—	102	30	45	67	16	63	—	43	—	14	—	3	—	—	—	—
	A-3	110	—	180	56	150	117	123	148	45	143	7	91	—	45	—	13	—	2	—	—	—	—
	A-4	—	—	—	—	50	—	20	10	—	24	—	30	—	10	—	—	—	—	—	—	—	—
	A-5	85	—	—	17	25	34	25	39	—	15	—	20	—	10	—	—	—	—	—	—	—	—
	A-6	—	—	—	—	85	—	25	17	25	39	—	49	10	20	—	10	—	—	—	—	—	—
	A-7	100	—	80	33	40	60	105	73	110	74	50	85	—	88	—	57	—	20	—	4	—	—
	Total	**385**	**—**	**460**	**151**	**475**	**334**	**525**	**422**	**305**	**491**	**73**	**425**	**10**	**267**	**—**	**114**	**—**	**25**	**—**	**4**	**2233**	**2233**
B	B-1	—	—	—	—	100	—	185	34	50	94	70	111	25	103	—	49	—	31	—	8	—	—
	B-2	—	—	45	—	100	15	115	49	97	87	102	104	—	104	—	66	—	34	—	—	—	—
	B-3	100	—	75	34	45	58	25	73	35	49	—	35	—	20	—	11	—	—	—	—	—	—
	B-4	—	—	—	—	—	—	75	—	20	25	—	32	25	32	—	15	—	8	—	8	—	—
	B-5	—	—	20	—	—	4	50	8	65	18	42	33	15	54	—	46	—	6	—	23	—	—
	Total	**100**	**—**	**140**	**34**	**245**	**77**	**450**	**164**	**267**	**273**	**214**	**315**	**65**	**313**	**—**	**187**	**—**	**79**	**—**	**39**	**1481**	**1481**
C	C-1	25	—	—	5	50	10	—	20	50	20	25	30	—	25	—	30	—	10	—	—	—	—
	C-2	—	—	4	4	7	7	10	10	13	13	6	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	C-3	—	—	3	3	6	6	8	8	101	13	10	16	25	38	—	45	—	14	—	10	—	—
	C-4	—	—	3	3	7	7	9	9	123	13	31	28	25	49	—	59	—	20	—	10	—	—
	C-5	—	—	—	—	—	—	—	—	60	—	7	10	20	30	—	29	—	9	—	9	—	—
	Total	**25**	**—**	**10**	**15**	**70**	**30**	**27**	**47**	**347**	**59**	**79**	**90**	**70**	**142**	**—**	**163**	**—**	**53**	**—**	**29**	**628**	**628**
D	D-1									100	*	25		25									
	D-2									100		25		25									
	Total									**200**		**50**		**50**								**300**	**300**
GRAND TOTAL		**510**		**610**	**200**	**790**	**441**	**1002**	**633**	**1119**	**823**	**416**	**830**	**195**	**722**		**464**		**157**		**72**	**4642**	**4642**

* Dans la zone D la programmation de l'aménagement foncier ne peut être fixée à ce stade puisque l'organisation des fermes d'élevage d'animaux de boucherie ne peut être envisagée avant que les résultats des fermes-pilotes aient permis de faire un choix. (Voir Programme de Zonage, productions secondaires).

équipe devrait avoir à peu près la composition suivante:

- deux agronomes, dont l'un, spécialisé en gestion de ferme, qui veillerait à l'application des normes dans la préparation des plans et l'autre, spécialisé en pédologie, pour l'interprétation des cartes de possibilités d'utilisation du sol au niveau de la sous-zone et même de l'unité à aménager;

- un géographe qui s'occuperait de la représentation spatiale des résultats d'inventaire et des problèmes d'affectation du sol;

- un arpenteur-géomètre pour les problèmes relatifs au cadastre;

- un notaire qui serait chargé des recherches sur les titres de propriété et serait responsable des documents exigés par la loi du remembrement;

- un ingénieur agricole qui serait responsable, dans la préparation des plans, des problèmes relatifs aux améliorations foncières;

- un évaluateur professionnel, dont le rôle serait d'établir la valeur de productivité et la valeur marchande des terres susceptibles de faire l'objet de transactions;

- deux techniciens polyvalents pour seconder les agronomes et les ingénieurs;

- un dessinateur-projeteur chargé de tracer les plans et devis requis pour le remembrement.

Enfin, il serait souhaitable, étant donné l'importance du boisé de ferme dans certaines zones, que l'on fasse appel aux services d'un ingénieur forestier, au moins à titre de consultant, pour aider à l'élaboration des plans de sous-zone lorsque le boisé constituera un important résidu des opérations de restructuration.

Investissements et coûts - 1967-1972.

Les investissements et les coûts de l'opération "normalisation des fermes" n'ont été établis que pour la période du Premier Plan. A cause de plusieurs facteurs impondérables, à cause aussi du manque de statistiques précises, ces calculs visent beaucoup plus à déterminer un ordre de grandeur qu'un chiffre très précis.

Les coûts

Le coût réel à l'Etat, c'est-à-dire la contribution de l'Etat qui ne sera pas remboursable par les cultivateurs, s'élèvera à environ $6 millions. Ce montant inclut l'absorption des désuétudes, 75% des frais d'aménagement foncier et les frais d'administration de ce projet. Ce montant devrait inclure aussi le différentiel entre les taux d'emprunt du marché et les taux spéciaux du Crédit Agricole.

Les investissements

Les investissements sont les déboursés immédiats de l'Etat qui sont remboursables par le cultivateur sur un certain nombre d'années. Ces investissements ont un effet direct sur la productivité de la ferme et, comme tels, ne viennent pas taxer anormalement sa rentabilité. Ces investissements, durant le Premier Plan, s'élèveraient à environ $50 millions. Ce montant inclut la valeur des fermes achetées servant à l'agrandissement (moins les désuétudes) et les nouveaux investissements pour amener l'ensemble de la structure de la ferme aux normes.

Déboursés totaux

Les déboursés totaux sont la somme des

investissements et des coûts. Ce montant total de $56 millions devra être déboursé entièrement par l'Etat durant la période 1967-1972.

Le tableau suivant donne la répartition des coûts et des investissements par zone. La zone D ne sera pas touchée par ce projet avant 1972, ou devra attendre les résultats de l'expérience des fermes-pilotes d'élevage de boeufs de boucherie et de moutons.

Fonds pour financer les opérations du Service Technique Agricole de l'ORD

Etant donné les fonctions précises de l'ORD pour ce projet, il est essentiel, si on veut lui donner une certaine souplesse d'action, si on veut éviter des retards administratifs, de lui accorder un fonds spécial pour ce projet.

Ce fonds devrait prévoir l'achat des fermes, les améliorations de la terre, des bâtiments et l'absorption des désuétudes (1).

Une fois la réorganisation de la ferme complétée, le cultivateur devra payer les coûts de cette réorganisation (moins les désuétudes et 75% des frais d'aménagement foncier). Cette somme sera alors financée par le Crédit Agricole (2). Ainsi,

---

(1) Il est possible de penser d'autres formules: par exemple, un fonds ne couvrant que les désuétudes et 75% de l'aménagement foncier, tout le reste étant financé directement par le Crédit Agricole.

(2) A ce moment le Crédit Agricole devra ajouter les investissements pour accroître le troupeau et améliorer la machinerie, car le Service Technique Agricole n'aura pas touché à ces deux items dans la réorganisation de la ferme.

TABLEAU 10 : Investissements et coûts de la normalisation de la structure de la ferme ($ - 1965).

1967-1972

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
	Achat des fermes servant à l'agrandissement	Désuétudes	Valeur utilitaire du capital en place ou valeur réalisable	Capital à ajouter	Aménagement foncier	Personnel technique	TOTAL 1+4+5+6
	$ millions	$ millions	$ millions	$ millions	$ millions	$000	$ millions
Zone A	5.0	1.5	3.5	21.5	1.20	—	
Zone B	3.8	1.2	2.6	14.1	0.65	—	
Zone C	5.0	1.3	3.7	3.7	0.45	—	
Zone D	—	—	—	—	—	—	
TOTAL	**13.8**	**4.0**	**9.8**	**39.3**	**2.30**	**500**	**55.9**

(1) (2) (3) Basé sur la valeur moyenne par zone des fermes ayant moins de 16 vaches en 1965. L'évaluation de cette valeur moyenne a été obtenue en réajustant les données du recensement (B.F.S., 1964) par certaines normes obtenues de l'Enquête Socio-Economique à Trois-Pistoles et Ste-Irène, document inédit B.A.E.Q., 1964.

(4) Différence entre valeur neuve d'une ferme à 2 unités (Section II, Programme 3, Modèle 4), et le capital récupérable sur les fermes actuelles, plus $5,000 par ferme à 1 U.T. touchée par G.T.A.

(5) Evalué à partir de la Carte d'Uutilisation des Sols, Mailloux, Dubé, Tardif. Du total des sols de classe 1, 2, 3 par zone, nous avons déterminé le % de sols de sous-classes C et D. Ce pourcentage a été appliqué à la superficie défrichée de sol 1, 2, 3 par zone. La valeur moyenne des travaux d'épierrement a été établie à $60./acre et la valeur moyenne des travaux de drainage et d'arrondissement des planches a été établie à $40./acre.

(6) 7 professionnels à $10,000 annuellement plus $2,000 de frais de voyage et 2 techniciens à $6,000 plus $2,000 de frais.

on peut prévoir que l'ORD récupérera les fonds versés pour la réorganisation des fermes (moins désuétudes et 75% de l'aménagement foncier), l'année suivant son intervention.

Du fait que d'année en année le Service Technique Agricole de l'ORD touchera de plus en plus de fermes, il faut prévoir qu'à chaque année on accroîtra le fonds, proportionnellement à l'accroissement du nombre de fermes touchées, par rapport à l'année précédente.

Pour la période 1968 à 1972, l'ORD devrait disposer d'un fonds d'environ $20 millions.

Suivant les modalités expliquées plus haut, ce fonds sera versé par tranche annuelle.

TABLEAU 11: FONDS DU SERVICE TECHNIQUE AGRICOLE DE L'ORD (1968-1972).

Année	Récupérable (achat des fermes + nouveaux investissements) (1)	Non récupérable (désuétude et 75% des frais d'aménagement foncier)	Total
	millions $	millions $	millions $
1968	3.3	.57	3.87
1969	4.0	1.26	5.26
1970	3.1	1.80	4.90
1971	3.1	2.35	5.45
TOTAL	13.5	5.98	19.48

(1) N'incluant pas machinerie et bétail

Un an après la fin de l'opération "normalisation des fermes" la partie récupérable du fonds sera retournée à l'Etat. Tout ce montant sera alors financé par le Crédit Agricole.

PROJET 5: Constitution de pâturages communautaires

Nous avons traité, dans les pages précédentes, des divers moyens d'accroître les dimensions d'une exploitation agricole, compte tenu du principal mode de tenure prévalant dans le territoire, soit le faire-valoir direct. Un autre moyen qui s'applique particulièrement aux fermes déjà bien équilibrées, c'est-à-dire situées à ou près des normes recommandées, est de constituer des prairies et des pâturages communautaires.

De nombreux exploitants répugnent à acheter des aliments du bétail autres que des grains, car cela équivaut, pour eux, à admettre publiquement que leur ferme ne donne pas tout le rendement qu'elle devrait. Dans ce contexte, le pâturage communautaire est une formule facilement acceptable par la plupart des cultivateurs, bien qu'il faille admettre qu'un tel pâturage ne peut augmenter le volume des opérations dans une proportion très considérable: il peut tout au plus accroître de 15% la production de la ferme. Si toutefois, on y ajoute une prairie communautaire, les possibilités s'élargissent considérablement car la prairie peut fournir à l'exploitant 30, 40 et même 50 tonnes de foin.

Il faut également envisager les effets secondaires d'une telle formule; deux aspects surtout sont à retenir:

- sur le plan technique, un pâturage bien exploité a des effets de démonstration, en ce sens qu'il indique aux cultivateurs tout ce qu'on peut en retirer, non seulement en production d'herbe, mais aussi en qualité d'animaux;

- sur le plan mode de tenure, les cultivateurs se familiarisent à l'exploitation en commun et s'ouvrent ainsi à des formes nouvelles d'exploitation.

Pour atteindre ces deux buts, le pâturage communautaire devra s'avérer supérieur aux pâturages ordinaires, tant par la charge animale supportée, que par l'état des animaux à leur sortie du pâturage. C'est pourquoi il faudra prévoir, dès le départ, un pâturage comprenant une prairie où le foin sera récolté par le syndicat (en tout ou en partie suivant les années) pour l'utiliser comme "soupape" dans le but de régulariser l'alimentation des sujets pendant toute la saison de croissance. Tout au moins, l'administration des pâturages communautaires devra acheter du foin à cette fin.

Il faudra aussi que l'organisme qui a mis sur pied un pâturage recrute des exploitants intéressés à cette formule et voit à ce que les facilités offertes par le pâturage soient toujours suffisantes pour répondre aux besoins.

La nécessité d'augmenter la production brute par homme, et, pour ce, d'agrandir rationnellement les exploitations agricoles, est à la base des pâturages communautaires. Les pâturages communautaires ont un rôle d'assouplissement, en ce sens qu'ils constituent un moyen de contourner le blocage résultant du refus, parfois bien légitimable en soi, de certains propriétaires-exploitants de céder leurs terres.

Le problème d'agrandissement, par regroupement de lots voisins, devient de plus en plus difficile à mesure que les unités préconisées dépassent une unité-travail, que l'étendue des diverses exploitations actuelles est moins grande et que l'on vise à une consolidation rapide des exploitations.

L'exécution des travaux de restructuration agraire doit aussi se situer dans le temps: la difficulté d'une synchronisation parfaite entre

la mise en place des terrains nécessaires et le besoin ou la capacité de chacun de s'agrandir exigent un volant de sécurité sur lequel on peut s'appuyer pour améliorer cette synchronisation.

A tous ces titres, le pâturage communautaire doit être associé étroitement à l'agrandissement des fermes et à l'aménagement foncier.

Si le pâturage communautaire présente beaucoup d'intérêt dans le contexte de la restructuration agraire, il est également la rationalisation d'un phénomène qui existe déjà et qui vraisemblablement existera encore, en dehors de l'hypothèse très admissible que la restructuration n'est plus un phénomène discontinu mais deviendra, de plus en plus, un processus. En effet, dans toute communauté assez vaste, on peut toujours compter un certain nombre d'exploitants qui pourraient, à un moment donné, mais non de façon permanente, accroître leur production grâce à une main-d'oeuvre plus productive, temporairement, ou encore auraient besoin, à cause d'insuccès occasionnels, d'une superficie supplémentaire, ou encore, par suite d'un surcroît temporaire de travail, auraient besoin de confier leurs animaux de remplacement en dehors de leurs fermes. Ces facteurs confèrent au pâturage communautaire un caractère d'utilité permanente.

Point extrêmement important, le recours au pâturage communautaire demande au cultivateur un minimum d'effort personnel et une décision simple et facile.

En plus de toutes les possibilités intrinsèques déjà énumérées, le pâturage communautaire peut devenir une magnifique façon d'utiliser les blocs isolés de sols agricoles défrichés que l'éloignement justifie peu de maintenir ouverts toute l'année et que les gens désertent volontiers à la première occasion.

A un degré moindre, il peut être aussi une façon d'occuper temporairement des sols à reboiser, l'opération de reboisement pouvant profiter de ce maintien en culture.

Définition

Des éléments élaborés plus haut, on peut formuler la définition suivante du pâturage communautaire.

Il s'agit d'un pâturage (ou d'une prairie) formé en majeure partie de blocs isolés de sols agricoles, ou temporairement de sols à reboiser, et exploité en vue de permettre aux cultivateurs d'accroître le plus facilement et le plus rapidement possible le volume de leurs opérations, en y recourant pour la paissance ou la production de foin. La priorité ira d'abord aux cultivateurs dont le recours au pâturage communautaire leur permettra d'atteindre la norme de superficie en culture, puis celle du nombre d'animaux, puis enfin celle de la production brute (exprimée en produits).

Place dans le Plan

La facilité relative de mettre en place des pâturages communautaires, en regard des autres opérations de restructuration agraire, incite à en faire la première tâche, chronologiquement, de l'aménagement foncier. Même s'il ne peut engendrer l'agrandissement de chaque ferme laitière qu'à raison de 15%, ou exceptionnellement un peu plus, théoriquement, le pâturage communautaire, pourrait accroître la production de toutes les fermes dans cette proportion. Il permettrait aussi à certaines gens, propriétaires de très petits lots qui abandonneraient volontiers l'agriculture s'ils pouvaient vendre leurs fermes, de libérer du terrain à l'intention de ceux qui veulent rester et aussi de réduire les frais de services publics pour tous les blocs isolés.

Bien que le reste de l'aménagement foncier soit axé sur les groupes de production et les syndicats de producteurs, tant pour la localisation que pour le rythme, les pâturages communautaires peuvent se former partout, sans nécessairement

attendre la formation des C.P.C.A., tout en accordant la priorité, s'il y a lieu, aux blocs rapprochés des C.P.C.A. déjà formés.

Localisation

Il est difficile de localiser exactement les pâturages communautaires, car l'un des principaux critères sera la disponibilité, en un bloc assez continu, d'une superficie atteignant au moins 300 acres, de préférence 600 acres (1).

Il est évident qu'il en faudra à la grandeur du territoire-pilote. On peut ainsi déterminer environ quelle superficie il faut d'abord viser à obtenir dans chaque sous-zone agricole. Les chiffres qui figurent au tableau (page 184) ont été obtenus de la façon suivante: sur une ferme laitière, pas plus de 15% de la superficie cultivée doit être consacrée aux sujets de remplacement; si tous ceux-ci

---

(1) Nous avons obtenu ce 15% en supposant que le pâturage communautaire garde les sujets de remplacement 150 jours par année, dont 90 jours complets d'alimentation sont fournis par la paissance, et 60 jours par le foin récolté sur la prairie communautaire, pour compléter les pâturages en périodes sèches ou froides où la pousse d'herbe n'est pas suffisante. L'utilisation efficace et rentable d'une presse à foin exige 90 acres à 2 tonnes de foin par acre. Pour avoir 90 acres de foin suivant la norme précédente, et en supposant que le pâturage ne rend que les deux tiers de la prairie, il faut donc 200 acres de pâturage et 90 acres de foin, soit le bloc que nous avons défini de 300 acres. Si nous revenons au principe qu'il vaut mieux avoir 2 hommes (v.g. ferme à 2 unités-travail) et qu'un homme peut s'occuper facilement (avec aide pour la fenaison) de 300 acres, dont 90 en foin, on obtient des blocs d'au moins 600 acres, pour 290 sujets d'un an et 255 de deux ans pendant 150 jours.

étaient confiés aux pâturages communautaires, il faudrait viser à obtenir 15% du terrain cultivé sous cette forme. Nous avons fait l'hypothèse que seulement la moitié des cultivateurs recourront aux pâturages communautaires, mais qu'ils ne lui confieront pas nécessairement tous leurs sujets; il convient donc d'abaisser cette proportion à 33% du cheptel animal, ce qui représente 5% du terrain cultivé de chaque sous-zone. Il a fallu augmenter ce pourcentage dans les zones où la production laitière cèdera la place à l'élevage, car le besoin sera plus grand du fait qu'on regroupera un plus grand nombre de petites fermes en des fermes d'élevage (dont l'étendue est assez grande).

Trois principaux critères devront servir à la localisation à l'intérieur de chaque sous-zone agricole.

- La possibilité de se procurer, à plus ou moins courte échéance, un bloc assez compact de 600 acres en culture de sol 2 ou l'équivalent en superficie (1).

- L'isolement de ces blocs: il vaut mieux utiliser des blocs isolés un peu à l'écart que de localiser le pâturage au milieu des parties habitées. Par ailleurs, il ne faudrait quand même pas les placer trop loin des concentrations de population, car même s'ils peuvent exempter la voirie d'hiver, il faudrait, cependant, que l'accès y soit assez facile l'été.

- La concentration des gens à l'intérieur du bloc: moins il y aura de gens à déplacer, mieux ce sera. L'organisme responsable de l'aménagement

---

(1) L'idée de blocs de 600 acres ne doit pas être prise à la lettre surtout lorsqu'on dépasse cette superficie. De fait, il sera bon que les 600 premières acres soient assez contiguës, pour former un noyau, au départ seulement.

TABLEAU 12 : Objectifs des superficies à consacrer en pâturages communautaires dans chaque sous-zone et coût prévu par acre et par sous-zone.

Sous-zone	Acres en p.c.	Coût par acre	Coût total
A-1	4200	125	525,000
A-2	1800	125	225,000
A-3	5400	125	675,000
A-4	600	75	45,000
A-5	1200	115	138,000
A-6	1200	90	108,000
A-7	3600	90	324,000
B-1	3600	125	450,000
B-2	3600	105	378,000
B-3	2400	90	216,000
B-4	1200	55	66,000
B-5	2400	75	180,000
C-1	1800	75	135,000
C-2	2400 x (2) 16%	65	156,000
C-3	1800 x (2) 9%	85	153,000
C-4	4200 x (2) 9%	75	315,000
C-5	900	90	81,000
D-1	3600 x (2) 9%	75	270,000
D-2	3600 x (2) 9%	75	270,000
Somme	**49,500**		**4,710,000**

x (2) Le pourcentage à consacrer au pâturage communautaire est plus élevé parce que certaines fermes à aménager sont plus grandes.

foncier, soit le Service Technique Agricole de l'ORD, devrait avoir comme première fonction, de créer et d'exploiter des pâturages communautaires de façon à offrir le plus tôt possible à tous les cultivateurs la possibilité d'agrandir leur exploitation de cette façon. Les autres centres de décision sont les mêmes que dans le Projet 4.

Période de mise en oeuvre:

1967 - 6 pâturages d'au moins 600 acres chacun dans 6 sous-zones.

1968 - 6 nouveaux pâturages d'au moins 600 acres chacun dans 6 autres sous-zones, plus l'agrandissement des six premiers.

1969 - 7 nouveaux pâturages d'au moins 600 acres chacun et l'agrandissement des autres déjà établis.

Période d'opération

A partir de 1970, on se rapprochera graduellement des objectifs établis dans le tableau précédent. Une fois les premiers blocs constitués, l'agrandissement ne se fera pas nécessairement par blocs contigus. Il sera facile d'utiliser ici et là des terres acquises pour fins d'agrandissement en attendant qu'elles soient aménagées, louées ou revendues.

Sources de financement

Au fonds prévu pour l'ORD, dans le projet (4) précédent, il faudrait ajouter environ $1.5 million pour constituer les (19) pâturages et prairies communautaires d'ici 1972. De ce montant, seule la valeur de la machinerie (environ $300,000) devrait

être considérée comme investissement.

Ce montant récupérable devrait être financé par le Crédit Agricole sur une période de 10 ans. Le reste du montant, soit $1.3 million, devrait être considéré comme un coût d'aménagement et, comme tel, être absorbé par l'Etat.

Pour ce qui est des frais d'opération (1) des pâturages et prairies communautaires, l'administration (2) devrait percevoir un loyer de chaque cultivateur utilisant le pâturage. Ce loyer serait fixé au prorata du nombre de tête de bétail envoyé sur le pâturage et devrait couvrir les frais d'opérations. De plus, le foin provenant des prairies communautaires devrait être vendu à un prix égal au coût de production du foin sur les fermes normalisées.

Coût des pâturages communautaires

Le coût est exprimé par acre pour un bloc groupant 600 acres actuellement en culture. Cela ne signifie pas que chaque bloc de 600 acres coûtera le prix indiqué mais que, dans l'ensemble de

---

(1) Les frais d'opération inclus: salaires des surveillants, opérations des machines, entretien des bâtiments, des machines et des clôtures, semences et engrais chimiques, frais de vétérinaires, insémination.

(2) Au début, soit pour une période d'un an ou deux, les pâturages et prairies communautaires devraient être administrés par le Service Technique Agricole de l'ORD. Par la suite les agronomes des G.P.G.A., en collaboration avec le MAC et le Service Technique Agricole, devraient voir à former des Syndicats spécialement conçus pour prendre en main l'administration de ces pâturages.

chaque sous-zone, on tendra à se rapprocher de cette norme.

Nous donnons le modèle du calcul d'un bloc formé à partir de 600 acres en culture dans la zone A-1: nous calculerons le prix pour les autres sous-zones de la même façon.

Le terrain cultivé est évalué en moyenne à $55.00 l'acre en culture. C'est le coût que nous fixons pour une acre aménagée en pâturage communautaire, à l'exclusion des frais de désuétude, des bâtisses et du coût des bâtiments et machines, qu'il faudra maintenir pour le pâturage formé par le regroupement de 600 acres actuellement en culture.

La ferme moyenne de la zone A-1 comprend 70 acres en culture sur un total de 100 acres défrichées. En principe, on ne récupérera que la moitié de la surface défrichée qui n'est pas en culture parce que la partie non récupérée correspond en gros à la surface à reboiser.

La valeur totale des investissements est de $20,000 en moyenne, soit $300 par acre en culture. Les fermes qui serviront au pâturage communautaire, de par les critères de localisation, seront en bas de la moyenne et nous avons choisi 50% de cette valeur moyenne de $300 comme point de départ. L'achat des fermes formant le bloc de 600 acres coûtera donc 600 x $150 = $90,000.

Sur ces fermes, les maisons et les bâtiments de deux fermes seront gardés pour loger les surveillants et abriter les machines et le foin.

Le bétail et les machines de toutes les fermes seront vendus; ils représentent 35% de tous les investissements, soit $31,500.

Le fonds de terre peut représenter 25% et les bâtisses 40%. Le fonds de terre représentera donc une valeur de $22,500 ÷ 600 acres en culture soit $37.50. Pour atteindre la valeur de

$55/acre en culture, on pourra faire des aménagements fonciers de $17.50/acre dont environ $3 pour les frais de clôture.

Les bâtiments, d'une valeur estimée de $36,000, tomberont en désuétude, sauf les meilleurs sur deux des huit fermes achetées; comme ce sont les meilleures bâtisses, on peut relever leur valeur à 40% au lieu de 25% (2 sur 8) soit $14,400. Il y aura donc désuétude d'une valeur de $21,600. Le sommaire des coûts s'établit comme suit:

Dépenses -	Achat	$90,000
	Aménagement (acres cultivées)	10,500
	Machinerie achetée pour l'ensemencement et la fenaison	9,000
	Aménagement de la moitié des acres défrichées non cultivées	
i.e.		
$\frac{600 \times 30}{70}$ =	260 acres ÷ 2 = 130 a. x $55 =	7,000
		$116,500
Recettes -	Somme récupérée des animaux et machines	$31,500
		$85,000

Investissements réels dans le pâturage

Terrain défriché mis en pâturage	$22,500
Aménagement 1- terre en culture	10,500
2- terre défrichée non cultivée	7,000
Machinerie (ensemencement et foin)	9,000
Bâtiments conservés	14,400
	$63,400

Désuétude (Bâtiments)	$21,600
pour 730 acres -	$85,000

Soit $115/acre de pâturage communautaire, i.e. 2 fois le prix moyen de l'acre en culture.

Il y aura toujours deux points à vérifier dans la pratique:

- la valeur d'une acre aménagée de pâturage, ici $55;

- le pourcentage des investissements actuels qui est récupérable, ici $31,500 i.e. 35%. Le recensement 1961 donne autour de 40%. Nous avons jugé qu'il était prudent de garder une certaine marge de sécurité.

Il en coûtera deux fois le prix moyen de l'acre en culture pour une acre de pâturage communautaire. Environ 25% de ce prix servira à payer des désuétudes. On peut aussi estimer que le coût de l'organisation et des transactions pourra augmenter le prix de l'acre des pâturages communautaires de 10%, soit près de $8,000.

Il en coûtera donc environ $90,000 en tout pour 730 acres de pâturage ($125 par acre) qui permettront à 45 cultivateurs d'augmenter la grosseur de leur entreprise de 15%. Il en coûtera donc $2,000 pour une unité de 25 vaches qui confiera 8 taures d'un an et 7 de deux ans au pâturage communautaire. Toutefois cet investissement servira, à tour de rôle, aux 45 cultivateurs qui en auront le plus besoin pour atteindre les normes de production établies. Il conviendra cependant d'imputer comme capital au pâturage communautaire le prix d'achat du terrain, des bâtiments conservés et de la machinerie seulement, soit en l'occurence $46,000.

Revenus escomptés

Les frais d'exploitation devront être payés par les usagers. Si on reprend la norme de

l'unité-travail, un bloc de 600 acres devrait permettre à chacun des 36 cultivateurs laitiers d'augmenter de 15% son revenu brut estimé à $8,500, soit $1,275. Somme toute, il obtiendra sur 103 acres le même revenu brut qu'un autre sur 120 acres, et augmentera aussi l'utilisation de la main-d'oeuvre et des machines déjà disponibles.

Le pâturage lui-même devrait produire en herbe l'équivalent de $40 l'acre soit $660 pour une ferme d'une unité-travail. Le décalage entre les deux chiffres provient de ce que le cultivateur pourra consacrer les 16.5 acres qu'il lui aurait fallu pour son stock de remplacement à la production de lait qui, dans son cas, était limitée par la surface disponible et qui donne un revenu brut plus élevé que celui possible de son stock de remplacement.

Un revenu impondérable, qu'on doit escompter également, est l'amélioration du développement des jeunes animaux confiés au pâturage communautaire.

Main-d'oeuvre

L'établissement demandera l'intervention du personnel de l'organisme responsable de l'aménagement foncier, du personnel du Crédit agricole pour l'évaluation et les transactions et du personnel du MAC pour conseiller l'aménagement et l'exploitation.

L'exploitation du pâturage communautaire devra être surveillée par l'organisme responsable de l'aménagement foncier et nécessitera, en outre, l'emploi, pendant 6 mois par année, de 2 surveillants par bloc de 600 acres.

PROJET D'ETABLISSEMENT DE 43 FERMES-PILOTES

Nous avons vu, dans les pages précédentes, les différentes fermes-normes qui sont recommandées dans chaque "zone agricole" du territoire. Nous proposons maintenant la constitution de 43 fermes-pilotes pour les raisons suivantes: confirmer la validité des normes établies, adapter ces normes dans le temps et vérifier la rentabilité de certaines productions.

Justification de ce projet

Il s'agit donc en premier lieu de confirmer la validité de certaines normes: tel que précisé dans l'introduction aux fermes-normes, de nombreuses statistiques ont servi dans l'élaboration des modèles. Dans la mesure du possible, nous avons adapté ces statistiques aux conditions particulières prévalant dans le territoire assigné; nous sommes donc convaincus que dans l'ensemble, les modèles recommandés sont valables. Il reste possible toutefois que, dans la pratique, quelques normes recommandées ne soient pas tout à fait exactes. C'est une première raison qui nous incite à préconiser la formation de fermes-pilotes.

Il faut aussi, en second lieu, adapter les normes dans le temps. Celles-ci sont établies en fonction de la situation qui prévaut en 1966, c'est-à-dire compte tenu de la technique actuelle.

Il est évident qu'il y aura encore des progrès technologiques qui permettront de nouveaux accroissements dans la productivité des divers facteurs de production; des changements marqués dans les prix des produits peuvent aussi perturber l'équilibre actuel de ces fermes-normes. Certes, l'émulation du travail de groupe, les conseils techniques fournis par l'agronome ou le technicien en charge de ces groupes et les incitations techniques,

mises en oeuvre par la Coopérative Régionale, constituent autant de facteurs qui vont permettre aux cultivateurs de s'adapter à ces nouvelles conditions technologiques.

Toutefois, quelques années s'écouleront avant que tous les cultivateurs jouissent pleinement de ces nouvelles structures: il ne faut donc pas surestimer, dans les premières années du Plan, les possibilités individuelles d'adaptation des cultivateurs. Pendant ces quelques années, les fermes-pilotes vont suppléer à l'initiative individuelle pour adapter les fermes aux nouvelles conditions techniques.

La démonstration de la rentabilité de certaines productions est la dernière raison qui nous incite à recommander la constitution de fermes-pilotes. Ceci s'applique aux producteurs de fraises, d'agneaux et de bovins de boucherie.

Nécessité d'une comptabilité

Pour vérifier, préciser et adapter les normes définies, il est absolument nécessaire que l'opérateur de la ferme-pilote tienne une comptabilité précise des diverses opérations: il serait souhaitable d'utiliser la méthodologie élaborée par le ministère de l'Agriculture pour les comptabilités analytiques; dans le but d'analyser rapidement les résultats, il serait peut-être avantageux d'utiliser une comptabilité électronique.

Il s'avère essentiel de déterminer, d'une façon précise, le coût de production selon les divers facteurs, et ceci non seulement pour une production donnée mais aussi pour différents modes de production et d'exploitation (foin vs ensilage, une unité-travail vs trois unités-travail).

Le coût de la main-d'oeuvre étant très important, les données doivent préciser le temps consacré aux diverses opérations sur la ferme. Ce

travail peut être exécuté par un technicien qui irait sur les fermes pour "minuter" les diverses opérations de la machinerie ou de l'opérateur. Ces données sont indispensables pour préciser la quantité de travail effectif de l'homme et de sa machinerie. En plus de l'opérateur, il faut un agronome en charge de cette expérience et des spécialistes du MAC pour suivre les techniques de production. Quelques techniciens pourront s'occuper des comptabilités d'une façon intensive et faire certaines vérifications de routine. Il serait souhaitable que ce personnel reçoive un entraînement spécial.

En ce qui a trait à l'opérateur, il faut de toute nécessité le motiver afin qu'il suive bien les directives et les techniques recommandées. Pour ce faire, on pourrait lui laisser le revenu net de la ferme et y ajouter en fonction de la bonne exécution du travail une allocation de $1,000 à $1,500 par année (boeuf de boucherie - $1,500 à $2,500). L'évaluation de son travail pourra être faite par le responsable et les spécialistes qui ont visité la ferme durant l'année.

Durée de l'expérience

Un minimum de cinq ans est prévu pour cette expérience. Par suite des travaux de mise en valeur, de réorganisation des unités et de formation du personnel, nous prévoyons qu'il faudra environ un an pour démarrer l'expérience. Après cinq ans d'opération, il est probable que les principaux résultats seront disponibles. Nous posséderons alors des données de base adaptées à la région, telles que le temps et la répartition des unités-travail et les heures effectives d'utilisation de la machinerie. Cette phase passée, la ferme-pilote sera peut-être moins nécessaire,et une autre formule pourra être utilisée. La formule selon laquelle un cultivateur, moyennant rémunération, accepte de tenir une comptabilité, aurait l'avantage de coûter moins cher et permettrait un échantillonnage plus grand.

Choix des fermes et localisation

Pour ces expériences, il est extrêmement important de choisir, autant que possible, des fermes déjà organisées qui sont à ou près des normes fixées dans les modèles. Ce qui permettrait d'accélérer l'organisation des fermes et, conséquemment, les résultats seraient disponibles plus rapidement.

Il importe que ces fermes soient typiques des sous-zones où elles sont sises: elles doivent bien représenter le climat et les sols de ces sous-zones. Il sera nécessaire de vérifier le climat au moyen d'une station météo installée près des fermes en question.

Forme juridique des fermes-pilotes

La forme juridique utilisée peut compromettre l'expérience si elle ne motive pas l'opérateur. Il s'agit de choisir, parmi les nombreuses formes possibles, celle qui est la plus susceptible d'inciter l'opérateur à appliquer les directives des responsables. Le mode de tenure à préconiser doit prévoir le congédiement d'un candidat qui s'est avéré prometteur au premier abord mais qui, dans la pratique, est inefficace. Dans ces conditions, il semble que la propriété immobilière (terre et bâtisse) devrait appartenir au MAC, soit au Crédit Agricole, soit au Service de vulgarisation; l'un ou l'autre de ces deux organismes en aurait la responsabilité. Le montant investi dans les biens fonciers sera récupéré lors de la revente de la ferme. Il y aura perte sur les améliorations qui y auront été faites. Le troupeau pourra appartenir à l'opérateur - s'il rencontre les normes exigées et si ce dernier est intéressé à en garder la propriété. La machinerie d'étable, qui est attachée aux fermes, doit être la propriété du MAC. Quant à la machinerie des champs, elle pourra appartenir à l'opérateur s'il rencontre les normes exigées.

Priorités

Dans une première phase, il faut donner priorité à la ferme d'élevage d'animaux de remplacement et aux fermes laitières. Pour ces dernières, il faut constituer des fermes à deux et trois unités-travail, car elles sont les plus urgentes, non seulement à cause des résultats attendus, mais aussi parce qu'elles peuvent être plus longues à organiser.

En ce qui concerne les autres fermes à organiser dans la première phase, il faudra diversifier le plus possible les productions (fermes laitières, fermes d'animaux de boucherie, etc) et les répartir le plus possible à travers tout le territoire.

Coût global de ce projet

Pour estimer le coût de ce projet, nous avons d'abord calculé les déboursés nécessaires durant la première année, c'est-à-dire durant la phase de mise en oeuvre. Ces déboursés initiaux comprennent l'achat des fermes, le coût des améliorations, la rétribution de l'opérateur pour son entraînement et les salaires et dépenses des employés du MAC pour le temps consacré à ce travail. Le total de ces montants constitue les investissements initiaux. Durant les cinq années suivantes, les coûts prévus sont ceux des salaires et dépenses des employés du MAC pour le temps consacré à l'expérience plus le coût de l'allocation aux opérateurs de fermes. Ces deux items additionnés constituent les coûts d'opération. A la fin de l'expérience, les fermes sont vendues et le montant ainsi retiré représente la valeur de récupération. Le tableau suivant fournit les montants des investissements initiaux, les coûts d'opération et le montant de la récupération pour chaque expérience. Durant la première année, les investissements initiaux sont estimés à $1,948,500, si on suppose que toutes les expériences commencent en même temps.

TABLEAU 13: ESTIMATION DU COUT GLOBAL D'ETABLISSEMENT DES FERMES-PILOTES

Type de production	Nombre de fermes	Investissements initiaux	Coûts d'opération	Récupération	Coût net
Elevage laitier	6	283,000	68,500	162,000	189,500
Lait	22	1,082,000	292,000	950,000	442,000
Animaux de boucherie	5	302,500	75,000	215,000	162,500
Agneaux	3	146,500	50,000	90,000	106,500
Pommes de terre	5	102,500	55,000	80,000	77,500
Fraises	2	32,000	39,500	22,000	49,500
TOTAUX	43	$1,948,500	$580,000	$1,519,000	$1,027,500

Les coûts d'opération, durant les années de l'expérience proprement dite, sont estimés à $580,000. La récupération, à la fin de l'expérience, est évaluée à $1,519,000, ce qui laisse un coût net, pour tout le projet lui-même, de $1,000,000 approximativement. Il faut ajouter à ces coûts l'intérêt sur l'argent, qui peut être évalué à environ $150,000 pour la durée du projet. Le coût net global s'élève à environ $1,150,000.

Ce projet global d'établissement de fermes-pilotes comprend les projets suivants: six fermes d'élevage laitier, 22 fermes laitières, cinq fermes de bétail de boucherie, trois fermes d'agneaux, cinq fermes de pommes de terre et deux fermes de fraises.

On verra, dans les pages suivantes, la nature exacte de ces divers projets.

PROJET 6: Implantation de fermes (6) d'élevage laitier.

Les vaches laitières, dans les meilleures zones agricoles, ne donnent pas 5,000 livres de lait par année en moyenne. Pour améliorer rapidement la qualité des vaches, nous recommandons d'élever, dans la région, les génisses achetées dans les meilleurs troupeaux de la province, pour ensuite les revendre aux cultivateurs du territoire quand celles-ci seront en gestation; et ce pour éviter la traite sur les fermes d'élevage.

En plus d'accroître rapidement le rendement des vaches laitières, cette formule permettra aux cultivateurs, possédant une ferme difficile à normaliser quant à la superficie, de garder plus de vaches laitières en ne produisant pas de bovins de remplacement.

C'est un lieu commun d'affirmer qu'un cultivateur n'est pas nécessairement un bon éleveur. La présente formule permettra de choisir de bons éleveurs et de les spécialiser.

Ces fermes doivent être localisées à la périphérie des principales zones laitières. Le tableau suivant indique la localisation des fermes d'élevage en fonction des sous-zones.

TABLEAU 14: NOMBRE DE FERMES D'ELEVAGE LAITIER DANS CHAQUE SOUS-ZONE

Nombre	Sous-zone
2	C-2
2	C-3
1	C-4
1	C-5

Coût de l'expérience

Dans ce projet, l'opérateur-gérant peut fournir sa machinerie de champs. Les autres facteurs de production doivent être possédés par le MAC. Nous procéderons dans les investissements, comme si tous les facteurs appartenaient au MAC.

a) Investissements initiaux

- Achat

Fonds de terre 400 acres à $30.00	$12,000
Bâtiments (un seul groupe)	2,000
Machinerie	2,000
Animaux (lère année - achat de génisses)	3,000
Total des achats	$19,000
6 fermes à $19,000 par ferme	$114,000

- Améliorations

Certaines améliorations des sols sont nécessaires à cause de l'abandon des lots et de la création d'une nouvelle rotation. Ce coût est estimé à $2,000 par ferme. Les bâtisses doivent être adaptées à cette nouvelle production à partir d'un groupe de bâtisses de fermes achetées. Le coût d'agrandissement et d'adaptation est estimé à $8,000. La machinerie achetée, en partie avec la ferme, doit être complétée par un achat estimé à $15,000 environ.

Le coût des améliorations par ferme est de $25,000 , ce qui totalise $150,000 pour les six fermes.

- Coût du personnel

Le coût d'entraînement de l'opérateur-gérant est environ $1,000 ; soit, pour les six fermes recommandées, un montant total de $6,000.

Au début, l'équipe du MAC, composée d'un agronome et d'un technicien, consacre environ la moitié de son temps pour son entraînement et l'organisation des fermes.

Coût (salaires-dépenses) agronome $12,000/an Technicien $8,000/an à mi-temps	$10,000
Coût total du personnel:	$16,000

- Frais divers

Les frais divers incluent les coûts, comme frais d'évaluation, frais légaux, etc. Ils sont estimés à $500 par ferme et $3,000 pour les six fermes.

Le coût total des investissements initiaux est le suivant:

Achat	$114,000
Améliorations	150,000
Coût du personnel	16,000
Frais divers	3,000
Total des investissements initiaux	$283,000

b) Coûts d'opération

Durant la période d'expérience de cinq ans, les seuls coûts sont ceux du personnel.

- Equipe du MAC

Les salaires et dépenses d'un agronome et technicien sont sur une base annuelle de:

Agronome	$12,000
Technicien	8,000
Total	$20,000

Ce personnel passera environ 1/3 de son temps à cette expérience, soit un coût annuel de $6,500. pour une période de cinq ans, ce qui totalise $32,500.

- Allocation à l'opérateur-gérant

L'allocation moyenne est environ $1,200 par année, ce qui représente $7,200 pour les six opérateurs. Pour une période de cinq ans, le coût total sera donc de $36,000. Le coût total des opérations s'élève ainsi à $68,000.

c) Valeur de récupération une fois l'expérience terminée

Cet élevage étant estimé très rentable, la valeur de récupération provenant de la vente des six fermes, après la cinquième année, devrait être assez élevée. Par contre, cette production est peu typique dans le territoire actuellement. Aussi, nous croyons que le montant de la récupération sera sensiblement égal au coût d'achat, soit environ $162,000.

Coût total:

Investissements initiaux	$283,000
Moins la récupération	$162,000
	$121,000
Plus coût du personnel	$ 68,500
Total	$189,500

d) Revenu

Le revenu de l'opérateur est estimé à $3,700 environ, plus l'allocation moyenne de $1200, ce qui fait un revenu total approximatif de $4,900.

PROJET 7: Implantation de fermes (22) laitières

La ferme laitière, constituant la base de l'agriculture du territoire-pilote, il est normal qu'elle exige plus de recherches. Sur 43 fermes-pilotes recommandées, les fermes laitières en accaparent donc 22.

Ces fermes laitières diffèrent selon le nombre d'unités-homme, selon leurs productions végétales et selon les méthodes de conservation de fourrages.

La localisation des différents modèles de fermes laitières est recommandée surtout en fonction des productions végétales possibles dans les zones, mais aussi pour permettre des comparaisons entre les sous-zones.

Le tableau suivant indique la localisation des différentes fermes-pilotes laitières dans les zones et les sous-zones.

Coût de l'expérience

Le coût de cette expérience, défrayée par le MAC, peut varier, car la formule recommandée permet à l'opérateur de posséder ses animaux et/ou sa machinerie de champs. De plus, la valeur de la maison n'est pas comprise dans ces chiffres.

TABLEAU 15: LOCALISATION DES DIFFERENTS MODELES DE FERMES DANS LES ZONES ET LES SOUS-ZONES.

Modèle	Nombre	Zones	Sous-zones
I	7	A	A-1, A-2, A-3, A-4, A-5, A-6, A-7
	2	B	B-2, B-5
II	2	B	B-4, B-5
	1	C	C-1
III	3	A	A-3, A-5, A-7
	1	B	B-4
IV	2	A	A-1, A-4
	1	B	B-3
V	2	A	A-2, A-6
	1	B	B-5

Les chiffres utilisés sont ceux des fermes-modèles en production laitière incluant le troupeau, la machinerie, les bâtiments de ferme et le fonds de terre.

a) Investissements initiaux

- Achat

Durant la première année, pour faire démarrer l'expérience, il faut acheter des unités complètes.

Le prix à l'acre du sol, très variable selon les sous-zones, est estimé en moyenne à $50.

TABLEAU 16: INVESTISSEMENTS POUR LE PROJET DES FERMES LAITIERES.

Modèle	Nombre	Terre	Bâtiments	Machinerie	Animaux	Total ferme	Total modèle
I	9	6,000	7,250	7,800	7,850	29,000	261,000
II	3	4,400	8,900	8,500	7,850	29,650	88,950
III	4	4,800	8,900	8,540	7,850	30,000	120,000
IV	3	14,000	11,400	11,700	15,600	52,700	158,100
V	3	21,660	21,750	18,670	23,550	85,630	256,000
TOTAL							884,840
COUT TOTAL D'ACHAT							885,000

- Amélioration

Afin de rendre les unités plus fonctionnelles, des améliorations seront nécessaires: agrandissement des bâtisses, drainage, épierrement, achat de machineries, etc. Ces améliorations sont estimées à $6,000 par ferme, en tenant compte que certaines unités sont plus grandes. La somme totale pour 22 fermes s'élève donc à $132,000.

- Coût du personnel

La formation de l'opérateur-gérant coûtera approximativement $1,000 durant l'année de mise en oeuvre; ce qui totalise $22,000 pour les 22 opérateurs.

Coût d'entraînement des opérateurs-gérants: $22,000

L'équipe, composée d'un agronome, de deux technologues et d'une secrétaire, coûtera:

Agronome (salaires - dépenses)	$12,000 /an
2 technologues (salaires - dépenses)	16,000 /an
Secrétaire - salaire	4,000 /an
	$32,000

Comme cette équipe travaillera à plein temps sur cette expérience, le coût sera de $32,000.

Le coût total du personnel sera comme suit:

Opérateurs-gérants	$22,000
Equipe du MAC	32,000
Total	$54,000

- Frais divers

Les frais divers incluent des coûts difficilement prévisibles tels que l'évaluation des fermes à acheter, les frais légaux, etc. Ces coûts sont estimés à $500 par ferme, soit un total pour les 22 fermes de $11,000.

Les investissements initiaux sont donc les suivants:

Achat des fermes	$907,000
Améliorations	132,000
Personnel	54,000
Frais divers	11,000
Investissements initiaux approximatifs	$1,100,000

b) Coûts d'opération

Durant les cinq années de l'expérience, les coûts seront ceux du travail des employés du MAC et de l'allocation à l'opérateur pour qu'il conduise à bien cette expérience.

- Employés du MAC (incluant dépenses)

1 Agronome - à plein temps	$12,000
1 secrétaire " "	4,000
2 technologues " "	16,000
Le coût annuel de l'équipe du MAC	$32,000
Le coût pour les cinq années sera d'environ	$160,000

- Allocation à l'opérateur

L'allocation à l'opérateur pourra varier entre $1,000 à $1,500, selon qu'il exécute bien ou non son travail. Un opérateur est prévu par ferme.

La moyenne d'allocation devrait être approximativement de $1,200 par opérateur, ce qui représente $26,400 annuellement. Le coût pour la période de cinq ans est de $132,000.

Durant les cinq années d'opération, les coûts d'opération seront d'environ:

Equipe du MAC	$160,000
Allocations	132,000
Total	$292,000

c) Récupération par la vente des fermes, une fois l'expérience terminée.

Après les cinq années d'opération, la revente des fermes devrait rapporter le prix initial payé pour ces fermes, soit $885,000 , plus la

moitié du coût des améliorations, soit $66,000.

Total de récupération (approximativement) $950,000.

Le coût total de l'expérience serait donc approximativement:
(1,100,000 - 950,000) + $292,000 : $442,000

d) Revenu

Les revenus de l'opérateur seront le profit de la ferme plus l'allocation moyenne de $1,200. Au minimum, l'addition des deux devrait fournir un revenu de $4,000 par année.

PROJET 8: Implantation de fermes (5) de bétail de boucherie.

La production de jeunes bouvillons de boucherie en vue de la vente pour un engraissement ultérieur n'existe à peu près pas dans le territoire-pilote.

Une expérience dans cet élevage (cow-calf operation) indiquera le degré de rentabilité de cette production et permettra de vérifier les possibilités d'absorption de celle-ci dans les régions "renommées" pour leur production céréalière.

Nous recommandons l'essai de cinq fermes de boucherie dans les sous-zones D-1 (2 fermes) et D-2 (3 fermes).

Les trois cents acres nécessaires à ce genre de ferme impliquent l'achat de plusieurs fermes pour former une seule unité. Dans cette zone, il y a des lots en partie cultivés mais non patentés. Il est probable qu'une unité d'une telle superficie en culture couvrira des lots patentés et non patentés actuellement. Si ces derniers lots ne sont pas occupés, ils pourront être sous l'égide

du service qui s'occupera de ces fermes. Les droits de ceux qui demeurent sur des lots non patentés devront être achetés. Enfin, les lots patentés devront aussi être achetés.

Il devient assez difficile, dans ces conditions, d'évaluer les investissements nécessités par la constitution d'une ferme. Pour simplifier le problème, nous procédons comme s'il s'agissait d'une vente pure et simple du fonds de terre cultivée.

Achat: Fonds de terre

300 acres cultivées à $30/acre:	$9,000
Bâtisses	2,000
Total	$11,000

Le coût d'achat des différentes bâtisses de ferme représente un montant assez élevé parce que l'organisation d'une telle ferme suppose la fusion de 8 à 10 fermes. Dans le présent cas, nous considérons que les seules bâtisses incluses dans le coût sont celles où réside l'opérateur; les autres bâtisses étant désuètes, le coût en serait absorbé en vertu de la loi ARDA.

a) Investissements initiaux

- Achat

L'organisation de cette ferme durant la première année coûtera:

Fonds de terre - bâtisses	$11,000
Machinerie	2,000
Animaux	21,000
Coût par ferme	34,000
Le coût total d'achat pour les cinq fermes:	$170,000

- Améliorations

Certaines améliorations au sol sont nécessaires par suite de l'état d'abandon de certains lots et de la nécessité de refaire la rotation en fonction de la nouvelle unité. Le coût estimé par ferme pour ce genre de travaux est de $2,000.

Un seul groupe de bâtisses de ferme étant acheté avec le terrain cultivé, il est nécessaire d'agrandir et de transformer les bâtisses. Ce coût est estimé à $8,000 par ferme.

A l'item machinerie, il sera nécessaire de faire l'acquisition d'une partie de l'outillage qui sera adapté aux nouvelles conditions de culture. Ce coût est estimé à $13,000.

Coût total des améliorations par ferme: $23,000.

Coût total pour les 5 fermes: $115,000

- Coût du personnel

Le personnel comprend l'opérateur-gérant et les fonctionnaires du MAC, un agronome et un technicien à temps partiel.

L'entraînement de l'opérateur-gérant est estimé à environ $1,000. Comme il y a cinq opérateurs-gérants, soit un par ferme, le coût est de $5,000.

Le personnel du MAC doit subir un entraînement et entreprendre immédiatement l'organisation des unités de fermes. En estimant que l'agronome aura un budget de $12,000 (salaires et dépenses) et le technologue de $8,000 et qu'ils consacrent à la ferme la moitié de leur temps, le coût s'établira alors à $10,000 environ.

Coût total du personnel: $15,000

- Frais divers

Les frais divers incluent des coûts difficilement prévisibles, tels que l'évaluation des fermes à acheter, frais légaux, etc. Ils sont estimés à $500 par ferme et $2,500 pour les cinq fermes.

Le total des investissements initiaux sera:

Achat	$170,000
Améliorations	115,000
Personnel	15,000
Frais divers	2,500
Total	302,500

b) Coûts d'opération

Le coût de l'allocation versée à l'opérateur-gérant est de $2,000/an pendant cinq ans, soit un total de $10,000 par ferme.

Le coût total pour les cinq fermes est de $50,000.

Les fonctionnaires du MAC qui travailleront à cette expérience y consacreront, après l'année d'organisation, environ $\frac{1}{4}$ de leur temps, ce qui représente un coût annuel de $5,000.

Le coût pour les cinq années est de $25,000. Total, coût d'opération: $75,000.

c) Récupération

Comme nous prévoyons a priori que cet élevage ne sera pas très rentable, la valeur minimum à retirer, à la fin de l'expérience, est la valeur des animaux et de la machinerie. Par ailleurs, cette ferme peut être transformée à peu de frais en ferme d'élevage d'agneaux ou en ferme d'élevage laitier, ce qui fournit une garantie de récupération

à peu près égale à ces deux genres de fermes.

Achat:	Fonds de terre et bâtisses	$11,000
	Machinerie	2,000
	Total	$13,000

Il faut ajouter, à cette valeur, le prix des animaux, moins le profit de l'opérateur($21,000 - $2,200) soit $19,800, plus la moitié environ du coût des améliorations, soit $11,500.

La récupération est de $43,300 par ferme et approximativement de $215,000 pour l'ensemble de ces fermes.

Coût total:

Investissements initiaux	$302,500
Moins la valeur de récupération	215,000
	87,500
Plus le coût d'opération pendant 5 ans	75,000
Le coût net sera approximativement de:	$162,500

d) Revenu à l'opérateur-gérant

Le revenu de l'opérateur s'élève à $2,200. A cette somme s'ajoute une allocation de $2,000 environ annuellement, soit un total de $4,200.

PROJET 9: Implantation de fermes (3) d'agneaux

Nous recommandons la création de trois fermes-pilotes qui seront localisées dans la même zone que le boeuf de boucherie, soit une ferme en

D-1 et 2 fermes en D-2.

Même si les techniques sont plus difficilement applicables dans la production d'agneaux qu'elles ne le sont avec le boeuf de boucherie, en courte période, il semble que cette dernière production ait une rentabilité plus faible pour l'exploitant.

Coût de l'expérience

Dans cette expérience, l'opérateur-gérant pourrait fournir lui-même la machinerie et les autres investissements le seraient par le MAC. Dans le présent projet, nous émettons l'hypothèse que l'unité complète appartient au MAC.

a) Investissements initiaux

- Achat

Fonds de terre - 300 acres cultivées à $30	$9,000
Bâtisses	2,000
Machinerie	2,000
Animaux	8,500
Total par ferme	21,000
3 fermes à $21,000	$63,000

- Améliorations

Les améliorations à apporter au sol, compte tenu de la nouvelle rotation à établir, sont estimées à $2,000 par ferme. Il est nécessaire d'agrandir et d'adapter les bâtisses, ce qui représente un coût approximatif de $8,000 par ferme. Pour adapter la machinerie aux nouveaux besoins de la ferme, il en coûtera environ $13,000.

Coût total des améliorations par ferme:	$23,000
Coût total des améliorations	$69,000

- Coût du personnel

Le coût d'entraînement de l'opérateur sera d'environ $1,000 par opérateur-gérant: soit pour les 3 fermes recommandées, un montant de $3,000.

L'équipe du MAC, composée d'un agronome et d'un technicien, consacrera la moitié de son temps à son propre entraînement et à l'organisation de ces fermes. Le choix de cette équipe constitue un problème très important, car les spécialistes expérimentés en ce domaine sont rares.

Le coût de cette équipe sera de $10,000 la première année (salaire - dépenses - agronome $12,000/an, technicien $8,000/an - les deux à mi-temps).

Le coût total du personnel est de $13,000.

- Frais divers

Ces frais incluent les frais d'évaluation, les frais légaux, etc. Ces frais sont estimés à $500 par ferme et à $1,500 pour les trois fermes recommandées.

Le coût total des investissements initiaux comprend donc:

Achat	$100,000
Améliorations	69,000
Personnel	13,000
Frais divers	1,500
Total des investissements initiaux	$183,500

b) Coûts d'opération

L'expérience devant durer cinq ans, les coûts durant cette période seront ceux du personnel.

Les salaires et les dépenses annuels de l'agronome et du technicien sont les mêmes que dans le projet précédent. Pendant la première année, le technicien devra passer tout son temps à cette expérience; les années suivantes, il pourra travailler à mi-temps. L'agronome devra consacrer, à cette expérience, le 1/3 de son temps.

Agronome:	$12,000/an - pendant 5 ans à 1/3 de son temps	$20,000
Technicien:	$8,000/an pendant un an	8,000
	à mi-temps - $4,000/an pendant 4 ans	16,000
Coût total		$44,000

L'allocation moyenne à l'opérateur-gérant est d'environ $1,200/an, soit $6,000 pour la période de cinq ans.

Le coût total d'opération sera approximativement $50,000.

c) Récupération

Le montant à retirer de la vente des fermes à la fin de l'expérience est estimé comme suit:

Prix d'acaht du fonds de terre	$9,000
Prix des bâtisses	2,000
Prix des machineries	2,000
Valeur des animaux	8,500
La moitié du coût des améliorations	11,500
	$33,000

A ce montant, il faut soustraire le profit réalisé par l'opérateur, soit $3,000, ce qui laisse, par ferme, une valeur de récupération

de $30,000, soit $90,000 pour les trois fermes.

Coût total:

Investissements initiaux	$183,500
Moins récupération	90,000
	93,500
Plus dépenses d'opération	50,000
Coût total net	143,500

d) Revenu

Le revenu anticipé de l'opérateur-gérant sera de $2,950 plus $1,200 d'allocation, soit un revenu total approximatif de $4,150.

PROJET 10: Implantation de fermes (5) de pommes de terre.

Certaines statistiques existent dans le territoire-pilote relativement à cette production; cependant, elles ne décrivent pas toujours les conditions du milieu et ne mentionnent que rarement les techniques utilisées. Il s'avère donc difficile de calculer un coût de production valable dans les sous-zones concernées. Les fermes-pilotes de pommes de terre combleront cette lacune et permettront, dans quelques années, de faire des recommandations précises quant aux techniques et aux différentes productions possibles de pommes de terre.

A cause des conditions bio-physiques différentes qui prévalent dans le territoire, nous recommandons d'instituer cinq fermes-pilotes localisées respectivement dans les sous-zones A-1 (2 fermes), A-2, A-3 et A-7. Une première ferme, en A-1, se spécialiserait en pommes de terre de semence, tandis que la seconde vendrait au moins une partie de sa production comme pommes de terre à croustille. Par ailleurs, les autres fermes devraient se spécialiser dans la pomme de terre de table.

a) Investissements initiaux

- Achat des fermes

Fonds de terre (100 acres cultivées - $60)	$6,000
Machinerie	7,500
Coût total achat	$13,500
Coût total pour les 5 fermes	$67,500

- Améliorations

Les coûts pour améliorer une ferme porteront sur les items suivants:

Une remise à machinerie	$ 2,500
Amélioration du sol	500
Achat de machinerie	2,000
Total	$ 5,000
Soit, pour les 5 fermes, un total de	$25,000

- Coût du personnel

Le coût d'entraînement pour les opérateurs-gérants sera peu élevé par suite de la bonne connaissance de cette production dans le milieu. Toutefois, une période d'entraînement est prévue pour familiariser les opérateurs avec la comptabilité. Avec les frais de déplacement nécessaires, ce coût ne devrait pas excéder $500 par opérateur, soit un total de $2,500 pour ce groupe.

Le personnel du MAC est bien entraîné dans cette production du moins au niveau des agronomes. La première année, ces fonctionnaires devront organiser les cinq fermes, ce qui nécessitera environ le quart de leur temps et coûtera approximativement $5,000. Le coût de tout ce personnel totalisera donc $7,500.

- Frais divers

Cet item inclut divers coûts difficilement prévisibles comme les frais légaux, les frais d'évaluation, etc. Ce montant est estimé à $500 par ferme, soit $2,500 pour les cinq fermes en question.

Le coût total des investissements initiaux est le suivant:

Achat	$ 67,500
Améliorations	25,000
Personnel	7,500
Frais divers	2,500
Total	$102,500

b) Coûts d'opération

Les coûts, durant les cinq années de la période d'opération sont les salaires et les dépenses des employés du MAC plus l'allocation aux opérateurs.

Les salaires et dépenses de l'agronome et du technicien sont de $20,000/an; ces derniers emploieront un quart de leur temps, soit $5,000/an, pour une période de cinq ans, ce qui totalise $25,000.

L'allocation à l'opérateur est de $1,200/an, soit $6,000 pour cinq opérateurs et $30,000 pour les cinq années.

Le coût total d'opération s'élève ainsi à $55,000.

c) Récupération

La vente des fermes, à la fin de l'expérience, devrait rapporter un montant égal au prix payé par la ferme, plus la moitié environ du coût des améliorations.

Vente de la ferme	$13,500
½ des améliorations	2,500
Total par ferme	$16,000
Total pour les 5 fermes	$80,000

Coût total:

Investissements initiaux	$102,500
Plus coût d'opération	55,000
	$157,500
Moins récupération	80,000
Coût de l'expérience	$ 77,500

d) Revenu

Le revenu de l'opérateur sera de $2,800 plus $1,200 d'allocation en moyenne, soit un total de $4,000.

PROJET 11: Implantation de fermes (2) de fraises

Cette production, sur le territoire, existe comme activité secondaire sur la ferme mixte et il est impossible de disposer de données certaines. Par ailleurs, la production de fraises pour la congélation n'existe pas sur le territoire. Dans le but de corriger ces lacunes, deux fermes-pilotes, en vue de produire des fraises pour la vente à l'état frais et congelé, sont recommandées dans le territoire-pilote.

Ces expériences se feront dans les sous-zones A-1 et A-7.

Coût du projet

Il comporte, en première phase, l'achat des deux fermes, le coût des améliorations, des salaires et des dépenses des employés du MAC affectés à ce travail et, enfin, des frais divers.

En deuxième phase ou phase d'opération, il y a les coûts du personnel, l'allocation à l'opérateur et les frais de transport du produit vers l'usine de congélation.

Enfin, l'expérience terminée, le MAC récupère une partie des investissements par la vente des fermes.

a) Investissements initiaux

- Achat de fermes

Fonds de terre 50 acres à $50	$ 2,500
Machinerie (excepté le système d'irrigation)	4,000
Total	$ 6,500
2 fermes à $6,500 chacune:	$ 13,000

- Améliorations

Les améliorations à ajouter à ces fermes en vue de les adapter à cette production sont les suivantes:

Remise à machinerie	$ 2,500
Améliorations au sol	500
Système d'irrigation	5,000
Total	$ 8,000

A cet item, le coût pour deux unités s'établit à $16,000.

- Coût du personnel

Les frais du personnel, dans cette production relativement facile au point de vue technique de production, seront limités. Durant la première phase, un seul agronome peut pourvoir aux différents problèmes posés par l'organisation de ces unités. Il consacrera au maximum un mois par ferme, ce qui représente un coût de $2,000.

- Frais divers

A l'item divers, sont inclus les frais d'évaluation, les frais légaux, etc. Ces frais sont estimés à $500 par ferme, soit un total de $1,000.

Les investissements initiaux sont donc les suivants:

Achat	$ 13,000
Améliorations	16,000
Personnel	2,000
Divers	1,000
Total	$ 32,000

b) Coûts d'opération

L'agronome, travaillant l'équivalent d'un mois par an par unité, coûtera au MAC $2,000, soit 1/6 de son salaire et de ses dépenses. Pour une période de cinq ans, le montant total sera de $10,000.

Les opérateurs de ferme recevront chacun en moyenne $1,200 par an, soit $6,000 pour les cinq ans. Les deux opérateurs coûteront en tout $12,000.

Le transport d'une partie de la production vers des usines de congélation sera absorbé par le MAC durant cette expérience. Les usines à poisson de Paspébiac et de Trois-Pistoles possèdent des chambres à congélation rapide et sont situées près des sites recommandés. Toutefois, sauf s'il y a des transformations importantes, du moins dans le cas de Trois-Pistoles, il semble impossible d'y congeler de la fraise actuellement. En se basant sur les taux de chemin de fer pour ce genre de produit, le coût maximum estimé pour l'expédition des 2/3 de la récolte à Québec, serait $1,500 par an dans le cas de Trois-Pistoles et de $2,000 par an dans le cas de Bonaventure. Le coût total estimé pendant cinq ans est de $17,500.

Les coûts d'opération sont donc les suivants:

Agronome	$ 10,000
Opérateurs	12,000
Transport	17,500
Total	$ 39,500

c) Récupération

Une fois l'expérience terminée, la vente des fermes rapportera un montant égal à la valeur actuelle des fermes, plus la moitié du coût des améliorations au fonds de terre et bâtisses, plus la valeur dépréciée des machineries achetées par le MAC.

Valeur des fermes	$ 13,000
Moitié du coût des améliorations au fonds de terre et bâtisses	3,000
Valeur dépréciée des machineries	6,000
	$ 22,000
Récupération totale après cinq ans d'expérience	$ 22,000

Coût total:

Investissements initiaux	$ 32,000
Moins la récupération lors de la vente des fermes	22,000
	$ 10,000
Plus le coût d'opération	40,000
	$ 50,000

d) Revenu

Le revenu de l'opérateur égale le revenu net tiré de la ferme, plus l'allocation moyenne payée à l'opérateur.

Revenu de ferme	$ 3,000
Allocation moyenne	1,200
Revenu total	$ 4,200

RECOMMANDATION 23: Le Crédit Agricole

Nous recommandons que la Société, l'Office du Crédit Agricole et les autres institutions de Crédit Agricole reconnaissent officiellement les Groupes de Production et de Gestion Agricoles (GPGA) et le Service Technique Agricole de l'ORD (STA).

- Que ces institutions de crédit synchronisent leurs actions sur l'intervention du STA. Cette synchronisation signifie, en premier lieu, qu'elles consultent le STA avant d'accorder quelque crédit que ce soit, tant à court, à moyen qu'à long terme; en second lieu, qu'elles financent (l'année suivant l'intervention du STA) les investissements (achat de fermes moins désuétudes, nouveaux investissements en bâtiment) faits par ce dernier. En plus, il faudra qu'elles financent les montants supplémentaires pour l'achat de bétail et de machinerie.

- Que ces institutions consultent les agronomes des GPGA sur les aptitudes des cultivateurs qui seront éventuellement propriétaires de fermes. Cette sélection étant faite, on devrait refuser tout crédit à long terme à ceux qui ne seront pas sélectionnés (1).

Nous recommandons que le crédit accordé soit un crédit global couvrant tous les besoins de capitaux de chacune des fermes. Ces besoins seront évalués par le STA en collaboration avec les institutions de crédit. Par exemple, si, pour normaliser une ferme, il faut acheter des terres, construire, réparer des bâtiments, acheter des animaux, de la machinerie, de l'équipement, les institutions ne devraient pas financer l'un ou l'autre de ces items à la demande du cultivateur, mais l'ensemble de ces besoins évalués par le STA.

---

(1) Cf. Section II, projet 3 du présent cahier.

- Que le minimum d'avoir-propre soit de 15% pour les cultivateurs de moins de 40 ans et de 15% à 25% pour ceux de 40 à 55 ans (ce taux augmentant avec l'âge et la diminution de la capacité de rembourser de l'individu).

Nous recommandons que les remboursements du capital ne commencent que l'année suivant la fin du stage du cultivateur dans le GPGA.

Nous recommandons aussi que le crédit ne soit disponible (sauf pour les fermes qui sont actuellement à la norme ou près de la norme) que pour les fermes à deux unités-travail, et plus, à plein temps quelle que soit la forme légale de propriété (incorporation sous la loi des compagnies ou sous la loi des associations coopératives).

Enfin, nous recommandons qu'on accélère les procédures administratives des institutions de crédit.

PROGRAMME 4: REGIONALISATION DU SECONDAIRE AGRICOLE

A- L'OBJECTIF A ATTEINDRE D'ICI 1972

Si l'on veut que les politiques énoncées plus haut trouvent, dans la région, une application optimale, il faudra sans délai viser l'objectif suivant: mettre sur pied, d'ici l'année 1972, une grande entreprise régionale dont les activités s'exerceront sur tout le Bas-St-Laurent et sur certains comtés de la Gaspésie (Gaspé-Nord, Bonaventure) et qui pourra atteindre un chiffre d'affaires de l'ordre de 25 millions de dollars.

Il est primordial, pour cette entreprise régionale dont les multiples installations physiques seront situées au centre des bassins laitiers et des concentrations agricoles, d'avoir une organisation administrative centralisée comprenant les départements suivants.

1- Le département de l'industrie laitière

L'industrie laitière constituera l'activité de base de cette Régionale. Car, en 1963, la vente des produits laitiers représentait près de 70% du chiffre d'affaires total fait par des entreprises du secondaire agricole grâce à la vente des produits de la ferme. Et cette part prise par les produits laitiers est appelée à s'accroître d'ici 1972. Une deuxième raison milite en faveur de l'importance prioritaire à donner au département de l'industrie laitière dans cette entreprise régionale. Ce sera principalement par ce département que sera assurée la majeure partie du revenu des cultivateurs; et c'est grâce à son efficacité que ce revenu pourra s'améliorer et croître.

Les activités laitières de la Régionale se caractériseront de la façon suivante:

-elle sera équipée pour recevoir le lait entier;

-elle produira une forte quantité de beurre et également du fromage;

-elle utilisera les sous-produits de ces productions pour fabriquer du lait en poudre et de la caséine.

Ces différentes opérations seront effectuées dans cinq usines, dont quatre pourront fonctionner en réseau. La localisation de ces usines sera la suivante: Trois-Pistoles, Mont-Joli, Amqui, une dans le comté de Témiscouata et une dernière dans le comté de Bonaventure (1).

Enfin, comme l'indique notre organigramme (2), le département de l'industrie laitière devra compter, outre la division centrale des usines, une division du contrôle de la production et de recherche, et une division des ventes. Comme il faut prévoir que le département de l'industrie laitière réalisera au-delà de 40% du chiffre d'affaires total de la Régionale, l'on imagine toute l'importance qu'il faudra donner à l'organisation et aux moyens d'action de cette division. Entre autres, elle devra pouvoir compter sur un budget de publicité, car c'est par ce moyen que se créeront le nom et le prestige de la Régionale.

---

(1) L'implantation de ces cinq usines devra se faire de façon parallèle à la fusion des 23 petites usines laitières qu'elles sont destinées à remplacer et qui opèrent encore en juin 1966.

(2) Cf. La Coopérative Régionale Agricole du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie, organigramme, Projet 12 du présent cahier.

Finalement, à cause surtout de l'évolution à prévoir de la technique du ramassage du lait (ramassage en vrac), il nous semble préférable de rattacher le transport laitier au département de l'industrie laitière de façon à donner à l'ensemble du département une autonomie d'action plus complète.

2- Le département d'approvisionnement des fermes

L'objectif que poursuivra ce département sera bien différent de celui que nous avons tracé au département de l'industrie laitière. Si la préoccupation fondamentale de ce dernier doit être de créer et d'accroître son marché, la préoccupation première du département d'approvisionnement des fermes sera différente. Celui-ci doit viser à diminuer les coûts des fournitures de fermes tout en gardant à ces fournitures la qualité requise par l'accroissement de la productivité de ces fermes.

Pour atteindre cet objectif, il est indispensable que ce département conquière la grande majorité du marché régional des fournitures de fermes. Et s'il atteint son objectif, son chiffre d'affaires sera le deuxième en importance, après celui du département laitier.

Comme l'indique l'organigramme, les activités de ce département peuvent se regrouper sous trois divisions administratives: division de la meunerie, division de la distribution et des ventes, division du transport.

A la division meunerie se rattacherait une seule usine (1) d'une capacité suffisante pour

---

(1) Cf. Recommandation 26, du présent cahier, Meuneries. Il est possible que l'étude d'implantation de meuneries que nous proposons (fusion de coopératives) rejette cette hypothèse d'une seule meunerie régionale et propose plutôt trois ou quatre meuneries d'une capacité moins grande.

approvisionner tout le marché régional et peut-être même un certain marché extérieur, au Nouveau-Brunswick ou au Lac-St-Jean (1).

La vente et la distribution des moulées seraient assumées par la division de la distribution et des ventes. Celle-ci écoulerait les moulées en même temps que les produits d'utilité professionnelle et la machinerie agricole.

Pour assurer la distribution sur le marché régional, cette division maintiendrait un réseau de comptoirs agricoles locaux situés dans les meilleurs points de vente. L'organisation de ces comptoirs est chose relativement facile dans le contexte actuel. On utiliserait des locaux loués à des S.C.A. (2) qui ont abandonné leurs activités de production et qui se sont transformés en Magasin Coop. Le service pourrait être assuré par le gérant du Magasin Coop, à frais réduits (3).

Quant à ses ventes à l'extérieur de la région, si la chose s'avère rentable, il suffira de retenir les services de quelques représentants extérieurs.

Enfin, une division du transport sera chargée des transports généraux de l'ensemble du département (moulées, produits d'utilité professionnelle, machinerie, etc), et assumera, de plus, le ramassage des animaux sur tout le territoire.

---

(1) L'implantation de cette ou de ces quelques meuneries implique que la Régionale entreprendra, de façon parallèle, la fusion de 15 meuneries coopératives et de 18 meuneries privées.

(2) Société coopérative agricole.

(3) Cf. plus loin, Projet 13, Fusion des Coopératives. Le Bureau d'Aménagement Coop, qui prépare un plan de régionalisation des Magasins Coop pour la région, serait favorable à cette forme d'organisation.

3- Le département d'abattage

Pour des raisons qui seront explicitées plus loin, nous ne pouvons proposer catégoriquement que l'abattoir régional soit rattaché à la Régionale et qu'il en forme un département. Cependant, le fait que la meunerie soit déjà rattachée à l'entreprise régionale suggère l'idée de lui rattacher l'abattoir également et de les organiser en une sorte de complexe industriel, sous une même direction. La puissance financière de la Régionale permettrait facilement, non seulement d'organiser ce complexe, mais d'y joindre des plans de production qui assureraient les arrivages à l'abattoir.(1).

4- Les services auxiliaires

A cause de la faible rentabilité actuelle de l'agriculture du territoire, le département des services auxiliaires doit prendre un caractère particulier. Il doit d'abord fournir à l'entreprise les services habituels, entretien et amélioration des bâtisses et des usines, garage central, service du personnel. Il devra surtout porter une attention toute spéciale au service d'Aide technique et financière aux opérations commerciales des fermes. Rappelons que la croissance de cette entreprise régionale est dépendante de l'augmentation de la productivité des fermes. C'est donc, pour elle, un placement rentable que de travailler à l'amélioration du rendement des fermes.

---

(1) Cf. Recommandation 25, Abattoir régional, du présent cahier.

B- LES ETAPES DE LA REALISATION

Si l'on veut que la régionalisation du secondaire agricole s'opère le plus rapidement possible, cette régionalisation doit se faire autour du secteur coopératif agricole. C'est dire qu'au départ, il faut appuyer la régionalisation sur la fusion d'un certain nombre des plus importantes coopératives agricoles financièrement saines et économiquement rentables,pour ensuite seconder cet embryon de coopérative régionale dans la réalisation des étapes ultérieures qui mèneront à l'objectif décrit plus haut.

1- Les raisons principales qui motivent cette façon de procéder

Du point de vue activités économiques, 78% du lait industriel produit dans la région, en 1963, était transformé par des installations coopératives. Seulement à fusionner les coopératives, le département de l'industrie laitière de la Régionale peut contrôler environ le même pourcentage du lait industriel de la région (1).

Ensuite, les SCA du territoire ont vendu aux cultivateurs en 1964-65 pour une valeur un peu supérieure à 7 millions en produits d'utilité professionnelle de toutes sortes, ce qui représente une proportion importante des ventes de ces produits.

---

(1) Au moment où nous écrivons ces lignes, la Crèmerie Desrosiers de Mont-Joli est devenue la propriété de la SCA de Bic, ce qui ajoute 10% au volume de lait industriel transformé par les SCA.

Ces mêmes coopératives écoulaient au-delà de 48% de tous les animaux mis en marché dans le territoire en 1963 (1) et environ le même pourcentage (47.7%) de tous les produits de la ferme était mis en marché par les SCA en 1960 (2). Et rien n'indique que cette tendance ne se soit maintenue depuis cette date.

Il est donc évident, que dans l'ensemble du territoire, les organismes coopératifs constituent le pivot sur lequel il faut appuyer toute politique de concentration économique en agriculture (3).

D'un point de vue stratégique, les coopératives agricoles offrent les meilleures chances de réussite à toute politique de concentration des activités économiques et d'intégration administrative au niveau du secondaire agricole.

Tout d'abord, le mouvement de concentration économique au sein du secteur coopératif agricole est déjà commencé depuis quelques années. Le nombre des SCA est passé de 73 à 61 entre 1960 et 1964; depuis lors, le mouvement de concentration s'est intensifié (4). De plus, à cause de l'état

---

(1) Cf. Esquisse du Plan, l'Agriculture, p. 172.

(2) Cf. Esquisse du Plan, l'Agriculture, p. 172 . Si l'on note qu'environ 30% des produits de la ferme sont mis en marché par les producteurs eux-mêmes, l'on voit l'importance des SCA en ce domaine.

(3) Si d'aucuns gardaient des doutes au sujet de cette évidence, il suffirait qu'ils évaluent l'importance des coopératives agricoles au niveau de chacun des comtés du territoire. Dans la majorité des comtés, cette importance est prépondérante.

(4) Cf. Atlas Régional, op. cit., Les Coopératives Agricoles, leur consolidation.

avancé de la dépréciation des investissements, une majorité des SCA devront trouver bientôt un moyen de consolider leurs opérations. Les coopératives sont de plus des entreprises qui se considèrent comme des organisations parentes. Obligées de consolider leurs opérations, elles se fusionnent plus volontiers à une autre coopérative qu'elles ne se vendent à une entreprise privée. Enfin, à cause du caractère multifonctionnel de leurs opérations (elles écoulent les produits des fermes, elles fournissent les cultivateurs en produits d'utilité professionnelle), elles se prêtent mieux à l'intégration administrative complète que l'on poursuit comme objectif. En pratique, au secteur laitier, la plus importante entreprise privée du territoire était en vente depuis quelques années. À la suite du dynamisme de la Coopérative du Bic, un embryon de régionale est maintenant constitué aux mains du secteur coopératif, par suite de l'achat de la Crèmerie Desrosiers par la Coopérative du Bic au mois de mai 1966.

2- Les étapes de la réalisation de cette Coopérative Régionale Agricole couvrant le Bas-St-Laurent et la Gaspésie devraient se dérouler en tenant compte des considérations suivantes.

La Régionale doit fusionner, avant 1972, toutes les coopératives agricoles qui, en 1966, transforment du lait ou de la crème, fabriquent des moulées, fournissent aux cultivateurs des produits d'utilité professionnelle (1).

Ces fusions ne peuvent évidemment pas toutes se faire en même temps. Aussi, la Régionale devra-t-elle établir les priorités suivantes.

---

(1) La programmation des fusions de coopératives sera établie dans notre Projet 13, **Fusion des Coopératives**.

D'abord viser à concentrer la majorité des départements laitiers des SCA avant 1970 (4 ans).

Si une usine laitière, appartenant à un entrepreneur privé désireux de vendre, répond aux mêmes critères (site, importance du volume), la Régionale devrait lui accorder la même priorité qu'à une SCA.

L'achat d'une coopérative ne doit pas se faire toujours sur la seule base du département laitier; étant donné l'objectif d'intégration complète que la Régionale doit poursuivre, celle-ci devra et pourra tenir compte de la situation financière et de la rentabilité économique de l'ensemble des opérations des SCA. Comme, le plus souvent, le département laitier permet à une Coopérative d'accuser des surplus d'opération qui aident au financement des opérations d'un autre département; comme, de plus, le département laitier occupe une place maîtresse dans la structure financière d'une coopérative agricole et qu'il est la source d'un achalandage qui contribue à la vente des produits d'utilité professionnelle, il se trouve qu'un certain nombre de coopératives n'ont pas intérêt à diviser leur entreprise pour se départir du seul département laitier. Dans ces cas, la Régionale devrait acheter ces SCA globalement (1), intégrer au plus tôt leurs activités laitières à son département de l'industrie laitière; poursuivre leurs autres activités économiques jusqu'à ce que son département d'approvisionnement des fermes soit prêt à les intégrer (avant 1972) (2).

---

(1) Les modalités d'achat (valeur aux livres, valeur du revenu escompté, valeur de l'avoir net) que nous recommandons seront exposées au Projet 13, Fusion de Coopératives Agricoles.

(2) La réalisation de ce programme présente de sérieuses difficultés. Aussi les administrateurs de la Régionale devront-ils s'assurer le maximum d'aide technique, comme nous le suggérons au Projet 12.

CONCLUSION

Le programme de régionalisation du secondaire agricole que nous venons de définir, nous a conduit, en somme, à élaborer dans le détail un des objectifs que les organes de planification devront poursuivre: la création, d'ici 1972, d'une grande entreprise régionale aux fonctions multiples et de type coopératif. La réalisation de cet objectif implique des étapes multiples et nécessitera que l'on entreprenne des actions concrètes. Les projets qui suivent, sur la fondation de la Coopérative Régionale Agricole du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie, sur la fusion des coopératives agricoles, sur l'implantation de cinq usines de transformation du lait, de même que les recommandations sur l'implantation d'un abattoir régional, sur la consolidation des meuneries et celles qui s'adressent aux institutions agricoles, définissent les principales de ces étapes et de ces actions concrètes.

PROJET 12: Fondation de la Coopérative Régionale Agricole du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie

1- Place dans le Plan

Il a été démontré plus haut, dans la description du programme de régionalisation du secondaire agricole, que, pour y réussir, il fallait dans un premier temps, procéder à la concentration des activités coopératives agricoles. Ce projet va expliciter la façon de procéder pour fonder la Régionale, les étapes à parcourir et les coûts impliqués par un tel projet.

2- Nature du projet

a) La fondation de la Coopérative Régionale

Pour que la concentration des activités coopératives se réalise dans un délai déterminé, il faut d'abord créer un consensus d'opinion parmi les coopérateurs autour de l'objectif de régionalisation; il faut ensuite déterminer l'équipe d'administrateurs qui deviendra le pôle de la régionalisation. Si cette équipe n'était pas constituée et si ce pôle de régionalisation n'était pas en place, il faudrait au préalable former un Comité de Régionalisation désigné par les administrateurs de coopératives et qui aurait charge de désigner cette équipe et de constituer ce pôle. Or, tel n'est plus le cas dans la région-pilote.

D'autre part, le consensus vis-à-vis la régionalisation existe actuellement dans la région. Les membres du Comité Consultatif Agricole du B.A.E.Q. ont affirmé catégoriquement, en avril 1966, leur désir, non seulement d'une régionalisation plus grande des entreprises du secondaire agricole, mais encore recommandaient-ils la formation d'une seule entreprise régionale, particulièrement dans le secteur laitier. D'autre part, les cartes du B.A.E.Q., sur la concentration des activités coopératives agricoles, entre 1961 et 1966, montrent cette tendance à la régionalisation (1). De plus, une équipe désireuse de réaliser la régionalisation des coopératives agricoles est à l'oeuvre depuis quelques années: c'est l'équipe des administrateurs et des officiers de la SCA de Bic. Leurs réalisations dans ce domaine sont telles qu'elles les désignent comme l'embryon de la Régionale Agricole du Bas St-Laurent et de la Gaspésie. En effet,

---

(1) Cf. Atlas régional, op. cit., La Concentration des Activités Coopératives Agricoles entre 1961-66.

cette entreprise s'est constituée par la fusion des coopératives de sept municipalités voisines; elle administre les deux usines laitières les plus importantes et les plus modernes du territoire, celle de Mont-Joli et celle de Trois-Pistoles (Toben); et depuis, au début de juin 1966, trois autres coopératives avaient accepté de lui fusionner leur département laitier. Nous en concluons que le pôle de la régionalisation des activités coopératives du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie est déjà en place et à l'oeuvre. C'est donc une première étape de franchie.

Que reste-t-il à faire pour seconder son action et lui donner toutes les chances de réussite?

Tout d'abord, il est urgent de procéder à l'animation sur tout le territoire des coopérateurs qui seront impliqués dans la régionalisation, car beaucoup des difficultés actuelles de la régionalisation proviennent du fait qu'on n'a pas mis toute l'attention voulue pour informer les SCA des projets que l'on élaborait pour elles.

Nous recommandons, étant donné que le consensus de régionalisation a rencontré des obstacles nouveaux attribuables au leadership que la SCA de Bic s'est donnée en ce domaine, que ce soit les deux fédérations diocésaines de l'U.C.C. plutôt que la Coopérative du Bic qui prennent l'initiative de l'animation du programme de régionalisation. Elles devraient se faire aider dans ce travail par le personnel du service technique de la Coopérative Fédérée (surtout de ses spécialistes de l'industrie laitière).

De façon à ce que ce travail soit le moins long et le plus efficace, nous suggérons ensuite que l'U.C.C. travaille conjointement avec deux organismes du territoire, nés dans le but de travailler à la régionalisation des coopératives agricoles. Pour la sous-région de Matane et Matapédia, il existe un Comité Permanent pour la Régionalisation, composé de représentants officiels des

SCA. Pour la sous-région de Rimouski, Rivière-du-Loup et Témiscouata, il existe le Comité Provisoire de Coopération Agricole, formé en décembre 1965 par la Coopérative Fédérée.

Cette structure d'animation aurait pour tâche d'étudier les modalités générales de la régionalisation et de la fusion des SCA qui sont proposées dans le Plan, et d'en informer les conseils d'administration de même que les assemblées générales des coopératives concernées.

La fondation officielle de la Coopérative Régionale devrait suivre de près les premières phases du travail d'animation, car il serait néfaste de laisser croire, qu'en pratique, les fusions proposées visent à faire disparaître des coopératives paroissiales au profit de l'entreprise du Bic.

Cette fondation officielle implique:

-que la Coopérative du Bic change son nom pour un autre nom qui suggère la régionalisation, comme par exemple, la Coopérative Régionale Agricole du Bas St-Laurent et de la Gaspésie;

-qu'elle détermine des sous-régions administratives à partir du critère de localisation des usines et des réseaux de ramassage;

-qu'elle s'incorpore de préférence sous la nouvelle loi des Associations Coopératives (bill 9) à cause des facilités plus grandes d'emprunt permises.

-qu'elle revise ses structures de participation et d'administration, ses structures de gestion et de fonctionnement dans le sens indiqué par le Programme de Régionalisation du secondaire (1). Pour ce faire, l'équipe actuelle du Bic

---

(1) Cf. Section II, Programme 4, Régionalisation du secondaire agricole dans le présent cahier.

devrait recourir à l'aide de la Coopérative Agricole de Granby. En même temps, il nous semble indispensable qu'une firme spécialisée dans l'étude des structures d'entreprises agricoles de cette envergure, prépare un plan d'organisation moderne et adéquate des structures administratives, de gestion et de fonctionnement de la Régionale, si l'on veut atteindre, de façon assurée, l'objectif de 1972. Ce plan d'organisation couvrirait non seulement les activités du secteur laitier mais également celles de tous les départements proposés par notre organigramme. De plus, cette firme devrait être chargée de surveiller l'application de ce plan d'organisation (1).

Les raisons qui motivent cette étude sont les suivantes:

-notre programme de régionalisation impose à la Coopérative de Bic une croissance accélérée. Il importe donc qu'elle soit très étroitement guidée pour y réussir. En effet, l'embryon de la Régionale qu'est le Bic va passer, en sept ans, d'un chiffre d'affaires de deux millions et demi de dollars (1964-1965) à un chiffre d'affaires d'environ 25 millions.

-une telle croissance implique des changements majeurs dans les méthodes administratives qu'il faudra prévoir au départ. De plus, il faudra donner à ces méthodes un caractère moderne et spécialisé de façon à ce qu'elles ne soient pas désuètes dans sept ans.

-enfin, la situation financière de la Coopérative Agricole du Bic s'avère délicate depuis les quatre dernières années. Elle n'offre donc pas

---

(1) Nous croyons qu'il est dans les attributions de l'ORD de financer une telle étude; de même certains frais encourus par l'animation relative à la fondation de la Régionale pourraient-ils être défrayés par l'ORD.

à la régionalisation toute la sécurité qu'il faut exiger (1). Aussi, nous semble-t-il indispensable de seconder son administration des conseils d'une firme spécialisée.

b) La structure coopérative de la Régionale du Bas St-Laurent et de la Gaspésie

Nous avons décrit plus haut tous les organes du fonctionnement de l'entreprise régionale agricole que nous proposons (2). Comme cette entreprise sera du type coopératif, il nous reste encore à définir la structure de ses organes de participation et d'administration et de ses organes de gestion.

1) Les organes de participation et d'administration

La Coopérative Régionale aura évidemment tous les organes obligatoirement prévus par la loi des associations coopératives (bill 9). Comme toute coopérative, la Régionale tiendra des assemblées générales; elle aura son Conseil d'Administration, lequel désignera un Comité Exécutif.

A ces structures de base, nous proposons les modifications suivantes:

-L'assemblée générale de la Coopérative Régionale devrait se composer de délégués issus des sous-régions administratives de cette Régionale.

---

(1) Cf. Section II, Projet 13, La fusion des Coopératives Agricoles, Tableau 17.

(2) Cf. Organigramme à la fin de ce projet.

Ces sous-régions devraient être déterminées de façon fonctionnelle, tenant compte des bassins laitiers, des usines laitières, des réseaux de communication qui mènent aux installations physiques de la Régionale. On en arriverait ainsi à cinq sous-régions d'importance inégale: Témiscouata, Trois-Pistoles, Mont-Joli, Amqui et Bonaventure.

Chaque année, les administrateurs de la Régionale tiendront des assemblées de sociétaires dans chacune de ces sous-régions afin de désigner les délégués à l'assemblée générale. Nous suggérons qu'un dixième (1/10) des sociétaires de chaque sous-région soient délégués à l'assemblée générale.

-Le Conseil d'Administration pourrait être composé du nombre maximum de représentants permis par la loi, soit 15 administrateurs. Il serait important que le Conseil d'Administration soit représentatif et qu'il tienne compte de l'importance respective de chacune des sous-régions. Ainsi, le Conseil d'Administration serait composé d'un nombre inégal de représentants pour chacune des sous-régions.

-Le Comité Exécutif sera composé de cinq membres désignés par le Conseil d'Administration.

-Nous suggérons au Conseil d'Administration de s'adjoindre <u>trois</u> comités consultatifs, dont la composition et les fonctions seront les suivantes.

Le Comité Technique: sa fonction principale sera la suivante: étant donné le rythme accéléré que va prendre la croissance de cette entreprise régionale, il est <u>indispensable</u> que l'Exécutif soit conseillé dans ses décisions par des avis expérimentés. Ce sera la fonction de ce comité que de regrouper des hommes capables de donner ces avis. Nous en suggérons la composition suivante: un officier de la Coopérative Agricole de Granby, capable de communiquer l'expérience de cette entreprise, dont

l'organisation laitière surtout est comparable à celle que l'on recherche ici; un officier de la Coopérative Fédérée de Québec pour conseiller la Régionale sur ses autres problèmes commerciaux; un représentant de la Firme de conseillers en administration qui aura préparé le plan d'organisation des structures administratives de la Régionale; un représentant d'ARDA pour surveiller l'utilisation des fonds prêtés par l'Etat.

Le Comité de Coopération: la Coopérative Régionale pourra compter entre 6,000 et 6,500 sociétaires. Informer ces sociétaires des activités de la Régionale, faire connaître l'opinion des sociétaires sur différentes mesures au Conseil d'Administration et aux officiers, maintenir chez les sociétaires le sentiment d'appartenance, le prestige de l'entreprise et la confiance envers la direction, susciter la participation démocratique, sont des problèmes d'importance majeure pour une organisation de cette envergure. L'expérience a montré que, pour y parvenir, il faut articuler, par des structures appropriées d'animation, la relation entre assemblées sous-régionales, assemblées générales de délégués, Conseil d'Administration et officier de la coopérative. Une telle structure a été mise à l'essai par la Coopérative Agricole de Granby et semble atteindre le but. Aussi, suggérons-nous qu'une structure semblable soit mise sur pied.

Le Comité de Coopération sera composé de cinq ou dix membres désignés par le Conseil d'Administration, avec mandat de prendre charge de l'animation dans leur sous-région respective. Selon la formule mise en pratique à Granby, chacun de ces membres sera secondé dans ce travail par 1/10 des meilleurs sociétaires de sa sous-région qu'il aura choisi comme <u>animateurs</u>. De plus, il recevra l'aide des techniciens au Service d'Action et de Formation Coopérative.

Le Comité Agricole: il y a encore deux ordres de problèmes qui concernent la Régionale et auxquels elle ne peut rester indifférente.

La réorganisation du primaire agricole la touche de près puisque sa croissance est liée à cette réorganisation. Ensuite, l'organisation syndicale pour la mise en marché (syndicats spécialisés de producteurs et plans conjoints) l'affecte étroitement par ses réglementations. Nous pensons que le Conseil d'Administration de la Régionale aura grand intérêt à former un Comité Agricole qui le conseille sur les deux ordres de problèmes mentionnés.

Le Comité Agricole serait formé de façon à jouer le rôle d'un comité d'entreprise, mettant les représentants d'intérêts divergents, soit le primaire agricole et ses organisations syndicales, en présence des intérêts du secondaire agricole et de la mise en marché.

On y trouverait donc des membres du Conseil d'Administration de la Régionale, des membres de l'U.C.C. et des syndicats spécialisés de producteurs de la région (1).

2) Les organes de gestion de la Coopérative Régionale

A part le rôle prépondérant que joue le secrétaire-général dans l'organisation de la participation coopérative, les organes de gestion de cette entreprise présentent les caractéristiques habituelles.

-Un gérant-général de qui relèvent les responsables de chacun des départements et à qui se rattachent également le trésorier et le secrétaire-général.

---

(1) Ce Comité Agricole pourrait agir comme comité sectoriel au Conseil de développement régional. Dans cette fonction, il serait secondé par les représentants du Service technique agricole de l'ORD et ceux de l'organe déconcentré du MAC.

-Du trésorier relève la division de la comptabilité à laquelle devrait être rattaché un service de contrôle des inventaires et des coûts. Du même département va relever la division de crédit.

-Enfin, le service d'action et de formation coopérative devrait être rattaché au secrétaire-général.

(Voir Organigramme: La Coopérative Agricole du Bas St-Laurent et de la Gaspésie, 1972)

PROJET 13: La fusion des Coopératives Agricoles du Bas St-Laurent et de la Gaspésie

1- Place dans le Plan

Le programme de régionalisation du secondaire agricole a établi que cette régionalisation doit s'appuyer, dans un premier temps, sur la concentration des activités coopératives. Or, cette concentration devra se réaliser par la fusion successive à la Coopérative Régionale des activités des coopératives agricoles locales et ce, en même temps que sont mises en place des grandes usines de transformation.

2- Nature du projet

Dans le projet qui suit, nous allons indiquer à la Coopérative Régionale, compte tenu des caractéristiques économiques et financières de toutes les coopératives agricoles encore en opération au début de 1966, quelles modalités de fusion elle devrait adopter pour respecter au mieux l'ensemble des opérations de chacune des coopératives impliquées.

LA COOPERATIVE REGIONALE AGRICOLE DU BAS ST-LAURENT ET DE LA GASPESIE, 1972

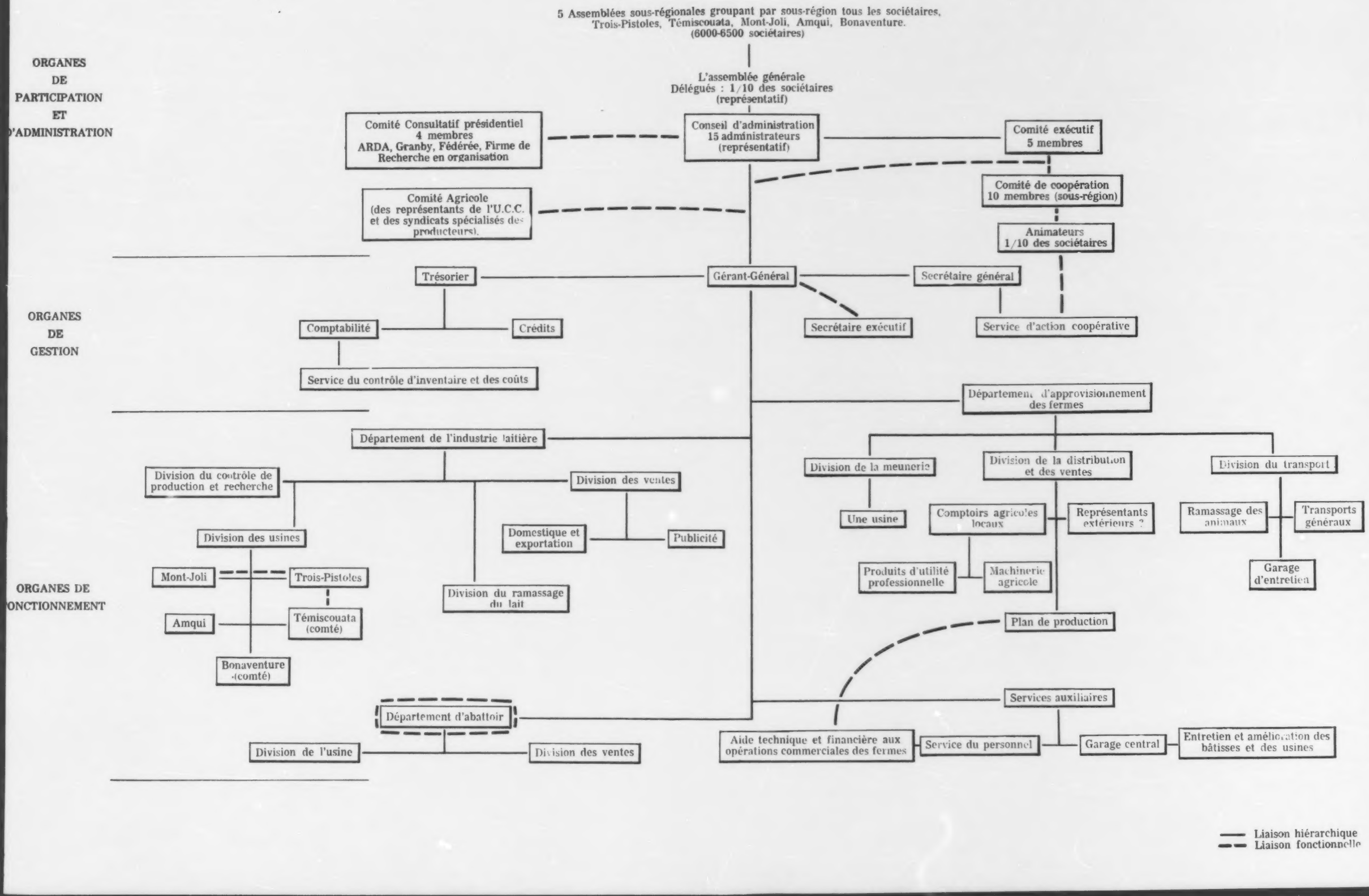

Nous allons ensuite suggérer aux coopératives, dont une partie seulement des activités seront fusionnées, une utilisation possible des immobilisations qui leur resteront. Enfin, à la suite de l'étude de plusieurs modalités d'achat (nos résultats sont présentés dans le tableau 19 qui suit), nous allons en suggérer une qui, selon nous, rendra au mieux justice à l'ensemble des coopératives fusionnées tout en respectant les exigences de rentabilité de la Régionale.

La méthode d'évaluation que nous avons utilisée est celle que l'on appelle communément la "méthode des ratios". Cette méthode consiste essentiellement à juger la situation économique ou financière d'une entreprise quelconque en établissant des rapports entre différents postes du bilan de ces entreprises. Le résultat de ces rapports est classifié à partir de critères établis par le comportement d'entreprises comparables. Le tableau 17 qui suit, énumère les rapports utilisés pour juger la situation économique, i.e. l'état de la rentabilité des coopératives et ceux utilisés pour évaluer leur situation financière. On y trouve également les critères qui ont servi à déterminer sept catégories dans lesquelles furent classées chacune des coopératives. Une dernière remarque s'impose. Les données utilisées furent tirées à la fois des rapports annuels du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation et des bilans de chacune des coopératives. Dans chacun des cas, nous avons jugé de la situation économique et financière d'une coopérative à un moment donné, soit à la fin de l'année financière 1964, compte tenu de la tendance de son comportement économique et financier durant les trois années précédentes, soit 1961-1962-1963. Les résultats de cette évaluation sont énoncés au tableau 18, colonnes (1) et (2).

Il en ressort, en résumé, que des 55 coopératives agricoles que nous avons analysées, 31 sont en situation économique non-rentable ou marginale; 25 sont financièrement mauvaises ou délicates; 18 d'entre elles sont à la fois financièrement mauvaises ou délicates et économiquement non-rentables ou

marginales. La survie de ces dernières ne saurait être longue et donc, la fusion est pour elles une mesure d'urgence. L'on aura sans doute remarqué que la SCA de Bic se trouve au nombre de ces dernières. Ce qui peut sembler contradictoire avec le fait que l'embryon de la Régionale se constitue autour d'elle. Cette contradiction devrait rendre plus impérative et plus urgente encore l'étude sur les structures administratives que nous avons recommandée précédemment.

En ce qui concerne les modalités de fusion de coopératives, nous avons poursuivi l'objectif de la fusion globale. C'est dire qu'en 1972, chacune des activités agricoles de SCA du territoire devraient être intégrées aux activités de la Régionale. Cependant, pour l'élaboration de notre plan de régionalisation, nous nous sommes heurtés à des difficultés pratiques qui nous empêchent de proposer la fusion globale pour toutes les SCA. Nous recommandons la fusion globale de 14 coopératives seulement, qui peuvent avoir parfois une seule activité, la beurrerie, et parfois des activités "mixtes". Dans le cas de 16 autres coopératives, nous devons nous restreindre pour le moment à recommander la fusion partielle de leur seul département de beurrerie. Nous avons dû nous résoudre à leur proposer cette solution d'abord, parce que la disparition de leur département de beurrerie ne semble pas devoir paralyser les opérations de leurs autres départements. Ensuite, parce qu'il serait prématuré de procéder à la fusion de leurs autres départements avant que l'étude des meuneries du territoire ne soit complétée; la meunerie étant, après la beurrerie, une activité de base des SCA.

Aussi, il nous faut recommander que l'ARDA commandite sans délai une étude d'implantation de meuneries modernes dans le territoire. Cette étude complèterait les travaux faits au B.A.E.Q. dans ce domaine et conduirait à la régionalisation complète de la grande majorité des activités coopératives, y compris la distribution des produits d'utilité professionnelle et le ramassage des animaux.

TABLEAU 17 : Les ratios et les critères utilisés dans l'évolution de la situation économique et financière des coopératives agricoles à fusionner.

CATEGORIES	RATIOS					
SITUATION ECONOMIQUE						
	$\frac{\text{Excédent de l'exercice}}{\text{Ventes consolidées}}$			$\frac{\text{Excédent de l'exercice}}{\text{Capital + réserves + excédent}}$		
1—Rentable très bon	Rapport > 2%			Rapport > 8%		
2—Rentable bon	2% ≥	Rapport > 1%		8% >	Rapport ≥ 6%	
3—Marginale	1% ≥	Rapport > 0%		6% >	Rapport ≥ 4%	
4—Non-rentable	Rapport < 0%			Rapport < 4%		
SITUATION FINANCIERE						
	$\frac{\text{Disponibilités}}{\text{Exigibilités}}$			$\frac{\text{Capital + réserve + excédent}}{\text{Exigibilités et emprunts}}$		$\frac{\text{Comptes à recevoir}}{\text{Ventes consolidées}}$
1—Saine	Rapport ≥ 1.5%			Rapport > 1		Rapport ≤ 10%
2—Délicate	1.5% >	Rapport > 1		1 >	Rapport > 0.75	20% ≥ Rapport > 10%
3—Mauvaise	Rapport < 1			Rapport < 0.75		Rapport > 20%

N.B.: Pour être classifiée dans une catégorie définissant leur situation économique et leur situation financière, chacune des coopératives a dû satisfaire simultanément à tous les ratios correspondants.

TABLEAU 18 : CARACTERISTIQUES FINANCIERES ET MODALITES DE FUSION DES SCA DU BAS ST-LAURENT ET DE LA GASPESIE (1965, début 1966).

RIVIERE-DU-LOUP	Rentabilité (1)	Situation financière (2)	MODALITES DE FUSION				
			Globale (3)	Partielle (4)	Utilisation des immobi-sations non-fusionnées (5)	Remarques (6)	Année de fusion (7)
1—SCA de L'Isle-Verte	N.R.	S.		√ (beurrerie)	Laisser opérer jus-qu'à fusion des meuneries		Beurrerie entre 1966-1968 E.M.
2—SCA de Rivière-du-Loup	N.R.	Ma			Laisser opérer.	Situation financière difficile	E.M.
3—SCA de St-An-tonin	R.B.	S.			Comptoir agricole Laisser opérer		EM
4—SCA de St Ar-sène	R.B.	S.		√ (beurrerie)	Laisser opérer en atten-lant les résultats de E.M.		Beurrerie entre 1966-1968 E.M.
5—SCA Beurrerie de St-Clément	M	Ma		√ (beurrerie)	Laisser opérer Comptoir agricole		Fusionnée en 1965
6—SCA Beurrerie de St-Cyprien	M	S	√		Comptoir agricole		Entre 1966 et 1968
7—SCA de St-Eloi	M	Ma			Laisser opérer. A intégrer au réseau de distribution		
8—SCA de Beurrerie de St-Epiphane	M	Ma	√		Fusionner le restant des installations à une autre SCA d'ici 1970		Entre 1966-1968
9—SCA de Ste-Françoise	RB	Ma			Convertir en mag. coop. & comptoir agricole		
10—SCA de St-Hubert	NR	S		√ (beurrerie)	Comptoir agricole est possible		Beurrerie Entre 1966-1968
11—SCA de St-Jean de Dieu Village	M	S	√ (beurrerie)				entre 1966-1968
12—SCA Beurrerie de St-Modeste	NR	S	Fermé 1965				
13—SCA de Trois-Pistoles	M	Ma		Beurrerie fut fusionnée en 1966	Laisser opérer jus-qu'à fusion des meuneries		EM

Légende :

— RTB : rentable très bon
— RB : rentable bon
— M : marginal
— NR : non-rentable
— S : sain
— D : délicat
— Ma : mauvais
— SO : sous observation
— EM : Etude sur la fusion des m euneries.

SOURCE : Analyse financière exécutée au B.A.E.Q.

Suite du tableau 18

TEMIS-COUATA	Rentabilité (1)	Situation financière (2)	MODALITES DE FUSION				
			Globale (3)	Partielle (4)	Utilisation des immobi-sations non-fusionnées (5)	Remarques (6)	Année de fusion (7)
1—SCA Beurrerie Notre-Dame-du-Lac	RB	S		√ (beurrerie)	Comptoir agricole à rattacher au magasin coop. local	Fusion prioritaire	Entre 1968-1970
2—SCA de St-Louis du Ha ! Ha !	RTB	S	√ (beurrerie) & P.U.P.		Un comptoir agricole offre peu de pos-sibilités de rentabilité		Entre 1968-1970
3—SCA de St-Michel de Squat-teck	NR	Ma	√ (beurrerie)				Entre 1968-1970
4—SCA de Ste-Rose-du-Dé-gelé	M	S		√ (beurrerie)	Convertir en magasin coop. & comptoir agricole	Développer l'épicerie	Entre 1968-1970
5—SCA de Sully	M	S	√ (beurrerie)				Entre 1968-1970
RIMOUSKI							
1—SCA des Hauteurs	M	Ma			Incendiée en 1966		
2—SCA St-Anaclet	RB	S		√ (beurrerie)	Laisser opérer		EM Beurrerie fusionnée 1965
3—SCA Ste-Cécile du Bic	M	Ma	Embryon de la Régionale				EM
4—SCA de St-Fabien	RTB	D	√		Comptoir agricole. Au moment de fusion des meuneries		EM
5—Synd. Coop. St-Fabien	RB	S	√				Avant 1968
6—SCA St-François-Xavier des Hauteurs	RB	D			Peut devenir comptoir agricole S.O.	Peu intéressant pour la Régionale : éloignement	Indéterminé
7—SCA de St-Ga-briel	RTB	S		√ (beurrerie)	Convertir en mag. coop. et comptoir agricole	Améliorerait situation économique	Avant 1968
8—SCA St-Mathieu	RTB	D			Convertir en mag. coop.		
9—SCA de St-Simon	RTB	S		(meunerie) √	Comptoir agricole	Au moment de la fusion des meuneries	EM

Suite du tableau 18

MATANE	Rentabilité (1)	Situation financière (2)	MODALITES DE FUSION				
			Globale (3)	Partielle (4)	Utilisation des immobilisations non-fusionnées (5)	Remarques (6)	Année de fusion (7)
1—SCA de Baie-des-Sables	NR	D			Laisser opérer		
2—SCA de Matane	NR	Ma		√ beurrerie	S.O.	Capitalisation forte	Indéterminé
3—SCA de Mont-Joli	NR	Ma			S.O.	Déficit financier grave	EM
4—SCA de St-Luc	NR	S	√				Avant 1968
5—SCA de St-Ulric	NR	D	√		Comptoir agricole possible	Au moment de la fusion des meuneries	EM
MATAPEDIA							
1—SCA d'Albertville	RTB	S		√ (beurrerie)	Convertir en mag. coop.		Avant 1970
2—SCA d'Amqui	NR	Ma	√		Rationaliser les services	Sans lait, difficultés financières croîtront	Avant 1967 Fusion prioritaire
3—Synd. Coop. de lait de Causapscal	RTB	S	√				Indéterminé
4—Synd. Coop. de Causapscal	RTB	S			Mag. coop. & comptoir agricole	Sera fusionné par la Régionale en 1970	
5—SCA de Lac-au-Saumon	NR	S			Convertir en mag. coop. & comptoir agricole	S.O. pour la régionalisation des mag. coop.	
6—SCA de Lac-Humqui	RB	D			Convertir en mag. coop. & comptoir agricole	S.O. pour la régionalisation des mag. coop.	
7—SCA de La Rédemption	RTB	S			Mag. coop. & comptoir agricole	Sera fusionné en 1970 par la Régionale Coop.	
8—Synd. Coop. de St-Damase	NR	Ma			Convertir en mag. coop. & comptoir agricole	S.O. pour la régionalisation des mag. coop.	
9—Synd. Agricole St-Léon-le-Grand	NR	S		√ (beurrerie)	Convertir en mag. coop. & comptoir agricole	Le mag. coop. sera fusionné par Régionale coop.	Avant 1965
10—Synd. C. St-Tharcisius	NR	S					Fusionné en 1965
11—SCA de Sayabec	NR	D		√ (beurrerie)	Convertir en mag. coop. & comptoir agricole	Développer l'épicerie si la meunerie est fusionnée	Depuis 1966 n'opère plus aucune activité

Suite du tableau 18

BONAVENTURE	Rentabilité (1)	Situation financière (2)	MODALITES DE FUSION				
			Globale (3)	Partielle (4)	Utilisation des immobilisations non-fusionnées (5)	Remarques (6)	Année de fusion (7)
1—SCA de Bonaventure	NR	Ma			Convertir en mag. coop. & comptoir agricole	Sera fusionnée à Régionale Coop. en 1968	
2—SCA Rég. Prod. lait Cté Bonaventure	RTB	S	√			Fusion prioritaire	Avant 1970
3—SCA de L'Alverne	NR	D			Fermée en 1965		
4—Synd. C. de L'Ascension	RB	D			Convertir en mag. coop. & comptoir agricole	Développer l'épicerie	
5—SCA Rég. Maria	RB	S		√ (beurrerie)	Comptoir à ratttacher au mag. coop. local	Excepté New-Richmond. Régionale Coop. 1967	Avant 1970
6—SCA St-Alexis Matapédia	M	S			Convertir en mag. coop. & comptoir agricole		
7—SCA Rég. St-Alexis Matapédia	NR	S		√ (beurrerie)	Ramassage des animaux à No 6 si possible	Surcapitalisée. Bâtisse S.O.	Avant 1970
8—SCA St-Charles Caplan	NR	S	√				Avant 1970
9—Magasin Coop. Fraternité Agricole de Caplan	—	—				Laisser opérer en attendant EM	EM
GASPE- NORD							
1—SCA Cap-Chat	NR	S			Fermée en 1965		
2—SCA Ste-Anne-des-Monts	M	D			Convertir en mag. coop. & comptoir agricole	Garder la beurrerie autonome	
GASPE-SUD							
1—SCA Cap-d'Espoir	RB	S				Laisser opérer autonome	

Si nous recommandons d'agir sans délai, c'est pour les raisons suivantes:

D'ici cinq ans, à la fin du projet de fusion laitière, plusieurs meuneries coopératives auront cessé d'opérer, ou bien leur situation financière se détériorera à cause du crédit qu'elles devront supporter.

Leurs clients et ceux d'autres meuneries coopératives seront passés chez des concurrents parce que la structure de financement qui existait dans les coopératives, grâce à leurs activités laitières, aura été démembrée. Ces clients, devenus sans attache pratique, se retrouveront sur un marché concurrentiel, ce qui diminuera l'achalandage de ces coopératives.

Finalement, dans les cas de fusion partielle de départements de beurreries et dans le cas de toutes les autres coopératives agricoles qui ne possèdent pas de beurrerie, nous avons proposé une utilisation possible de leurs investissements. Lorsque ces coopératives possédaient un département d'épicerie suffisamment important, ce fut le cas de 14 SCA, nous leur avons suggéré de s'incorporer comme Magasin Coop. Quant à la distribution et la vente des produits d'utilité professionnelle, nous proposons à la Régionale d'en organiser le réseau en maintenant dans certaines localités des comptoirs agricoles. Nous en proposons 25. A cette fin, elle utiliserait des immobilisations désormais inutilisées par les SCA. L'administration de ces comptoirs pourrait être faite par le personnel des Magasins Coop dans les localités où il s'en trouvera.

Rappelons encore une fois l'optique suivant laquelle il faudra procéder dans ces fusions. Toujours partir de l'embryon de Régionale constitué par la Coopérative du Bic et mettre la priorité sur la fusion des départements laitiers; tenir compte ensuite de ses exigences de rentabilité; tenir compte également de la qualité des patrons (1), et

---

(1) Voir Tableau 19, colonne (3).

du site de la SCA avant de procéder à une fusion. Ainsi, la fusion globale de la SCA d'Amqui nous semble prioritaire à toute autre fusion dans le comté de Matapédia. De même aussi la fusion partielle de la beurrerie de Notre-Dame-du-Lac, dans le comté de Témiscouata, et la fusion globale de la Régionale des producteurs de lait du comté de Bonaventure sont-elles prioritaires à toute autre fusion dans ces comtés. Il serait souhaitable que la fusion des départements laitiers des SCA des comtés de Rimouski, Rivière-du-Loup et Matane s'effectue avant la fin de 1968; que celle des SCA des autres comtés se complète avant la fin de 1970.

3- Modalité d'achat

La modalité d'achat la plus fréquemment utilisée dans les cas de fusion de coopératives est celle que l'on appelle l'achat à la valeur aux livres. Il s'agit en somme de la valeur des immobilisations telle qu'indiquée dans le bilan d'une entreprise. Nous allons, dans les pages qui suivent, discuter l'utilisation de cette valeur en l'appliquant aux SCA du territoire. En remplacement de cette modalité d'achat, nous allons en proposer une autre qui nous semble plus équitable et peut-être aussi plus efficace.

a) Discussion sur la méthode d'évaluation

L'achat à la valeur aux livres est souvent inacceptable pour certaines SCA dont la valeur des immobilisations est faible, mais dont les profits sont importants. Un exemple: la Coopérative de Lait de Causapscal (1).

---

(1) On en peut voir d'autres exemples au tableau 19 qui suit. Voir toutes les SCA que nous avons dû évaluer au revenu escompté.

Pour y remédier, l'achat à la valeur de l'avoir net (capital, réserves et excédents) est parfois un moyen de contourner cette première difficulté. Cette méthode implique que l'on poursuive les opérations de l'entreprise fusionnée. La différence est plutôt psychologique, car le prix offert étant plus élevé, il paraît plus attrayant. En termes de valeur, cette modalité revient souvent à la première. Par ailleurs, dans ces cas où la valeur aux livres est peu acceptable, la méthode du revenu escompté peut mieux rendre justice.

En effet, dans les neuf cas où nous avons appliqué cette méthode (1), la valeur que l'on établit est supérieure à la valeur aux livres des immobilisations laitières de ces coopératives. Cependant, l'application pratique de cette méthode est complexe. Elle exigerait que l'on ait recours à des évaluateurs et des comptables pour uniformiser les livres et déterminer la vie utile des immobilisations en cause. Enfin, si l'on applique les deux méthodes en même temps, revenu escompté et valeur aux livres, comme nous l'avons fait dans notre tableau 19, colonne "6", on en arrive à une grande variété, allant de $20 à $336 par $1,000 de chiffre d'affaires. Ces prix tiennent d'ailleurs mal compte du volume de lait en cause et de la qualité des patrons que l'on fusionne.

b) Nous recommandons plutôt la modalité d'achat suivante: que la Coopérative Régionale offre à toutes les SCA à fusionner, un prix uniforme de $60 par $1,000 de chiffre d'affaires en

---

(1) Voir tableau 19. A noter que les valeurs que nous établissons dans ce tableau sont théoriques. Elles sont relativement valables pour les buts que nous poursuivons. Elles ne devront jamais être utilisées comme prix de transaction.

TABLEAU 19 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES ET MODALITES D'ACHAT DES SCA A FUSIONNER ET QUI ONT UN DEPARTEMENT LAITIER (début 1966) : *

Rivière-du-Loup Noms des SCA	Nombre de patrons laitiers (1963)	Chiffre d'affaires total des beurreries (1964-65)	Chiffre d'affaires moyen par patron (Estime 1964-65)	MODALITES D'ACHAT		
				Valeur aux livres de beurrerie (1964)	Valeur du revenu escompté ** (5 ans x 8%)	Prix approximatif par $1,000 de chiffre d'affaires
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		($000)				
1—L'Isle-Verte	207	272	1,310	√ 14,600		53.7
4—St-Arsène	99	227	2,300	√ 5,000		22
5—St Clément	90	135	1,500	√ 15,000		110
6—St-Cyprien	95	113	1,190	√ 1,200		106
8— St-Epiphane	86	121	1,410	√ 2,500		20.6
10—St-Hubert	151	179	1,180		√ 18,300	102
11—St-Jean-de-Dieu	290	317	1,100	√ 17,900		66.5
Témiscouata						
1—N.-D.-du-Lac	398	383	965	√ 36,700		96
2—St-Louis du Ha ! Ha !	113	145	1,280	√ 10,000		69.5
3—St-Michel de Squatteck	168	141	830	√ 11,000		78
4—Ste-Rose-du-Dégelé	192	149	720	√ 8,300		55.7
5—Sully	127	135	1,060	√ 8,400		62
Rimouski						
2—St-Anaclet	74	99	1,340		√ 22,400 (5,600 capt.)***	227
5—St-Fabien	143	226	1,580		√ 14,000 (3,500 capt.)	62
7—St-Gabriel	129	122	950	√ 3,800		31

Source : Compilations faites au B.A.E.Q., les Rapports sur les Coopératives Agricoles du MAC et les Bilans des SCA du territoire.

* La colonne (3) est le résultat de la division de la colonne (2) par la colonne (1). La colonne (6) est le résultat de la division des colonnes (4) ou (5) par la colonne (2).

** Le taux de capitalisation (8%) comprend : le taux des fonds du gouvernement 6%, un taux de risque 1%, un taux de non-liquidité 1%. Une vie utile de 5 ans fut appliquée uniformément à toutes les coopératives évaluées par cette méthode.

*** L'excédent du revenu capitalisé a été réajusté dans chaque cas, compte tenu de la différence entre le prix moyen régional payé pour la crème en 1963 et le prix payé par chacune des SCA (calculé à partir des chèques aux producteurs)

TABLEAU 19 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES ET MODALITES D'ACHAT DES SCA A FUSIONNER ET QUI ONT UN DEPARTEMENT LAITIER (début 1966)

Matane Noms des SCA	Nombre de patrons laitiers (1963)	Chiffre d'affaires total des beurreries (1964-65)	Chiffre d'affaires moyen par patron (Estime 1964-65)	MODALITES D'ACHAT		
				Valeur aux livres de beurrerie (1964)	Valeur du revenu escompté (5 ans x 8%)	Prix approximatif par $1,000 de chiffre d'affaires
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		$000				
2—SCA de Matane	195	131	677	√ beurrerie 15,900		121
4—SCA de St-Luc	30	37	1,230	√ beurrerie 4,000		118
Matapédia						
1—Albertville	66	73	1,100		√ 7,000 (1.660 cap.)	96
2—Amqui	367	392	1,070	√ Acheter l'avoir net total 77,300		197
3—Synd. Coop. du lait de Causapscal	140	184	1,310		√ 57,700 (13.000 cap.)	314
9—St-Léon-le-Grand	159	212	1,330	√ 11,300		53.4
11—Sayabec	355	312	880	√ 29,000		93
Bonaventure						
2—Régionale des Prod. de lait Bonaventure	583	245	421		√ 53,700 (13,400 cap.)	219
5—Régionale de Maria	304	193	635		√ 20,000 (4,996 cap.)	104
7—Régionale de St-Alexis de Matapédia	183	145	792		√ 23,300 (5,800 cap.)	160
8—St-Charles de Caplan	171	94	550		√ 31,600 (7,400 cap.)	336

activités laitières (1) (déterminé sur la moyenne des trois dernières années d'opération). A cette recommandation générale, nous croyons bon de faire deux remarques.

La Coopérative Régionale pourra faire exception à ce prix uniforme dans le cas de SCA dont le volume laitier est important et nécessaire à la rentabilité de ses usines et dont nous avons recommandé la fusion comme prioritaire. Ceci s'applique aux SCA d'Amqui, de Notre-Dame-du-Lac, et à la Régionale laitière du comté de Bonaventure.

De plus, nous estimons que ce prix uniforme sera difficilement acceptable aux SCA du comté de Bonaventure. En effet, le prix que ces SCA ont payé, en 1963, pour la crème à leurs producteurs, est de beaucoup supérieur à la moyenne régionale. Si ceci est encore vrai au moment de la fusion, ces SCA n'accepteront probablement pas le prix de $60 et la régionalisation ne semblera pas offrir de gros avantages financiers aux producteurs.

Si cette alternative se présente, la Coopérative Régionale devra abandonner l'objectif d'intégration de toutes les activités laitières du territoire-pilote. La fusion des SCA de ce comté (1)

---

(1) Nous avons recommandé la fusion globale de certaines coopératives aux activités dites "mixtes" (tableau 18). C'est que nous avons jugé, dans ces cas, que l'activité laitière était indispensable au maintien de cette entreprise. Aussi, la Régionale devra-t-elle, dans ces quelques cas, faire en même temps une offre d'achat pour les autres activités de ces SCA, en plus de son offre pour leurs immobilisations laitières.

(2) Ceci fait exception de la Coopérative Régionale de St-Alexis de Matapédia qui se rattache naturellement au comté de Matapédia.

qui ne peut être différée, se réalisera peut-être plus facilement et avec autant d'avantages autour d'une administration autonome dans ce comté.

L'efficacité de cette modalité d'achat, nous l'avons établie dans le tableau 20 qui suit. Dans ce tableau, nous démontrons de façon statistique que le prix de $60 est celui dont l'efficacité marginale est la plus grande. En effet, au prix de $60, la Régionale pourra concentrer, dès l'immédiat, 47% du volume laitier transformé par les coopératives. En effet, ce 47% du volume laitier est transformé par des coopératives dont la valeur aux livres, ou la valeur du revenu escompté par $1,000 de chiffres d'affaires, est inférieure à $60. C'est donc dire que ces coopératives toucheraient un montant plus élevé en vendant à $60 du $1,000 de chiffre d'affaires qu'en vendant à la valeur aux livres. En payant $20 de plus par $1,000 de chiffre d'affaires, la Régionale ne gagnerait que 3% de plus sur le volume total.

En pratique, durant la période qui est allouée à la fusion (4 ans), en maintenant son offre de $60, la Régionale devrait concentrer 84% des activités laitières faites par les coopératives agricoles de la région et au prix total maximum de $258,000. Ce montant inclut la fusion de la Coopérative d'Amqui et celle de Notre-Dame-du-Lac à des conditions particulières. C'est que, durant cette période, on peut s'attendre à ce que les SCA de St-Clément, de St-Cyprien, de St-Michel de Squatteck, de St-Luc de Matane et d'Albertville acceptent de se fusionner au prix de $60 du mille dollars de chiffre d'affaires (1). La pression qui les poussera en ce sens pourra originer, soit de leurs

---

(1) Ces coopératives offriront des résistances à vendre à $60 du $1,000 du chiffre d'affaires car elles toucheraient plus en vendant à la valeur aux livres ou à la valeur du revenu escompté (voir tableau 19).

TABLEAU 20: POURCENTAGE DES SCA ACHETEES ET DEBOURSE IMPLIQUE POUR L'ACHAT DES SCA SELON LA METHODE D'UN PRIX FIXE PAYE PAR MILLE DOLLARS DE CHIFFRE D'AFFAIRES EN PRODUITS LAITIERS

Prix par $1,000 de chiffre d'affaires	Déboursé total($)	Différentiel en dollars	% du volume acheté	Différentiel en %
50	55,150		26.9	
60	115,560	60,410	47 (1)	20.1
70	134,820	19,260	47	0
80	165,360	30,540	50	3
90	255,150	89,790	69	19

(1) Ce pourcentage s'applique aux SCA qui opéraient encore au début de 1966 et fut calculé d'après leur chiffre d'affaires de l'année 1964. Depuis lors, quelques SCA fusionnèrent leur département laitier et la SCA de Sayabec a cessé d'opérer, ce qui contribue à augmenter ce pourcentage.

Source: Les données du tableau 19

difficultés financières, de leur faible rentabilité ou du désir des producteurs de passer au lait. Quelques-unes résisteront à cette offre telles que les SCA de St-Hubert, de St-Anaclet, le Syndicat Coopératif du Lait de Causapscal et les SCA du comté de Bonaventure. Elles vont constituer le 16% des activités laitières que notre offre ne pourra probablement pas fusionner.

c) Les coûts impliqués par la fusion

Le coût de $250,000 environ devrait être suffisant pour réaliser la fusion de 84% des activités laitières des SCA du territoire. Les cas de fusion complète, qui vont exiger des déboursés supplémentaires, de même que le 16% des activités laitières que l'offre de $60/1,000 chiffre d'affaires ne fusionnera pas, n'ont pas été considérés dans ce montant.

Le financement de ces déboursés va originer de trois sources: il y aura tout d'abord l'octroi statutaire du MAC donné à la fusion d'entreprises laitières. Ensuite, l'argent récupéré par la revente des immobilisations fusionnées. Enfin, le montant "résiduel" pourrait être absorbé par un octroi provenant des fonds ARDA. Ce mode de financement du "résiduel" a été proposé (1) au CPAR par l'Administration Provinciale ARDA. Une autre façon de financer ce résiduel serait que les coopérateurs l'absorbent. Ceci constituerait leur effort de régionalisation. A cette fin, nous suggérons à la Régionale d'adopter la modalité de paiement suivante: pour payer ce montant résiduel, elle pourrait offrir des parts sociales, ordinaires ou privilégiées de la Coopérative Régionale, à tous les sociétaires des coopératives fusionnées. D'une part, cette modalité n'impliquera aucune sortie

---

(1) A la suite des travaux du B.A.E.Q. dans le domaine de la régionalisation des activités du secondaire agricole, l'Administration Provinciale d'ARDA a décidé de donner priorité au programme de Régionalisation du Secondaire Agricole. Elle a présenté au CPAR un projet de régionalisation des usines de transformation du lait. Dans ce projet, on demande que l'item "résiduel" soit couvert en entier par un octroi à même les fonds ARDA. Selon ce projet, le montant maximum de cet octroi serait de $80,000.

d'argent, à la condition qu'aucune de ces parts ne soit payable avant quatre ans. D'autre part, comme les coopérateurs devront souscrire à la Régionale, dans la majorité des cas, une part d'une valeur supérieure à celle de leur part dans la SCA fusionnée, ceci permettra une certaine entrée de capital liquide.

PROJET 14: Régionalisation des usines de transformation du lait.

1- Nature

Ce projet consiste à mettre sur pied un réseau unifié (1) d'usines de transformation de lait industriel pour tout le territoire. Ce réseau serait sous une seule administration coopérative régionale. Ce réseau serait formé de 5 usines ou postes de réception, au lieu des 46 usines qui existaient en 1964.

a) Première usine

- Localisation

Cette usine est déjà existante; elle fut construite en 1965 à Rivière Trois-Pistoles.

La localisation est basée sur deux critères: un critère de minimisation des coûts de transport du lait, un critère de minimisation des approvisionnements en eau. Le premier critère laisse une certaine latitude sur le choix de l'emplacement de l'usine; Trois-Pistoles ou Isle-Verte. Le second critère suppose une étude technique des cours d'eau de ces deux municipalités: type de fond, débit à l'heure, régularité, etc. Ce second critère a fait décider de la localisation exacte: Rivière Trois-Pistoles.

---

(1) Il est possible que, dans le comté de Bonaventure, la réorganisation de la transformation du lait se fasse de façon autonome par rapport à la Régionale. Cf. Section II, Programme 4, p.225.

- Volume disponible

Cette usine, si la fusion des petites usines s'opère rapidement, a la possibilité de recevoir 100 à 120 millions de livres de lait ou équivalent, annuellement, dès les premières années. Par la suite, en respectant le programme de zonage des productions et le rythme prévu pour la réorganisation du primaire, elle devrait disposer en 1971 d'environ 250 millions de livres de lait et d'un maximum possible en 1977 d'environ 400 millions de livres.

- Type d'usine

Cette usine est organisée pour recevoir le lait et la crême. Elle pourra fabriquer du beurre, du lait en poudre (rouleau et "spray") de la caséine et, dès 1968, elle devrait commencer à fabriquer du fromage, dès le début, en faisant une sélection des producteurs. Cette usine est définitivement la plus importante; elle sera l'usine maîtresse dans le réseau et elle devrait fonctionner à l'année longue.

b) Seconde usine

- Localisation

Cette usine est en place depuis plusieurs années. Elle est située à Mont-Joli. Elle est déjà intégrée au noyau initial de la future Coopérative Régionale.

- Volume disponible

Cette usine a une capacité actuelle d'environ 50 millions de livres de lait annuellement. Elle pourrait recevoir rapidement, en concentrant tout le volume de sa zone, environ 70 millions de livres. En 1972, elle devrait recevoir 150 millions de livres de lait et en 1977 près de 325 millions.

- Type d'usine

Elle peut fabriquer du beurre, de la poudre ("spray" et rouleau) et de la caséine. Elle sera une usine d'appoint pour celle de Trois-Pistoles.

c) Troisième usine

- Localisation

Cette usine sera localisée à Amqui, le centre de la zone laitière Matapédia.

- Volume disponible

Cette zone est caractérisée par sa très forte concentration du volume de lait. En effet, en 1963, un volume d'environ 50 millions de livres de lait était concentré dans un rayon de 18 milles autour d'Amqui. Cette usine pourrait donc recevoir rapidement un volume de 50 millions de livres de lait (ou équivalent). Elle pourrait passer à 80 millions d'ici 1972 et à environ 160 à 170 millions en 1977.

- Type d'usine

Cette usine serait une usine d'appoint pour celles de Mont-Joli et Trois-Pistoles. Elle fabriquerait du beurre et de la poudre de lait ("spray" et rouleau).

d) Quatrième usine

- Localisation

Cette usine serait localisée dans le Témiscouata. Le critère "minimisation des coûts de transport" indiquerait que l'usine devrait être localisée à St-Louis du Ha! Ha!; il reste cependant à faire l'expertise des cours d'eau.

- Volume de lait

En 1963, il y avait environ 35 millions de livres de lait dans le Témiscouata. En respectant le zonage des productions et le rythme de développement du primaire, l'usine pourrait recevoir 50 à 60 millions en 1972 et environ 115 millions en 1977.

- Type d'usine

Cette usine serait une usine d'appoint pour celle de Trois-Pistoles. Elle pourrait fabriquer du beurre et du lait en poudre (rouleau ou petit "spray"). Au début, il serait sans doute préférable de ne fabriquer que du beurre avec la crème reçue, le lait entier et le lait écrémé étant envoyé à l'usine de Trois-Pistoles.

e) Usine de Bonaventure

(Cf. Recommandation 24 à la suite de ce projet).

2- Place dans le Plan

Ce projet est, pour plusieurs raisons, le plus important et de première priorité dans le programme de concentration des activités du Secondaire en Agriculture.

a) Importance

Il tire son importance de la valeur accrue qu'il va donner à chaque 100 lb. de lait produit dans le territoire (environ $1.00) et de l'importance même de la production laitière comme production agricole.

b) Priorité

C'est un projet prioritaire parce que d'abord, il doit répondre à un besoin urgent des fermes laitières en expansion. En effet, les cultivateurs dynamiques, qui ont une ferme laitière de taille raisonnable, ne sont plus intéressés à écrémer sur la ferme, mais veulent envoyer le lait entier. Or, il reste encore trois zones où les usines ne sont pas équipées pour recevoir le lait entier.

Il est prioritaire aussi parce que le nouveau prix de base, fixé par le gouvernement fédéral, et la montée rapide des plans conjoints vont obliger les usines à atteindre des niveaux d'efficacité et de productivité qui ne peuvent être atteints par les petites usines actuelles du territoire.

Il est prioritaire enfin, à cause de l'effet d'entraînement qu'il va avoir sur la fusion complète des activités secondaires du secteur agricole, à cause aussi de l'effet d'entraînement qu'il peut avoir sur la réorganisation du primaire.

3- Centres de décision impliqués

Les secteurs de décision impliqués dans ce projet sont:

a) Le gouvernement provincial

Ce centre de décision est le plus important. En effet, il peut, par sa politique statutaire d'aide financière aux fusions d'usines laitières et par les fonds ARDA, aider financièrement à l'achat, à la fusion et à la construction d'usines. Il peut aussi, par l'influence qu'ont les agronomes du MAC auprès des agriculteurs, favoriser ce mouvement de concentration.

b) La Fédérée

Etant donné que cette concentration doit s'opérer dans le mouvement coopératif, la Coopérative Fédérée est impliquée directement. Elle doit par l'entremise de ses spécialistes, diriger techniquement la mise sur pied des usines et de l'administration de ce réseau.

c) L'U.C.C.

A cause de l'influence prépondérante qu'a l'U.C.C. sur la classe agricole, à cause aussi de sa structure diocésaine qui peut lui permettre de former un comité régional pour ce projet, l'U.C.C. peut avoir une influence considérable sur la réalisation de ce projet.

d) La Régie des Marchés

Elle devra émettre des permis en conformité avec cette orientation.

e) Les coopératives locales et les usines privées

Les coopératives locales et les usines privées devraient accepter la possibilité de dialogue, qui leur sera offerte, par la mise sur pied d'un Comité régional, spécialement conçu pour diriger les fusions de Coopératives et les achats d'entreprises privées, afin d'aboutir à un réseau régional unifié.

4- Période de mise en oeuvre

a) Construction d'usines

Le cas de l'usine de Trois-Pistoles et de celle de Mont-Joli est réglé.

Pour ce qui est des trois autres usines, il faudrait, qu'au plus tard, à l'automne 1967, la construction de ces usines soit entreprise.

Amqui: la construction de cette usine devrait commencer au plus tard à l'automne 1966.

Témiscouata et Bonaventure: la construction de ces usines devrait commencer au plus tard à l'automne 1967. Elle pourrait commencer aussitôt que les études de localisation précises et de type d'usines seront terminées.

b) Fusion d'usines

La fusion complète de toutes les usines laitières devrait s'opérer durant le Premier Plan. Donc, au plus tard en 1972, toutes les usines devraient être fusionnées.

5- Investissements (1) pour la période de mise en oeuvre

Construction d'usines neuves et amélioration d'usines actuelles.

---

(1) Dans le projet soumis par l'Administration provinciale d'ARDA (cf. Section II, Projet 13) on demande que la construction ou la réfection d'usines laitières soit financée par le Gouvernement provincial avec un prêt à même les fonds ARDA. Les modalités indiquées sont les suivantes: 1) les gouvernements n'exigeraient le premier paiement sur le capital qu'au 1er avril '69; 2) le taux d'intérêt sur les prêts sera de 6% mais aucun intérêt ne sera chargé avant le 1er avril 1969; 3) les prêts seront pour une période de 15 ans, à compter du 1er avril 1969; 4) le gouvernement du Québec travaillera de concert avec le Service Technique Agricole du Bic pour l'obtention de l'aide financière ARDA et cette contribution, si obtenue, serait déductible du total des prêts. Nous nous en tenons ici à ces recommandations.

Ces investissements devront avoir une très grande souplesse à cause de l'énorme différence entre le potentiel et le volume actuel.

Trois-Pistoles

1ère phase: cette phase est déjà réalisée:	$433,340
2ième phase: en 1967: achat et installation d'un "spray"	$356,550

Mont-Joli

1ère phase: achat 1966 (déjà réalisé)	$500,000
2ième phase: 1967, achat et installation d'un nouveau "spray"	$200,000

Amqui

1ère phase: 1966, si l'on utilise des bâtiments actuels et de l'équipement usagé,	$165,000
si on construit une bâtisse neuve et si on achète de l'équipement neuf.	$400,000

Témiscouata

1ère phase: 1967, construction d'une usine	$200,000

Bonaventure

1ère phase: 1967, construction d'une usine pour le lait industriel	$200,000
Construction d'une usine de pasteurisation	$125,000
Total	$325,000
1ère phase: (en exlcuant ce qui est déjà réalisé et en prenant environ $280,000 pour Amqui)	$805,000
2ième phase:	$556,550

RECOMMANDATION 24: Transformation du lait dans Bonaventure, Gaspé-Sud

Etant donné que nous ne disposions pas encore des conclusions sur l'étude de la réorganisation des usines laitières dans Bonaventure et Gaspé-Sud, lors de la rédaction de l'Esquisse du Plan Agricole, (printemps 1965), nous n'avons pu consulter la population de ces comtés sur ce sujet. C'est pourquoi, ici dans le Plan, nous préférons faire une série de recommandations plutôt qu'un projet précis. Ces recommandations devront être soumises à la population concernée avant d'entreprendre toute action.

Concentration St-Alexis de Matapédia (1).

- Nous recommandons que la partie ouest du comté de Bonaventure soit considérée comme une concentration laitière indépendante du reste du comté de Bonaventure;

- que, jusqu'à ce que la majorité des cultivateurs de cette concentration livrent le lait entier plutôt que la crème, une beurrerie continue à opérer à St-Alexis. Cette beurrerie devrait être intégrée immédiatement à la coopérative régionale;

- qu'au moment où un nombre suffisamment grand de cultivateurs de cette zone laitière sera prêt à envoyer le lait entier plutôt que la crème, on organise un réseau de ramassage du lait entier greffé sur celui de l'usine d'Amqui.

Concentration Bonaventure

Etant donné les problèmes spécifiques aux comtés de Bonaventure, de Gaspé-Sud et de Gaspé-Nord, en ce qui a trait aux approvisionnements en lait nature, nous avons cru bon, pour cette sous-région, de faire des recommandations non seulement pour le lait industriel mais aussi pour le lait nature.

Nous recommandons:

- que les usines laitières actuelles de ces comtés se fusionnent à celle de Bonaventure;

---

(1) Cette concentration inclut les paroisses suivantes: Restigouche, Restigouche partie S.E. St-Alexis de Matapédia, St-Fidèle de Restigouche, St-François d'Assise, St-Laurent de Matapédia, L'Ascension de Patapédia, St-Conrad, Les Cantons Ronceveaux et Patapédia.

- que, dès 1967, on construise une usine de transformation du lait industriel à Bonaventure. Cette usine devrait, au point de départ, avoir une capacité d'environ 35 à 40 millions de livres de lait annuellement. Cette usine devrait pouvoir recevoir et transformer le lait entier et la crème.

Cette usine produira du beurre, du lait en poudre ("spray" ou rouleau, selon le volume de lait entier reçu).

Cette usine devrait être intégrée, sinon complètement, du moins en partie, au réseau de la Coopérative régionale. Cette intégration est nécessaire pour profiter du marché extérieur, des services de techniciens et d'animateurs, des achats massifs de matières autres que le lait de la Coopérative régionale.

- qu'à cette usine de lait industriel, on greffe, dès 1967, une usine de pasteurisation d'une capacité de 6,000 pintes par jour;

- que les producteurs de lait cru actuels soient intégrés dès 1967 à cette usine de pasteurisation. Un certain nombre parmi ceux-ci pourraient être distributeurs en même temps que producteurs;

- que l'usine de pasteurisation, située à Gaspé (Ascah Dairy), soit intégrée à l'usine de pasteurisation de Bonaventure (comme grossiste ou comme usine secondaire);

- pour éviter le problème de sélection des producteurs de lait nature, que le prix du lait soit déterminé selon la qualité indépendamment de son utilisation;

- pour minimiser le coût de la distribution, instaurer un système de courtiers qui maintiennent des dépôts réfrigérés et assurent la livraison;

- afin d'avoir une gamme complète de produits laitiers à offrir, que l'usine achète de l'extérieur les produits qu'il ne serait pas

économique de fabriquer et qu'elle s'assure de l'agence exclusive de ces produits.

RECOMMANDATION 25: Nous recommandons qu'un abattoir régional soit implanté dans le territoire.

Trois modes différents d'abattage prévalent pour la population animale du territoire à l'étude: environ 50% de tous les animaux sont expédiés à des abattoirs inspectés par le gouvernement fédéral, 30% à des abattoirs ou des boucheries sous juridiction provinciale et 20% sont abattus directement à la ferme, soit pour autoconsommation soit pour une vente subséquente (1). C'est la Coopérative Fédérée, avec l'aide des coopératives locales qui s'accapare la plus forte proportion des animaux du territoire-pilote (plus de 50%) pour les traiter dans son abattoir de Québec. Les compagnies Canada-Packers et Swift se partagent environ 45% des animaux commercialisés. Les abattages intrarégionaux sont surtout effectués dans des boutiques de boucherie: ainsi en 1966 dans le territoire, 52 boucheries exercent cette activité; de ce nombre, 40 ne respectent pas les exigences minima de salubrité, 8 font l'objet d'une surveillance restreinte de la part des vétérinaires du ministère de l'Agriculture du Québec et, seulement 4 jouissent d'une inspection totale et permanente. Une quantité limitée d'animaux est abattue par des commerçants-colporteurs et par des grossistes, qui achètent les animaux à la ferme, pour ensuite vendre les viandes directement de porte en porte ou aux boucheries: les statistiques du ministère de l'Agriculture identifient ainsi 16 colporteurs et 8 grossistes dans le territoire-pilote. En bref, 76 établissements

---

(1) CF. Ronald Clark: Un abattoir régional, document inédit, B.A.E.Q., 1966.

ou particuliers exercent des activités d'abattage: environ 95% de ces établissements abattent moins de dix têtes par semaine. Il est donc raisonnable de penser que la majorité sinon la totalité des abattoirs actuels atteignent difficilement un seuil minimum de rentabilité.

Finalement, les abattages à la ferme ne représentent que 20% des abattages totaux: c'est une pratique qui devrait disparaître; à cet égard, le ministère de la Santé du Québec projette d'instituer une nouvelle réglementation visant précisément à abolir le traitement des animaux à la ferme pour fins de vente.

Le système d'abattage actuel est donc inadéquat parce que, dans l'ensemble, les établissements qui traitent les animaux ne répondent absolument pas aux conditions les plus élémentaires de l'hygiène. Une concentration massive des activités s'impose pour assurer une certaine rentabilité et pour améliorer la salubrité des aliments.

Est-ce que la production animale du territoire-pilote ainsi que la consommation de viandes justifient une telle concentration des activités d'abattage? Il semble bien que oui! Ainsi, en 1961, la production totale d'animaux dans les comtés à l'étude s'élève à 128,234 unités-bétail (1); la consommation du territoire-pilote s'élève par ailleurs à 165,677 unités-bétail. Si on se base sur certaines données de référence, ces quantités justifient amplement la construction d'un abattoir de taille respectable. Il y a en outre de nombreux avantages à la construction d'un centre d'abattage important dans le territoire:

---

(1) Une unité-bétail égale 1 boeuf ou 2 porcs ou 2 veaux ou 2 moutons. Cet estimé demeure conservateur puisque la production de 1964 s'avère passablement plus élevée. Consulter pour plus de précisions l'annexe technique.

- une économie dans les coûts de transport: l'aide au transport du bétail pour parer à l'éloignement des producteurs du centre d'abattage n'aurait plus sa raison d'être: ceci représente un gain d'environ $150,000;

- une diminution de prix au consommateur: il est raisonnable de penser qu'une entreprise efficace, située près des principaux centres de consommation, contribuerait à diminuer sensiblement le prix des viandes dans le territoire;

- la création d'emplois: une entreprise qui traiterait 128,234 unités-bétail pourrait employer au-delà de 50 individus;

- une augmentation du revenu du cultivateur: par une diminution des frais d'exploitation consécutive à une baisse des coûts de transport - par une augmentation de leur revenu sous forme de dividendes, si l'exploitation de l'abattoir est peu coûteuse et si l'entreprise est à caractère coopératif - par une diminution du coût de certaines matières premières telles que les aliments pour bestiaux, les engrais, les fertilisants dans l'hypothèse où l'abattoir fabrique ces sous-produits;

- une contribution de l'agriculture à l'industrialisation du territoire;

- une diminution dans le prix de revient de certains produits;

- récupération de certains investissements en entrepôts frigorifiques;

- une amélioration des conditions d'hygiène - amélioration qui aura une incidence directe sur la qualité des viandes consommées.

Les quantités produites et consommées légitiment sans aucun doute des investissements importants dans un abattoir à caractère régional. Néanmoins, le caractère hautement compétitif de l'industrie des viandes tant à l'approvisionnement qu'à la distribution, la dispersion relative de la

production animale du territoire-pilote, le recrutement d'une main-d'oeuvre et d'un entrepreneur qualifiés, voilà autant de problèmes qu'il ne faut pas sous-évaluer dans l'élaboration d'un tel projet. Certes il y a toujours un élément de risque inéluctable dans tout projet industriel; ce risque est peut-être même plus accentué dans l'industrie des viandes que dans toutes autres industries. Il s'agit donc de le minimiser. Pour toutes ces raisons, il s'avère plus prudent de n'investir que modérément dans les premières années d'opération: l'accroissement de l'échelle des opérations ne devrait s'effectuer que graduellement.

Quel doit être le statut de l'entreprise? Service public administré par la municipalité, un abattoir coopératif, une entreprise à but lucratif, une société mixte à la fois publique et privée? Deux hypothèses doivent être retenues: soit que trois ou quatre industriels particulièrement dynamiques et possédant déjà des installations d'abattage se groupent pour former une compagnie; l'établissement le mieux situé et le plus susceptible d'être amélioré pourrait dès lors constituer le noyau d'un abattoir régional. Soit, encore que cet abattoir devienne un département supplémentaire de la nouvelle coopérative régionale. En ce qui concerne ce projet spécifique, nous croyons qu'il n'appartient pas au B.A.E.Q. de valoriser une hypothèse au détriment de l'autre.

RECOMMANDATION 26: Nous recommandons que le réseau actuel des meuneries soit consolidé et intégré à la coopérative régionale.

Les meuneries présentent sensiblement les mêmes problèmes que les autres entreprises de transformation du territoire-pilote: une prolifération d'entreprises dont l'échelle des opérations est très réduite et qui se concurrencent entre elles, une faible productivité des opérations qui a une incidence

directe sur les prix des moulées payés par le cultivateur. Ainsi, il existe actuellement, dans le territoire à l'étude, 33 usines de transformation des grains, dont 15 à caractère coopératif et 18 privé. Dix-neuf usines sont localisées dans la zone A, dont 7 dans la sous-zone A-1, 13 dans la zone B, 1 dans la zone C et aucune dans les zones D et E.

Pour assurer la rentabilité de ces entreprises et baisser les prix des moulées au niveau de la ferme, il s'avère essentiel de diminuer considérablement le nombre d'usines actuel et conséquemment d'accroître l'échelle des opérations. Pour différentes raisons mentionnées dans le programme à l'intérieur duquel cette recommandation spécifique s'inscrit, le B.A.E.Q. a opté pour une concentration des activités dans le cadre coopératif. Une telle option pose nécessairement de nombreux problèmes qu'il ne nous appartient pas de discuter ici; il semble toutefois que les entrepreneurs privés les plus importants seraient disposés à vendre leur entreprise, ce qui faciliterait grandement le processus de la concentration.

Le problème de la concentration se définit de la façon suivante: compte tenu du volume de moulées nécessaire à l'alimentation des animaux du territoire, il s'agit de déterminer le nombre optimal d'usines à implanter, la localisation de ces usines ainsi que les investissements requis pour en augmenter le niveau des opérations s'il y a lieu de le faire.

A priori, les hypothèses à retenir sont les suivantes:

- une seule entreprise reliée à la coopérative régionale qui approvisionne toutes les zones de production du territoire-pilote;

- une seule entreprise avec un ou plusieurs comptoirs administrés par la coopérative régionale;

- un nombre "x" de meuneries de même grosseur sous l'égide de la coopérative régionale;

- les moulées sont produites à St-Romuald pour ensuite être écoulées par des comptoirs situés à des endroits stratégiques; ceci pose toutefois le problème de la transformation des grains du territoire. Cette dernière hypothèse ne nous semble pas très plausible.

Sans avoir effectué une étude approfondie de la question (1), c'est la seconde hypothèse qui nous semble la plus plausible, la plus rationnelle, et ce, principalement à cause des économies inhérentes à la production à grande échelle et de la rareté relative d'administrateurs compétents.

Quelle devrait être la capacité de production de cette meunerie régionale? On estime qu'il y aura, en 1972, environ 99,000 vaches sur les fermes du territoire (2). Si on calcule une consommation moyenne de 1,200 livres par vache, la consommation de moulées totalise alors 59,400 tonnes. De plus, si on ajoute la consommation de moulées de porcs et de la volaille, dont nous limitons la production aux possibilités d'absorption du marché régional, la quantité totale de moulées consommées s'élève à environ 175,000 tonnes. Il est évident qu'un tel volume de moulées justifie amplement la constitution d'une meunerie à caractère régional. Compte tenu de l'importance relative des diverses

---

(1) Pour ce faire, il fallait une connaissance précise des zones de production (pour fins de localisation des meuneries), des hypothèses de production (pour la nature des moulées à produire) et de la quantité de production (pour en déduire le volume de moulées nécessaires). Ces diverses données constituant les principales conclusions du Plan agricole, il était difficile d'élaborer ce projet sans une connaissance préalable de ces conclusions.

(2) Cf. à la conclusion générale du présent chapitre.

zones de production, nous croyons que cette meunerie devrait être située, de préférence, sur le littoral entre Rivière-du-Loup et Matane, à proximité d'installations portuaires importantes. L'entreprise située entre ces deux points possédant déjà des investissements considérables dans la transformation des grains, pourrait constituer le noyau d'une future meunerie régionale. Les meuneries, actuellement situées à l'extérieur du rayon d'action maximum de cette entreprise régionale, deviendraient des comptoirs administrés par celle-ci. Dans ces comptoirs, il y aurait entreposage des principaux grains et une capitalisation en machinerie suffisante pour moudre les grains du cultivateur.

Recommandations aux institutions agricoles

Introduction

Dans le programme de régionalisation du secondaire, nous avons proposé aux dirigeants des coopératives agricoles de la région de profiter des changements majeurs que la régionalisation leur impose, pour opérer des réformes au niveau de la structure de participation coopérative et pour reformuler leurs relations avec le syndicalisme agricole régional. Ainsi, avons-nous proposé d'établir deux niveaux de participation à la Régionale, le niveau sous-régional et le niveau régional. Afin d'articuler cette structure de participation, nous pensons qu'un comité de coopération doit être créé et qu'un personnel permanent doit lui être rattaché. De même le comité Agricole de la Régionale définit le lieu où doit se faire la consultation entre le primaire et le secondaire agricole, en même temps est défini un mécanisme de coordination entre la coopérative et l'UCC régionale.

Enfin, au passage, nous avons souligné tout l'intérêt présenté par la formule nouvelle des plans conjoints de producteurs, pour l'amélioration de leur revenu et la sécurité de leurs opérations commerciales.

Nous croyons maintenant nécessaire de dégager, dans les six recommandations qui suivent, les implications régionales et provinciales de ces propositions, de même que les changements principaux de conceptions et d'attitudes vis-à-vis l'organisation sociale de l'agriculture qu'elles nécessiteront.

1- Les coopératives agricoles

RECOMMANDATION 27: Nous recommandons que la coopérative agricole se donne une structure autonome de développement et d'organisation coopérative.

L'implantation des coopératives agricoles dans le territoire s'est faite sous la tutelle de trois groupes principaux de promoteurs: le clergé, les agronomes du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation et l'UCC diocésaine (1).

Ces trois groupes ont généralement trouvé dans la coopérative, chacun à leur façon et selon les besoins de leurs institutions respectives, le caractère de mouvement d'action sociale de la coopérative, considérant en pratique comme secondaires, ses aspects économiques (2).

---

(1) Cf. Monic Bélec, Les coopératives agricoles du Bas St-Laurent et de la Gaspésie, BAEQ 1965. Paul Bélec et Jacques Fortier, Recherche sur les coopératives du territoire-pilote, BAEQ 1965.

(2) Cf. Cl. Vienney, Vers une analyse économique du secteur coopératif, Archives Internationales de Sociologie de la Coopération, 1960.

Depuis lors, cette tutelle s'est maintenue de façon à peu près stable, quoique ponctuée au niveau provincial par des efforts autonomistes venant des institutions coopératives agricoles. L'UCC revendique toujours son droit à défendre les intérêts généraux de la classe agricole et dans cette optique, elle conçoit les coopératives comme un service de plus qu'elle offre aux agriculteurs. Le ministère de l'Agriculture, jusqu'à récemment, semble avoir conçu les coopératives également sous l'angle idéologique et en a fait un moyen privilégié d'organisation de l'agriculture.

Aussi, le MAC est-il étroitement présent dans leur fonctionnement par le service de vérification comptable qu'il offre gratuitement et par les subsides qu'il prodigue périodiquement aux coopératives dont la situation financière se détériore. Quant au clergé, son influence qui fut souvent décisive lors de l'implantation d'une coopérative, semble aujourd'hui moins importante.

Or, de plus en plus, ces conceptions de base qui justifiaient la tutelle sont ébranlées. A mesure que les coopératives agricoles grossissent, qu'elles s'intègrent plus étroitement aux marchés, se dégage leur caractère d'entreprise commerciale(1) au service des usagers. Et, il arrive que ce caractère d'entreprise commerciale impose aux coopératives des exigences économiques qui sont souvent incompatibles avec le caractère de mouvement d'action sociale et de services qu'on lui avait prêté jusque là. C'est sans doute une raison pourquoi l'on voit des dirigeants de l'UCC remettre en question la préférence inconditionnelle qui avait jadis été accordée à l'organisation coopérative. Celle-ci, comme n'importe laquelle entreprise capitaliste, a des exigences propres de rentabilités qui s'opposent parfois aux désirs spontanés des producteurs-sociétaires que l'UCC cherche par ailleurs à satisfaire. Si l'on

---

(1) Cf. Esquisse du Plan La Pêche, annexe, Les coopératives de pêcheurs, B.A.E.Q., 1965.

peut encore privilégier la coopération en agriculture, ce doit être pour des raisons nouvelles que dirigeants de l'UCC et fonctionnaires du MAC cherchent à préciser.

Etant donné ce relâchement de la tutelle, dû à une période d'incertitude et de remise en question, nous recommandons aux coopératives agricoles du territoire de profiter de la régionalisation de leurs activités économiques et de la réorganisation de leurs structures, pour assumer la tâche de la propagande, de l'organisation et du développement coopératif.

Nul mieux que les dirigeants de l'entreprise coopérative peuvent préciser ces exigences de rentabilité, les prévoir et les faire connaître à leurs sociétaires. Cette tâche devrait être remplie par la structure de participation de la Régionale et assumée en permanence par son Service d'action et de formation coopérative. Il serait ainsi plus facile d'imprimer à la propagande et à l'organisation coopérative ce caractère nouveau d'entreprise commerciale. Car, dans ce contexte, la propagande coopérative doit abandonner sa lutte contre le capitalisme pour devenir un mécanisme d'intégration d'une clientèle, les usagers.

RECOMMANDATION 28: Nous recommandons que soit créé un service technique provincial de planification du développement des coopératives.

Nous recommandons également à la Coopérative Régionale de rechercher le moyen, avec la collaboration de la Coopérative Fédérée de Québec, de mettre sur pied un service technique provincial et permanent de planification du développement des coopératives agricoles et qui assurerait en même temps la vérification comptable et le contrôle de la gestion des coopératives régionales. Car, devant le grossissement du volume des opérations de la Régionale, du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie, le système

actuel de vérification et de contrôle va devenir inadéquat.

RECOMMANDATION 29: Nous recommandons que la chaîne des Magasins Coop et les coopératives agricoles recherchent le moyen d'intégrer plus étroitement leur action au niveau paroissial, en milieux ruraux.

A la suite de la régionalisation qui s'amorce, la grande majorité des coopératives agricoles paroissiales vont disparaître, du moins sous leur forme actuelle. En même temps, à cause des transformations dans les habitudes de consommations des agriculteurs, l'on peut s'attendre à un développement au niveau paroissial de la chaîne des Magasins Coop. De plus, surtout en milieux ruraux, les Magasins Coop vont déborder la seule consommation alimentaire pour offrir des biens plus diversifiés.

Aussi croyons-nous qu'il est possible et souhaitable que la chaîne des Magasins Coop assure au niveau paroissial, des fonctions jadis remplies par les coopératives agricoles. En particulier dans la distribution des produits d'utilité professionnelle, les Magasins Coop peuvent et souhaitent (1) remplir certaines tâches administratives, nécessaires au maintien de comptoirs agricoles paroissiaux. C'est pourquoi nous recommandons qu'un rapprochement se fasse entre la Coopérative Régionale Agricole et la chaîne des Magasins Coop et qu'ils collaborent ensemble pour trouver les moyens concrets pour maintenir un réseau de distribution des produits d'utilité professionnelle dans les principaux points de vente (2).

---

(1) Cf. Bureau d'Aménagement Coop., Esquisse du Plan 1965, Féd. Mag. Coop. 1966.

(2) Pour une illustration de l'intérêt que représente cette solution, voir Projet 13, "Fusion des coopératives" dans le présent cahier.

2- Le syndicalisme agricole

L'Association professionnelle des agriculteurs, l'UCC, a été pendant un certain temps (autour des années 40) marquée par l'idéologie corporatiste. Ceci la conduisit à se donner comme tâche sociale un rôle d'intégrateur au sommet, si l'on peut dire, de toutes les activités des milieux ruraux (1). Aujourd'hui, l'UCC est en voie d'abandonner complètement l'idéologie corporatiste et s'efforce de redéfinir graduellement et de façon plus précise et plus limitée ses rôles sociaux. Elle veut s'orienter pour de bon vers l'action syndicale véritable (2) et cherche à cerner de plus près les besoins primordiaux des agriculteurs.

Etant donné le contexte d'agriculture planifiée sur lequel la région s'avance, nous pensons utile de faire au syndicalisme agricole les recommandations suivantes qui pourront l'aider à préciser ses tâches sociales dans ce contexte nouveau.

RECOMMANDATION 30: Nous recommandons que l'UCC intensifie son action au niveau primaire de l'agriculture

L'agriculteur d'aujourd'hui est en passe de devenir un entrepreneur industriel préoccupé avant tout par les problèmes relatifs à l'amélioration de la productivité de sa ferme. Il n'y a pas

---

(1) Cf. Gérard Filion, Le syndicalisme agricole, 1940

(2) A preuve, le désir récent de l'UCC d'obtenir une loi du syndicalisme agricole adaptée à l'agriculture moderne, alors que la loi des associations professionnelles lui a suffi pendant plus de 30 ans.

tellement longtemps, il s'occupait lui-même et individuellement de la production, de la transformation, de la mise en marché et de la vente de ses produits. En somme, il assumait personnellement trois fonctions économiques qui, aujourd'hui, et pour plusieurs raisons explicitées ailleurs, se dissocient. L'agriculteur d'aujourd'hui doit confiner son intérêt et le meilleur de ses ressources aux problèmes de l'exploitation et de la production agricole, s'il veut être à la hauteur de cette tâche difficile. Quant aux fonctions de transformation et de mise en marché de ses produits, il est devant la nécessité de les laisser à d'autres ou de les confier à des organismes sur lesquels il garde un contrôle. Dans les deux cas, l'agriculteur d'aujourd'hui est forcé à se spécialiser dans les tâches de plus en plus complexes du primaire agricole et d'en faire le centre de ses préoccupations.

A cause, d'une part, de la spécialisation accrue de l'agriculteur à un seul niveau de l'organisation de l'agriculture, à cause, ensuite, de la complexité croissante de l'exploitation agricole et des besoins urgents de réorganisation qui s'y font sentir, nous recommandons à l'UCC d'intensifier son action au niveau primaire de l'agriculture. Il lui appartient croyons-nous, plus qu'à tout autre organisme, de promouvoir la consolidation des fermes, la formation professionnelle des agriculteurs et la spécialisation des exploitations. Elle s'y prêtera d'autant plus facilement que les deux obstacles, qui l'ont empêchée de montrer en ce domaine tout le dynamisme désiré, s'estompent graduellement. L'idéologie corporatiste qui lui avait confié la défense des intérêts généraux du monde rural et qui l'avait éloignée d'autant des problèmes courants de l'agriculture, perd de son influence sur ses dirigeants. Par ailleurs, l'époque des faibles budgets et l'influence paralysante de la cotisation annuelle et libre, deviendra chose du passé le jour où la loi du syndicalisme agricole sera votée. A ce moment, l'UCC sera certainement plus libre qu'elle ne l'est aujourd'hui, d'avoir une influence dynamique sur le primaire agricole.

RECOMMANDATION 31: Nous recommandons que l'UCC et les Fédérations provinciales de producteurs continuent à rechercher les modalités concrètes de la complémentarité entre la formule des plans conjoints et les organismes coopératifs.

Nous avons souligné, dans la recommandation précédente, que l'agriculteur est conduit graduellement à accroître sa spécialisation au niveau primaire de l'agriculture.

La fonction de mise en marché et vente de ses produits, il avait dû en confier la tâche, du moins pour cette partie de ses produits qu'il n'écoulait pas lui-même sur le marché local. Et ce sont les coopératives agricoles qui s'étaient chargées de cette fonction. Or, depuis quelques années, le syndicalisme agricole découvre les faiblesses de la formule coopérative (1) dans l'accomplissement de cette tâche et s'efforce de mettre sur pied un moyen complémentaire (les plans conjoints) pour contourner les mécanismes subtils des marchés. Aujourd'hui, c'est chose faite en grande partie, et déjà, les plans conjoints des produits agricoles principaux sont en application au niveau provincial.

Or, dans l'application, un problème se pose: celui de coordonner l'action complémentaire des institutions coopératives et des plans conjoints. Pour que l'action des plans conjoints sur les marchés provinciaux soit efficace, il faudra que les Fédérations de producteurs obtiennent la collaboration des institutions coopératives, car ce serait une grande illusion de croire, comme le laissent parfois entendre certaines déclarations publiques, qu'avec la formule des plans conjoints, il suffira

---

(1) Cf. Esquisse du Plan, L'Agriculture, p. 114 et suivantes, B.A.E.Q., 1965.

aux agriculteurs d'exiger un prix pour leurs produits pour l'obtenir. Au contraire, il faudra une collaboration étroite et subtile entre fédérations de producteurs, entreprises coopératives, aux niveaux provincial et fédéral, pour y parvenir.

Et l'action principale des plans conjoints consistera à influencer et réglementer les conditions du marché. Cette action ne saurait être efficace, comme en donne l'exemple l'expérience américaine(1), si l'on n'utilise pas les coopératives comme canal prévilégié de mise en marché.

Cette orientation générale est plutôt facile à donner. Son application va poser des problèmes que bien peu de gens peuvent prévoir actuellement. Un de ces problèmes nait des rapport étroits qui devront désormais s'établir entre institutions coopératives et syndicales au moment de la vente des produits agricoles.

Puisque les coopératives agricoles ne peuvent être considérées comme acheteurs que dans des cas d'exception, selon la loi des marchés agricoles, il faut bien qu'elles deviennent les agents de vente des Fédérations de producteurs. Et de ce fait, elles subissent une tutelle. Souhaitons que les institutions agricoles en présence continuent à rechercher une forme de collaboration qui minimise la tutelle plutôt que de s'y obliger par une épreuve de force.

RECOMMANDATION 32: Nous recommandons que des membres des syndicats spécialisés de producteurs représentent les activités agricoles du primaire auprès de la coopérative régionale.

---

(1) Cf. H. De Farcy, L'Agriculteur à la conquête de son marché, 1960

Depuis plus de 25 ans, se perpétue un état de tension profonde entre les institutions agricoles, coopératives et syndicales, du Québec. Cette tension est apparue ouvertement au cours des débats du dernier congrès annuel de l'UCC (1). Des raisons immédiates et renouvelées en expliquent les résurgences. Les raisons les plus profondes restent encore à expliciter. Nous pensons pour notre part, que certains aspects de cette tension, propre aux leaders des institutions agricoles, prennent racine dans une certaine conception idéologique de la coopération (2). Selon les tenants de cette conception, la coopérative remplit non seulement des fonctions économiques et commerciales, mais elle agit également comme le représentant des agriculteurs sociétaires. A la limite, dans une région où la coopérative recrute la grande majorité des agriculteurs, sa fonction représentative et celle du syndicalisme agricole entrent en conflit. Et pour les coopérateurs convaincus de cette idéologie, le syndicalisme n'a plus que de vagues raisons d'être.

Si cette idéologie a pu prendre racine, c'est que le sol était bon: elle définissait une situation alors possible. Selon nous, cette idéologie reflète l'époque où la coopérative était considérée comme le "prolongement de la ferme" et où la dissociation des fonctions économiques de production de celles de la transformation et de la préparation des produits ne dépassait pas le cadre paroissial. Le contrôle de l'agriculteur sur l'entreprise restait possible et relativement facile.

Quelles sont les possibilités des agriculteurs professionnels de contrôler et d'orienter de grandes entreprises régionales de transformation, fussent-elles coopératives, dans le contexte d'aujourd'hui et de demain? Nous pensons que ces

---

(1) Cf. La Terre de Chez-Nous, fin avril, 1966.

(2) Cf. Cl. Vienney, Vers une analyse..., op. cit.

possibilités sont fatalement réduites, dû au peu de temps dont ils disposent pour s'occuper des problèmes du secondaire, dû également à la tendance bureaucratique d'institutions de cette envergure qui en alourdit les communications internes.

Et dans l'avenir, l'on peut s'attendre à une dissociation plus grande encore des exigences propres du primaire de celles du secondaire (1).

Aussi, voyons-nous là la raison fondamentale qui va changer la relation entre syndicalisme et coopératisme. Par ailleurs et pour la même raison, le syndicalisme agricole spécialisé va prendre une importance plus grande au sein de l'ensemble des structures syndicales à mesure que la profession agricole va se spécialiser.

Aussi, croyons-nous que la formule des syndicats spécialisés de producteurs n'est pas antinomique avec la formule coopérative, de même que, par exemple, l'existence de groupes de pression n'est pas antinomique avec le parlementarisme au niveau de l'Etat. Nous recommandons même que les syndicats spécialisés de producteurs soient représentés auprès de l'administration de la Coopérative régionale, non pas au Conseil d'administration, mais au sein d'un comité agricole consultatif qui jouerait en somme le rôle d'un comité d'entreprise (2). Si donc naissent les conflits entre les producteurs et leur entreprise, ce comité agricole pourrait devenir le canal privilégié pour les exprimer.

---

(1) Ce qui n'est pas contradictoire avec l'établissement de liens étroits entre ces deux niveaux par l'intégration verticale.

(2) Cf. Programme de régionalisation du secondaire agricole, organigramme.

CONCLUSION GENERALE

Les programmes et les projets préconisés dans les pages qui précèdent, visent à améliorer le revenu net du cultivateur du territoire. L'objectif, ou la limite minimum que nous proposons, est la parité du revenu disponible entre celui du cultivateur et celui des ouvriers spécialisés des autres secteurs d'activité économique de la région.

A cause de conditions bio-physiques très diverses variant de favorables à marginales, cet objectif ne peut être atteint partout sur le territoire. Cet objectif et ces conditions naturelles sont donc des contraintes qui déterminent un potentiel agricole, une fois qu'elles sont juxtaposées.

Le Plan vise donc, à long terme, à une utilisation optimale de ce potentiel. On peut définir cette utilisation optimale comme étant celle où il y aura équilibre entre le potentiel naturel, le travail effectif, le capital, la technique et l'aide de l'Etat.

A- SITUATION OPTIMALE

Les deux programmes qui vont donner le rythme (1) d'évolution vers cette situation optimale, sont ceux de "Formation des cultivateurs" et de "Normalisation de la structure des fermes". Tenant compte des disponibilités de personnel technique et des contraintes physiques de réalisation (5 ans de formation par cultivateur, 3 ans pour réaménager les fermes des cultivateurs d'un GPCA, 4 ans pour produire

---

(1) Cf. Rythme de mise sur pied des GPCA, Section II, projet 3; rythme d'intervention du Service technique agricole de l'ORD, Section II, projet 4.

une vache adulte, etc.) nous croyons qu'il est possible d'atteindre une première fois cette situation optimale en 1977.

Voici donc qu'elle sera cette situation.

Main-d'oeuvre

Le potentiel de superficie cultivable étant d'environ 800,000 à 900,000 acres, il devrait y avoir selon les normes (2) établies, 5,785 emplois permanents. Ces individus seront soit des exploitants, soit des co-exploitants ou des salariés à plein temps.

Le travail à la ferme n'étant pas constant d'une saison à l'autre, il est nécessaire de prévoir une main-d'oeuvre saisonnière pour les périodes de pointe coïncidant avec les travaux des champs. Ainsi, il y aura environ 5,000 emplois saisonniers (2). Ces emplois seront comblés surtout par du travail familial, par les retraités, et par des étudiants ayant choisi l'option agricole au cours secondaire. Comparativement à la situation de 1965 (3), cela représente une diminution d'emplois au niveau primaire.

---

(1) Cf. Section II, Programme de Normalisation des fermes.

(2) Ces emplois seraient en moyenne pour une période de 3 mois.

(3) La situation de l'agriculture du territoire, en 1965, a été évaluée à partir des données du Recensement B.F.S. 1961. Les corrections au Recensement 1961 ont été faites en tenant compte des résultats des enquêtes suivantes: Enquête dans les usines laitières: dénombrement du nombre de patrons par municipalité, BAEQ, 1964. Recensement agricole complet de deux paroisses du territoire: l'une représentative des zones prospères, l'autre représentative des zones pauvres, BAEQ 1964. Enquête sur l'utilisation des terres, BAEQ 1964. Enquête sur les pertes de récoltes, Agronomes Provinciaux, MAC, 1965.

Nombre de fermes

Cette main-d'oeuvre serait répartie sur 4,300 fermes. Etant donné qu'on privilégie la production laitière (1), 85% des fermes seront spécialisées dans cette production. Les autres seront spécialisées soit dans la production de pommes de terre (165), soit dans la production de fraises, soit dans l'élevage laitier (112), de boeufs de boucherie (190) ou de moutons.

Afin de mieux répartir les investissements dans le temps, afin aussi de minimiser les investissements dans des structures de fermes qui sont sans souplesse, seules les fermes ayant présentement entre 16 et 25 vaches et au moins 85 acres cultivées seront réorganisées à la norme de 25 vaches à 1 unité-travail, à plein temps (2700 heures annuellement).

En 1977, 2,270 fermes auront été organisées de cette façon. Toutes les autres fermes laitières auront été organisées sur une base de 2 unités-travail (2). Il y en aura environ 1,500.

Localisation des fermes

Le zonage des productions, en fonction du potentiel bio-physique, (3) va amener une concentration de l'agriculture dans les zones A et B. En 1965, 65% des fermes et des U.T. à plein temps étaient concentrées dans ces zones; en 1977, il y en aura 77%.

---

(1) Cf. Section II, Programme 1 du présent cahier.

(2) Cf. Section II, Programme 3, Fermes-normes, Modèle 4.

(3) Cf. Section II, Programme 1.

Capitalisation

Comparativement à 1965, la valeur du capital sur les fermes aura doublé (1). En effet, en 1965, la valeur du capital total sur les fermes s'établissait à environ $125 à $130 (2) millions, soit une valeur moyenne de $15,000 par ferme. En 1977, selon les normes établies, la valeur demi-dépréciée (pour fins de comparaison) serait de l'ordre de $150 millions soit environ $30,000 par ferme.

Production et productivité

La valeur à la ferme des produits agricoles vendus s'élèvera à environ $60 millions soit trois fois la valeur actuelle.

La production de lait pour sa part, va quadrupler d'ici 1977; elle sera environ de 1.2 milliard de livres. Ceci provient du fait qu'on multipliera par 1.5 le nombre de vaches laitières et qu'on doublera le rendement en lait par vache. Les produits animaux connexes à la production laitière s'accroîtront proportionnellement à l'accroissement du nombre de vaches laitières. La production laitière et les productions connexes constitueront en 1977, 80% à 85% de la valeur des produits agricoles vendus comparativement à 60% en 1965.

---

(1) En dollar constant (Base: 1965).

(2) Comparativement à $143 millions en 1961. La différence provient de la diminution du nombre de fermes de 61 à 65, en tenant compte de la marginalité des fermes disparues et de l'achat d'une bonne partie de ces terres par les cultivateurs qui sont demeurés.

Cet accroissement du revenu brut total est dû à une productivité accrue des facteurs de production. Chaque unité-travail à plein temps produira un minimum de 200,000 lb. de lait annuellement, au lieu de 35,000 à 40,000 lb. Le coefficient de rotation du capital (revenu brut/capital) au lieu d'être de 7, sera de l'ordre de 2.5 à 3. En d'autres mots, chaque dollar investi produirait annuellement 40¢ de revenu brut au lieu de 13¢, comme c'est le cas présentement.

Cet accroissement de productivité de 400% à 500% en 10 ans, soit de 40% à 50% par année, est considérable. En effet, l'accroissement annuel moyen de l'agriculture canadienne est de 2.5% à 3% (1). Cependant, si on veut rattraper le retard (2) par rapport aux meilleures zones agricoles de la province, ce taux de croissance doit être absolument atteint.

La situation optimale, telle que présentée, semble être un état, une situation statique. Il est évident que tel n'est pas le cas. Cette situation devra continuer à évoluer après 1977. En effet, des réajustements assez importants devront être apportés aux fermes à un U.T. C'est pourquoi, d'ailleurs, d'ici 1977, nous ne prévoyons que des investissements mineurs sur ces fermes. Par contre, les réajustements pourront s'effectuer sans heurt sur les fermes à 2 U.T. Les éléments de souplesse (3) introduits dans la structure de ces fermes permettront un tel ajustement.

---

(1) Hood and Scott, Output, Labour and Capital in the Canadian Economy, Royal Commission on Canada's Economic Prospects, 1957, p. 213.

(2) Cf. Section I, Variables stratégiques, dans le présent cahier.

(3) Cf. Section II, Programme 3.

TABLEAU 21 : SITUATION OPTIMALE DE L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE-PILOTE, 1977

	Acrage défriché agricole	NOMBRE DE FERMES					MAIN-D'OEUVRE			Densité Main-d'oeuvre active 100 acres	REVENUS*			Capital demi-déprécié	PRODUCTIONS				Jeunes vaches livrées à des producteurs laitiers	Pommes de terre
		Lait		Patate	Ferme d'élevage laitier	Boeuf	A temps plein No travailleurs	Saisonnière No travailleurs No U. T.	Heures mois No 000		Revenu brut $ millions	Revenu net cultivateur $ millions	Salaire $ millions	$ millions	Lait Lb millions	Vaches à l'abattoir No 000	Bouvillons livrés aux finisseurs No 000	Veaux à l'abattoir No 000	No	No minots millions
	No. acres	1 U. T. No	2 U. T. No	No	No	No														
Zone A	343,000	1,300	650	165	—	—	2,765	2,610 555 UT	750	1.1/100	30	10.3	1.5	76.6	600	18.2	—	36.4	—	1.6
Zone B	250,000	620	610	—	—	—	1,840	1,200 300 UT	473	1./100	19.3	6.7	.8	48.0	441	13.5	—	26.9	—	—
Zone C	140,000	230	265	—	112	—	870	620 155 UT	200	.79/100	9.3	2.9	.4	20.5	164	5.0	—	10.0	8,400	—
Zone D	85,000	120	—	—	—	—	190	310	500 125 UT	98	.42/100	2.7	0.7	.4	9.3	24	2.5	14.6	1.4	—	—
Zone E		Il n'y a plus d'agriculture													—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	**818,000**	**2,270**	**1,525**	**165**	**112**	**190**	**5,785**	**4,930 1,135 UT**	**1,521**		**61.3**	**20.6**	**3.1**	**154.4**	**1,229**	**39.2**	**14.6**	**74.7**	**8,400**	**1.6**
1965 TOTAL	**No acres défrichées 1,095,000**		**8,500 à 9,000**	**fermes**			**7,600**		**1,700 payé 600 non-payé**		**19.0**	**9.0**		**130.0**	**300**	**20.0**		**43.0**		**1.5**

* **REVENUS** : ($ — 1965) aux prix des produits et aux coûts des facteurs en 1965.

B- SITUATION 1972

La situation optimale, décrite précédemment, est l'objectif, le but à long terme vers lequel tendent tous les efforts du Plan agricole. Cependant, afin de vérifier à moyen terme si le rythme prévu est atteint, si les actions entreprises sont efficaces, il est absolument essentiel de fixer des objectifs de moyen terme. Ces objectifs de moyen terme seront ceux du Premier Plan qui se terminerait en 1972.

Le Premier Plan sera caractérisé surtout par la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour atteindre les objectifs de long terme; constitution des GPGA (1), création du Service Technique Agricole (2), concentration des activités au secondaire.

Ainsi, en 1971, tous les GPGA auront été organisés et seront en voie de former 80% du nombre potentiel de cultivateurs, soit environ 4,500. La différence (20%) devra être comblée par les jeunes sortant de l'option agricole du Cours secondaire. Pour ce qui est du Service Technique Agricole, nous croyons qu'il devrait intervenir directement dans l'aménagement et l'agrandissement de fermes après 6 ou 8 mois d'activité de chacun des GPGA.

Partant de ces faits, voici quelle sera la situation du secteur agricole en 1971 (3).

- Il y aurait environ 7,200 cultivateurs à plein temps. De ce nombre, 510 auraient fini leur stage de formation dans les GPGA, 4,000 auraient

---

(1) Cf. Section II, Projet 3 du présent cahier.

(2) Cf. Section II, Projet 4, rythme d'intervention du Service Technique Agricole.

(3) Cf. Tableau 22.

été sélectionnés et seraient en formation et, environ 3,000(1) n'auraient pas été sélectionnés, ni introduits dans les groupes, ni organisés. En plus de ces exploitants, il y aurait environ 4,300 travailleurs à gages.

- Cette main-d'oeuvre totale serait reportée sur 6,700 fermes dont 2,000 environ auront été réorganisées par le Service Technique Agricole. Il y aurait 6,015 fermes laitières à 1 U.T, 460 fermes laitières à 2 U.T., 165 fermes spécialisées dans la production de pommes de terre, et 112 fermes d'élevage laitier. En 1971, la zone D n'aura été touchée ni par les GPGA, ni par le Service Technique Agricole, (sauf pour organiser les fermes-pilotes). Cela est dû à notre incertitude quant à la rentabilité de cette zone. Il faudra attendre les résultats de fermes-pilotes de boeufs de boucherie et de moutons avant de commencer à aménager cette zone. A l'automne 1971, les premiers GPGA y débuteront.

En plus des fermes réorganisées, le Service Technique Agricole aura créé 19 pâturages communautaires soit un par sous-zone.

- Durant la période du Premier Plan, la quantité de lait va doubler par rapport à 1964, passant de 300 à 600 millions de livres. Cet accroissement sera surtout attribuable à l'amélioration du cheptel actuel plutôt qu'à l'accroissement de ce cheptel. En effet, le nombre de vaches s'accroîtra

---

(1) Ce nombre est un maximum; il serait constitué surtout de cultivateurs âgés de 55 ans et plus. Ne connaissant pas de façon très précise la répartition dans l'espace de ces cultivateurs âgés, ni l'incitation de la pension préconisée, nous supposons que la différence entre le nombre de cultivateurs touchés par les GPGA et le nombre en 1965 a diminué au même rythme qu'entre 1961-65, soit 30%.

d'environ 11% à 12% alors que la production aura augmenté de 100%. Nous faisons l'hypothèse que le volume de lait par vache s'accroîtra de 1,000 lb. par année, pour les 4 dernières années de participation du cultivateur au GPGA. La moyenne de lait par vache, dans le territoire, aura passé de 4,000 livres à 6,000 livres par année.

- Toutes les fermes d'élevage laitier seront organisées en priorité durant le Premier Plan. Ces fermes auront produit, en 1972, 3,000 nouvelles vaches. Celles-ci viendront s'ajouter à l'accroissement du nombre de vaches, dû aux efforts individuels de chaque cultivateur sur sa ferme.

Le nombre de fermes, spécialisées dans la production de pommes de terre, prévu pour 1977, sera déjà atteint en 1971. Elles produiront 1.6 millions de minots de pommes de terre.

- Etant donné que cette période en est une de transition, il est difficile d'évaluer la valeur de la capitalisation sur ces fermes. Par conséquent, la productivité ne peut être mesurée qu'en fonction de la main-d'oeuvre. En 1965, chaque unité-travail produisit en moyenne $2,000 de revenu brut, alors qu'en 1971 (1), elles produiront environ $4,000 de revenu brut. Cela représente un accroissement de productivité de 100% pour cinq ans, soit 20% par année. Ce taux, s'il devait persister, ne permettrait pas d'atteindre la situation optimale en 1977. Cependant, nous croyons que cette situation va se modifier après 1972. En effet, avant 1972, il y a un très grand décalage entre le nombre de cultivateurs formés par les GPGA et le

---

(1) Le nombre d'unité-travail en 1971 inclut 3023 individus à faible productivité; il est possible qu'un fort % de ces individus soit sorti du secteur agricole.

nombre de cultivateurs organisés par le Service Technique Agricole, à cause des rythmes différents d'intervention. Ainsi, il n'y aura que 510 cultivateurs qui auront profité pleinement des efforts conjugués des deux organismes. A partir de 1972, il y en aura de plus en plus. Par conséquent, nous sommes justifiés de croire, qu'après 1972, la croissance de la productivité se fera à un taux croissant qui permettra d'atteindre la situation optimale en 1977.

C- EFFORTS DE L'ETAT POUR REORGANISER LE SECTEUR AGRICOLE.

1- Personnel technique

Pour atteindre cette situation en 1972, les gouvernements fédéral et provincial devront faire certains efforts. Ces efforts sont de trois types: un effort pour accroître le personnel technique à la disposition des cultivateurs, un effort financier, un effort administratif. Nous allons essayer ici en quelques lignes de définir et d'évaluer ces efforts.

D'ici 1972, le personnel technique mis à la disposition des cultivateurs par le MAC devra passer de 15 à 20 agronomes, en 1965, à environ 50, en 1972. Ce nombre se distribue comme suit: 30 agronomes pour les GPGA, 6 (plus ou moins à temps plein) pour les fermes-pilotes, 1 pour les fermes d'élevage laitier, 2 pour le Service Technique Agricole, et enfin 10 pour l'administration dans les bureaux de comté. Cet effort n'implique pas nécessairement le recrutement d'un personnel nouveau, mais plutôt une réallocation du personnel déjà présent dans les cadres du MAC.

Dans la plupart des programmes, nous prévoyons que l'agronome devrait être assisté d'un technicien ou d'un technologue. Il faudrait en recruter environ 40 d'ici 1972. Ces techniciens

TABLEAU 22 : SITUATION DE L'AGRICULTURE DANS LE TERRITOIRE-PILOTE EN 1971

	NOMBRE DE CULTIVATEURS				NOMBRE DE FERMES				MAIN-D'OEUVRE				PRODUCTIONS					REVENUS 1965		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)
ZONE	Cultivateurs formés par le GPGA	Cultivateurs organisés par le STA	Cultivateurs en formation dans le GPGA	Nbre de cultivateurs non-touchés	Nombre de fermes laitières 1 U.T.	Nombre de fermes laitières 2 U.T.	Fermes spécialisées dans la pomme de terre	Nombre de fermes élevage laitier	Nbre d'U.T. temps plein	Main-d'oeuvre et U.T. saisonnières	Nbre heures mois 000	Vaches laitières 000	Lait millions lb	Vaches à abattoir 000	Vaches expédiées sur les fermes depuis '70	Veaux à abattoir	Patates millions minots	Revenu brut $ millions	Revenu net $ millions	Salaire emplois saisonniers $ millions
	No	No	No																	
A	385	1390	1838	807	2328	265	165	—	3030	2446 travailleurs 611 U.T.	636	53.6	326.6	13.4	—	26.8	1.6	17.0	6.4	1.6
B	100	548	1316	751	1807	180	—	—	2167	1236 tr. 309 U.T.	548	31.6	178.5	8.0	—	16.0	—	8.4	3.2	.8
C	25	167	535	765	1180	16	—	112	1325	655 tr. 164 U.T.	343	9.0	90.3	2.3	2900	4.6	—	5.6	2.1	.5
D	—	—	250	700	700	—	—	—	700		157.5	4.2	10.5	1.1	—	2.2	—	.624	.28	—
TOTAL	510	2105	3939	3023	6015	461	165	112	7222	4337 tr. 1084 U.T.	1,684.5	98.4	605.9	24.8	2900	49.6	1.6	31.6	11.9	2.9

EXPLICATION DU CALCUL DE CHACUNE DES COLONNES

1) Ceux qui en 1971 terminent leur stage dans les GPGA.
2) Ceux qui à date en 1971, ont été aménagés par le Service Technique Agricole
3) Tous ceux qui sont entrés dans les GPGA et qui n'ont pas complété leur stage en 1972.
4) 75% de la différence entre le nombre de cultivateurs estimés en 1965 et colonnes (1+3).
5) Calculé à partir d'un estimé du nombre de fermes à la norme ou près de la norme de 125 acres, 25 vaches, en 1965. L'estimé donne les pourcentages suivants : environ 50% dans la zone A, 33⅓ % dans la zone B, 20% dans la zone C. Cet estimé a été calculé à partir des résultats de l'Enquête Socio-Economique Trois-Pistoles, Ste-Irène.
6) Obtenu en appliquant au nombre de cultivateurs organisés par le **STA** de 1967 à 1972, le pourcentage par zone de ceux qui en 1965 n'étaient pas à ou près de la norme l'objectif étant que toutes les fermes qui en 1965 n'étaient pas à ou près de la norme soient réorganisées sur un modèle à 2 U.T. avec ensilage (voir modèle de ferme, section II).
7) Calculé à partir des normes de rentabilité (voir modèle de ferme, section II), en respectant l'objectif de spécialiser cette production et de ne pas dépasser de plus de 20% durant le Premier Plan le volume de pommes de terre produit en 1965.
8) Calculé à partir des besoins en nouvelles vaches laitières de 1967 à 1972 voir : Section II.
9) .25 U.T. par ferme laitière (excluant les fermes de (4), 1 U.T. par ferme à patates, 5 U.T. fermes d'élevage laitier.
10) $\frac{10 + 11 \text{ (U.T.)} \times 27000 \text{ h.}}{12} = \frac{\text{No d'heures}}{\text{Mois}}$
12) (Nombre d'U.T. organisées (2) × 25 vaches laitières) + (Nombre d'unités-travail non-organisées (10-2) × moyenne actuelle du nombre de vaches par ferme dans chacune des zones).
13) Varie de 4,000 lb (moyenne actuelle) à 8000 lb (objectif) par vache. Cette variation se fait à un rythme de 1000 livres par année de participation au GPGA, en commençant à la fin de la deuxième année.
14) 25%, soit le taux de remplacement des vaches.
15) Nombre de vaches produites par les fermes d'élevage laitier depuis (1969) (Cf. Section II, Projet 1).
16) 50% du nombre de vaches (13).
17) $\frac{(7) \times 100 \text{ acres}}{3} =$ nombre d'acres en pommes de terre × 320 minots à l'acre.
18) Quantité de produit (13, 14, 15, 16, 17) × prix (prix moyen des 5 ou 10 dernières années, le prix du lait a été fixé à $3.80).
19) RN/RB évalué dans chacun des modèles de ferme (Cf. Section II, Programme 3).
20) Emplois saisonniers, salaire minimum $1.00 l'heure.

pourraient être recrutés soit parmi les finissants des instituts technologiques, soit parmi les gérants actuels des coopératives agricoles, à condition que ces derniers suivent un entraînement spécial.

2- Effort financier

L'effort financier (voir tableau 23) n'est pas facile à mesurer; nous allons essayer ici d'en indiquer l'ordre de grandeur. Cet effort revêt deux aspects: l'aspect "investissement" et l'aspect "coût".

Les investissements sont les capitaux qui seront prêtés aux cultivateurs et remboursés par ceux-ci après un certain temps. Ces capitaux seront mis à la disposition des cultivateurs soit par l'Office du Crédit Agricole ou la Société du Crédit Agricole, soit par les Caisses Populaires et les Banques, avec garantie du gouvernement. Dans le tableau 23, ces investissements sont la somme des colonnes (3), (4) et 25% de la colonne (5). Le total des investissements serait d'environ $51 millions (1).

Les coûts à l'Etat sont constitués de déboursés qui ne seront pas directement récupérables. Ces coûts constituent l'effort financier net de l'Etat à la réorganisation de l'agriculture dans le territoire-pilote.

L'Etat absorbera en entier les désuétudes, 75% des frais d'aménagement foncier, les primes du transport des veaux qui serviront à accroître le

---

(1) A ce montant, il faudrait ajouter environ $2 millions d'investissements devant servir à la construction ou à la réfection d'usines laitières (cf. Section II, Programme 4, Projet 14).

cheptel vif global du territoire-pilote, les salaires et dépenses des agronomes et techniciens recommandés dans les programmes. Le coût net total à l'Etat serait d'environ $10 millions (1) d'ici 1972 (voir Tableau 23 somme des colonnes 2, 75% de 5, 6, 12).

Les déboursés totaux seraient donc d'environ $60 à $65 millions d'ici 1972.

Nous pouvons faire l'hypothèse que ces montants n'ont pas sensiblement diminué depuis 1961; peut-être même se sont-ils accrus!

3- Déconcentration de l'administration du MAC (2).

La complexité des actions nouvelles à entreprendre nécessite une très grande souplesse administrative, et une coordination parfaite entre les différents centres de décision impliqués. Ainsi, pour un certain nombre de raisons (3), nous croyons que l'organisation des GPGA devrait dépendre directement du MAC. Le MAC devrait donc recruter, d'ici 5 ans, 30 agronomes et 30 techniciens, voir à leur formation, leur organiser des réunions fréquentes, voir à la préparation du matériel d'enseignement nécessaire à leur travail, etc.

A ces problèmes inhérents à la bonne marche des GPGA, viennent s'ajouter les problèmes de coordination dus à l'interrelation entre le programme

---

(1) A ce montant, il faudrait ajouter environ $80,000 à $100,000 pour aider à la fusion des usines laitières; cf. Section II, Programme 4, Projet 13.

(2) Cf. Chapitre Cadre institutionnel

(3) Section II, Programme 2.

TABLEAU 23 : INVESTISSEMENTS ET COUTS DE REORGANISATION DU SECTEUR AGRICOLE DE 1967 A 1972 (1965)

ZONE	(1) Achat de fermes servant à l'agrandissement	(2) Désuétudes	(3) Valeur utilitaire du capital ou valeur récupérable	(4) Capital à ajouter	(5) Aménagement foncier	(6) Prime au transport de veaux pour les fermes d'élevage	(7) Total par zone (2+3+4+5+6)	SALAIRES ET DEPENSES PERSONNEL TECHNIQUE (8) Groupe de production et de gestion	(9) Service technique agricole	(10) Fermes pilotes	(11) Ferme d'élevage laitier	Total (12)	Grand total (7) + (12)
	$ millions	$ millions	$ millions	$ millions	$ millions	$000	$ millions	$000	$000	$000	$000	$ millions	
A	6.00	2.00	4.00	21.50	1.30	—	28.80	—	—	—	—	—	
B	4.20	1.30	2.90	14.10	.76	—	19.06	2.1	380.	600.	144.	3.2	
C	5.30	1.30	4.00	3.70	.56	77.5	9.64	—	—	—	—	—	
D	0.49	0.15	.34	—	.03	—	.52	—	—	—	—	—	
TOTAL	**15.99**	**4.75**	**11.24**	**39.30**	**2.65**	**77.5**	**58.02**	**2.1**	**380.**	**600.**	**144.**	**3.2**	**61.22**

Les méthodes d'évaluation ont été données au tableau 10 (en note).

Les colonnes (1, 2, 3, 4, 5) tiennent compte des coûts et des investissements pour la constitution des pâturages et prairies communautaires et des fermes-pilotes.

de formation des cultivateurs et celui de la normalisation des fermes. Ce dernier dépend administrativement de l'ORD.

En plus de ces problèmes administratifs, il y a aussi le fait qu'à cause de la nouveauté de certaines actions à entreprendre (1), il faudra, dans beaucoup de cas, interpréter les législations actuelles.

Ces quelques exemples sont suffisants pour démontrer la nécessité d'une administration très souple. Or, du fait qu'il serait extrêmement difficile de vouloir donner cette souplesse à l'ensemble de la structure du MAC, du fait aussi que ce degré de souplesse n'est pas nécessaire pour l'ensemble de la Province, nous recommandons que le MAC déconcentre son administration pour les besoins de la planification agricole du territoire-pilote, selon les modalités indiquées dans les recommandations du chapitre sur l'établissement d'un cadre institutionnel.

---

(1) Cf. Charles Lemelin, Camille Bronsard et Lise Bronsard: Etude sur les législations agricoles, B.A.E.Q, 1965.

TABLE DES MATIERES

	Pages
INTRODUCTION GENERALE: Options de développement du secteur	1
SECTION I: Problématique du développement de l'agriculture	11
A- VARIABLES STRATEGIQUES	11
1- Décalage dans l'ajustement de la ferme aux conditions économiques et bio-physiques	13
2- Adaptation lente des agriculteurs à leur nouveau rôle de chef d'entreprise	19
3- Dispersion des efforts dans la commercialisation des produits de la ferme	22
B- POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT	28
1- Politique d'adaptation des structures agraires	29
2- Politique de formation, de professionnalisation et de recyclage des cultivateurs	34
3- Politique de normalisation de la structure des fermes	41
4- Politique de concentration des activités du secondaire	45

SECTION II: La programmation du développement du secteur 51

PROGRAMME 1: ZONAGE DES REGIMES DE CULTURE ET PRODUCTIONS SECONDAIRES 51

RECOMMANDATION 1: Lait avec céréales et cultures spéciales dans la zone A 73

RECOMMANDATION 2: Lait avec ou sans céréales dans la zone B 75

RECOMMANDATION 3: Lait sans céréales ou élevage laitier dans la zone C 76

RECOMMANDATION 4: Lait sans céréales et élevage d'animaux de boucherie dans la zone D 77

RECOMMANDATION 5: Les cultures spéciales (fruits et légumes) 79

RECOMMANDATION 6: Culture de la pomme de terre 80

RECOMMANDATION 7: Culture du lin 82

RECOMMANDATION 8: Elevage de bovins laitiers 83

RECOMMANDATION 9: Elevage de boeufs de boucherie et de moutons 84

RECOMMANDATION 10: Elevage de porcs et de volailles 85

RECOMMANDATION 11: Elevage du vison 86

RECOMMANDATION 12: Le boisé de ferme 86

RECOMMANDATION 13: La zone non-agricole 87

PROJET 1: Implantation de l'élevage de bovins laitiers 89

PROJET 2: Etablissement d'un prototype de ferme d'élevage de visons 99

PROGRAMME 2: FORMATION, PROFESSIONNALISATION ET RECLASSEMENT DES CULTIVATEURS 108

RECOMMANDATION 14: Concernant une pension à offrir aux cultivateurs de 55 ans et plus 108

RECOMMANDATION 15: Concernant le reclassement des cultivateurs de moins de 55 ans qui voudront ou devront quitter l'agriculture 111

RECOMMANDATION 16: Concernant les jeunes d'âge scolaire qui désirent s'établir en agriculture 112

RECOMMANDATION 17: Concernant les jeunes qui ne sont plus d'âge scolaire ou qui ont abandonné les études et qui désirent s'établir en agriculture 114

RECOMMANDATION 18: Concernant les cultivateurs de moins de 40 ans n'ayant pas une 7e année et qui veulent demeurer en agriculture 115

RECOMMANDATION 19: Concernant la participation active et intéressée de tous les cultivateurs de moins de 55 ans aux groupes de production et de gestion agricoles 115

PROJET 3: Organisation de groupes de production et de gestion agricoles (G.P.G.A.) dans le territoire 116

RECOMMANDATION 20: Faire une animation des cultivateurs susceptibles de faire partie des G.P.G.A. en leur montrant les avantages que peut procurer cette formule 131

RECOMMANDATION 21: Les cultivateurs participant aux travaux d'hiver devraient être autorisés à assister une demi-journée par semaine à la réunion du G.P.G.A. sans aucune diminution de leur salaire 131

RECOMMANDATION 22: L'aménagement foncier devrait se faire en premier lieu sur les fermes des cultivateurs ayant participé activement aux G.P.G.A. 131

PROGRAMME 3: NORMALISATION DE LA STRUCTURE DES FERMES 135

PROJET 4: Agrandissement des fermes et améliorations foncières 168

PROJET 5: Constitution de pâturages communautaires 178

PROJET D'ETABLISSEMENT DE 43 FERMES-PILOTES 191

PROJET 6: Implantation de fermes d'élevage laitier 198

PROJET 7: Implantation de (22) fermes laitières 202

PROJET 8: Implantation de (5) fermes de bétail de boucherie 207

PROJET 9: Implantation de (3) fermes d'agneaux 211

PROJET 10: Implantation de (5) fermes de pommes de terre 216

PROJET 11: Implantation de (2) fermes de fraises 219

RECOMMANDATION 23: Le Crédit Agricole 223

PROGRAMME 4: REGIONALISATION DU SECONDAIRE AGRICOLE 225

PROJET 12: Fondation de la Coopérative Régionale du Bas St-Laurent et de la Gaspésie 234

PROJET 13: La fusion des Coopératives agricoles du Bas St-Laurent et de la Gaspésie 243

PROJET 14: Régionalisation des usines de transformation du lait 261

RECOMMANDATION 24: Transformation du lait dans Bonaventure et Gaspé-Sud 269

RECOMMANDATION 25: Implantation d'un abattoir régional 272

RECOMMANDATION 26: Réorganisation du réseau de meunerie 275

RECOMMANDATION 27: Nous recommandons que la coopérative agricole se donne une structure autonome de développement et d'organisation coopérative 279

RECOMMANDATION 28: Nous recommandons que soit créé un service technique provincial de planification du développement des coopératives. 281

RECOMMANDATION 29: Nous recommandons que la chaîne des Magasins Coop et les coopératives agricoles recherchent le moyen d'intégrer plus étroitement leur action au niveau paroissial, en milieux ruraux. 282

RECOMMANDATION 30: Nous recommandons que l'UCC intensifie son action au niveau primaire de l'agriculture. 283

RECOMMANDATION 31: Nous recommandons que l'UCC et les Fédérations provinciales de producteurs continuent à rechercher les modalités concrètes de la complémentarité entre la formule des plans conjoints et les organismes coopératifs. 285

RECOMMANDATION 32: Nous recommandons que des membres des syndicats spécialisés de producteurs représentent les activités agricoles du primaire auprès de la coopérative régionale. 286

CONCLUSION GENERALE 289

A- LES OBJECTIFS DE LONG TERME: 1977 289

B- LES OBJECTIFS DE MOYEN TERME: 1972 295

C- EFFORTS GOUVERNEMENTAUX POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS 1967 - 1972 298

LISTE DES TABLEAUX

		Pages
TABLEAU 1 :	Indice d'évolution de la structure de ferme, de productivité des facteurs de production et d'adaptation aux techniques modernes selon les zones homogènes économiques agricoles	17
TABLEAU 2 :	Principales caractéristiques des zones et sous-zones agricoles du territoire d'aménagement	72
TABLEAU 3 :	Programmation de l'élevage laitier dans le territoire-pilote de 1968 à 1977	93
TABLEAU 4 :	Nombre d'éleveurs laitiers à organiser annuellement par sous-zone	95
TABLEAU 5 :	Coût du projet d'implantation de l'élevage laitier dans le territoire-pilote	96
TABLEAU 6 :	Revenu approximatif de l'élevage de bovins laitiers, par éleveur	98
TABLEAU 7 :	Exemple du mode de calcul de la pension pour les exploitants de 55 et de 60 ans	110
TABLEAU 8 :	Evolution des groupes de production et de gestion de 1967 à 1973	134
TABLEAU 9 :	Programmation de l'aménagement foncier dans le territoire-pilote de 1968 à 1976	172

TABLEAU 10 :	Investissements et coûts de la normalisation de la structure de la ferme ($ - 1965)	176
TABLEAU 11 :	Fonds du service technique agricole de l'ORD (1968-1972)	177
TABLEAU 12 :	Objectifs des superficies à consacrer en pâturages communautaires dans chaque sous-zone et coût prévu par acre et par sous-zone	184
TABLEAU 13 :	Estimation du coût global d'établissement des fermes-pilotes	196
TABLEAU 14 :	Nombre de fermes d'élevage laitier dans chaque sous-zone	198
TABLEAU 15 :	Localisation des différents modèles de fermes dans les zones et les sous-zones	203
TABLEAU 16 :	Investissements pour le projet des fermes laitières	204
TABLEAU 17 :	Les ratios et les critères utilisés dans l'évolution de la situation économique et financière des coopératives agricoles à fusionner	247
TABLEAU 18 :	Caractéristiques financières et modalités de fusion des SCA du Bas St-Laurent et de la Gaspésie (1965, début 1966)	248
TABLEAU 19 :	Caractéristiques économiques et modalités d'achat des SCA à fusionner et qui ont un département laitier (début 1966)	254

TABLEAU 20 : Pourcentage des SCA achetées et déboursé impliqué pour l'achat des SCA selon la méthode d'un prix fixe paye par mille dollars de chiffre d'affaires en produits laitiers 258

TABLEAU 21 : Situation optimale de l'agriculture du territoire-pilote, 1977 294

TABLEAU 22 : Situation de l'agriculture dans le territoire-pilote en 1971 299

TABLEAU 23 : Investissements et coûts de réorganisation du secteur agricole de 1967 à 1972 (1965) 302

CARTES ET ORGANIGRAMME

CARTE: Le Zonage agricole 63

CARTE: Découpage territorial des groupes de production et de gestion agricoles (G.P.G.A.) 133

ORGANIGRAMME: La coopérative régionale agricole du Bas St-Laurent et de la Gaspésie, 1972 244